

N° attribué par la bibliothèque |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

T H E S E

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Discipline : Sciences de l'information et de la communication

présentée et soutenue publiquement par

Mme FALL Fatma

le 13 décembre 2016

Titre :

**MEDIAS ET POLITIQUE AU SENEGAL SOUS WADE OU L'AMBIGUITE
D'UNE RELATION**

Des médias « électeurs » aux médias « opposants »

Directeur de thèse : Roger Bautier

JURY

Roger Bautier, professeur émérite à l'Université Paris 13

Claire Blandin, professeur à l'Université Paris 13

David Douyère, professeur à l'Université François-Rabelais de Tours

Brigitte Juanals, professeur à Aix-Marseille Université

Catherine Loneux, professeur à l'Université Rennes 2

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette recherche :

Mon directeur de thèse, M. Roger BAUTIER, pour sa disponibilité et ses conseils constructifs

Tous ceux qui m'ont accordé du temps en m'orientant dès le début (Tonton Cheikh GUEYE, Tonton

Serigne Saliou GUEYE, Mme MBOW,...), toutes les personnes rencontrées et/ou interviewées au

cours de ce travail.

Je remercie également ma famille :

Mes parents, Gorgui Yérim FALL et Nogaye GUEYE, pour leurs sacrifices et le soutien incondtionnel

Mon mari, Cheikh GUEYE, pour son amour, sa patience et sa compréhension

Ma sœur, Ndèye Amy FALL, sans qui rien de tout cela ne serait possible

Mes frères et sœurs, et tous mes amis, pour leurs encouragements dans les moments de doute...

A mon grand-père, Mame Diallo, pour l'amour inconditionnel et les valeurs transmises...

Résumé

Mots-clés : Médias – Politique – Sénégal - Communication – Elections

Ce travail de recherche se veut une analyse approfondie du système médiatique sénégalais et de ses relations avec le champ politique, particulièrement sous le régime du Président Abdoulaye Wade. Le Sénégal a acquis au fil des années une réputation de pays démocratique, au regard de sa relative stabilité politique, par rapport à ses voisins africains. Cependant, les incidents entre médias et pouvoir politique, dans un contexte où la communication politique connaît un essor important, n'ont jamais autant interpellé les citoyens sénégalais et l'opinion internationale que durant les deux mandats présidentiels de Wade. Il paraît dès lors intéressant de s'interroger sur l'évolution des médias sénégalais, parallèlement à celle de la politique dans un contexte de changements significatifs. L'approche privilégiée dans ce travail est pluridisciplinaire puisqu'il s'appuie aussi bien sur les sciences de l'information et de la communication que sur la science politique et la sociologie interactionniste. En effet, l'objet de la recherche, les médias en l'occurrence, se situe à la croisée de plusieurs disciplines dans lesquelles il faut puiser pour saisir les pratiques, les relations entre les acteurs et les représentations. La méthodologie est centrée sur une démarche qualitative, principalement sur des entretiens semi-directifs, même si l'analyse documentaire et l'observation complètent cette technique. Cette thèse comprend quatre parties et est constituée au total d'une douzaine de chapitres dans lesquels sont traités, outre la construction d'un cadre de référence, l'histoire politico-médiatique du Sénégal avant l'alternance de 2000 et durant les douze années de gouvernement libéral, l'environnement dans lequel évoluent les acteurs politiques et médiatiques, leurs interactions ainsi que la dégradation de leurs rapports, qui mettent en question le bien-fondé de la liberté de la presse dans ce pays, voire de l'image démocratique qu'il véhicule à travers le monde.

Abstract

Keywords: Media – Politic – Senegal – Communication – Elections - ...

This research aims to be a thorough analysis of the Senegalese media system and its relations with the politics, particularly under President Abdoulaye Wade. Over the years, Senegal acquired the reputation to be a democratic country, because of its relative political stability, compared to the neighboring countries. However, in a context where the political communication knows an important development, the incidents between media and politics, have never been more exposed and discussed than under Wade, as well by Senegalese as by the international opinion. It's thus interesting to wonder about the Senegalese media's evolution, at the same time as the politics, in a context of significant changes. Therefore, a multidisciplinary approach is used in this research. It's based as well on the information and communication sciences as on the political science and interactive sociology. Indeed, this research's object, the media in this particular case, is situated between several disciplines, in which it's necessary to lean on to analyze the practices, the relations between the actors and the representations. The chosen methodology is focused on a qualitative approach, mainly on semi-directive interviews, even if it's completed by documentary analysis and observation. This thesis includes four parts with 12 chapters. The first one explained the reference frame's choice, and the others analyzed the Senegalese politics-media history, before the presidential elections in 2000 and during twelve years of liberal government, the political and media environment in which operates the different actors, the worsening of their relations. It also aims to analyze various factors which question the legitimacy of press freedom in Senegal, and consequently the democratic image of this country in the eyes of the world.

GLOSSAIRE

ACAPES : Association Culturelle d'Autopromotion Educative et Sociale

ADP : Agence de Distribution de Presse

AFP : Alliance des Forces du Progrès

AFP : Agence France Presse

ANJS : l'Association Nationale des Journalistes du Sénégal

ANOCI : Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence Islamique

AOF : Afrique Occidentale Française

APR : Alliance Pour la République

APS : Agence de Presse Sénégalaise

ARTP : Autorité pour la Régulation des Télécommunications et des Postes

CDEPS : Conseil des Editeurs de la Presse du Sénégal

CEDA : Commission Electorale Départementale Autonome

CENA : Commission électorale nationale autonome

CESTI : Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information

CDP : Club Démocratie et Progrès

CND : Club Nation et Développement

CNRA : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel

COSEF : Conseil Sénégalais des Femmes

CRED : Conseil de Respect sur l'Ethique et la Déontologie

CRJS : Convention des Jeunes Reporters du Sénégal

DIC : Division des Investigations Criminelles

FASC : Front d'Action pour la Société Civile

FRTE : Front pour la Régulation et la Transparence des Elections

GROPS : Groupe de Recherche opérationnel du Sénégal

HCA : Haut Conseil de l'Audiovisuel

HCRT : Haut Conseil de la Radio et de la Télévision

ISSIC : Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication

PANAF : Plans d'Action Nationaux de la Femme

PAI : Parti Africain de l'Indépendance

MCE : Ministère Chargé des Elections

MRS : Mouvement Républicain Sénégalais

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

NTS : Nouveau Type de Sénégalais

ONEL : l'Observatoire National des Elections

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAI : Parti Africain de l'Indépendance

PDS : Parti Démocratique Sénégalais

PS : Parti Socialiste

RDS : Rassemblement Démocratique Sénégalais

RESOCIT : Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens

RFI : Radio France Internationale

RFM : Radio Futurs Médias

RND : Rassemblement National et Démocratique

RTS : Radiodiffusion Télévision Sénégalaise

SYNPICS : Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal

TFM : Télévisions Futurs Médias

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

UNPICS : Union des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal

UPS : Union Progressiste Sénégalaise

URD : Union pour le Renouveau Démocratique

YEM : Y en a marre

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	13
PREMIERE PARTIE : CADRE DE LA RECHERCHE.....	25
Chapitre1 : La démocratie en toile de fonds.....	26
1.1.1. Intérêt du sujet.....	28
1.1.2. Objectifs de la recherche.....	33
1.1.3. Questionnement et hypothèses.....	34
Chapitre 2 : Contexte de la problématique.....	37
1.2.1. Cadre théorique de référence.....	38
1.2.2. Les présidentielles, un moment clé.....	54
1.2.3. Les médias, des acteurs politiques ?.....	57
Chapitre 3 : Des techniques pour l'objet et le terrain.....	60
1.3.1. Une étude qualitative.....	61
1.3.2. Conditions de mise en œuvre.....	65
1.3.3. Des limites objectives.....	66
DEUXIEME PARTIE : HISTORIQUE D'UN PAYSAGE MEDIATIQUE	
DIVERSIFIE : UN « LONG » PROCESSUS DE MEDIATISATION.....	67
Chapitre 1 : Une pluralité de supports.....	68
2.1.1. Des médias traditionnels qui survivent.....	69

2.1.2. La présence de médias internationaux	91
2.1.3. Les TIC, synonyme de modernisation ?.....	93
Chapitre 2 : Des organes de régulation en difficulté.....	97
2.2.1. Le cadre réglementaire.....	98
2.2.2. Le ministère de tutelle.....	107
2.2.3. Un code de la presse « bloqué » à l'Assemblée Nationale.....	111
Chapitre 3 : La formation en question.....	114
2.3.1. Le CESTI, la première école de journalisme.....	116
2.3.2. ISSIC, une alternative dans le privé.....	122
2.3.3. Etre journaliste au Sénégal, statuts et rôle.....	129
 TROISIEME PARTIE : RAPPORTS MEDIAS-POLITIQUE, UN CONFLIT	
PERMANENT ?.....	139
Chapitre 1 : Le système politique sénégalais et les médias.....	140
3.1.1. La construction de l'Etat sénégalais : un « laboratoire démocratique ».....	143
3.1.2. De la colonisation au multipartisme, des médias sous l'emprise de la politique ?.....	151
3.1.3. Place de la société civile.....	154
3.1.4. Le poids des « chefs » religieux, une réalité indéniable.....	159
3.1.5. Les femmes : des « acteurs » politico-médiatiques.....	170

Chapitre 2 : Le régime socialiste : Acteurs politiques et/ou acteurs médiatiques.....	187
3.2.1. De la connivence ?.....	189
3.2.2. Des médias autonomes ?.....	191
3.2.3. L'apparition des médias dans les élections.....	196
Chapitre 3 : Une alternance annoncée.....	199
3.3.1. Des médias de service public au service du gouvernement.....	200
3.3.2. L'émergence des médias privés, gage d'une liberté d'expression ?.....	202
3.3.3. Le Président Wade, un personnage médiatique.....	205
QUATRIEME PARTIE : DE 2000 à 2012, du « Sopi ¹» au « Y'en a marre ».....	217
Chapitre 1 : La première alternance, les médias ont-ils élu Wade ?.....	218
4.1.1. La présidentielle de 2000, la fin du règne socialiste.....	219
4.1.2. Le rôle des médias dans l'élection.....	223
4.1.3. De la transparence grâce au TIC ?.....	225
Chapitre 2 : la dégradation des relations médias-politique.....	227
4.2.1. Médias-politiques : Jeux de pouvoir(s).....	227
4.2.2. Les journalistes, « la seule opposition » au Président Wade ?.....	232

¹ *Sopi*, le slogan de campagne de Wade lorsqu'il était dans l'opposition, signifie changement et a été porté par la majorité des sénégalais en 2000 pour soutenir Wade et mettre fin au règne socialiste (qui durait depuis 40 ans)

4.2.3. Insuffisance des moyens et volonté d'autonomie dans le champ médiatique : Quid de l'éthique et la déontologie ?	247
Chapitre 3 : Wade, les médias et la Présidentielle de 2012 : Une élection complexe	254
4.3.1. Un contexte « tendu » : une candidature « anti- constitutionnelle ».....	256
4.3.2. La couverture médiatique de l'élection présidentielle : Une présence des médias dits traditionnels	265
4.3.3. Internet et réseaux sociaux, entre mobilisation et transparence	270
Chapitre 4 : People, médias et pouvoir : des acteurs incompatibles ?	293
4.3.4. Collusion et peopolisation dans les rapports médias-politiques : les cas de Youssou Ndour et du mouvement « Y'en a marre ».....	294
4.3.5. Les médias sous Wade : Des journalistes cibles du pouvoir.....	301
4.3.6. : Rapports médias-politiques : un problème de communication ?	315
CONCLUSION	320
BIBLIOGRAPHIE	335
ANNEXES	344

Introduction

Mener un travail de recherche reste toujours une tâche complexe mais l'intérêt que suscitent certaines thématiques et les interrogations qu'elles soulèvent nous conduisent à mobiliser les efforts nécessaires dans le but d'effectuer une analyse approfondie de l'objet de nos préoccupations. La société actuelle, de par les phénomènes qu'elle présente, offre de multiples sujets pouvant mobiliser les chercheurs. Et, parmi ces thèmes de réflexion, une question nous interpelle particulièrement, de par notre parcours et nos centres d'intérêt, tout d'abord, mais surtout par souci de contribuer à la réflexion scientifique en apportant notre analyse d'un phénomène qui, plus qu'on le pense, touche toute la société, de par les conséquences qu'elle génère. Il s'agit de celle des rapports entre médias et politiques, intrinsèquement liée à la démocratie et, plus globalement, aux « affaires de la cité ». Cela implique une définition des concepts que nous utilisons qui peuvent parfois présenter différentes acceptions. La question des rapports médias-politique, comme nous l'étudions ici, est fortement liée à celle de la communication politique. Ainsi *« la politique ne se définit pas par un ensemble de secteurs ou de problèmes définitivement isolables dans la société puisque n'importe quelle question peut devenir politique à un moment donné. La politique se nourrit en effet d'enjeux économiques, sociaux, culturels, religieux, ethniques, linguistiques, etc. L'activité politique concerne donc l'émergence des problèmes collectifs, la révélation des demandes adressées aux autorités publiques, l'élaboration de projets de solution, le conflit entre ces projets et son mode de règlement. Dans chacun de ces processus se trouve impliqué la communication. Sa contribution à l'activité politique est omniprésente qu'il s'agisse de la socialisation et de la participation, de l'élaboration de l'agenda, de la mobilisation et de la négociation. En particulier, la communication est fondamentale dans la détermination des politiques publiques. Au total, dans les régimes démocratiques, c'est grâce à elle qu'est censée advenir*

le passage d'une situation où des projets mutuellement exclusifs sont en conflits à une situation où un règlement est censé s'imposer à tous »².

Même si les notions liées à la communication politique semblent relativement récentes, en tout cas comme objets d'études, le rapport entre ces deux champs (communication et politique) a toujours existé, même s'il n'a pas toujours été équilibré.

Un schéma simpliste décrit la communication comme étant la transmission d'un message (discours) d'un émetteur (A) à un récepteur (B). Et Jean Cazeneuve disait : « *nous communiquons avec nos semblables pour les informer ou pour exercer sur eux une certaine influence* »³. Si on se réfère à cette définition, le lien d'interdépendance entre la politique et la communication ne paraît pas évident et l'on serait même tenté d'affirmer que c'est plutôt la politique qui dépend de la communication. On peut dire sans risque de se tromper qu'il ne peut y avoir de politique sans communication. Mais la communication peut-elle exister sans la politique ? Même si la réponse paraît simple, la réalité est beaucoup plus complexe et les facteurs en jeu plus nombreux qu'on pourrait le penser.

En effet, avec les progrès technologiques, la communication a fortement « évolué » et paraît incontournable puisqu'elle est présente dès lors qu'il s'agit de rapport à l'autre. Parallèlement, la politique est au centre de la vie de la cité et le pouvoir dont disposent ses acteurs peut déterminer la façon dont s'effectue la communication, du moins en partie, et les conditions dans lesquelles elle se réalise. « *Communiquer c'est mettre en commun, et la cité est le lieu par excellence de la réunion des hommes. La cité comme unité politique est rendue possible par l'usage de la parole et son pouvoir de pacification de la relation sociale. D'emblée, chez les premiers théoriciens politiques et dans l'invention pratique de la politique, la place du discours est fondamentale. Chez Aristote, l'homme est doublement défini comme un animal*

² Gerstlé J., Piar C., *La communication politique*, Armand Colin 3^{ème} édition, Collection « U » Science politique, Paris, 2016, 255 p.

³ Cazeneuve J., « Qu'est-ce que la communication », *Les Cahiers de la publicité*, 1963 Volume 5, N° 1 pp. 11-14

social et doué d'une capacité langagière, c'est-à-dire symbolique. Ces propriétés essentielles reçoivent leur concrétisation institutionnelle dans des règles centrales du fonctionnement de la cité qui encouragent la participation aux affaires publiques. Chaque citoyen a en effet un droit égal de prendre la parole (iségoria) dans l'Assemblée du peuple où il s'engage par ailleurs à parler librement (parrhésia). »⁴. On perçoit ici la présence et l'importance de la communication dans la construction du lien social et dans la vie politique, dans laquelle sa présence est permanente. C'est ce qui donne également une importance à la communication. Le fait d'être indispensable dans les relations sociales ainsi que la gestion des affaires de la cité rend la communication incontournable.

« Au travers de la communication se joue en définitive le rapport au monde de chacun d'entre nous. C'est en cela qu'il n'y a pas de société, sans communication, a fortiori dans le modèle démocratique qui pose le principe de la liberté et de l'égalité de ses sujets dans leurs relations mutuelles. La communication devient donc l'horizon de toute société démocratique. Avec la nécessité de résoudre ces objectifs contradictoires : assurer la communication entre les individus libres et assumer néanmoins l'aspiration à l'égalité qui est l'horizon des sociétés démocratiques. Assurer aussi un minimum de coopération respectueuse des différences culturelles et politiques au sein de la communauté internationale au moment où les plus grandes industries du monde, les industries de la communication, voient la terre comme un seul marché. »⁵.

Ainsi, s'intéresser aux rapports médias-politique, implique une analyse, en filigrane, de la démocratie et, par voie de conséquence, de la liberté d'expression. Il s'agit également de s'intéresser aux interactions sociales, aux rapports de pouvoir (qui domine l'autre ? qui

⁴ Gerstlé J., Piar C., *La communication politique*, Armand Colin 3^{ème} édition, Collection « U » Science politique, Paris, 2016, 255 p.

⁵ Wolton D. « La communication, un enjeu scientifique et politique majeur du 21^e siècle », in *Revue de l'année sociologique*, vol 51 / 2001 n° 2, PUF

dépend le plus de l'autre ? ...), en tenant compte de facteurs tels que la subjectivité des acteurs et l'environnement qui, loin d'être statique, est en perpétuel mouvement.

Le terrain choisi dans ce travail, même s'il présente des similitudes avec d'autres contextes notamment occidentaux, montre des spécificités qu'il est important d'analyser pour une meilleure compréhension des phénomènes étudiés.

La vie politique sénégalaise est rythmée de bouleversements importants, même si le caractère exemplaire du pays en matière de démocrate est fortement (peut-être trop souvent) souligné. Le pays est, en effet, souvent cité en exemple lorsqu'il s'agit d'aborder des sujets tels que la transparence électorale ou les transitions pacifiques, notamment lors d'alternances politiques. Un bref rappel historique sur la vie politique sénégalaise met l'accent sur les pratiques démocratiques, étudiées dans plusieurs travaux, souvent centrés sur les milieux urbains. Là, on perçoit de nettes ressemblances avec le mode de fonctionnement des systèmes médiatiques et politiques de pays occidentaux. Cependant, une partie des travaux met l'accent sur « *l'échange politique clientéliste organisé par les marabouts entre la paysannerie et l'Etat* »⁶, qui est qualifié de « *mécanisme d'intégration politique* » sous le régime senhorien dont on reparlera de façon plus détaillée dans les pages suivantes.

Le contexte africain de l'époque, marqué par des conflits dans plusieurs pays concernant le manque de transparence électorale ou l'autoritarisme, a permis au Sénégal, où il régnait une certaine stabilité, d'être perçu comme un pays démocratique. Les sociétés africaines étaient vues comme étant profondément marquées par le népotisme, le clanisme, le clientélisme, le copinage ou le patronage ou une combinaison de ces pratiques, comme le souligne Jean-François Médard⁷. Cette idée est aussi développée par Jean-François Bayart⁸ qui, quelques

⁶ De cruise O'Brien, *Saints and Politicians, Essays in the Organization of Senegalese Peasant Society*, Londres, Cambridge University Press, 1975

⁷ Médard J. F., « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », Jean-François Médard, dir., *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 323-353

années plus tard, met l'accent sur la perception de l'accès au pouvoir étatique comme une sorte de « tremplin » pour bénéficier d'une plus grande richesse et d'avantages considérables. L'intérêt personnel est ici prioritaire sur l'intérêt général, et la difficile tâche qu'est l'exercice du pouvoir n'est souvent pas perçue puisque l'accès aux privilèges est au centre des préoccupations. Ainsi, les luttes pour accéder au pouvoir caractérisent l'Afrique post-coloniale et le fait d'avoir fait des transitions politiques dans le « calme » et sans guerre, à l'instar d'autres pays voisins, a permis au Sénégal d'avoir cette image de démocratie dans le continent africain.

Mais cette représentation a été souvent exagérée. L'arrivée de Diouf en 1981, à la suite du départ précipité de son mentor, constitue un élément central qui marquera la société sénégalaise pendant une vingtaine d'années, jusqu'à l'alternance de 2000, qui est le changement majeur de la vie politique. Et rien que le « passage de témoin » entre Senghor et Diouf, au détriment d'une élection pour désigner son remplaçant pose question sur les acquis démocratique du Sénégal à l'époque, sans parler du monopartisme précédent, de l'emprisonnement d'adversaires politiques sous le régime socialiste et du musellement de la presse, entre autres. Il est clair que même si certaines actions méritent d'être soulignées « l'ouverture politique a été très contrôlée, la mise à l'écart des « barons » du Parti socialiste (PS), très relative, et les procédures de pouvoir, entre coercition et cooptation, n'ont pas évolué » à l'époque⁹.

On peut dire globalement que durant toute cette période, caractérisée d'abord par la colonisation, puis par l'indépendance en 1960, la construction de la nation sénégalaise est jalonnée d'éléments essentiels tels que le monopartisme, le multipartisme limité puis intégral ou encore la libéralisation du champ médiatique, tous ces changements se faisant à la suite de

⁸ Bayart J. F., *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, 439p

⁹ Dahou T., Foucher V., « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive : "Sopi" or not "sopi"? », in *Politique africaine, Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions*, N° 96, 2004, p. 5-21.

luttres incessantes. Chaque facteur évoqué a, d'une façon ou d'une autre, contribué à l'état actuel de la démocratie au Sénégal. Les acquis d'hier, même s'ils ont résulté de « batailles » épuisantes, sont fréquemment remis en cause, en fonction du régime en place. A cela s'ajoute des facteurs extérieurs au Sénégal, comme la mondialisation, apportant une nouvelle configuration des interactions, aussi bien au niveau international qu'au niveau national. De nouvelles dynamiques se développent ainsi localement, comme le souligne Dominique Darbon « *en relation avec - ou en réaction envers - les phénomènes de transformation rassemblés autour du terme de mondialisation* », à partir, notamment, de l'articulation du global et du local. L'un des changements les plus révélateurs de cette mondialisation apparaît dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de leurs usages par les sénégalais. Le progrès des techniques modifie considérablement les relations sociales, particulièrement celles entre gouvernants et gouvernés. De ce fait, dans un monde où les innovations technologiques et les diverses mutations évoluent très rapidement et touchent de plus en plus d'individus, il nous paraît important de nous intéresser aux médias et à la politique, qui sont des champs caractérisés par des relations de pouvoir dans lesquelles interviennent différents facteurs et qui, d'une façon ou d'une autre, entraînent réciproquement des conséquences dans leurs champs respectifs, ainsi que dans la vie des citoyens, du public.

Dans le monde actuel, les médias, qui ont toujours été au cœur de débats divers, voire polémiques, sont de plus en plus traités en objet d'étude dans de nombreux travaux. Les divers questionnements qu'ils imposent ne peuvent être ignorés par la communauté scientifique. Comme le souligne Arnaud Mercier, « *les médias jouent un rôle éminent, entretenant un lien social minimal entre des individus que les modes de vie contribuent à isoler et garantissant une communication minimale entre les gouvernants et leurs assujettis. On ne peut dès lors que s'interroger sur le pouvoir des médias et de ceux qui y diffusent des informations, surtout quand la stricte étymologie du média-médiateur (« celui qui est au*

milieu, qui assure le contact ») est dépassée au profit d'un média-acteur (qui joue un rôle propre et autonome influant sur ce qu'il est censé simplement relayer). L'ensemble de la société, du système politique aux citoyens, en passant par les enfants a été modifiée par l'intrusion des médias de masse, notamment audiovisuels (...). Les logiques audiovisuelles ont condamné les hommes politiques à s'y adapter pour « bien passer » à l'antenne. Le marketing est venu régir leur présentation de soi. Ils s'obligent à se montrer plus décontractés, à jouer de la séduction, à maîtriser leur gestuelle, à soigner leur look, leur image, à monter des événements et à jouer la carte du spectaculaire. Le style de communication politique ne peut plus être aussi « impositif » qu'avant »¹⁰.

En effet, les transformations qui touchent le monde médiatique influent directement ou indirectement sur la vie en société et atteint tous les domaines, en particulier la politique, où la visibilité, qui passe souvent par les supports médiatiques, revêt une importance fondamentale aux yeux des différents acteurs. Inversement, les conditions dans lesquelles évoluent les médias sont également importantes, voire essentielles, dans l'analyse des rapports avec le champ politique.

Dans les pays occidentaux comme dans les pays en voie de développement, s'opèrent des stratégies ayant pour objectif essentiel de s'approprier les médias à des fins politiques, pour s'assurer une grande audience auprès du public, en vue de recueillir le plus de voix possible lors d'échéances électorales (même si l'impact des médias sur le vote reste un élément très difficilement mesurable). La croyance en la production d'effets « puissants » des médias sur le public a conduit bon nombre d'acteurs politiques à consacrer une grande partie de leur budget à la communication, au marketing politique. Pourtant, de nombreux travaux ont largement montré les limites de différentes théories sur les effets des médias, notamment

¹⁰ Arnaud Mercier, « Pouvoir des journalistes, pouvoir des médias ? », communication, Forum du Centre des sciences sociales de la Défense, 23 janvier 2002

celles soutenant leur toute puissance ou des effets directs sur le public. Des médias présentés comme capables de forger l'opinion à ceux qualifiés de renforcer les convictions ou accusés de « tous les maux » de la société, en passant par la thèse pavlovienne du conditionnement, les études sur le phénomène n'ont cessé de se multiplier. Dans beaucoup de disciplines des sciences sociales, des recherches empiriques ont mis l'accent sur les capacités ou non des médias à influencer les opinions et les comportements, en s'intéressant à l'exposition, au médium, au contenu et aux prédispositions. Certaines ont privilégié une approche plutôt microsociologique pour analyser les faits et ont pu apporter leurs contributions à l'analyse des médias, comme Harold Lasswell qui s'est appuyé sur une sociologie fonctionnaliste. D'autres mettent en avant une approche historique ou parfois psychosociologique pour trouver des réponses différentes face aux limites et critiques à l'encontre de certains paradigmes.

Les sciences de l'information et de la communication, en produisant une vaste littérature sur le sujet, ont pourtant permis de sortir de l'opposition classique « effets directs contre effets indirects » des médias et d'avancer vers des théories qui, même si elles alimentent toujours le débat, permettent d'apporter des éléments nouveaux et importants dans la compréhension des effets que produisent les médias. C'est ainsi qu'on a pu, par exemple, à partir de travaux soulignant l'omnipotence des médias, s'éloigner de plus en plus de cette conception surestimant leur pouvoir et impliquant une passivité qui caractériserait le public. Des travaux et résultats d'études se contredisant sur les effets des médias, est né un foisonnement d'écrits qui permettent d'avancer dans la réflexion et de dépasser certaines théories qui ont longtemps marqué le champ de l'information et de la communication (telle que celles qui évoquent une relation mécanique de stimulus-réponse). Au fil du temps, l'intérêt pour le message et les canaux de transmission s'est réduit, au profit de la prise en compte des individus qui finissent par être perçus comme tels et non plus comme des sortes de « robots » qui ingurgiteraient les messages de façon passive.

Malgré les conclusions de travaux remettant en question la puissance des médias sur l'attitude des électeurs, beaucoup d'acteurs politiques (pour ne pas dire tous) cherchent par différents moyens à « maîtriser » les médias, voire à les « contrôler », dans le but de recueillir les votes du public. Les résultats ne sont pas toujours ceux escomptés et sont même dans certains cas l'inverse de ce qui était attendu. Les effets des médias changent selon les contextes, ce qui donne déjà des indications sur l'importance des facteurs socio-culturels dans la compréhension de ce phénomène. Cependant, l'existence d'interactions « particulières » entre monde politique et monde médiatique se perçoit dans tous types de contextes et des rapports de force caractérisent souvent les échanges entre les différents acteurs, qui ont, réciproquement, besoin les uns des autres. Et, dans ces relations, l'autonomie du champ médiatique et sa résistance aux forces externes, aux pressions diverses, n'est pas toujours évidente.

Ce travail de recherche se veut une analyse approfondie, au delà des aspects descriptifs, du système médiatique sénégalais et, particulièrement, des relations qu'il entretient avec le champ politique durant la période post-alternance, sous le régime du Président Wade. Cette période est intéressante dans la mesure où, d'une part, l'accession d'Abdoulaye Wade au pouvoir correspond à la première alternance politique du pays, après 40 ans sous le régime socialiste (de Senghor et Diouf). D'autre part, c'est à la fin des années 90 et au début du 21^{ème} siècle que le Sénégal a connu ce qu'on appelle, encore aujourd'hui, un « boom médiatique » qui a fortement modifié le paysage médiatique et a, par conséquent, entraîné des mutations dans toutes les sphères de la société, particulièrement dans l'arène politique. De plus, Abdoulaye Wade, de par son parcours politique (opposant pendant 26 ans, notamment) est un personnage hors pairs qui suscite de l'intérêt et ses rapports avec les médias ont, dès le début de son mandat, interpellé et n'ont cessé de faire parler les observateurs jusqu'à sa défaite électorale à la présidentielle de 2012.

Nous avons privilégié une approche pluridisciplinaire, qui puise aussi bien dans les sciences de l'information et de la communication que dans la science politique et la sociologie interactionniste. En effet, notre objet, les médias, se situent à la croisée de plusieurs disciplines et nous avons voulu saisir les pratiques, les relations entre les acteurs et les représentations. La méthodologie est centrée sur une démarche qualitative, principalement sur des entretiens semi-directifs, même si l'analyse documentaire et l'observation complètent l'usage de cette technique. Cette thèse comprend quatre parties constituées au total d'une douzaine de chapitres (trois par partie).

Les années 2000 ont été marquées par un changement majeur dans la vie politique sénégalaise avec l'élection d'Abdoulaye Wade, connu pour ses 26 années d'opposition au régime socialiste. C'est porté par une grande vague appelant au « Sopi » (Changement) et grâce à une coalition de partis qu'il parvient à accéder au pouvoir en devenant l'espoir de tout un peuple. De ce fait, pour mieux appréhender les rapports médias-politique (s), dont les enjeux sont encore plus importants dans un pays considéré comme un modèle démocratique, il nous a paru essentiel d'envisager l'historique de ce type de relations.

Notre première partie se focalise sur le cadre de la recherche en exposant les motivations ayant mené au choix du sujet, la problématique et les techniques de recueil de données mobilisées. Les questions relatives au corpus, à la revue littéraire ainsi qu'aux méthodes d'analyse y sont exposées et les choix explicités.

Dans la deuxième partie, il a été question de porter un regard historique sur le paysage médiatique sénégalais, caractérisé par un « long processus de libéralisation », avec, au départ, des médias entièrement sous l'emprise de l'Etat, avant l'émergence de médias privées. Ces derniers sont à l'origine des profondes mutations au sein du système médiatique, avec des conséquences importantes sur la configuration du champ politique et des relations entre ces

deux espaces. Cette partie étudie les supports disponibles, mais également le cadre réglementaire de la presse, les moyens alloués, ainsi que la formation des journalistes, ce qui est essentiel pour une meilleure compréhension des statuts et rôle des médias dans le contexte sénégalais, particulièrement pour saisir les spécificités des pratiques au cours des mandats du Président Wade. Ainsi, nous avons porté notre regard sur les origines de la presse au Sénégal, depuis la colonisation et son évolution parallèle aux changements politiques. Entre autres, nous nous sommes intéressés à l'environnement global des médias, notamment les organes de régulation, les conditions dans lesquels les journalistes sont formés et exercent dans les écoles de formation puis dans les rédactions. Ces éléments favorisent une meilleure analyse des interactions des médias avec différents acteurs et permettent de comprendre la complexité de leurs rapports avec le pouvoir d'Abdoulaye Wade, à travers une réflexion sur les différents changements intervenus avant et au cours des mandats de ce dernier.

La troisième partie se concentre, de façon plus générale, sur le cœur de notre sujet puisqu'elle aborde directement la question des rapports médias-politique (s) depuis les indépendances. Pour ce faire, il nous a semblé opportun de revenir sur le fonctionnement du système politique en mettant l'accent sur la construction de l'Etat sénégalais, le régime socialiste, la place occupée par la société civile, mais aussi sur la caractéristique essentielle des réalités sénégalaises qu'est le poids des « guides » religieux, aussi bien dans la sphère politique que dans la sphère médiatique. Un regard a été porté sur la place des femmes dans ce schéma avec une analyse de son rôle dans la société sénégalaise, dans la sphère politico-médiatique également. C'est aussi dans cette partie que les facteurs ayant abouti à l'alternance de 2000 ainsi que des éléments sur l'autonomie ou non des médias sont précisés.

Dans la quatrième et dernière partie de cette thèse, une analyse plus approfondie et chronologique (de 2000 à 2012) des relations médias-politiques sous le régime de Wade est entreprise. Il s'agit de comprendre les mécanismes ayant conduit les partisans du « Sopi »

(Changement) en 2000 à passer au « Y en a marre » en 2012, tout en analysant la dégradation des rapports entre les politiques, principalement Abdoulaye Wade, et les journalistes qui, jadis, étaient considérés comme ayant permis l’alternance, et qui sont, par la suite, présentés comme la « seule opposition » au pouvoir libéral. Il s’agira également d’analyser le rôle joué par les TIC dans ces interactions ainsi que la peopolisation de certains acteurs politiques et inversement. Un focus sur quelques cas caractéristiques des conflits médiatiques y est fait avec au final une analyse plus synthétique des difficultés ayant marqué les médias et la politique au Sénégal lors de la période définie par notre recherche.

PREMIERE PARTIE

CADRE

DE LA RECHERCHE

Chapitre 1 : La démocratie en toile de fonds

L'objet de ce travail ce sont les médias et, par voie de conséquence, on s'intéresse aux journalistes. Il ne s'agit en aucun cas d'une étude sur l'impact des médias sur les activités politiques mais plutôt d'une analyse approfondie des rapports entre le champ médiatique et le monde politique, particulièrement sous le régime libéral, de 2000 à 2012.

En effet, cette question nous a interpellé suite aux nombreux « conflits » ayant opposé des journalistes et/ou patrons de presse au pouvoir sous le mandat du Président Abdoulaye Wade alors que sa proximité avec les médias avait largement été souligné durant ses 26 années d'opposition au régime socialiste. Plusieurs incidents ont pu être notés, allant d'une ou plusieurs convocations à la Division des Investigations Criminelles (DIC) à l'agression physique ou verbale, en passant par des menaces et pressions se présentant sur différentes formes. Ces incidents, si on peut les qualifier ainsi, posent question du fait de leur récurrence pendant le « règne » de Wade et nous permet de nous interroger également sur les acquis démocratiques au Sénégal, dans une plus large mesure. D'autant plus que c'est ce même Wade qui, alors opposant nous parlait de la démocratie en ces termes : *« Un démocrate, c'est quoi ? C'est quelqu'un qui considère qu'il n'est pas le Messie, qu'il a une part dans la chose publique mais d'autres également, que sa parole n'est pas parole d'Évangile, qu'on peut se tromper, qu'il faut consulter les gens, accepter les procédures de consultations et de décision. Cela dit, dans une démocratie, les institutions doivent être basées sur la séparation des pouvoirs »*.

Lorsqu'on évoque les relations presse-pouvoir politique au Sénégal sous le régime libéral, les principales réponses tournent autour de mots très révélateurs comme la « corruption », l'« intimidation », voire la « répression ».

Les socialistes qui ont occupé pendant 40 ans le pouvoir avaient certes des conflits avec le monde médiatique mais jamais on aura dénombré autant de convocations à la DIC, de saccages de bureaux appartenant à des organes de presse privée, d'attaques physiques, de procès et d'accusations de corruption (entre autres) que durant les 12 années sous la présidence d'Abdoulaye Wade.

Ce n'est évidemment pas le propre du Sénégal puisque ce type de rapports entre médias et pouvoir existe dans plusieurs pays mais qu'en est-il lorsque le pays en question est présenté comme un exemple de démocratie à travers le monde ? Et que la démocratie semble depuis la mise en place de l'Etat être perçue comme un idéal à atteindre à tel point que « *le substantif démocratie et son dérivé adjectival « démocratique » retentissent comme un refrain dans la dénomination de beaucoup de partis créés ou sortis de la clandestinité à partir de 1981. Nous citerons en guise d'illustration quelques exemples : PDS (Parti démocratique sénégalais), RND (Rassemblement national démocratique), UDP (Union pour la démocratie populaire), UDS (Union démocratique sénégalaise) »¹¹ ?*

Ce désir affiché d'associer le destin politique du Sénégal au régime démocratique est parfois contradictoire avec les conditions dans lesquelles évoluent les citoyens. Entre atteintes à la liberté d'expression, allant jusqu'à un certain « musellement » de la presse par différentes formes de censure, fraudes électorales qui ont souvent entaché divers scrutins sous le régime socialiste, les violences verbales et parfois physiques à l'encontre de personnalités politiques et médiatiques, entre autres, on peut légitimement poser quelques interrogations sur le bien-fondé de cette réputation de pays démocratique dont jouit (un peu trop souvent) le Sénégal.

Par ailleurs, comment s'expliquent les spécificités évoquées dans les rapports entre les médias sénégalais et les acteurs politiques, particulièrement sous le régime de Wade ?

¹¹ Daff M., « Réglage du sens du concept de démocratie au Sénégal », in *Politique Africaine*, 1996, N° 64, « Démocratie le pouvoir des mots », p.31-40

Quels sont les enjeux et le contexte dans lequel évoluaient ces différents acteurs?

Quelles conséquences sur la « démocratie » sénégalaise? ...

Voilà autant de questions qui nous interpellent, parmi d'autres, auxquelles nous tenterons de répondre avec rigueur pour une meilleure compréhension des enjeux de la communication politique.

1.1.1. Intérêt du sujet

Le Sénégal a longtemps été marqué par le monopartisme mais se retrouve, malgré tout, présenté comme une « vitrine démocratique » dans un contexte où une partie des voisins vit dans un régime démocratique « à adjectifs »¹² (démocraties néo-patrimoniales, autoritaires, etc.). En effet, la relative stabilité politique du Sénégal (« jamais de coup d'Etat », des élections paisibles, ...) fait qu'il est perçu par un grand nombre d'observateurs comme un pays où règne la démocratie.

Si on se réfère à la formule selon laquelle la démocratie est « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* », on peut en effet soutenir que la vision largement partagée du Sénégal comme un pays démocratique, au moins dans le sens d'un régime politique, est relativement juste. Le principe de souveraineté y est appliqué et l'exercice du pouvoir se fait par l'intermédiaire de représentants désignés lors d'élections au suffrage universel. Cependant d'autres dimensions sont également fondamentales lorsqu'on parle de démocratie comme une forme de société. Il s'agit entre autres de l'égalité et de la liberté et il arrive que ces critères, pour ne pas dire piliers essentiels, de la démocratie ne puissent servir aux citoyens face à un

¹² Collier D. et Levitsky S., « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997, p. 430-451

pouvoir extérieur qui, de par son contrôle permanent, leur fixe des limites allant à l'encontre de ce que devrait être une démocratie.

La liberté d'expression est bien inscrite dans la constitution sénégalaise qui s'inspire fortement de celle de la France avec plusieurs références à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (1789) ainsi qu'à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). On peut y lire que « *chacun a la liberté d'opinion, la liberté de croyance assortie de sa libre manifestation, la liberté de disposer et de recourir à l'information plurielle* ». Cependant, on constate qu'au Sénégal, « *la liberté d'expression ne s'exerce pas sans crainte, car il y a tellement de fossoyeurs et d'agresseurs de cette liberté avec notamment les velléités des politiques et des lobbies de toutes sortes pour la restreindre* »¹³. Qu'il s'agisse de propos envers le pouvoir politique ou religieux, la tendance est l'auto-censure pour éviter des agressions physiques souvent impunies ou des abus face à un flou juridique, notamment lorsqu'il est question de délits à l'encontre du pouvoir politique, par exemple.

Selon le rapport du Baromètre des médias Africain de 2013, « *la Constitution du Sénégal garantit les libertés individuelles fondamentales, les droits économiques et sociaux ainsi que les droits collectifs. La liberté d'expression et la liberté de la presse sont parmi les libertés civiles et politiques que la Loi fondamentale consacre et protège. Cependant l'application effective et la jouissance de ces droits sans risque par les citoyens restent relatives et varient selon les circonstances. Il y a un écart entre les principes proclamés dans le droit et la réalité vécue. Même les autorisations pour les marches et manifestations publiques sont de plus en plus rares ou exceptionnelles. Il n'y a pas de lois trop restrictives de la liberté d'expression, relatives au secret d'Etat ou sur les délits de presse. Cependant le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale sont parfois invoqués pour des inculpations aussi graves et imprécises que l'offense au chef de l'Etat, le trouble à l'ordre public ou l'appel à la sédition.* »

¹³ Rapport du Baromètre des médias africains, 2013, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), 130 p.

La liberté de presse est ainsi plus ou moins respectée au Sénégal même si les relations entre le pouvoir et le monde médiatique se caractérisent par diverses tensions. Des atteintes à cette liberté d'expression sont fréquemment répertoriées mettant en cause la réputation du Sénégal comme un des pays les plus démocratiques du continent africain. Les questions relatives aux interactions entre le monde médiatique et son environnement, notamment politique font souvent l'objet de débats et discussions diverses. Il en résulte des divisions aussi bien de la part de l'opinion publique que des professionnels des médias eux-mêmes, pour ne citer que ceux-là, mettant parfois l'accent sur les abus du pouvoir politique, les tentatives de contrôler ou de museler les médias, et d'autres fois pointant le doigt sur le manque de professionnalisme de certains journalistes.

Paradoxalement, même si les rapports entre médias et politique sont au cœur de la vie politique du pays, les travaux sur ce thème ne sont pas suffisamment nombreux au Sénégal. Même si le retard se réduit ces dernières années avec plusieurs recherches, ateliers, et publications sur le sujet, l'investissement reste faible. Selon Vincent Sosthène Fouda, cet état de fait proviendrait de deux principales causes : « *La sociologie des médias en est encore à ses balbutiements sur le continent africain tandis que la sociologie politique s'est plus intéressée à l'analyse du discours et, durant ces cinq dernières années, au conflit qui oppose les études dites nativistes aux études néolibérales ou postmodernistes* »¹⁴.

Il faut noter que la plupart des études sur les médias africains (et beaucoup d'autres sujets, pour ne pas dire tous) sont l'œuvre de chercheurs occidentaux souvent orientés par une grande curiosité intellectuelle ou tout simplement le souci de contribuer à l'enrichissement de la production scientifique. Cependant, sans remettre en cause la pertinence et la rigueur de ces travaux, il paraît essentiel d'adopter une distance à une certaine « occidentalisation du

¹⁴ Fouda V.S., « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes » in *Les Cahiers du journalisme* n° 19- Hiver 2009

regard » ainsi qu'à la tendance est à la « généralisation », pour rejoindre Alain Kiyendou, (lorsqu'il aborde la question des Recherches sur les technologies de l'information et de la communication et le développement). Le contexte est important et les réalités socio-culturelles non négligeables lorsqu'on aborde la question des médias (et toute autre question) sur un territoire différent. Par exemple, les médias au Sénégal ont des spécificités qu'on ne peut analyser de façon pertinente sans connaître la culture, les valeurs et croyances sénégalaises. Il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité des chercheurs occidentaux (sur qui nous sommes largement appuyés et qui beaucoup ont appris à connaître cette culture à travers leurs recherches) mais de tenter d'apporter un regard différent aux problématiques relatives à cette question, en mettant l'accent sur la faiblesse de la contribution de chercheurs africains, sénégalais dans la recherche sur les rapports médias-politiques (même ce faible investissement tend à se corriger progressivement).

Nous rejoignons complètement Alain Kiyendou lorsqu'il affirme que *« l'avenir de la science, des métiers et des formations en SIC est directement conditionné par la capacité de la discipline à s'adapter aux évolutions de son environnement économique, social, scientifique, technologique et politique, à prendre part au débat public international et à apporter un éclairage aux questions qui constituent aujourd'hui un enjeu majeur. »*¹⁵.

Ainsi, l'objet « médias », notamment dans ses interactions avec le politique, suscite un fort intérêt mais les travaux doivent être adaptés aux réalités du terrain étudié. Les méthodes, les questionnements, ne doivent en aucun cas être des « copies-collées » des « bonnes façons de faire » définies par une certaine « élite » scientifique.

Il existe bien évidemment des similitudes entre le monde médiatique sénégalais et ceux de pays occidentaux, par exemple, mais rien que la conception du mot « médias » comporte des

¹⁵ Kiyendou A., « Recherches sur les technologies de l'information et de la communication et le développement », revue *Communiquer*, N°13, 2015, 55-65

déterminants socio-culturels qu'il faut comprendre avant d'entamer toute réflexion ou analyse sur la question. On pourrait en dire de même pour le « politique » et tout autre terme liés au sujet des rapports entre médias et politiques. Cette étude simple et complexe à la fois requiert donc une méthodologie cohérente aux enjeux et particularités du terrain sénégalais.

A l'instar de plusieurs pays africains, les médias au Sénégal, se regroupent principalement en deux catégories : les médias dits du pouvoir, généralement ceux du service public et les médias dits de l'opposition. Fouda souligne que dans plusieurs pays africains, « *les médias restent la chasse gardée des institutions politiques et du pouvoir en place. Ils sont manipulés par les hommes de pouvoir qui agissent d'ailleurs à visage découvert* ».

Prenons l'exemple de la télévision au Sénégal. La RTS1, chaîne nationale, est devenue un instrument de monstration du pouvoir et se confond très souvent à une chaîne de l'Etat.

Pour contrer cette pratique, des opposants n'hésitent pas à s'appuyer sur d'autres supports médiatiques pour attaquer le pouvoir. Plusieurs radios et chaînes de télévision privées sont mises en places avec l'appui d'un ou de plusieurs politiques lorsque ces derniers n'en sont pas propriétaires. Le rapprochement médias-acteurs politiques est tel que beaucoup s'interrogent sur la crédibilité des uns et des autres. Les médias sont souvent utilisés comme des « armes » pour détruire un adversaire politique. Ceci conduit un bon nombre de journalistes à ignorer les normes éthiques et professionnelles qui régissent leur métier (exactitude de l'information, vérification des sources, indépendance, respect de la vie privée, etc.). En effet, certains délaissent leur fonction d'informer pour s'orienter vers des règlements de comptes et des calomnies entre personnalités, occultant leur rôle de « relais par excellence entre gouvernants et gouvernés »¹⁶. Cependant, il existe encore, fort heureusement des journalistes qui tentent d'assurer leurs fonction dans le respect de leur mission initiale et ce, malgré les difficultés

¹⁶ RAMONET Ignacio (1996), « Pour une information libre », *Le Monde Diplomatique*.

économiques, qui sont une partie des causes de la corruption dans le champ médiatique. Ces journalistes rencontrent également d'autres obstacles qui altèrent les conditions d'exercice de leur métier, voire les empêchent de mener leur travail journalistique. Il s'agit des entraves à la liberté d'expression, qui se sont particulièrement accrues depuis l'avènement de l'alternance en 2000. C'est que relève Jean-François Havard lorsqu'il parle des rapports entre médias et politique au Sénégal. Selon lui, « *alors que la libéralisation des médias au Sénégal avait contribué à l'alternance en 2000 en soutenant l'émergence d'une conscience citoyenne, la dérive autoritaire du « gouvernement de l'alternance » présidé par A. Wade s'est traduite par une multiplication des atteintes à la liberté d'expression.* »¹⁷.

Dans ce contexte, il est intéressant de chercher à comprendre les grandes spécificités du système médiatique sénégalais ainsi que les liens entre les réseaux politiques et les médias car, comme l'indique Ignacio Ramonet, « *c'est de la qualité de l'information que dépend la qualité de la démocratie. Quand la première se dégrade, la seconde ne tarde guère, elle-même, à s'abîmer* »¹⁸.

1.1.2. Objectifs de la recherche

Nous avons choisi de nous intéresser aux relations entre médias et politique depuis l'avènement de l'alternance en 2000, notamment à travers les élections présidentielles qui se sont tenues durant cette période de douze années. Cela consiste plus précisément en l'analyse de ces rapports depuis l'arrivée du Président Abdoulaye Wade au pouvoir, mais aussi en un rappel historique de l'évolution de la presse et de la politique au Sénégal afin de mieux comprendre la situation actuelle. L'objectif étant donc de chercher à analyser les différents

¹⁷ Havard J-F. « De la victoire du "sopi" à la tentation du "nopi". "Gouvernement de l'alternance" et liberté des médias au Sénégal », *Politique africaine*, n° 96, décembre 2004, p. 22-38

¹⁸ RAMONET Ignacio (1996), « Pour une information libre », *Le Monde Diplomatique*.

mécanismes qui entrent en jeu dans les rapports médias-politique(s) en accordant une attention particulière aux caractéristiques du système médiatique sénégalais, dans un contexte marqué par une démocratisation progressive des TIC, d'importantes difficultés d'ordre économique, une remise en cause de la crédibilité d'une partie de la profession journalistique, etc.

En effet, il s'agit d'étudier de façon attentive et approfondie les caractéristiques des interactions entre acteurs politiques et acteurs médiatiques au Sénégal, en accordant une grande attention aux diverses mutations ayant marqué la vie politique mais aussi le paysage médiatique, afin de percevoir les particularités de ces rapports durant le magistère du Président Abdoulaye Wade.

Pour ce faire, nous avons posé diverses interrogations au cours d'une phase exploratoire. Celles-ci ont orienté notre recherche documentaire, centrée principalement sur le sujet de notre étude, même si elle aborde des questions périphériques qui ne peuvent être ignorées au cours de ce travail. Nous avons pu ainsi élaborer une méthodologie qui nous semble adaptée à notre problématique ainsi qu'aux objectifs de cette recherche. Il s'agit dans un premier temps de définir un certain nombre d'hypothèses qui guident notre travail et sur lesquelles nous nous appuyerions fortement pour collecter les données mais aussi pour les analyser de façon approfondie afin de produire des résultats riches et utiles, de par leurs apports scientifiques à l'objet et au terrain étudiés.

1.1.3. Questionnement et hypothèses

Toute recherche est l'exposition d'une thèse et ainsi une interprétation d'une réalité sociale qui s'appuie sur des principes de rationalité et d'objectivité caractérisant la science. Ainsi, ce que nous cherchons à montrer, notre problématique, guidera tout le cheminement de notre

travail de l'exploration à la rédaction. Une question principale est au centre de notre travail de recherche même si elle fait l'objet de quelques ajustements au fur et à mesure que nous avançons dans notre étude. Notre démarche est empirico et hypothético-déductive « *qui va de l'observation des phénomènes sociaux à la construction d'un objet en passant par des principes théoriques et un outillage descriptif, aboutissant à une double interprétation interne et externe. Cela explique que l'on ait affaire à divers types d'analyses, à l'intérieur d'un même champ disciplinaire : les unes plus théorico-méthodologiques, c'est-à-dire plutôt tournées vers la validation interne des catégories et des modèles ; les autres plus empiriques, plutôt tournées vers des corpus finalisés* »¹⁹.

Elle est construite à partir de l'analyse documentaire, des entretiens exploratoires et des constats de terrain, entre autres :

Qu'est-ce qui caractérise les rapports entre le champ politique et le champ médiatique au Sénégal de l'avènement de l'alternance en 2000 à la défaite de Wade à la Présidentielle de 2012?

Pour tenter d'y répondre, les hypothèses suivantes ont été ainsi définies durant la phase exploratoire de notre recherche :

- ❖ **H1** : Même s'il est présenté comme une vitrine de la démocratie à travers le monde, le Sénégal voit depuis l'avènement de la première alternance, les attaques contre les médias se multiplier. De ce fait, nous avançons l'idée selon laquelle, la liberté de presse n'a pas été **respectée** durant le régime de Wade.

- ❖ **H2** : Le manque de moyens financiers des médias sénégalais réduit la qualité du travail des journalistes et les expose à la corruption.

¹⁹ Charaudeau P., "La justification d'une approche interdisciplinaire de l'étude des médias", Revue Communication, L'analyse linguistique des discours des médias : apports, limites et enjeux, Éditions Nota Bene, Québec, 2008.

- ❖ **H3** : Les TIC ont modifié les pratiques journalistiques et favorisent la transparence lors des élections tout en renforçant la démocratie.

- ❖ **H4** : La proximité, voire la collusion médias-politique entraîne un manque d'indépendance et la manipulation dans les relations, particulièrement lors d'élections présidentielles.

- ❖ **H5** : Les organes de régulation des médias n'assurent pas efficacement leur rôle, ce qui entraîne des dérives dans le monde médiatique, même s'ils appliquent parfois des sanctions.

Chapitre 2 : Contexte de la problématique

Le fait de définir une question centrale de recherche est très important, les hypothèses aussi mais la recherche ne saurait atteindre les objectifs fixés et apporter les résultats escomptés que si elle repose sur une problématique clairement réfléchie et présentée. Il s'agit, entre autres, d'aborder la question du cadre théorique de référence de notre étude. En d'autres termes, outre les propositions et orientations identifiées pour mener ce travail, nous nous attarderons ici à préciser l'approche théorique que nous avons choisi pour traiter la question des rapports entre les médias sénégalais et la politique sous le régime d'Abdoulaye Wade. Pour ce faire, nous nous appuierons sur les lectures d'ouvrages et d'articles scientifiques afin de porter une attention particulière aux résultats des autres recherches se rapportant à notre sujet. Nous avons ainsi fait une analyse d'écrits pouvant permettre une meilleure compréhension du problème que nous posons, c'est-à-dire, en mettant l'accent sur des thèses d'auteurs discutées, critiquées dans le but de disposer de lignes suffisamment pertinentes pour l'analyse critique des informations.

Plus globalement les lectures se structurent autour du thème médias-politiques et nous avons fait appel à différents auteurs pour construire notre cadre théorique. Avant de se focaliser sur une littérature plus précise en fonction du terrain et de l'objet autour du Sénégal, il convient de consulter et de tirer le meilleur profit (scientifique) des ouvrages étrangers ou autres traitant des questions centrales et périphériques de notre recherche. Des revues scientifiques ciblées et des articles issus de diverses disciplines nous permettent de croiser les regards et d'adopter une perspective théorique. Cela favorise également une démarche méthodologique ayant pour objectif de mieux situer, par le biais d'un travail scientifique, critique, le contexte

de notre problématique et de montrer la particularité de notre étude par rapport aux différents écrits qui ont pu être publiés jusque-là sur notre objet d'étude.

1.2.1. Cadre théorique de référence

Toute analyse repose sur un support axiologique et pose un problème, qu'il ait déjà été posé par d'autres ou pas du tout abordé. De ce fait, il est intéressant d'avoir un cadre de référence sur lequel s'appuyer et de faire un état des lieux, utiles pour l'analyse et la compréhension des données. Ainsi, Même si la question des rapports entre les médias et le champ politique semble avoir été depuis longtemps l'objet d'intérêt de la part de plusieurs chercheurs, c'est avec les travaux de Paul Lazarsfeld qu'elle devient un thème de recherche privilégié et abordé dans différentes disciplines.

La science politique accorde une importance particulière à l'étude de ces rapports, en s'intéressant le plus souvent aux incidences des médias sur les systèmes politiques, leurs rapports de « pouvoir » tout en essayant de comprendre les enjeux relatifs à l'évolution des démocraties. Il faut cependant noter que les travaux sur la communication politique, dans cette discipline, ne se développent que depuis quelques années en France même si elle a suscité un intérêt chez beaucoup de chercheurs étrangers, notamment anglo-saxons. Ce retard s'expliquerait selon Erik Neveu par le statut d'objet sale impensable (en référence à Georgakakis) « *de ce qui est alors désigné par le terme négatif de "propagande". Instrument de manipulation, celle-ci est pensée comme antidémocratique par nature et suscite un réflexe de dénonciation. Le simple mot de "communication politique", plus neutre, plus lié à l'idée d'un rouage de la participation politique devra attendre les années soixante-dix pour être accepté* ».

C'est plus récemment avec les sciences de l'information et de la communication que la thématique des médias dans leur ensemble est profondément analysée. Cette discipline qui regroupe différentes approches émanant de disciplines multiples, cherche à remettre en cause les idées reçues autour de l'objet qu'est la communication, notamment sur la capacité de manipulation des médias. En s'appuyant sur les accusations envers les masses, cette discipline a pu mettre l'accent sur les problématiques de l'information et de la communication. Mais comme le souligne si souvent Dominique Wolton « *la communication est un objet de connaissance interdisciplinaire, au carrefour des disciplines traditionnelles et des savoirs récents liés à l'expansion de la communication et des techniques du même nom.* ».

Nous pouvons donc dire que la question des rapports médias-politique a souvent été traitée dans diverses disciplines, sous diverses approches. Max Weber y voyait un important sujet d'étude : « *Les rapports de la presse avec les partis, ici et ailleurs, ses relations avec le monde des affaires, avec ces innombrables groupes et intérêts qui influencent l'opinion et sont influencés par elle, voilà un vaste terrain de travail sociologique encore largement en friche de nos jours (...)* Pour examiner la presse sous l'aspect sociologique, il est fondamental de constater d'abord qu'elle est nécessairement, de nos jours, une grande entreprise privée capitaliste, mais également qu'elle occupe à cet égard une position très particulière par le fait notamment qu'à la différence de tout autre commerce, elle possède deux catégories de "clients" tout-à-fait distinctes : il y a, d'une part, les acheteurs de journaux, qui à leur tour se subdivisent, selon les cas, en majorité d'abonnés ou en majorité d'acheteurs au numéro – une différence qui donne à la presse de pays entiers des traits fort dissemblables – et d'autre part les annonceurs ; entre ces deux catégories de clients, il existe des rapports changeants et curieux »²⁰.

²⁰ Weber M. (1992), « Le premier des sujets. Allocution prononcée en 1910 à Francfort sur le Main à l'occasion des premières assises de la sociologie allemande », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, pp. 101-108

Bon nombre de travaux se sont focalisés sur des dimensions relatives à l'impact des médias sur le vote, l'imputation de responsabilités, la manipulation, l'éventuel danger qu'ils constitueraient, etc. Notre démarche ne s'inscrit pas dans cette logique et vise à comprendre les facteurs qui régissent les relations entre acteurs politiques et médias en tenant des spécificités du contexte sénégalais et de l'évolution des deux champs afin de comprendre la réalité de ces interactions. Autrement dit, nous abordons plutôt notre recherche sur les médias sénégalais sous l'angle de l'analyse des interactions avec le monde politique, à une période bien définie, sous le mandat d'Abdoulaye Wade.

De ce fait, le cadre de référence privilégié dans cette étude s'inscrit dans le champ des sciences de l'information et de la communication même si nous puiserons des éléments de notre réflexion dans d'autres disciplines, notamment la science politique et la sociologie des médias. En effet, comme le dit Patrick Charaudeau, *« le domaine de pratique « politique » peut être construit en objet d'étude sociologique, psychologique, anthropologique ou discursif, et il en sera de même pour les domaines médiatique, juridique ou éducatif. Il n'y a donc pas en la matière e domaine réservé, chaque approche disciplinaire opérant comme une ponction dans chacun de ces domaines créant ainsi un lieu de pertinence analytique. Il serait dommageable pour la compréhension des phénomènes étudiés que les tenants d'une discipline aient une attitude négationniste vis-à-vis des disciplines connexes qui produisent des analyses sur les mêmes phénomènes : aucun phénomène n'appartient de façon exclusive à une discipline, et aucune discipline ne peut prétendre épuiser à soi seule la compréhension du phénomène. Et ce d'autant plus que, au-delà des différences théorico-méthodologiques, on trouve bien des points communs entre différentes approches disciplinaires. »*²¹. Ainsi, les finalités et la méthodologie de notre recherche s'inscrivent entièrement dans ce cadre dont l'objectif est comme l'indique Rémy Rieffel *« à la fois théorique et empirique : d'une part*

²¹ Charaudeau P., La justification d'une approche interdisciplinaire de l'étude des médias, Revue Communication, L'analyse linguistique des discours des médias : apports, limites et enjeux, Editions Nota Bene, Québec, 2008

restituer les transformations récentes dans une réflexion plus générale [...], d'autre part, s'appuyer sur des recherches et sur des études concrètes, tant il est vrai qu'une spéculation générale sans enquête de terrain est vaine et qu'une enquête de terrain sans cadrage théorique est aveugle »²²

La sociologie des médias s'intéresse plus spécifiquement aux relations entre les médias et la société en analysant toutes les formes d'interaction entre les différents acteurs, dans tous les domaines, notamment politique. Apparue aux Etats-Unis dans les années 1940, elle s'est progressivement développée en France dans les années 1960 en se donnant initialement comme objet les médias dits traditionnels. Avec les progrès technologiques et l'arrivée de nouveaux supports médiatiques, elle diversifie peu à peu son champ d'intervention en prenant en compte les TIC dans l'analyse des rapports médias-société, particulièrement en politique. De ce fait, nous nous appuyons fortement sur le courant interactionniste puisque comme l'indiquait Norbert Elias, il existe dans toute relation sociale des épreuves de forces « *centrées principalement autour des problèmes suivants : lequel des deux a le plus besoin de l'autre ? Qui des deux exerce la fonction la plus importante ? Qui est le plus dépendant de l'autre et par conséquent le plus soumis à l'autre ? Qui possède la plus grande marge de pouvoir et peut ainsi davantage manipuler l'autre, diminuer ses fonctions ou même l'en dessaisir ?* »²³

Il y a ainsi comme dans toute relation la question de la réciprocité qui se pose avec des échanges caractérisés par des conflits, de la manipulation, des rapports de force, de la connivence, de la corruption, de « l'amitié » voire des unions, etc. Il s'agit de rapports qui se modifient en fonction de la position des acteurs (qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, dans la sphère économique ou dans le religieux, etc.) mais aussi de la position des journalistes

²² Rieffel R., *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Édition Marketing S.A., 2004. 224 p. (Collection Infocom)

²³ Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie*, Paris, L'Aube, 1991

dans leur organisation, leur domaine de spécialisation, leur organe d'appartenance, leur réputation,...

En étudiant ces différentes interactions et au regard de la relative importance que revêtent les médias dans la formation de l'opinion publique, nous pouvons dire que cette recherche aborde la question de la communication politique, à travers l'objet d'étude, le terrain et la période concernée. Comme le dit Dominique Wolton, « *au départ, la communication politique a désigné l'étude de la communication du gouvernement vers l'électorat, puis l'échange des discours politiques entre la majorité et l'opposition. Ensuite le domaine s'est élargi à l'étude du rôle des médias dans la formation de l'opinion publique, puis à l'influence des sondages sur la vie politique. Aujourd'hui, elle englobe l'étude du rôle de la communication dans la vie politique au sens large en intégrant aussi bien les médias que les sondages, le marketing politique et la publicité avec un intérêt particulier pour les périodes électorales. A la limite, la communication politique désigne toute communication qui a pour objet la politique !* ».

Cette définition, malgré son caractère large, a le mérite de prendre en compte des dimensions, qui au départ peuvent sembler éloignées de la communication, mais qui, avec une analyse fine, s'avèrent être intrinsèquement lié à celle-ci. Cette perception nous permet également de rassembler dans une même expression les interactions et liens entre le champ de l'information et de la communication, notamment les médias, et celui de la politique.

Si on pouvait remonter le temps, on se rendrait suffisamment compte que « *la politique et la communication sont deux activités constitutives de la vie en société. Depuis l'Antiquité, l'une ne va pas sans l'autre. Le leader politique doit utiliser tous les moyens de communication*

*pour trouver des électeurs et ensuite les informer de son action pour favoriser sa réélection. ».*²⁴

Nous nous intéressons ici au rôle des médias, notamment lors d'échéances électorales et aux interactions entre leur champ et celui de la politique. La communication politique n'est donc pas abordée ici principalement comme l'étude des modes de communication du gouvernement vers les potentiels électeurs ou encore celle des discours échangés entre acteurs politiques lors de campagnes électorales mais plutôt comme étant l'entrecroisement des échanges issus de l'espace public, du champ politique et du champ médiatique. Comme le souligne Dominique Wolton, « *en permettant l'interaction entre la politique, la communication et l'information, elle apparaît comme un concept fondamental d'analyse du fonctionnement de la démocratie de masse. Elle ne conduit pas à supprimer la politique ou à la subordonner à la communication, mais au contraire, à la rendre possible dans la démocratie de masse* »²⁵. Cette conception de la communication politique est aussi développée par Pippa Norris qui la définit comme « *un processus interactif concernant la transmission de l'information entre les acteurs politiques, les médias d'information et le public* »²⁶. Ainsi, l'évolution du champ médiatique conditionne relativement les relations entre ces différents acteurs. Et dans des sociétés de plus en plus marquées par des innovations technologiques, la communication prend une place incontournable puisque les médias modifient les modes de vie, les formes de « socialité ». Il ne s'agit pas là de rejoindre le courant du déterminisme technologique²⁷ en mettant en avant le rôle et l'influence déterminante de la technologie dans la modification de l'organisation sociale voire dans l'histoire humaine, en voyant les médias comme des « extensions de l'homme », mais de reconnaître que les médias constituent des acteurs incontournables du jeu politique dans nos sociétés.

²⁴ Koutroubas, T. et Lits M. (2011), *Communication politique et lobbying*, Bruxelles, De Boeck, Coll. « INFO & COMMUNICATION ».

²⁵ Wolton D., « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès, La Revue* 1989/1 (n° 4), p. 27-42

²⁶ Norris P., *A virtuous circle: Political communication in postindustrial Societies*, Edition CUP, 2000, 420 p.

²⁷ Luhan M. « The medium is the message »

Et même si elle existe depuis longtemps et s'est manifestée sur diverses formes, la communication politique est aujourd'hui au centre des actions des politiques qui veulent séduire l'électorat à travers les supports médiatiques. Elle se retrouve souvent assimilée aux « actions conduites par des professionnels de la communication agissant pour le compte des professionnels de la politique et à destination des gouvernés »²⁸. On perçoit dans cette définition, au-delà des « échanges », l'aspect « influence » des outils de la communication sur le public même si on n'en est pas à l'idée évoquée par Blumler qui perçoit à travers la communication politique « une compétition pour influencer et contrôler, grâce aux principaux médias, les perceptions publiques des événements politiques majeurs et des enjeux »²⁹. Dès lors, les hommes politiques tentent, chacun à sa façon, d'attirer la sympathie des médias, parfois de les manipuler, voire les contrôler afin de véhiculer une image « positive » ou d'orienter les choix des électeurs, convaincus, à des degrés divers, du pouvoir des médias sur l'opinion publique.

Dans les sociétés occidentales actuelles, la communication politique regroupe toutes les formes de transmission, d'échanges, de messages émanant des acteurs politiques vers le peuple, et passant par les supports médiatiques, qu'il s'agisse d'interviews, de publicité, de sondages, etc. Arnaud Mercier le résume bien lorsqu'il écrit que « *La communication politique a pour double programme l'étude des interactions entre le système politique au sens large et les médias, et l'étude des processus et des techniques de communication dont le système politique se sert. À partir de cette définition simple, un tel champ d'étude comporte a minima quatre thèmes : la façon dont les détenteurs du pouvoir assurent leur publicité et se mettent en scène, les interactions existant entre les acteurs politiques et les professionnels de la communication et de l'information, le rôle des médias et des sondages dans la formation de*

²⁸ Ruitort P., *Sociologie de la communication politique*, La Découverte, coll. « Repères », 2007, 121 p.

²⁹ Blumler J. G., Cité par Gerstlé J. dans *La communication politique*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 2008, 255 p.

l'opinion publique et la façon de penser l'espace public, le contenu politique des messages d'information diffusés dans les médias et leur influence sur les récepteurs »³⁰.

Et certains professionnels de l'information et de la communication se font les conseillers d'hommes politiques en disant les « vendre » auprès du public. La communication politique est ici vue dans le sens d'un « marketing » où l'acteur politique devient tout simplement un produit qu'il convient d'exposer pour attirer les éventuels « acheteurs », « clients », quasiment au même titre qu'un téléphone portable, qu'une voiture, ou une montre, par exemple. Il s'agit donc de faire connaître, de faire apprécier l'acteur politique aux yeux du public à travers des entretiens, des reportages, des articles ou encore des meetings. Cette acception réduit la communication politique au marketing politique qui est assimilée à « *une démarche globale de conception, de rationalisation et d'accomplissement de la communication politique moderne* »³¹.

De façon plus simple, le marketing politique est l'application des techniques du marketing commercial au champ politique. Il s'agit, comme pour le consommateur classique, de faire toutes les recherches nécessaires pour connaître les besoins et attentes du citoyen à des fins politiques, souvent électorales. Il est alors question de faire la « promotion » d'un acteur politique ou de ses idées, par exemple, non plus uniquement à travers des débats publics, interviews et meetings, mais aussi via des campagnes publicitaires, des techniques de démarchage, entre autres, visant à toucher le plus d'électeurs potentiels. Il s'appuie donc sur une connaissance fine du public cible à travers des études quantitatives et qualitatives.

C'est une pratique qui s'est fortement développée aux Etats-Unis où elle est érigée en discipline. Et depuis la première campagne du Président Barack Obama, les progrès technologiques, notamment les réseaux sociaux, n'ont fait que renforcer les croyances sur son

³⁰ Mercier A. « La communication politique en France : un champ de recherche qui doit encore s'imposer », *L'Année sociologique* 2/2001 (Vol.51), p. 355-363

³¹ Maarek, P. (2007), *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Éditions Lexis Nexis, Coll. « Carré droit »

impact dans les élections. Les agences de publicité sont très sollicitées par les acteurs politiques qui définissent un public cible pour atteindre leurs objectifs et « vendre » leur client au public. Comme l'indiquait Gilles Achache « *Tout le monde sait en effet que la publicité, ce n'est pas « sérieux ». On ne consent à la regarder et à se laisser influencer par elle qu'à partir du moment où il est admis que tout cela, au fond, n'est qu'un jeu. C'est une des raisons qui font que l'humour est un des ressorts les plus constants de la publicité. Une publicité qui prendrait son auditoire complètement au sérieux, et lui parlerait comme on parle dans les livres, raterait très sûrement son effet. Par suite l'individu que vise la communication politique selon le marketing est d'une part identifié et visé à travers un segment social, et d'autre part n'est investi, « impliqué », dans la politique que partiellement. Pour le marketing politique, l'existence politique d'un individu ne résume ni n'engage son existence en général. Elle n'est qu'une dimension, parmi d'autres, qui se compose sans s'y opposer avec les autres dimensions de son existence* »³².

On perçoit ici, à travers le modèle de marketing politique que c'est la dimension commerciale de la communication politique qui est mis en avant. Il se fait donc par le biais d'une exposition du « client-marchandise », une construction d'une image plus ou moins conforme aux attentes (estimées) du public visé dans le but de recueillir le plus de voix. En effet, les leaders politiques, conscients du rôle important de la communication, particulièrement en période électorale, savent désormais que « *pour parvenir au pouvoir, pour l'exercer, pour en rendre compte au citoyen, la politique est communication* »³³.

Les politiques accordent, de ce fait, une place importante à leur communication et font appel à des spécialistes, « experts » des techniques de communication, en média-training, des informaticiens, blogueurs ou autres, susceptibles de leur trouver une « bonne » voire

³² Achache G., « Le marketing politique », *Hermès, La Revue* 1989/1 (n° 4), p. 103-112.

³³ Bongrand M., *Le Marketing politique*, Paris, PUF, 1993, 125 p.

« parfaite » stratégie de communication. Des équipes sont ainsi formées dans chaque camp, scrutant les moindres faits et gestes de leur candidat mais aussi des candidats adverses et s'intéressant à recueillir toutes sortes d'informations sur l'électorat afin de mieux orienter leurs méthodes.

En Afrique, malgré un retard par rapport aux acteurs politiques occidentaux, et à la progression différente des technologies, la sphère politique est de plus en plus « envahie » par des « *spin doctors* » et conseillers en communication, particulièrement en période électorale. Il s'agit essentiellement de « communicants » français, probablement du fait de la relative proximité politique, géographique et d'une certaine histoire commune, notamment à travers la colonisation. Ces communicants, conseillers des candidats les plus connus et dont les moyens de leur parti permettent le recours à de tels services, ont occupé le marché africain en faisant souvent un « copier-coller » des méthodes utilisées dans les pays occidentaux, et sans aucune prise en compte (en tous cas rigoureuse) des réalités du terrain. *« Le développement de leurs activités en Afrique francophone a été tel, à partir des années 1990, que les dirigeants politiques ont souvent paru s'affronter par conseillers en communication français interposés. Ce fut le cas au Sénégal, lors de la dernière élection présidentielle de février 2000, qui a marqué la fin de 40 années de règne du Parti socialiste. Abdou Diouf, le président sortant, avait fait appel à l'équipe de Jacques Séguéla, président de la société Havas Advertising et publicitaire bien connu en France, pour avoir, dit-il, inventé la fameuse formule « la force tranquille » qui accompagna la victoire de François Mitterrand en 1981. Usé par près de 20 années de pouvoir, le chef de l'État espérait redorer une image fortement écornée. Son adversaire, Abdoulaye Wade, opposant de toujours à Léopold Senghor, puis à Abdou Diouf, et favori de l'élection, avait de son côté requis les services de Marc Bousquet et Alain*

Napoleoni, de l'agence Médiatique. Il avait même eu droit à une visite de soutien de son « ami » Alain Madelin, président de Démocratie libérale, un parti français de centre droit. »³⁴.

Abdou Diouf, le Président sortant et candidat à sa succession avait choisi suite aux conseils de Jacques Séguéla le slogan de campagne « *Ensemble, changeons le Sénégal* » avec des affiches qui ont suscité beaucoup de commentaires. Le Président sortant y apparaissait « en toute simplicité » et son message était clairement de jouer sur le même terrain que son adversaire, celui du changement. De plus, lorsqu'on connaît un peu le parcours de son opposant qui était depuis 26 années d'opposition associé par les sénégalais au terme « *Sopi* » (changement), son slogan de toujours, on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle approche. Mais c'est toujours entouré d'une équipe de campagne de 94 personnes que Diouf tente de se maintenir au pouvoir en affichant une confiance lors des interviews et meetings. C'est dans ce cadre qu'il tient, lors de son discours d'investiture au Congrès du parti socialiste le 18 novembre 1999, ces propos : « *J'ai accepté avec enthousiasme et honneur votre investiture pour l'élection présidentielle du 27 février 2000. Je serai donc le candidat des paysans, des pasteurs, des éleveurs, des pêcheurs, le candidat des jeunes, des moins jeunes, des femmes et des travailleurs de notre pays* ». Cependant, on sent une certaine inquiétude chez le candidat Diouf puisque le contexte, notamment marqué par un fort taux de chômage chez les jeunes, semble plutôt favorable à son opposant de toujours, surtout lorsqu'il dit : « *Je ne suis pas pessimiste pour les élections de l'an 2000. Je vous l'ai déjà dit, mais nous sommes tous des croyants. Ce que Dieu décidera, c'est ce qui se fera par l'intermédiaire des voix du peuple sénégalais* ». La communication du parti socialiste s'est retrouvée aussi fortement altérée par des luttes internes avant la présidentielle, comme celles qui ont éclaté suite à ce que certains ont qualifié de « Congrès sans débat » ayant abouti à la nomination d'Ousmane Tanor Dieng au poste de Secrétaire Général et d'Abdou Diouf à la Présidence. Ces divisions ont eu, entre

³⁴ Champin C., « Le pactole de la communication politique en Afrique francophone », Les Cahiers du journalisme, N°9, Automne 2001, p. 206-217

autres conséquences, la naissance de deux partis qui vont peser dans l'opposition. Il s'agit de l'Union pour le Renouveau Démocratique (URD) de Djibo Leyti Kâ, et de l'Alliance des Forces du Progrès (AFP) de Moustapha Niasse, des partis créés respectivement en juillet 1998 et en juillet 1999, affaiblissant le parti socialiste dont ils sont issus. Ainsi, le travail important d'une équipe sur l'image d'un candidat ne suffit pas à faire basculer la victoire de son côté puisque d'autres facteurs extérieurs ou aléas peuvent altérer en un temps réduit toute les initiatives visant à « construire » une représentation « lisse » de celui-ci.

Malgré la présence de plus en plus importante des conseillers en communication ou en relations publiques, des « *spin doctors* », il faut noter que les hommes politiques ne peuvent être « vendus de la même façon que n'importe quel « produit » et que le public n'est pas passif pour reprendre l'expression de certains théoriciens des effets des médias. En effet, « *la relation entre l'État et le citoyen a changé. Les citoyens ont mûri. Ils veulent faire leurs propres choix de vie. Dans une société basée sur l'opportunisme à l'opposé de l'ancien Etat providence, le gouvernement ne dicte pas, il habilite. Il rend l'individu -patient, parent, citoyen respectueux de la loi, demandeur d'emploi - le pilote du système, et non l'Etat.* »³⁵.

La fréquence de ce type de pratiques et le recours de plus en plus systématique à des conseillers en marketing ou en communication, de façon globale, lors de campagnes électorales conduit plusieurs chercheurs à s'intéresser à cet objet d'étude qui occupe une grande partie des travaux en sciences de l'information et de la communication.

Philippe Breton disait il y a environ deux décennies que « *bien qu'il puisse paraître un peu brutal de l'énoncer ainsi, compte tenu de l'importance et de la qualité des travaux de*

³⁵ Tony Blair en 2004 lors d'une conférence du parti travailliste

recherche qui ont déjà été conduits dans ce domaine, les sciences de la communication politique restent encore en partie à fonder »³⁶.

Aujourd'hui, on est face à une progression fulgurante de la communication politique même si, selon les chercheurs ou la thématique abordée dans les travaux, elle est située dans le champ des sciences de l'information et de la communication, de la science politique, de la sociologie politique, etc. Et même s'il existe des similitudes dans la quasi-totalité des systèmes médiatiques du monde, le traitement et les problématiques diffèrent selon les contextes. Ainsi, il ne conviendrait pas d'étudier de la même façon les médias en occident et en Afrique.

En effet, il est important de tenir compte de l'environnement, des spécificités des réalités socio-culturelles africaines dans l'analyse des médias. L'importance de la tradition orale, des éléments historiques, de l'appartenance ethnique, des conditions économiques, entre autres, constituent un facteur essentiel dans la compréhension de la sphère médiatique en Afrique. De ce fait, en guise d'exemple, les médias n'y exercent pas « *une influence aussi prépondérante qu'en Occident. Dans une population moins individualiste encore, où les relations interpersonnelles restent très fortes, l'information se rattache plus fondamentalement à la communication au sein des collectivités* »³⁷. Les rapports du public avec les médias ne seront pas les mêmes et la radio y occupe une place centrale puisqu'étant le plus répandu des médias en Afrique. De même, les statuts, le cadre réglementaire de la profession de journaliste, les interactions entre le champ médiatique et les autres catégories d'acteurs ne répondent pas aux logiques « occidentales ».

Au Sénégal, les études sur les médias étaient relativement nombreuses et ont été, pour la plupart, menées par des journalistes et/ou chercheurs mandatés par des organismes privés ou

³⁶ Breton P., 1995, « Médias, médiation, démocratie : pour une épistémologie critique des sciences de la communication politique », *Hermès*, n° 17-18, p. 321.334.

³⁷ *Connaitre les médias d'Afrique subsaharienne, problématiques, sources et ressources*, sous la direction d'Annie Lenoble Bart et André Jean-Tudesq, éditions Karthala, 2008

par des universitaires occidentaux. Et c'est à partir de 2000 avec l'engouement médiatique qu'a connu l'élection présidentielle que la question des rapports « médias-politique » est mis sur le devant de la scène. Il y a ainsi plusieurs recherches sur le thème, produites par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), des chercheurs occidentaux, et quelques chercheurs africains tels que Ndiaga Loum³⁸, Momar-Coumba Diop, etc. A cela s'ajoutent des mémoires et thèses³⁹ sur ces questions. Et même si une partie des travaux sur les médias et la politique se limitaient souvent à des descriptions plus ou moins superficielles des systèmes médiatique et politique du Sénégal, des analyses approfondies sont effectuées sur des thématiques comme la politique⁴⁰, la démocratie⁴¹, la pluralité médiatique, la presse écrite⁴², la presse en ligne⁴³, l'autonomie des médias, l'aide à la presse, etc.

Nous nous sommes ainsi intéressés à cette littérature sur les médias, d'abord en général, puis en Afrique avant de centrer notre recherche sur divers écrits concernant l'histoire du Sénégal. En faisant la revue littéraire, nous avons privilégié donc celle liée à la scène politique, en partant de l'histoire commune africaine qu'est la colonisation, des transitions démocratiques en Afrique⁴⁴, entre autres, afin de mieux comprendre l'engouement suscité par l'alternance « pacifique » de 2000 au Sénégal.

³⁸ Loum N., *Les médias et l'Etat au Sénégal. L'impossible autonomie*. Paris, L'Harmattan, 2003, 265p.

Loum N., « Les médias sous Abdoulaye Wade : Entre contrôle et défiance ». Momar-Coumba DIOP, dir. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade : le sôpi à l'épreuve du pouvoir*. Paris, Karthala, 2013, p. 591-624.

³⁹ De la Brosse R., « Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique », Thèse de doctorat, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 1999, 909 p.

⁴⁰ Mbembe A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000, 280p
Diop M.C., et Diouf M., (dir). *La construction de l'État au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002

Sy S.M., *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique, 1960-2008*. Paris, Karthala, 2009, 372p.

⁴¹ Diouf M. « L'échec du modèle démocratique au Sénégal, 1981-1993 ». *Afrika Spectrum*, no. 1, 1994, p. 47-64

SARR I., *La démocratie en débats - L'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, L'Harmattan, 2000, 322p.

Guèye B. « La démocratie en Afrique: succès et résistances ». *Pouvoirs*, 2009, vol. 2, no. 129, p. 5-26

⁴² Tudesq, A.-J., *Les médias en Afrique*. Paris, Ellipses, 1999, 160 p.

De la Brosse R., *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, 640 p.

Guèye I.T., *Les médias sous contrôle: Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*. Paris, L'Harmattan, 2006, 151 p.

Faye M., *Presse privée écrite en Afrique francophone: Enjeux démocratiques*. Paris, L'Harmattan, 2009, 394 p.

⁴³ Taureg M. et Wittmann F., (dir.) *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass médias au Sénégal ?* Dakar, ENDA, 2004, 172 p.

⁴⁴ Guèye B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, vol. 2, N° 129, avril 2009, p. 5-26

Gazibo M., *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, 291p.

Mais c'est surtout à partir de la présidentielle de 2000⁴⁵, qui a constitué un tournant dans l'histoire politique du pays, avec l'avènement de l'alternance, qu'on voit les recherches sur les médias et le monde politique s'amplifier et se diversifier à travers l'analyse des rapports entre tous les acteurs qui interviennent (journalistes, hommes politiques, citoyens, entreprises...). Parmi les travaux sur le Sénégal, de cette période, on s'est intéressés à divers auteurs notamment ceux ayant participé au dossier sur le Sénégal post-alternance de la revue *Politique africaine*⁴⁶. D'autres ont aussi consacré une part importante de leurs recherches à l'analyse du rôle de la presse, la libéralisation du paysage médiatique, les contraintes notamment économiques des médias, etc. Des doctorants⁴⁷ ont abordé ces questions, sous divers angles et on s'est également appuyé sur leurs travaux pour mieux comprendre et illustrer certains faits.

Il y a eu auparavant des études sur les médias en Afrique et l'intérêt était souvent tourné sur les questions de leur rôle dans les sociétés⁴⁸, souvent en cours de démocratisation politique, de l'évolution historique de la presse, de leur liberté⁴⁹, etc.

Les médias font partie des objets privilégiés de la recherche relative au pouvoir politique puisque des interrogations sur la complexité des rapports entre ces deux « mondes » sont souvent posées devant des incidents entraînant des conséquences considérables sur la démocratie et l'image du Sénégal. Ce pays est depuis quelques décennies est parfois qualifié

Quantin P., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Kartala, 1997, 320p.

⁴⁵ Diop, M.- C., dir. *Le Sénégal à l'heure de l'information: Technologies et société*, Paris, Karthala, 2003, 390 p.

Taureg, M. et Wittmann F. (dir.), *Entre tradition orale et nouvelles technologies: où vont les mass médias au Sénégal ?*, Dakar, ENDA, 2004, 172 p.

⁴⁶ Dahou T. et Foucher V., dir. « Le dossier : Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », *Politique africaine*, N° 96, 2004, 222p.

⁴⁷ Barry, M., *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, mars 2012, 643 p.

Cissé, H. B. *La presse écrite sénégalaise en ligne: Enjeux, usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication par les journalistes (1980-2008)*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2008, 992 p.

⁴⁸ Tudesq, A.-J. (dir.), *La Presse et l'événement : recueil de travaux*, Paris, La Haye, Mouton, Publications de la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux, 1973, 181 p.

Tudesq, A.-J. *Feuilles d'Afrique: étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*. Talence, éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, 362 p.

⁴⁹ Bourges, H. *Décoloniser l'information*, Paris, éditions Cana, 1978, 160 p.

de « réussite exemplaire »⁵⁰ (*a success story*) perçue comme telle par beaucoup d'observateurs extérieurs et chercheurs, notamment Cruise O'Brien pour qui cette « réussite » est basé sur un « contrat social » entre les principaux acteurs que sont les marabouts, les politiques et l'Etat. Cruise O'Brien, animé par un optimisme à la Robert Fatton⁵¹ « *mesure la réussite sénégalaise comparativement aux conflits ethniques et religieux qui secouent des communautés qui appartiennent aux mêmes Etats, en Afrique de l'Ouest, et au respect de quelques principes démocratiques* ». C'est dans le même cadre que Christian Coulon qualifiait le Sénégal d'un des pays les plus stables d'Afrique ayant disoit-il « *une autre particularité : celle d'avoir entrepris, bien avant les autres, de libéraliser sa vie politique, faisant ainsi œuvre de pionnier sur le continent. (...) La libéralisation de la vie politique a effectivement été à l'origine d'une formidable éclosion de la liberté d'expression. Une presse d'opinion, souvent très critique envers les pratiques du régime, a fleuri, dont Le Cafard libéré est l'exemple le plus remarquable. Des mouvements politiques et syndicaux de toutes sortes ont pu développer leur action* »⁵².

Cependant, les conflits en Casamance depuis 1982⁵³, l'assassinat d'un magistrat⁵⁴, les contestations et violences lors d'échéances électorales, l'agression et les menaces à l'encontre d'acteurs politiques ou médiatiques⁵⁵, etc., ont quelque peu terni cette réputation de pays démocratique et interpellent de plus en plus de chercheurs⁵⁶.

Dès lors, il nous paraît important de mener une recherche sur ce thème en ayant comme objet les médias eux-mêmes plutôt que le public et en s'interrogeant sur les spécificités des médias

⁵⁰ Cruise O'Brien D., Diop M.C. et Diouf M., *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2003, 231 p.

⁵¹ Fatton R. Jr, *The making of a liberal democracy: Senegal's passive revolution, 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1987

⁵² Coulon C., (dir.), « Sénégal : la démocratie à l'épreuve », *Politique africaine*, N° 45, mars 1992

⁵³ Voir la rébellion par le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC)

⁵⁴ Voir l'affaire Me Sèye

⁵⁵ Par exemple, l'agression physique de Talla Sylla, l'emprisonnement de journalistes tels que Madiambal Diagne, les menaces de mort envers Abdou Latif Coulibaly,...

⁵⁶ Par exemple, Diouf M., « L'échec du modèle démocratique au Sénégal, 1981-1993 », *Afrika Spectrum*, N° 1, 1994, p. 47-64

Lechasseur D., *Démocratie et société civile au Sénégal. Le rôle de la presse écrite privée (1988-2011)*, Maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2015, 254 p.

sénégalais dans leurs rapports avec la politique après une période aussi marquante dans l'histoire du pays que l'alternance de 2000, et ce dans un contexte particulièrement modifié par le développement des technologies de l'information et de la communication, des réseaux sociaux, par conséquent.

Les présidentielles, un moment clé

« La période des élections est l'un des temps forts de la vie politique d'un pays. L'élection exprime le pluralisme politique, fonde la démocratie représentative et légitime le pouvoir »⁵⁷.

Plusieurs travaux se sont intéressés à différentes questions relatives aux élections, notamment en Afrique même si, au départ, il était plus question de descriptions d'événements d'avant, pendant et après scrutin sans véritable analyse. Au fil des années, et dans un contexte de « transitions démocratiques », l'intérêt scientifique va s'orienter vers des objets tels que les partis politiques⁵⁸, les élections concurrentielles, ou les consultations électorales, puisque le terrain africain était vu comme étant spécifique avec notamment une « démocratie africaine », parfois par une perception occidentale relativement ethnocentrique. René Otayek soulignait il y a quelques années que *« la représentation ordinaire des élections africaines continue de charrier les mêmes préjugés à relents xénophobes qu'il y a vingt ou trente ans : elles seraient par définition truquées, frauduleuses, ethnicisées et, surtout, ne constitueraient pas un mécanisme de renouvellement des élites via d'authentiques alternances politiques. Autant de bonnes raisons - auxquelles on pourrait ajouter l'argument selon lequel, coûteuses politiquement et financièrement, elles seraient un luxe pour les pays pauvres - pour les*

⁵⁷ Guèye B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* 2/2009 (n° 129), p. 5-26

⁵⁸ Carbone Giovanni M., St-Sauveur Annabelle Larouche, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », *Politique africaine* 4/2006 (N° 104), p. 18-37

considérer avec condescendance et mépris et les évacuer du champ de l'analyse scientifique. »⁵⁹.

Patrick Quantin, quant à lui analyse la position du chercheur dans un tel contexte en ces termes : *« Sous les régimes d'autoritarisme électoral, le chercheur est placé devant un dilemme : être le témoin passif des « farces » électorales afin de pouvoir accéder au terrain ou bien rester à l'extérieur et soutenir le travail de dénonciation des « entrepreneurs de moralité ». Avec la démocratie mondialisée, on assiste à une interprétation très libre du modèle occidental dont l'objectif consiste à créer l'illusion de la conformité tout en continuant, derrière la façade, des pratiques très éloignées de l'esprit de ce modèle. Mais le référentiel s'alimente aussi d'une démarche inverse. Parallèlement se développent des doctrines qui revendiquent leur autonomie par rapport à l'Occident tout en prônant des règles proches de la démocratie occidentale ou, pour éviter d'en prononcer le nom, se réclame de la « gouvernance » »⁶⁰.*

Des auteurs africains, notamment Adjovi, vont souvent s'interroger sur les élections dans différents pays en faisant des récits des événements⁶¹ ou des analyses plus approfondies.

Les élections, ce « rite démocratique » constituent ainsi un cadre privilégié pour observer *« les comportements des partis politiques, des candidats et des dirigeants, le fonctionnement de l'administration publique théoriquement au service des citoyens, le positionnement des médias publics et privés qui peuvent jouer une part active dans la compétition »⁶²*. Il est donc intéressant de s'interroger d'abord sur le rôle des médias, leur fonction réelle dans les

⁵⁹ Otayek R., « Introduction au thème : Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ?, *Politique Africaine*, n° 69, mars 1998, p. 3-11

⁶⁰ Quantin P., « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 65-76.

⁶¹ Adjovi E., *Une élection libre en Afrique : La présidentielle de 1996 au Bénin*, éd. Karthala, 1998, 192 p.

⁶² Frère M.S., *Elections et médias en Afrique centrale: voie des urnes, voix de la paix?*, Ed. Karthala / IPP, 2010, 364 p.

consultations électorales afin de pouvoir ensuite analyser leurs rapports avec les acteurs politiques.

A l'instar de plusieurs pays du continent africain, au Sénégal, la libéralisation du champ politique qui a suivi le monopartisme est concomitante à celle du paysage médiatique. En effet, l'arrivée du multipartisme et les importants bouleversements qui ont marqué le système médiatique ont favorisé la création de divers journaux et radios privées ou communautaires. On constate ainsi que plus la démocratie existe dans un pays, plus le développement de ses médias se construit et, inversement, lorsque les médias accomplissent leur rôle, la démocratie se renforce. Selon Marie Soleil Frère, « *il y a toujours eu un lien très fort entre pluralisme politique et diversité médiatique et ce lien se perçoit plus particulièrement en période électorale* ». Ainsi, faire une analyse empirique sur les rapports médias-politique en accordant une attention aux élections présidentielles nous paraît très important, puisqu'il s'agit là d'un moment clé dans la vie politique de tout pays. C'est très souvent à l'approche des élections que l'intérêt des acteurs politiques pour les médias s'accroît considérablement. Les stratégies se multiplient pour apparaître le plus souvent sur le petit écran, accorder plus d'interviews et organiser des meetings ou encore intervenir dans des émissions de radios à forte audience,...

Certains mettent en place une équipe chargée de veiller sur leur communication afin de leur garantir une plus grande réussite lors de leurs « sorties » médiatiques. Le but ultime est de recueillir le plus de votes possibles afin de se hisser au sommet de l'Etat. D'autre part, certains journalistes, particulièrement ceux qualifiés de « politiques », y trouvent aussi l'occasion d'exercer leur « pouvoir », quelques uns allant même jusqu'à « se jouer » des hommes politiques, qui multiplient les demandes de passage dans les émissions les plus suivies, ce qui crée un rapport de force très intéressant dans l'étude des interactions que peuvent entretenir les deux champs (politique et médiatique).

L'année 2000 et les élections qui se sont tenues à cette période ont été l'occasion pour les citoyens sénégalais de voir au bout d'une quarantaine d'années sous un régime socialiste, la première alternance politique. C'est également au cours de ce scrutin, que le rôle capital que pouvaient jouer les médias dans la régularité et la transparence au cours d'élections a été compris.

La présidentielle qui a suivi, celle de 2007, même si elle est apparemment plus calme que les deux présidentielles du règne de Wade malgré des accusations de fraude électorale, permet d'étudier l'évolution des rapports auxquels on s'intéresse et les changements (positifs ou négatifs) dans l'exercice du métier de journaliste après un premier mandat du pouvoir élu en 2000.

Concernant 2012, il nous paraît être un moment crucial pour analyser en profondeur la question du lien dynamique entre ces deux réalités que sont les médias et la politique, particulièrement du fait du contexte de tensions dans lequel elle s'est tenue avec la candidature fortement contestée du Président sortant. Elle est également intéressante au regard du foisonnement de radios et l'enrichissement du champ audiovisuel par l'arrivée de nouvelles chaînes de télévision privées dites « indépendantes » et souvent à l'initiative d'hommes d'affaires, voire d'hommes politiques, du parti au pouvoir et/ou de l'opposition.

1.2.2. Les médias, des acteurs politiques ?

L'émergence des médias a correspondu historiquement à la généralisation du suffrage universel. Leur rôle a toujours consisté, en période électorale, à livrer de façon honnête, équitable et responsable l'information au citoyen afin qu'il puisse décider pour qui voter. Et plusieurs études ont mis l'accent sur l'impact des médias dans la formation des consciences et

le changement d'opinion. Il est donc essentiel qu'ils évoluent dans un contexte favorisant leur diversité, qu'ils soient dotés d'une liberté et qu'ils aient conscience de leurs responsabilités.

Les médias s'intéressent à toutes les thématiques relatives à la vie des hommes en société. Ainsi, ils sont présents dans les conflits (militaires ou autres), sur les terrains économiques, les questions sociales, etc. Cependant, le domaine politique reste un champ privilégié des médias d'autant plus qu'il peut être au cœur de tous les autres sujets évoqués antérieurement (social, économique,...). La question de leur influence sur les pratiques politiques a toujours été posée avec des réponses relativement différentes (lorsqu'il y en a). Leur pouvoir est souvent reconnu voire surestimé même s'il est difficilement mesurable.

Les médias ne sont pas considérés ici comme *« de simples technologies de communication capables à elles seules d'affecter le fonctionnement de nos démocraties et de transformer les modalités d'expression du débat public. Le médium, faut-il le rappeler, s'inscrit toujours dans un tissu de médiations sociales particulières et dans le terreau de relations humaines qui obligent d'abord à penser la médiatisation de la vie politique en termes d'interdépendance entre de multiples facteurs d'ordre politique et économique et, ensuite, à analyser la concurrence entre les différents supports, la diversité des mises en formes des messages ainsi que les interactions complexes entre les acteurs concernés. »*⁶³.

Ainsi, au Sénégal, les médias s'inscrivent dans un contexte particulier avec des réalités socio-économiques auxquelles ils tentent de s'adapter dans l'exercice de leur fonction. L'analyse des rapports avec le champ politique implique donc une prise en compte de tous ces facteurs qui pèsent énormément sur le champ médiatique. On ne peut non plus parler de rapports-médias politiques sans aborder la question de la démocratie car comme le dit Adeline Joffres *« lorsqu'il est question des « médias » (liberté de la presse, manipulation de l'information,*

⁶³ Rieffel, Rémy, *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris, Gallimard, 2005, 534 p.

« pouvoir des médias », propagande), le truchement des médiations conduit à s'interroger sur la qualité de la démocratie parce que les médias font partie de l'espace public en tant qu'espace de discussion, d'échange et d'exercice de la citoyenneté. (...) Dans une démocratie représentative, les médias ont pour mission principale de diffuser l'information du « haut vers le bas » en informant le citoyen des décisions politiques, économiques et sociales prises par le gouvernement en son nom. Ils fournissent alors un espace de réflexion en suscitant et en posant les termes du débat. Ils sont également considérés comme un recours possible contre des institutions défailtantes et possèdent un pouvoir dénonciateur qui pèse sur la politique et sur les dirigeants. Mais parce qu'ils peuvent être le porte-parole du citoyen, par le biais de sondages, de pétitions ou de colonnes, les médias de communication permettent aussi à ce dernier d'exercer son « droit de réponse » – lequel fait partie intégrante des rouages de la démocratie (accountability) – et même de créer du lien social. En cela, les médias participent du maillage de l'espace public. Ce qui est donc en jeu dans le cadre d'une « configuration médiatique », c'est un réseau complexe d'inter-dépendances entre divers acteurs (journalistes, hommes politiques, industriels, citoyens) qui rend caduque la vision des médias comme acteurs homogènes ayant des effets globaux eux-mêmes homogènes.»⁶⁴

De ce point de vue, il convient d'analyser l'espace médiatique comme une entité complexe, hétérogène, un « microcosme »⁶⁵ évoluant dans un « macrocosme social », avec ses propres règles et une relative autonomie. Il est donc important de définir une méthodologie adaptée à la recherche et l'étude des interactions entre le champ politique et le champ médiatique en tenant compte des spécificités du Sénégal et du régime d'Abdoulaye Wade. En effet, l'analyse de cette thématique implique une prise en compte de l'histoire du pays, de réalités sociales, ... mais aussi des caractéristiques et de l'environnement dans lequel, les acteurs médiatiques et politiques ont pu évoluer durant ces 12 années de « règne » libéral.

⁶⁴ Joffres A., « Démocratie participative et médias : jeux d'influence au Venezuela », *L'Ordinaire des Amériques*, 210 | 2008, 193-215

⁶⁵ En référence à la définition du « champ » au sens bourdieusien du terme

Chapitre 3 : Des techniques pour l'objet et le terrain

Après avoir bien défini notre question de recherche et notre problématique qui constituent le fil conducteur de ce travail, il est essentiel d'aborder la question de la méthodologie à adopter pour la production des résultats. On ne saurait collecter les données nécessaires sans l'élaboration d'une démarche méthodologique adaptée à notre objet ainsi qu'à notre terrain d'étude. C'est un point essentiel de notre travail qui détermine les informations que nous avons à analyser. De ce fait, il est très important de bien réfléchir aux choix des techniques et modes d'enquête à utiliser, en fonction des objectifs définis et spécificités de l'objet, du terrain, entre autres. Ainsi, pour mieux comprendre les rapports entre les médias et le champ politique sénégalais, nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive principalement centrée sur des modes de recueil qualitatifs même si des données quantitatives peuvent nous servir d'illustrations pouvant apporter une meilleure compréhension des résultats. Les hypothèses constituent ainsi une partie essentielle de cette étude qu'elles guident jusqu'au terme malgré quelques éventuelles ajustements au fur et à mesure de l'évolution de la recherche.

Plus précisément, la démarche méthodologique que nous empruntons dans le cadre de cette recherche sera axée sur différents angles ayant pour objectif de décrypter notre terrain que nous savons complexe. Nous avons de ce fait, mobilisé des méthodes qualitatives (analyse documentaire, entretiens, observations) qui nous semblent le plus à même de nous fournir une collecte de données conformes aux finalités que nous nous sommes fixées. L'utilisation de ces techniques est plus détaillée ci-dessous afin de montrer **la pertinence** de notre choix par rapport au terrain sénégalais ainsi qu'aux médias et acteurs politiques qui sont au cœur des rapports que nous étudions ici.

1.3.1. Une étude qualitative

Afin de produire des résultats objectifs et fiables, nous avons cherché à interroger le terrain de façon optimale en menant ce travail avec rigueur. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées, entre autres, sur divers éléments bibliographiques, notamment sur l'histoire politique du Sénégal. Une partie de la revue littéraire a été consacrée aux recherches sur l'Afrique de façon générale, son passé colonial, les démocraties, les élections, la libéralisation de la vie politique et des médias. Nous avons ainsi puisé dans plusieurs disciplines (sciences de l'information et de la communication, science politique, sociologie,...) pour structurer notre réflexion et l'asseoir sur une base théorique solide.

Les principales étapes du travail sont les suivantes :

- Une première phase de structuration de l'étude au cours des premiers mois : Il a été question, dans cette première étape, de bien définir le cadre théorique de la recherche et d'identifier les sources d'informations existantes ainsi que les méthodes de recueil les plus pertinentes par rapport à notre problématique. Nous avons donc choisi de mettre au centre de notre travail d'investigation les acteurs du champ médiatique sénégalais (professionnels du secteur des médias, journalistes, responsables de groupes de presse, formateurs,...) même si des rencontres avec d'autres acteurs impliqués (politiques, citoyens, etc.) ont été faites. Nous avons cherché, en premier lieu, divers documents sur notre thème d'étude (textes réglementaires, données contextuelles sur la situation du terrain et l'histoire du Sénégal, documents de presse, ouvrages et études antérieures sur la problématique, etc.). Pour accéder à ces informations, nous nous sommes adressés à différentes sources (dont l'Institut Panos Afrique de l'Ouest, Institut Fondamental d'Afrique Noire, le Conseil pour le développement de la

recherche en sciences sociales en Afrique, CESTI, ISSIC, etc.) et personnes ressources. Nous avons ainsi pu orienter nos recherches vers des personnes ressources qui nous ont guidés vers d'autres interlocuteurs non moins intéressants. Nous n'avons ainsi négligé aucune source d'informations pouvant nous éclairer et enrichir notre analyse sur l'objet de ce travail.

- Une deuxième phase de collecte de données avec pour objectif central le recueil de données qualitatives (et parfois quantitatives) sur les médias au Sénégal mais également sur l'appropriation des TIC, les usages et enjeux notamment dans la vie politique et en période électorale : Cette étape s'est constituée d' « allers-retours » sur le terrain afin de nous imprégner de la réalité et de structurer la démarche d'enquête⁶⁶ proprement dite. Nous avons donc choisi de compléter l'analyse documentaire par l'utilisation d'autres techniques d'investigation telles que l'entretien semi-directif et l'observation. Le recours à ces méthodes est lié à une conception de recherche qui vise à établir un rapport immédiat avec chaque personne, qui valorise les lieux, les acteurs et les langages. L'entretien constitue ici un moyen privilégié de s'imprégner des logiques et représentations de nos interlocuteurs. Cette technique nous aidera à approfondir notre sujet par la prise en compte des avis de différents acteurs. L'observation⁶⁷ nous permet ici d'étudier les pratiques, les acteurs impliqués, les interactions internes et externes qui les mobilisent et d'en tirer des constats de régularité.

⁶⁶ Becker, H.S., *Les ficelles du métier, Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Ed. La Découverte, Paris, 2002, 352 p.

Bourdieu, P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., *Le métier de sociologue*, 5^e éd., Paris, EHESS, 2006, 357 p.

Beaud S. et Weber F., *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*, 4^e éd, Paris, La Découverte, 2010, 331 p.

⁶⁷ Fournier P. et Arborio A.-M., *L'observation directe: L'enquête et ses méthodes*, 3^e édition, Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.

Peretz H., *Les Méthodes en sociologie : L'Observation*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte, 2004, 122 p.

Notre premier déplacement s'est fait sur une durée de 3 mois au Sénégal dans le cadre d'un stage au sein d'une organisation de la société civile dirigée par une historienne, ancienne ministre fortement médiatisée et actuellement conseillère auprès du Président Macky SALL élu en 2012. L'objectif était d'avoir une entrée dans le monde politique et médiatique à travers cette personne ressource tout en puisant des connaissances importantes de son expérience. Parallèlement, nous avons pu recueillir des informations importantes à travers les discussions informelles et eu l'occasion de participer à des manifestations scientifiques tout aussi utiles dans notre travail. Nous avons ainsi pu mener 11 entretiens avec 1 sociologue, 3 journalistes, 3 politiques, 1 ancien journaliste et professeur en communication et 2 membres du mouvement « Y en a marre », 1 autre membre du M23 (mouvement de la société civile). Parallèlement, des observations ont été effectuées dans une télévision privée (Télé Futurs Médias), une radio privée (Walf FM), un quotidien (Sud Quotidien) et un hebdomadaire (la Gazette). Nous avons observé le fonctionnement et l'organisation de la rédaction de la TFM, la préparation d'une émission politique et deux reportages, notamment lors de la manifestation du M23, le 23 septembre 2011.

Un deuxième déplacement était prévu avant les élections de février 2012 mais des imprévus nous ont contraints à le repousser. Nous avons néanmoins suivi les événements à distance grâce aux progrès technologiques, particulièrement l'Internet ainsi que nos contacts présents au Sénégal. Nous avons ensuite effectué un séjour de février à avril 2013 au cours duquel nous avons pu mener une enquête plus approfondie auprès des acteurs ciblés, ce qui nous a permis de mener d'autres entretiens auprès de porte-paroles et représentants de partis politiques, patrons de presse et journalistes, enseignants-chercheurs dans des écoles de journalisme, etc.

Nous avons ainsi pu disposer, quelques mois après la dernière présidentielle, de données riches et utiles pour confronter nos observations avec la réalité et tenter vérifier les hypothèses préalablement définies.

Un 3^{ème} déplacement sur le terrain d'une durée moins importante (2 semaines) a été également intéressant puisqu'il nous permis de participer à un colloque international organisé par le CESTI sur 3 jours et intitulé « *Les médias en Afrique, cinquante ans après « le soleil des indépendances » : bilan, enjeux et perspectives* ». Nous avons ainsi pu échanger avec quelques chercheurs et journalistes présents sur les différents travaux autour des 4 axes fortement en lien avec notre objet :

- Médias et processus de démocratisation en Afrique : Divers communications ont pu y être présentées et discutées notamment sur « les grandeurs et décadences de l'empire médiatique français en Afrique », **les « émissions interactives radiophoniques » au Sénégal ou encore sur la relation complexe entre « deux acteurs majeurs de la démocratie » que sont le journaliste et le politique.**
- La régulation et l'auto-régulation : Bilan et perspectives :
- Regards croisés sur 50 ans de formation au journalisme
- L'Afrique face aux enjeux liés aux médias sociaux. Le cas de la pratique du journalisme au Sénégal avec Internet nous a particulièrement intéressés.

Les riches échanges et perspectives de ce colloque ont été importants pour affiner notre analyse des interactions entre les médias et la politique, particulièrement sur les questions relatives à l'histoire, l'environnement et l'avenir des organes de presse au Sénégal.

1.3.2. Conditions de mise en œuvre

Nous avons choisi comme terrain d'étude le Sénégal, ce qui implique des déplacements réguliers pour la collecte de données. Ainsi, nous avons rencontré une première difficulté relative à l'organisation de ces voyages. En effet, n'ayant pas de financement extérieur pour cette thèse, il nous est souvent difficile de disposer des conditions optimales pour mener à bien notre recherche. Nous avons eu à travailler parallèlement comme chargée d'enseignement et chargée d'études afin de recueillir des fonds indispensables pour mener notre enquête de terrain. Des conséquences telles que des difficultés d'organisation de notre emploi du temps ou encore des contraintes relatives aux exigences des employeurs nous ont empêché de nous mobiliser comme nous l'aurions souhaité lors de la première année de cette recherche. En d'autres termes, nous avons dû nous adapter afin de surmonter les différents obstacles et freins et d'aboutir ainsi aux résultats escomptés.

Des aléas notamment liés à notre vie privée (événements familiaux, problèmes de santé, pour ne citer que ces domaines), ont pu retarder notre travail de recherche même si nous avons pu assister et participer à différents séminaires et apporter des contributions scientifiques à des colloques liés à notre sujet d'étude parallèlement à la rédaction de cette thèse. De plus, comme pour chaque travail de recherche, il arrive parfois des moments de doutes, de réflexion, etc. qui ne facilitent pas l'avancement dans l'écrit mais il s'agit là de quelques chose de prévisible que nous avons compris avant d'entamer ce travail solitaire et collectif qu'est cette recherche. Malgré les difficultés, dont quelques unes ont été évoquées ici, nous avons tenté de mobiliser toutes nos ressources dans le but de fournir un travail de qualité, en nous adaptant au terrain et en essayant d'anticiper certains obstacles dans le but de produire des résultats permettant de contribuer à la recherche scientifiques sur notre objet d'étude, même si nous reconnaissons que des améliorations sont toujours possibles.

1.3.3. Des limites objectives

Ce travail de recherche se veut une analyse profonde des relations entre les médias sénégalais et les acteurs politique sur une période bien déterminée. Il comporte des limites relatives à plusieurs facteurs.

Une première limite réside dans la relative « proximité » avec le terrain, en l'occurrence le Sénégal. En effet, étant citoyenne sénégalaise et ayant assisté à une grande partie des faits évoqués, nous nous situons dans une position plus ou moins confortable. En effet, cela pourrait être un avantage puisque nous n'avons pas à « tout apprendre » du Sénégal puisque nous le connaissons « relativement » bien mais il se pourrait que cela soit aussi un inconvénient particulièrement en ce qui concerne la quête de distanciation, de neutralité, et d'objectivité, etc. Nous avons ainsi pris conscience, malgré toutes nos précautions pour adopter une posture rigoureuse, de la possibilité d'avoir une vision relative influencée par notre vécu, confirmant une fois de plus, que la totale neutralité est une quête quasiment utopique. Cependant, notre formation et notre expérience en recherche de terrain nous permet, malgré d'éventuels égarements, à nous centrer sur notre objet en essayant de l'aborder le plus scientifiquement possible et en évitant les biais susceptibles d'altérer la qualité des données présentées. Nous assumons ainsi toute responsabilité émanant de ce travail qui, nous le reconnaissons, est loin d'apporter toutes les réponses à la question complexe des rapports entre médias et politique(s) au Sénégal mais constitue, à notre humble avis, une recherche ayant soulevé des questionnements qui valaient la peine d'être analysés et des éléments de compréhension du phénomène étudié. Nous espérons, de ce fait, pouvoir, à travers les données recueillies et traitées, apporter au moins des pistes de réflexion qui pourront enrichir le débat sur la thématique étudiée et ainsi contribuer à résoudre les problèmes soulevés tout en créant une ouverture à d'autres perspectives de recherches.

DEUXIEME PARTIE

HISTORIQUE D'UN PAYSAGE MEDIATIQUE DIVERSIFIE :

UN « LONG » PROCESSUS DE MEDIATISATION

Chapitre 1 : Une pluralité de supports

Les médias ont un rôle capital à jouer dans le développement de tout pays, dans les différents domaines qu'il s'agisse du champ politique, social ou économique. Il y a au Sénégal un paysage médiatique large, très ouvert, pluriel et professionnel, avec plusieurs options éditoriales. Même si le système se construit depuis les indépendances, c'est au cours des années 80-90 que les médias ont vraiment commencé à se diversifier avec la libéralisation des ondes audiovisuelles. Ce qui a permis une multiplication des radios, entre autres. On en distingue deux catégories principalement : les radios commerciales et les radios communautaires. La presse écrite (avec les journaux quotidiens et hebdomadaires) est aussi bien représentée et le nombre de chaînes de télévision commence à s'accroître (un peu plus d'une dizaine de privées en plus de la chaîne publique). On constate donc une pluralité des canaux et supports mais cela reflète-t-il un travail de qualité ?

Il y a certes un travail de qualité d'après certains observateurs mais il y a encore des efforts à faire pour améliorer les conditions d'exercice du métier de journaliste. Il n'y a globalement que des chaînes généralistes au Sénégal, qui émettent toutes à partir de la capitale, Dakar même si certaines chaînes dites spécialistes, consacrées à des confréries religieuses, à la musique, entre autres, tentent d'émerger.

A cela s'ajoute l'absence de politique d'octroi des fréquences et de politique audiovisuelle répondant à des besoins bien définis. Même s'il y a eu pendant des années un nombre réduit de médias au Sénégal, ils tendent de plus en plus à se diversifier et les innovations technologiques contribuent fortement à leur développement malgré quelques survivances d'un modèle traditionnel.

2.1.1. Des médias traditionnels qui survivent

Concernant la presse écrite, on peut dire que le Sénégal est un des premiers pays africains à voir la presse se développer, et ce depuis la période de colonisation française, malgré les tentatives de l'administration coloniale à vouloir la contrôler. La presse, à l'époque, se constituait en réalité de périodiques dont la parution était très irrégulière. Souvent liés à des événements politiques tels que les élections, elle ne s'adressait qu'à une petite frange de sénégalais, notamment les intellectuels.

Après l'indépendance, la presse écrite était sous la mainmise du pouvoir même si des journaux clandestins ont pu être créés sous l'initiative d'opposants au gouvernement sénégalais. Le seul quotidien de l'époque (*Paris Dakar*⁶⁸) avait pour vocation de vulgariser les activités du Gouvernement. La censure était fréquente et le Président Senghor veillait très scrupuleusement à ce qu'aucune information ne lui échappe avant sa publication et faisait un filtrage (très orienté en sa faveur) des « informations » qui paraissaient dans les journaux. Après un long processus de libéralisation très marqué par des mutations diverses, le Sénégal a pu voir émerger un grand nombre de quotidiens, hebdomadaires, mensuels,... Les journaux dits « people » y occupent une place relativement importante puisque plusieurs sondages, ont pu souligner l'intérêt des sénégalais pour cette catégorie de la presse écrite, parfois au détriment des journaux dits « sérieux », qui traitent pour la plupart des sujets politiques, économiques et plus globalement d'informations générales.

D'après Jean Meissa Diop⁶⁹, la multiplication des titres n'est qu'« *un dynamisme artificiel de la presse écrite au Sénégal. Le foisonnement des titres n'est pas synonyme de pluralisme, cette multiplication irrationnelle des titres augmente la précarité des organes de presse d'où un certain appétit pour l'aide de l'État à la presse. L'entreprise de presse n'est pas très*

⁶⁸ Il avait été rebaptisé « Dakar matin » en 1961 avant de devenir « Le Soleil » depuis 1970

⁶⁹ Journaliste et critique audiovisuel, Jean Meissa Diop a mis en place en 2005 le quotidien « *Walf Grand Place* »

rentable, en effet, beaucoup de groupes de presse n'arrivent pas à couvrir leur coût de production et sont surendettés ». A cela s'ajoute leur faible taux de pénétration puisque les journaux sont publiés en langue française, dans un pays marqué par un fort taux d'analphabétisme, la « lecture collective », la faiblesse du pouvoir d'achat ainsi que la forte concentration des journaux à Dakar, limitant, de ce fait, leur diffusion dans certaines zones du pays, pourtant très peuplées.

Par ailleurs, hormis *le Soleil*, qui est un média de service public, qualifié de « média d'Etat » au service du pouvoir, la presse écrite au Sénégal, c'est surtout le secteur privé et est souvent destinée aux élites. C'est le domaine le plus touché par le développement des nouveaux médias. En effet, on constate que l'arrivée des TIC modifie les pratiques et la presse écrite trouve de moins en moins d'acheteurs, contraignant ainsi certains quotidiens et/ou hebdomadaires à faire faillite et à ne plus paraître dans les kiosques. On compte plusieurs sites d'informations sur la toile, qu'il s'agisse d'informations générales, de politique, de mode, sport, people, etc. Des journaux classiquement tirés rejoignent l'Internet pour tenter de garder une partie de leur lectorat qui s'est mis au « diapason » des progrès technologiques. Ainsi, les quotidiens tels que *Walfadjri*, *L'Observateur*, *Sud quotidien*, ou *Le Soleil* ont leur version en ligne mais aussi des hebdomadaires comme *La gazette*.

La presse sénégalaise n'est pas à l'abri d'une disparition prématurée et doit se renouveler pour répondre aux attentes du lectorat. Même si cette tendance se confirme progressivement, il reste une petite frange de la population qui reste fidèle à la lecture des journaux papier plutôt que ceux diffusés en ligne. Le prix d'achat des journaux quotidiens est compris entre 100 et 200 francs CFA (un peu plus de 30 centimes d'euros) et à part *L'Observateur* qui fait un tirage d'environ 100000 exemplaires par jour, les autres se contentent d'une faible partie du marché avec des tirages variant entre 10000 et un peu plus de 40000.

La presse écrite sénégalaise pourrait se présenter d'après Frank Wittmann en quatre catégories : « *Premièrement, on distingue la presse progouvernementale ; dans leur traitement de l'information, les deux titres publics, Le Soleil et Zénith, sont proches du gouvernement de l'alternance, qui peut compter également sur deux quotidiens privés, Le Messenger et Il est Midi. La deuxième catégorie contient la presse d'informations générales avec des titres comme Le Témoin, Nouvel Horizon, Sud Quotidien ou Walfadjri. Généralement, ces journaux sont édités par des entreprises de presse relativement professionnelles ; ils sont les meilleurs sur le plan de la qualité, et ont réussi à créer un « label ». La troisième catégorie regroupe des journaux spécialisés, par exemple les hebdomadaires Le Cafard Libéré et Le Journal de l'Économie, ou encore les quotidiens sportifs Match et Stades. La dernière catégorie, très bien représentée, comprend la presse populaire orientée vers le divertissement, les scoops ou les ragots, comme par exemple les quotidiens L'Observateur et Le Populaire, les hebdomadaires Lamb et Rac Tac, ou le magazine Thiof. »⁷⁰.*

La distribution de la presse locale et étrangère est gérée par l'Agence de Distribution de Presse (ADP), créée depuis 1943, et se fait dans différents points de vente traditionnels comme les librairies et kiosques. Mais elle passe aussi, de manière plus informelle, par des marchands ambulants qui sont souvent positionnés sur des trottoirs ou aux arrêts de bus et feux. Leur but étant d'écouler les produits auprès des automobilistes et d'une clientèle ne se déplaçant pas pour l'achat de journaux. Les administrations et grandes entreprises ont souvent des lots quotidiennement livrés pour leurs employés et constitué de différents titres à leur choix. C'est le cas des ministères et certaines administrations de la fonction publique, souvent abonnés à des journaux dont *le Soleil*, quotidien de service public par excellence.

⁷⁰ Frank Wittmann, « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », Politique africaine, 2006, N° 101, Editions Karthala, Pages 181-194

La presse rencontre souvent des difficultés d'ordre logistique liés aux moyens de distribution et de répartition des journaux sur le territoire, à savoir la poste, les voitures et l'avion qui, selon leur situation et fonctionnement, peuvent causer des retards dans les délais de réception et par conséquent sur la diffusion quotidienne des journaux.

La plus grande partie de la presse écrite se constitue de journaux qui paraissent quotidiennement même si les périodiques tendent à se multiplier depuis le fameux « boom médiatique ». Ces médias puisent souvent leurs sources dans les informations transmises par l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), même si certains insistent sur le fait qu'ils vérifient leur exactitude avant toute diffusion. Cet agence créée en 1959 est la plus ancienne de l'Afrique occidentale francophone et définit sa mission comme étant celle de « *collecter, traiter et diffuser l'information* ». Une des dates clés de cette structure publique (qui a actuellement le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial) est l'année 1972 au cours de laquelle les Centres Régionaux d'Information (CRI) (alors propriété de l'Etat) lui ont été rattachés par le biais d'une réforme, ce qui a permis la création de bureaux dans plusieurs régions du Sénégal. Elle bénéficie d'une subvention de l'Etat même si des ressources complémentaires propres sont nécessaires à son fonctionnement, notamment à travers la vente d'informations. L'APS dispose d'un site web très visité, aussi bien par les médias nationaux et internationaux que par des citoyens sénégalais dont une partie vit à l'étranger. On peut y trouver « *une cinquantaine de nouvelles dépêches relatives à tous les aspects de l'actualité nationale : agenda, agriculture, économie, éducation, sport, société, politique, etc.* »⁷¹. L'agence a pour ambition de diversifier ses supports en fonction de l'évolution du champ médiatique afin, dit-elle, de répondre aux nombreuses attentes des sénégalais et de « *faire plus et mieux dans le traitement juste, impartial et en temps réel de l'information.* ».

⁷¹ Voir www.aps-sn.net

Il faut donc souligner que la presse écrite sénégalaise malgré les difficultés d'ordre économique ainsi que celles liées au développement des sites d'informations en ligne sur l'Internet essaie de résister et d'offrir des informations relativement riches à son faible lectorat. C'est le cas, par exemple, du quotidien *Le Soleil*, journal de service public souvent qualifié de média d'Etat mais dont le professionnalisme des journalistes est paradoxalement souligné par bon nombre de leurs confrères. Ce journal d'information a été créé en 1970 et a toujours bénéficié d'un statut spécial puisqu'il a, pendant longtemps, été le seul quotidien officiel. Il traite de diverses questions se rapportant aux thématiques pouvant intéresser les sénégalais. La politique y occupe bien évidemment une place importante même si le journal est aussi connu pour ses articles ou rubriques consacrées aux faits de société, à la culture, à l'actualité internationale, à l'économie, à la santé ou encore à la culture, pour ne citer que celles-là.

Sous le régime socialiste, plusieurs reproches ont été faits au *Soleil* qui malgré les critiques entendait promouvoir l'action gouvernementale en assurant sa mission de service public. En effet, l'opinion publique et plus particulièrement les acteurs politiques des partis d'opposition, soulignaient le caractère inégal du traitement de l'information dans ce quotidien qui favorisait clairement le parti au pouvoir, en l'occurrence le PS. Ces critiques revenaient le plus souvent en période électorale et durant les campagnes électorales. Le journal déployait d'importants moyens, aussi bien matériels qu'humains, pour suivre le candidat socialiste tout au long du processus et couvrir tous ses déplacements, sans tenir compte des principes d'égalité et d'équilibre dans la répartition du temps de parole entre les candidats et plus généralement dans la diffusion et le traitement des informations.

Progressivement, cette situation tend à changer non pas du fait d'une volonté du pouvoir de réduire l'influence sur ce quotidien (notamment à travers les multiples nominations de

directeurs selon des « affinités ») mais d'une prise de conscience grandissante, de la part professionnels qui y évoluent, de leur responsabilité envers les lecteurs sénégalais.

Du côté des journaux privées, le quotidien *Walfadjri* fait partie des plus respectés et il est fréquent d'entendre que les meilleurs journalistes de la presse écrite sont issus du *Soleil* et de *Walfadjri*. Les prises de positions de ce dernier en faveur d'une liberté de la presse et parfois la volonté « politique » de ses dirigeants l'exposent à de fréquentes pressions et intimidations pouvant aller jusqu'à des agressions physiques, tels que l'incendie qui a failli détruire les locaux du groupe en 2001.

Depuis sa création, ce journal qui fait partie d'un des premiers groupes de presse privée du Sénégal et ne cesse de prendre de l'ampleur dans le paysage médiatique sénégalais. Le groupe de presse qui porte le même nom, du fait de son poids reconnu dans l'espace médiatique et des critiques à l'encontre du pouvoir politique, a souvent subi des menaces et attaques de la part d'acteurs politiques de différents partis.

Walfadjri, dont le nom (l'aurore en français) fait référence à la prière de l'aube dans la religion musulmane, est née en 1984 de la volonté de Sidy Lamine Niasse de favoriser une participation effective des musulmans dans la gestion des affaires de la cité. Il s'agissait d'un journal mensuel qui avait pour ambition une plus grande implication de l'Islam dans l'espace public sénégalais. Pour ce faire, son fondateur Sidy Lamine Niasse s'était dès le départ entouré des « meilleurs » en allant chercher des journalistes employés d'autres organes de presse principalement du service public dans un premier temps. Les deux principaux intervenants de ce mensuel étaient Abdou Latif Guèye, Président fondateur de l'ONG *Jamra* qui partageait avec le propriétaire de *Walfadjri* une vision relativement proche de l'Islam et de son rôle dans la société sénégalaise et Mouhamadou Tidiane Kassé dont le professionnalisme

a été fortement soulignée aussi bien par ses confrères que par son employeur, malgré leurs « différences idéologiques ». Le choix de ces deux personnalités n'était pas anodin.

Abdou Latif GUEYE qui est née en 1956 s'intéressait à la politique depuis sa jeunesse. Il était fils de l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale, El hadj Abbas Guèye, colistier de Léopold Sédar Senghor, aux élections législatives de 1951, et député du Sénégal à l'Assemblée nationale française. Son engagement politique, notamment dans des partis clandestins lui avait valu plusieurs arrestations. Cela n'avait pas freiné son enthousiasme pour les questions politiques puisqu'il avait rejoint en 1976 le RND de Cheikh Anta Diop avant de s'investir dans la société civile en 1982 et d'afficher un intérêt pour le journalisme. Pour mener une carrière dans ce domaine, il avait suivi des stages de formation à l'étranger avant de revenir au Sénégal travailler dans des organes de presse privée tels que « *Afrique Tribune* », et « *Promotion* ». Il avait créé une revue sénégalaise des dossiers sociaux, appelée *Jamra*, le même nom que son ONG islamique dont l'objectif affiché était de lutter contre « les fléaux sociaux ». Le parcours de ce journaliste/acteur politique engagé entre autres pour la promotion de l'Islam a été un des facteurs ayant conduit Sidy Lamine Niasse à en faire son rédacteur en chef dès la création du groupe Walfadjri. Son engagement politique s'était renforcé pour l'alternance notamment avec la création de son parti « Rassemblement Démocratique Sénégalais » (RDS) en 2000. Il a été un conseiller du Président Wade avant de voir son image ternie par des démêlés avec la justice et un séjour en prison. Après une dégradation de sa santé qui limita ses activités, il perdit la vie en 2008 dans un accident de la route à l'âge de 52 ans.

Mouhamadou Tidiane Kassé, quant à lui, était, parallèlement à son activité dans le groupe Walfadjri, journaliste au *Takusaan-Le Soir*. Il écrivait souvent des articles qu'il signait sous un nom d'emprunt. Il est présenté comme étant un des « meilleurs » journalistes professionnels de la presse sénégalaise qui a su démontrer ses compétences de reporter,

rédacteur ou directeur de publication, etc. au sein des plus grands groupes de presse privée du Sénégal tels que Sud Communication. Il est également enseignant et consultant formateur en journalisme et travaille pour différents organes et organismes dont l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO). Lorsqu'il arrive au groupe *Walfadjri*, il apporte son expertise en information et communication, pour une plus grande crédibilité du journal dans le paysage médiatique. Progressivement, la parution du journal se fait toutes les semaines à partir de 1987 puis 3 fois par semaine dès 1993 avant de devenir quotidienne en 1994. Parallèlement, la ligne éditoriale du journal changea pour s'intéresser à des sujets généralistes au détriment de l'Islam politique, qui n'a pas suscité l'intérêt escompté chez les sénégalais.

Avec des journalistes tels qu'Abdourahmane Camara du *Soleil*, et le départ d'Abdou Latif Guèye, le journal va se développer en abordant des thèmes d'actualité, des faits divers, de société, des sujets économiques, etc. Ainsi, *Walfadjri* va devenir avec *Sud Quotidien*, *l'Info7*, *Le Témoin* ou encore *Le Matin*, les principaux organes de presse privée du Sénégal. La diversité des titres qui se fera ensuite sera fortement saluée et perçue comme une progression de la liberté d'expression et de presse au Sénégal. L'image d'un Sénégal démocratique n'en sera que renforcée à l'échelle internationale.

Cependant, cette diversité signifie-t-elle forcément un pluralisme de l'information ?

Selon Ndiaga Loum « *la pluralité de l'information au Sénégal ne renvoie pas seulement à la pluralité des titres mais surtout à des conceptions différentes des diverses lignes éditoriales qui intègrent le maximum de représentations sociales ayant désormais toutes droit au chapitre* »⁷². Ce qui n'est pas tout le temps positif puisqu'il y a parfois un « syncrétisme » qui ne sert pas toujours l'information qui est le rôle premier de la presse. Ainsi, la presse privée va être, dès son avènement, synonyme de presse d'opposition. La mainmise sur les organes de

⁷² LOUM N., *Pluralisme de l'information et groupes multimédias au Sénégal*, thèse de doctorat, Bordeaux III 2001, p.149

service public a été telle que l'arrivée des journaux privés devient l'occasion pour beaucoup de dire tout ce qu'ils pensaient du gouvernement socialiste pendant ces longues années de « musellement ». Et même si la crise socio-économique favorisait aussi ces critiques à l'encontre du gouvernement, certains organes de presse, ont été considérés comme des alliés de l'opposant Wade.

Cependant, la fréquence de leurs conflits avec le pouvoir libéral dépasse de loin les oppositions avec les socialistes. D'abord cordiales dans le contexte de ferveur qui a suivi l'alternance politique de 2000, les rapports presse-pouvoir vont peu à peu se dégrader sous la présidence d'Abdoulaye Wade au point de soulever beaucoup d'interrogations notamment de la part de *Reporters Sans Frontières* qui a souvent alerté l'opinion sur ses inquiétudes concernant les relations tendues entre le Président Wade et Walfadjri. C'est dans ce cadre qu'il déclare en juillet 2011 que « *les pressions contre le groupe de presse Walfadjri se sont intensifiées, alors que le président de la République vient de déclarer, le 14 juillet, à Dakar, vouloir continuer à tenir "le gouvernail (du) pays contre vents et marées."* La veille, quatre journalistes du quotidien *Walfadjri l'Aurore* avaient été convoqués par la Division des investigations criminelles (DIC), suite à la publication d'un dossier critiquant l'entourage du président. Le 26 juin, un correspondant du quotidien avait été menacé par un policier lui reprochant sa couverture des manifestations. Le 14 juin, deux journalistes du quotidien *Walf Grand-Place* avaient été condamnés pour diffamation. Plus tôt, le gouvernement avait accusé le groupe de presse *Walfadjri* d'appeler au soulèvement et à la désobéissance. (...) Abdourahmane Camara, ancien directeur de publication du quotidien *Walfadjri l'Aurore* et les reporters Charles Gaïky Diène, Yakhya Massaly et Mohamed Mboyo ont été auditionnés pendant plus de dix heures, le 13 juillet 2011, à la Division des investigations criminelles. Les journalistes avaient tous signé le dossier paru la veille en *Une* et intitulé "Menteurs, agresseurs, détourneurs : Les voyous de la République!". Ce dossier relatait les scandales

dans lesquels sont impliqués neuf collaborateurs du président Abdoulaye Wade, dont certains ministres en fonction. Les journalistes ont été relaxés faute d'auteur principal du délit présumé, bien que le président directeur général du groupe Walfadjri, Sidi Lamine Niasse, se soit constitué directeur de publication et ait affirmé endosser la responsabilité des écrits. Deux semaines auparavant, le 26 juin, le correspondant du groupe Walfadjri à Mbacké (190 km de Dakar), El Modou Guève, avait été malmené par un agent de police, Boly Gaye. Ce dernier avait reproché au correspondant sa couverture des manifestations du 23 juin contre le projet de modification constitutionnelle proposé par le président de la République. Enfin, après plusieurs renvois, le tribunal correctionnel de Dakar a rendu, le 14 juin, son délibéré concernant le procès en diffamation contre le journal Walf Grand-Place, intenté par le chargé de la propagande du président et ancien ministre de l'agriculture, Farba Senghor. Le directeur de publication du quotidien, Jean Meissa Diop, et le journaliste et auteur de l'article intitulé "Centif : les limiers sur les traces de Farba Senghor", publié en Une le 14 janvier 2011, Ndiogou Cissé, ont été condamnés à un mois de prison avec sursis. Le groupe de presse Walfadjri, déclaré civilement responsable, a été condamné à payer trois millions FCFA de dommages et intérêts (4573 euros). ».

Ce type de faits se reproduit à plusieurs reprises durant les 12 années de règne du Président Abdoulaye Wade mais les causes sont multiples et ne viennent pas toujours d'une volonté politique de contrôle des médias. Il peut, en effet, s'agir de réponses à des attaques d'une certaine presse clairement partisane même si celle-ci reste faiblement représentée dans le paysage médiatique, qui ne se constitue pas que de la presse écrite.

Le secteur audiovisuel est marqué par d'importantes mutations au fil des années, et se retrouve actuellement présenté comme diversifié.

Concernant, la radio qui est le support le plus répandu, on constate une pluralité de choix avec l'arrivée des radios privées commerciales ainsi que celles communautaires (des stations radiophoniques privées à but non lucratif qui ne diffusent pas d'émissions politiques) en plus de la radio de service public « RSI ». Le secteur radiophonique est, ainsi, celui qui touche le plus grand nombre de personnes, avec la diffusion d'émissions en langues nationales en plus de celles faites en français et l'accès par des populations vivant dans les zones les plus reculées. Le Sénégal est présenté comme le pays africain où l'on écoute le plus la radio avec un taux d'écoute quotidienne de 80% de la population avec une durée moyenne d'écoute de 99 minutes par jour⁷³. Elle est comme le souligne Jacques Habib Sy⁷⁴, « *incontestablement le médium le plus populaire en raison de son accessibilité et du caractère bon marché des postes radio. En outre, l'utilisation des langues nationales par un médium que l'on écoute au lieu de le lire permet à un vaste auditoire national de décrypter ses signaux, de les analyser et d'adopter de nouvelles idées ou au contraire d'en rejeter le contenu* ». Ainsi, on peut affirmer que la radio a toujours joué un rôle central dans la diffusion de l'information auprès des populations, particulièrement durant les périodes électorales. Depuis son introduction dans les années 30 par la Société de Radiophonie de la France d'Outremer, elle ne cesse de toucher un large public tout en faisant évoluer le débat public. Diverses thématiques y sont abordées au cours de différentes émissions, qu'il s'agisse aussi bien de politique, d'économie, de religion, de société, de culture, que de sport et de divertissement. Une revue de la presse écrite y est diffusée avec un important succès auprès des auditeurs.

La radio s'adresse à toutes les couches de la population qui se l'approprient puisque tout le monde peut se retrouver dans les programmes proposés du fait de leur diversité mais aussi de l'utilisation de différentes langues nationales, en plus de la langue officielle qui est le Français. Elle reste l'un des médias traditionnels qui résistent le plus à la « crise de

⁷³ Africascope, TV, Radio, Mobile, Internet : décryptage de la conso médias en Afrique 2015

⁷⁴ Jacques Habib Sy, *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Aide Transparence, 2003, 304 p.

l'audiovisuel » et qui conserve une importante audience malgré l'essor des TIC. Contrairement à la télévision qui ne couvre qu'une partie du territoire national, la radio est présente sur quasiment tout le Sénégal. Le développement et l'importance de la radio dans l'espace audiovisuel sénégalais est accentué par la mise en place d'organes privés tels que *Sud Fm* qui a été créée en 1994 pour répondre à une forte demande. Le monopole était pendant longtemps détenu par l'organe officiel, l'ORTS, sous la mainmise de l'Etat. L'arrivée de cette première radio privée va radicalement modifier le champ médiatique et politique puisqu'elle tend le micro à des acteurs politiques dont les idées étaient jusque-là très peu diffusées par les médias de service public. Cette radio favorise ainsi l'instauration du débat et nourrit d'informations diverses le jeu politique sénégalais. Elle permet aussi d'élargir l'audience puisque plusieurs émissions et bulletins d'informations sont diffusés en langues nationales, favorisant la démocratisation de l'accès à l'information à un grand nombre de citoyens sénégalais qui n'avait pas eu l'opportunité d'étudier et de comprendre la langue officielle qu'est le français. Aussi, en ne se cantonnant pas à la capitale (Dakar) et en étant présente dans plusieurs régions, *Sud Fm* a ainsi pu accroître progressivement sa popularité, même dans des zones très reculées du pays. Le succès de cette initiative incite d'autres groupes privés de mettre en place des radios et d'offrir plus d'alternatives aux sénégalais quant au choix des programmes qui ne se limitent plus à la transmissions d'informations officielles. C'est le cas de la radio *Walfadjri* de Sidy Lamine Niasse, entre autres. Et pour faciliter l'accès à l'information aux différents auditeurs, les revues de presse écrite vont se développer dans les radios privés, en résumant (aussi bien en *français* qu'en *Wolof* (la principale langue nationale) les informations traitées dans les journaux.

Mais le changement le plus significatif se retrouve au niveau de la télévision où il n'y a eu qu'une seule chaîne nationale pendant 30 ans, qui de plus n'était accessible qu'à certaines catégories sociales relativement privilégiées.

En 1963, on assistait à un projet pilote en collaboration avec l'Unesco dont l'objet était de mettre la télévision au service de l'éducation des masses. L'idée était de « *produire et de tester des supports audiovisuels, pédagogiques et des équipements pour l'éducation des adultes* » et lutter contre l'alphabétisme. C'est en 1965 qu'on assiste au début des émissions avec différents programmes sur diverses thématiques. En 1972 les Jeux Olympiques de Munich sont diffusés à la télévision, ce qui marque ainsi une grande avancée au niveau du secteur audiovisuel. Au début, un seul émetteur existait à Dakar mais devant la multiplication des téléviseurs dans les foyers sénégalais, le gouvernement installe un deuxième émetteur dans les années 1980 à Thiès, puis plusieurs autres les années dans des villes comme Louga, Tambacounda ou Ziguinchor, les années suivantes. Il faudra plusieurs années entre les débuts du projet pilote de l'Unesco et le lancement officiel d'une télévision nationale, avec la création de l'Office de Radiodiffusion Télévision du Sénégal (ORTS) qui devient la Radio Télévision Sénégalaise (RTS) en 1992, pour gérer la Radio et la Télévision. Etablissement public à caractère administratif, à ses débuts, la RTS devient progressivement une société nationale qui domine le paysage audiovisuel sénégalais pendant environ trois décennies. L'accès à la télévision était, rappelons le, très limité et dépendait des ressources financières des familles, puisqu'il n'était pas à la portée de tous les sénégalais de s'offrir le « bien précieux » que représentait le téléviseur à l'époque. En effet, selon l'annuaire de l'Unesco datant de 1981, moins d'un sénégalais sur 1000 possédait cet appareil en 1978. Les foyers les plus aisés étaient les seuls à en bénéficier et il était fréquent de voir des voisins s'inviter à regarder cet outil « révolutionnaire » qui les fascinait tant.

Comme pour la radio qui s'écoutait souvent dans des lieux publics tels que les transports en commun ou ce qu'on appelle « grand' place », la télévision se regardait aussi de façon collective. Et même si le choix des programmes était limité du fait de l'absence de concurrence à la seule chaîne de télévision existante, les sénégalais suivaient régulièrement le

journal, le sport et la musique, entre autres sur le petit écran. Il était rare voire impossible de voir un téléviseur en milieu rural où les préoccupations étaient de tout autre ordre. Il faut néanmoins préciser que même si la *RTS* détenait le monopole au niveau national, des chaînes de télévision étrangères étaient présentes. C'est le cas de *Canal + Horizons* qui à partir de 1991 a eu l'exclusivité de la diffusion du bouquet francophone en Afrique au Sud du Sahara. Et en 1992, la chaîne francophone *TV5* assure la diffusion de programmes lors d'un sommet de la Francophonie à Dakar, à l'initiative du gouvernement canadien qui permet au Sénégal d'avoir un émetteur à système de distribution à canal multiple. Au fil des années, la démocratisation de l'accès à la télévision se poursuit même si on note une forte concentration en milieu urbain et le paysage médiatique sénégalais se diversifie de plus en plus.

C'est après l'avènement de l'alternance suite à une réflexion sur l'audiovisuel puis la création de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART, qui deviendra par la suite ARTP) qu'on voit émettre en 2005 une deuxième chaîne de télévision à vocation généraliste, la 2S TV. Cet établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, est placé sous l'autorité du Président de la République. Sa mise en place répond à un « *souci de transparence et d'efficacité du cadre réglementaire du secteur des télécommunications afin d'éviter une éventuelle concurrence déloyale qui profiterait aux utilisateurs des réseaux et services des télécommunications* ». La mission de l'ART est donc de surveiller la concurrence et de réprimer les pratiques anticoncurrentielles en attribuant des fréquences selon des critères préalablement définis. Cependant, L'Agence de Régulation des Télécommunications ne communique pas de façon claire et précise sur les règles et procédures à suivre pour l'octroi de fréquences de télévisions, qui restent ainsi très « floues » aussi bien pour les professionnels de l'information et de la communication que pour le public sénégalais. Il faut noter que même si l'ART a dans sa mission la gestion des aspects techniques régissant l'attribution des fréquences, la décision finale d'octroi de fréquences

revient au ministère de la communication en consultation avec la Présidence de la République.

Néanmoins, l'arrivée d'une deuxième chaîne de télévision, en l'occurrence la 2Stv constitue une « révolution », qui ouvre le champ à d'autres initiatives aboutissant à la création de plusieurs organes. Ainsi, le champ de la télévision verra le nombre de chaînes passer d'une seule (entre 1975 et 2005) à une dizaine en 2012.

Ce changement certes significatif n'aura pas d'incidences importantes dans la qualité des contenus qui sont souvent jugés superficiels avec un manque énorme de travail de terrain ainsi que d'une analyse objective. C'est en partie lié à l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains. Par exemple, on constate que dans les journaux télévisés la plupart des images diffusées proviennent de chaînes étrangères et il est rare voire inexistant de voir des envoyés spéciaux faire des reportages sur des événements importants à l'échelle internationale.

En effet, lorsqu'on analyse les unités d'information véhiculées par ces chaînes de télévision, on se rend compte que quasiment la totalité des images est importée et qu'il y a un manque de créativité au niveau des reportages. Ceci conduit beaucoup d'observateurs à parler de l'existence d'une véritable crise de la production télévisuelle au Sénégal. Ce fait serait dû au manque d'autonomie financière mais ce n'est pas la seule cause puisque qu'il y a également une absence d'innovation pour effectivement trouver ces moyens. De plus, il n'y a pas suffisamment de collaboration entre l'industrie cinématographique nationale (quasi inexistante) voire africaine avec la télévision locale, ce dont résulte finalement un manque de capacités opérationnelles pouvant permettre de se mouvoir dans un monde globalisé et compétitif. Les administrateurs des groupes de presse sont souvent des journalistes, spécialisés dans la communication et non des professionnels de l'économie et de la gestion de

la presse qui requièrent des critères totalement différents. Les attentes des audiences ne sont pas réellement prises en charge. De ce fait, on est loin de la télévision comme « *concept, production, programmation, qui fait de l'information, de l'éducation, de l'instruction, de divertissement, etc. L'Etat n'a pas de politique d'octroi de fréquence alors qu'une télévision ça répond à un besoin (...). Concernant le traitement de la politique par les médias d'Etat, plus rien ne distingue la télévision nationale de la télévision de Mobutu. Il n'y a qu'un homme qui compte, la gloire éternelle, le Président de la République, subsidiairement sa femme et son fils* ». En outre, au Sénégal, le divertissement prendrait le dessus sur les autres objectifs de la télévision et selon Henriette Kandé « *le fait d'avoir plusieurs chaînes est à saluer mais c'est la responsabilité des managers qui doit être mise en cause. Les programmes sont pauvres. Par exemple, vous voyez une TV où il y a 4 émissions qui parlent de lutte. J'ai lu dans les journaux, le dernier communiqué du CNRA qui alertait sur le fait qu'il y a beaucoup de danse, de lutte, qu'on parle pas Français, et même la bande passante à la TV est truffée de fautes* ».

Cependant, les images restent encore puissantes par rapport au poids des mots et font de la télévision un des supports privilégiés dont se « servent » les hommes politiques pour « se vendre ». Avant le développement de la télévision, les seules images des politiques provenaient de photos lors des meetings et sur les bulletins de vote, notamment reprises dans la presse écrite. De ce fait, cette innovation technologique qui a permis de donner une grande visibilité à différents acteurs a toujours été prisée, particulièrement lors des périodes électorales. On se retrouve ainsi avec des hommes politiques qui ne le sont que médiatiquement, qu'on ne voit parler « politique » que sur les plateaux de télévision et que le public « connaît » sans pour autant savoir forcément de quel parti ils dépendent encore moins connaître les autres membres de ce parti.

Parmi les chaînes qui dominent le paysage audiovisuel sénégalais, nous avons choisi de nous attarder sur la *RTS*, chaîne nationale et la *TFM* (Télé Futurs Médias) du Groupe Futurs Médias, de par leurs particularités.

La *RTS*, comme indiqué antérieurement est la première chaîne de télévision du Sénégal et la seule pendant longtemps, jusqu'en 2005. La *RTS* est un média d'Etat qui est chargé de vulgariser les politiques gouvernementales et selon M. Ndiaye du Cesti « *de véhiculer la propagande gouvernementale* ». Depuis sa création, elle est aux mains des gouvernants et les sénégalais n'ont pu que constater un « défilé » de directeurs de leur chaîne nationale puisque se voit « remercié » et démis de ses fonctions toute personne qui ne respecte pas les exigences du pouvoir en place et qui adopte des positions allant à l'encontre de la bonne volonté (souvent propagandiste) des autorités gouvernementales. Pourtant la *RTS* a une mission de service public et doit, au regard des textes réglementaires, donner un accès à l'antenne à tous les partis politiques quelque soit leur étiquette. Elle doit aussi informer les citoyens sénégalais des activités du gouvernement bien entendu mais aussi de celles des autres organisations qu'elles soient syndicales, associatives, etc. Pour résumer, elle a pour mission de permettre un pluralisme dans le traitement de l'information sans distinction, toujours dans le respect des règles définies par la loi. A une époque où elle était la seule chaîne de télévision et où l'espace médiatique était loin d'être aussi « riche » sa mission de « média d'Etat » se passait relativement bien mais avec l'émergence des médias privés ce n'est plus le cas. Depuis 1996 avec le développement des médias privés, les audiences ont commencé à baisser au niveau des médias publics et leurs principal auditoire se trouvait seuls dans les zones les plus reculées du Sénégal, où les autres médias n'arrivaient pas à émettre. Dès lors, il a fallu s'adapter aux changements pour ne pas disparaître. La *RTS* se présente souvent comme étant la télévision des grands moments alors qu'on la surnomme « Rien Tous les Soirs » dans le langage populaire. C'est dans ce contexte que M. Ndiaye affirme que « *les sénégalais ne se retrouvent*

pas dans la grille de programmes ; On pensait qu'après Wade ça allait s'améliorer mais on voit que non. La nouvelle équipe mais en place les mêmes réflexes. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse sur les statuts du Directeur général de la RTS : est-ce qu'on doit le nommer, est-ce qu'il doit être un homme politique ? Est-ce que le mode de nomination ne devrait pas être démocratisé ? En tout cas, le SYNPICS est en train de réfléchir là-dessus mais il faut avouer que ça reste encore compliqué. Si vous prenez un militant de l'APR et vous le nommez DG de la RTS, il ne sera là que pour promouvoir son Président et son parti. On a aujourd'hui sur la RTS, les 20 premières minutes au minimum consacrées au Président et à son parti. Il y a donc un nécessaire redéploiement à faire pour que les médias de service public soient au service des populations et non du gouvernement. Il peut avoir la possibilité de véhiculer ses messages mais on doit davantage donner la parole aux populations. Ce qui a fait le succès de Sud et des supports privés, c'est qu'ils ont donné la parole aux personnes « sans voix ». Je le disais dans mes travaux. Aujourd'hui, avec Internet, ça a changé parce que les citoyens n'ont plus forcément besoin de ces supports pour s'exprimer, communiquer... Si on interdit à quelqu'un de communiquer, il peut créer un blog, faire des sons gratuitement et même créer une télé sur You tube. Le paysage a changé avec les sites de partages et les réseaux sociaux. On ne peut plus circonscrire le peuple dans ces schémas de propagande parce que ça ne marchera pas ».

Encadré 1 : Article 29, La liberté d'expression, un défi pour la démocratie, Janvier 2007, Londres, 42 p.

Pendant que les radios privées et communautaires se livrent à un exercice qui visent à donner la parole aux acteurs des différents segments de la vie nationale que ce soit dans des émissions à caractère politique, économique, social ou culturel, la RTS se concentre beaucoup plus sur les activités gouvernementales. Pourtant, en ce qui concerne le service « public » audiovisuel, il existe en droit des garanties d'indépendance. Ainsi les travailleurs de ce secteur ont « *libre accès à toutes les sources d'information non confidentielles et droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique* » (art 26 de la loi du 22 février 1996). Ils peuvent « *refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne de son entreprise* » (art 27). Ils ne peuvent « *être contraints d'accomplir un acte professionnel ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience* » (art 28). On peut cependant, dans le contexte national sénégalais, discuter l'indépendance du service « public » audiovisuel.

De manière manifeste, les « médias d'État » – plus particulièrement la télévision nationale – sont utilisés à des fins de propagande politique à peine déguisée. Les émissions, dont les « journaux télévisés » notamment, se livrent souvent à une forme d'apologie des gouvernants ou de leur action, et « négligent », à l'inverse, les manifestations et déclarations de l'opposition, de la société civile et des préoccupations quotidiennes des citoyens. Régulièrement, l'audiovisuel « public » est l'objet de récriminations de la part des partis d'opposition notamment. Il est quasiment inimaginable d'y voir organiser des émissions mettant en cause la gestion gouvernementale, même s'il existe parfois des débats contradictoires institutionnalisés par la loi. Le problème est surtout dans la « culture » de partialité de ces organes d'État, culture assez enracinée. En novembre 2006, le comité de veille et de résistance citoyenne pour la défense des institutions de la République, une coalition de plusieurs organisations de la société civile a demandé aux Sénégalais de boycotter la télévision nationale. Selon le comité, la RTS « *n'a jamais été aussi verrouillée et aussi partisane, se transformant sans scrupule en porte voix du parti au pouvoir, en dépit des assurances fournies par le Président de la République à l'opposition, lors des récentes consultations des partis politiques* ». L'indépendance éditoriale n'est pas respectée. La Présidence de la République ainsi que certains ministères ont leurs unités de reportage basées sur place. Des éléments de reportage peuvent ainsi provenir de la présidence et être diffusés à la télévision sans que la rédaction du journal télévisé ne puisse refuser. Il s'y ajoute qu'on assiste aujourd'hui à une tendance qui voit de nombreux journalistes de la télévision devenir conseillers en communication dans les ministères et à la Présidence de la République. Ils continuent d'occuper leurs diverses fonctions, contrairement à une tradition bien établie qui voulait qu'ils se mettent en disponibilité lorsqu'ils choisissent d'officier dans les ministères ou autres établissements publics. Les services audiovisuels d'État ne se sont pas transformés en service audiovisuel engageant leurs responsabilités devant le public par le biais du législateur. Ils visent plutôt à conforter les pouvoirs publics. Ils sont beaucoup plus au service du gouvernement d'où l'appellation de médias d'État. Ils sont au service de l'État et des autorités qui l'incarnent. Les services audiovisuels d'État ont ainsi développé la conception d'une presse au service de son maître. Comme qui dirait l'État étant l'employeur, on est à son service. Des exemples pouvant étayer cet état de fait sont légion. Ainsi, mercredi 15 février 2005 l'émission politique « Pluriel » n'a pu se tenir du fait de l'absence du représentant du Parti démocratique sénégalais (PDS), dont le Secrétaire général est le Chef de l'État. Ainsi en a décidé le Directeur de la télévision. (p. 28).

Le fait que le pouvoir de nomination au Conseil d'administration de la *RTS* ainsi que son financement, soient aux mains de l'Etat, contraint cet organe à subir différentes formes d'ingérences, particulièrement d'ordre politique. Il est fréquent de voir des changements au niveau de la direction en fonction des régimes en place mais aussi pendant la durée d'un mandat puisque le chef de l'Etat a la possibilité de nommer ou de démettre de ses fonctions le directeur de la *RTS* en fonction de sa satisfaction (ou non) de ses attentes en matière de « service public ». De ce fait, des abus sont souvent constatés entraînant un manque de stabilité au sein de la structure et une protection insuffisante des agents de cette chaîne, « obligés » de se conformer aux exigences d'un régime au risque de se voir « éjectés » de leur postes.

Concernant les chaînes privées, les faits étudiés font penser que l'attribution des fréquences est largement tributaire des relations entretenus par le demandeur et le pouvoir politique. Plusieurs chaînes privées ont pu émettre sans beaucoup de difficultés en fonction de la proximité entre leurs actionnaires et le régime au pouvoir. La chaîne *Canal Infos*, par exemple, est associée à Karim Wade le fils du Président Wade, pour ne citer que celle là. Selon Barry « *les fréquences télévisuelles se négocient auprès du Chef de l'État qui, ensuite, enjoint le ministre de la communication de faire le nécessaire. Donc c'est en toute opacité qu'elles sont délivrées selon la tête du demandeur. C'est ainsi que les Sénégalais ont subitement appris qu'une chaîne de télévision Canal Infos News est entrée dans le paysage médiatique. Cette chaîne de télévision reprend la fréquence hertzienne de Canal Plus Afrique. Il en est de même de Walfadjri dont le promoteur a obtenu son autorisation après une audience avec le président Wade. C'est par la même procédure que la sixième chaîne de télévision, Africa 7, qui est en phase test, a obtenu une autorisation d'émettre.* »⁷⁵.

⁷⁵ Barry, M., *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, mars 2012, 643 p.

Quant à la *Télévision Futurs Médias*, l'une des dernières nées (2010) de ce paysage audiovisuel mais qui a pu s'imposer, à l'image du *Groupe Futurs Médias*, comme le « leader » des chaînes de télévision sénégalaise, en matière d'audience, ces dernières années. Elle est associée à son propriétaire, le chanteur Youssou Ndour, actuellement ministre conseiller auprès du Président Macky Sall, qui a assuré le financement de cette chaîne sur « fonds propres » et dont la célébrité a, entre autres, fortement contribué à la position de « dominant » de l'espace médiatique dont bénéficie son groupe de presse.

Cependant, la mise en place de la *Télévision futurs médias* (TFM) ne s'est pas faite sans heurts et a suscité beaucoup d'analyses et de commentaires caractéristiques des rapports que peuvent avoir la politique et les médias sénégalais, particulièrement pendant le règne d'Abdoulaye Wade. Le feuilleton relatif à l'autorisation d'émission de la TFM a eu plusieurs rebondissements. Pour donner une idée de la particularité des faits, on peut rapidement revenir sur les principaux épisodes.

En effet, après plusieurs requêtes et études du dossier, l'ARTP a procédé à l'attribution d'un canal à la *TFM*, alors future 2^{ème} chaîne de télévision privée sénégalaise. Cette décision a été prise suite à une notification émanant du ministre de la communication de l'époque. Cependant, l'exécution de cette décision ne s'est pas effectuée comme prévu puisqu'il a été reproché au *groupe Futurs médias* d'avoir modifié l'orientation de la future chaîne qui devait être à thématique culturelle en une chaîne généraliste. Après plusieurs échanges, par médias interposés, et « négociations » moins exposées, le camp du Président Wade et de son ministre en charge de la communication va finir par accorder une audience à Youssou Ndour. Au bout de deux années environ suite à la première autorisation d'émettre, la chaîne *TFM* a fini par être définitivement créée. Entre temps, son propriétaire a eu l'idée de fonder son propre parti politique, lui qui pendant longtemps a affirmé sa volonté de rester en dehors des

problématiques politiques, même si un certain engagement se faisait entendre au travers de ses chansons.

Ce cas de l'attribution complexe de fréquences est révélateur des problèmes de dépendance des médias vis-à-vis de l'Etat et du pouvoir politique. Le fait qu'il ne s'agisse pas seulement de répondre aux critères définis pour être autorisé à émettre dans le paysage médiatique pose un réel problème à l'autonomie des médias sénégalais et interpelle sur la nécessité d'avoir un organe indépendant pouvant favoriser la protection de la liberté de presse. Comme souligné dans le Baromètre des médias de 2013 « *Les procédures d'octroi de fréquences de radio et télévision ne sont pas connues. L'Agence de Régulation de Télécommunications et des Postes (ARTP) s'occupe des aspects techniques, la décision d'octroi de fréquences, étant réservée au ministère de la Communication en consultation avec la Présidence de la République. La transparence dans l'octroi des licences audiovisuelles reste un grand défi du secteur. Au-delà des questions de fréquences, la question du financement des médias pose un problème. En effet, la composition du capital de beaucoup de médias reste inconnue. Ceci limite considérablement le développement du secteur et augmente les risques d'ingérence politique et autres.* ».

A cela s'ajoute les difficultés liées à l'aide de la presse dont les conditions d'attribution est la gestion globale interpelle au regard de la transparence, du contrôle et de l'évaluation.

Dans ce contexte, marqué par diverses difficultés, les médias traditionnels essaient tant bien que mal de conserver une audience relativement importante, particulièrement avec la mondialisation et les progrès technologiques qui modifient les usages et pratiques à tous les niveaux de la société notamment, dans le champ médiatique.

Ainsi, la relative pluralité médiatique qu'on perçoit en parcourant les caractéristiques du système médiatique sénégalais n'est pas forcément une garantie de la liberté d'expression et d'opinion au Sénégal, comme le confirment les multiples plaintes pour diffamation,

l'emprisonnement des journalistes et patrons d'organes de presse, les menaces permanentes et la pression dont ils font l'objet, etc. La pluralité des canaux et supports n'est pas synonyme de qualité des contenus. D'après le journaliste Abdou Latif Coulibaly, il s'agit d'un système médiatique en construction avec plusieurs positions éditoriales de qualité différente mais qui est « *assez indépendant avec peu de moyens car il n'existe pas de modèle économique structurant la vie et existence des organes au Sénégal et du point de l'organisation économique tout reste à faire* ».

Dans cet environnement médiatique plutôt diversifié, se perçoit également la presse étrangère qui est présente au Sénégal et récolte des audiences de plus en plus importantes avec la mondialisation ainsi que la démocratisation de l'accès aux dernières technologies de l'information et de la communication. Il y a bien sûr un nombre important de chaînes étrangères, de journaux et magazines et dans une moindre mesure de radios auxquels les sénégalais ont accès mais il y a aussi les envoyés spéciaux occasionnellement présents pour couvrir des événements le plus souvent ponctuels. Ces organes de presse, malgré ce qu'on pourrait penser, sont aussi touchés, à des degrés divers, par certaines difficultés auxquelles font face les médias nationaux. Il convient dès lors de s'interroger sur ces médias étrangers, leurs caractéristiques (qui sont-ils ?, Que font-ils ? Comment ?, etc.), ainsi que leurs rapports avec la politique au Sénégal, en particulier sous le régime de Wade.

2.1.2. La présence de médias internationaux

En plus des médias sénégalais, la présence des médias internationaux est souvent notée au Sénégal, particulièrement en période électorale.

Au niveau juridique, les médias internationaux sont autorisés même s'ils ont, comme les médias nationaux, certaines limites dans les conditions d'attribution des fréquences : « *aucune personne physique ou morale de nationalité sénégalaise ne peut être propriétaire ou détenir*

la majorité du capital de plus de trois organes de communication sociale. Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère ne peuvent être propriétaires ou détenir la majorité du capital que d'un seul organe de communication sociale ».

La presse étrangère assure la couverture de plusieurs activités, principalement lorsqu'il s'agit de questions politiques. Des journaux étrangers sont mis en vente dans les kiosques sénégalais et quelques radios, comme la Radio France Internationale (RFI), émettent même sur la bande FM. En effet, des agences telles que *Reuters* ou encore l'Agence France Presse (AFP) ont installé des bureaux à Dakar. D'autres chaînes de télévision telles qu'*Al Jazira*, *BBC* ou encore *CBS* des Etats-Unis ont des correspondants présents au Sénégal qui peuvent à tout moment, particulièrement lors d'événements politiques importants, transmettre des informations à leur organes de presse. Il faut préciser que le tirage des journaux étrangers ne se fait pas à Dakar même si leur présence dans les kiosques se fait régulièrement. Ces organes sont soumis aux mêmes règles que la presse locale, notamment en matière d'objectivité et d'impartialité, même si leurs priorités sont différentes.

Néanmoins, même si les journalistes étrangers sont confrontés aux règles générales qui régissent la presse sénégalaise, ils semblent, aux yeux de la majeure partie de l'opinion, bénéficier de privilèges par rapport aux journalistes locaux. Ils n'échappent cependant pas aux difficultés qui touchent la presse locale, notamment dans ses relations avec le pouvoir politique. C'est le cas de Sophie Malibeaux, envoyée spéciale de *RFI*, qui a été interpellée dans l'exercice de son métier le 7 octobre 2003 en Casamance, zone marquée par une rébellion indépendantiste depuis plusieurs dizaines d'années, puis conduite par les forces de l'ordre et retenue au Ministère de l'Intérieur sénégalais, avant de se voir notifier un arrêté d'expulsion. Le régime du Président Wade lui reprochait un traitement « tendancieux » de la crise casamançaise, une « ingérence grave » ainsi qu'une tentative de « sabotage » du processus de paix en Casamance. Une grande mobilisation des syndicats et associations de

journaliste avait été organisée pour dénoncer le caractère anti-démocratique d'une telle décision ainsi qu'une tentative d'intimidation et de pression sur la presse.

Au plan financier, la presse étrangère dispose de moyens plus importants, ce qui lui permet d'être moins exposée aux tentatives de pression et de corruption des acteurs économiques, politiques et autres, même si des cas de corruption ont été révélés par des journalistes étrangers.

En définitive, la présence de la presse étrangère au Sénégal répond à un souci de relayer l'actualité sénégalaise vers le monde entier afin que cela touche tous les abonnés, y compris des sénégalais vivant à l'étranger. Mais avec les progrès technologiques notoires de ces dernières années et la mondialisation, les TIC se sont développés au Sénégal et certains journaux sénégalais peuvent désormais se lire sur Internet, ce qui est particulièrement apprécié par la diaspora.

2.1.3. Les TIC, synonyme de modernisation ?

« L'information et la communication sont à la base du progrès, de l'esprit d'entreprise et du bien-être de l'être humain. Par ailleurs, les TIC ont une incidence immense sur presque tous les aspects de notre vie. L'évolution de ces technologies crée des occasions complètement nouvelles de parvenir à des niveaux de développement plus élevés. Leur capacité à réduire bon nombre d'obstacles classiques, notamment ceux que constituent le temps et la distance permet pour la première fois dans l'histoire de faire bénéficier de leur potentiel des millions d'êtres humains dans toutes les régions du monde »⁷⁶.

⁷⁶ Déclaration finale du premier sommet mondial de la société de l'information, Genève, Décembre 2003

L'Internet se démocratise progressivement au Sénégal et les progrès technologiques, notamment dans le domaine de la téléphonie mobile favorisent son utilisation, particulièrement chez les professionnels et les jeunes. Même si les premières initiatives datent du début des années 90, son utilisation est longtemps restée marginale et souvent faite dans les organisations internationales, les ONG, institutions étatiques,...

Concernant, la population globale, en 2000, les utilisateurs d'Internet étaient estimés au nombre de 40.000. En décembre 2011, ce chiffre s'est multiplié par 50 en une décennie, avec près de 2 millions d'utilisateurs sur plus de 12 millions d'habitants. Parallèlement, le téléphone, particulièrement le mobile s'est développé à travers le pays et même dans les zones les plus reculées. Un rapport de l' Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) publié en juin 2013 révèle que le parc de la téléphonie fixe comptait 340 019 abonnés à la fin de l'année 2012, enregistrant ainsi une perte de 6 387 abonnés, alors que celui du mobile s'accroît avec 2 144 818 nouveaux abonnés, ce qui porte à 11 470 646 le nombre d'abonnés (soit une augmentation de 22,64 %). Le taux de pénétration serait d'un peu plus de 93% et les trois opérateurs qui se partagent ce marché sont *Expresso*, *Orange* et *Tigo*. Ces derniers se livrent une rude concurrence et proposent des services de plus en plus innovants en développant l'Internet mobil, même si leurs tarifs, fortement élevés au regard du pouvoir d'achat, suscitent de plus en plus de débats. Dans un contexte très marqué par la mondialisation, ces opérateurs tentent de s'adapter et de répondre aux attentes des consommateurs qui expriment de plus en plus le besoin d'accéder à l'actualité du pays mais aussi à ce qui se passe hors des frontières sénégalaises.

Concernant le cadre réglementaire, la loi 2008-10 portant loi d'orientation relative à la société de l'information affiche la volonté de l'Etat en matière de technologies de l'information et de la communication. L'Etat assure la liberté et la sécurité et se donne « *le devoir de promouvoir des services universels et faire en sorte que les TIC soient accessibles localement à tous, sans*

discrimination et indépendamment du lieu ». Cependant de fortes disparités sont à noter et comme pour quasiment tous les domaines, il y a une large concentration des équipements à Dakar, la capitale sénégalaise, et dans quelques « grandes villes » au détriment des zones reculées.

Néanmoins, les professionnels de tous les secteurs, politique ou autre, évoluent avec les progrès technologiques et utilisent quotidiennement des outils tels que le téléphone portable et l'ordinateur pour améliorer leur façon de travailler. Depuis des dizaines d'années, on assiste à la transformation des modes de vie par les TIC. Elles ont aussi « *peu à peu transformé la physionomie des rendez-vous politiques majeurs que sont les élections. Elles constituent maintenant un nouvel espace politique public que les acteurs (candidats, partis politiques, administration, électeurs et même les médias traditionnels) investissent et utilisent pour y produire, chercher ou encore transmettre l'information susceptible d'éclairer l'opinion publique nationale et internationale sur l'organisation matérielle des élections, le profil des candidats, les programmes et projets de société des partis et/ou coalitions de partis, le déroulement du scrutin et la proclamation des résultats* »⁷⁷.

Les médias se modernisent et se dotent de ces outils qui leur permettent, « *de tout faire plus rapidement et d'être plus proche des lecteurs et auditeurs via les réseaux sociaux par exemple et surtout d'assurer la transparence lors des couvertures d'événements* », nous dit M. Ba, Directeur de l'information au *Groupe Futurs Médias*. Ces outils modifient donc les méthodes de travail des journalistes. Selon Thomas Guignard : « *C'est en 1997 que l'on voit apparaître les premiers médias sénégalais sur internet : le journal privé Sud Quotidien en février 1997 inaugure ainsi les premières expériences de la presse sénégalaise sur le web. Le quotidien public Le Soleil s'offrira une présence en ligne l'année suivante (février 1998) et le journal Walfadjri en 2000. Ces deux derniers obtiendront un prix consacrant leur présence sur le web*

⁷⁷ IPAO, Médias et élections au Sénégal, la presse et les NTIC dans le processus électoral, NEAS, 2001

: en 2000, Walfadjri a obtenu le prix «Médiawebs» consacrant le meilleur site web d'un média africain et le quotidien public Le Soleil a été récompensé en 2001 par Courrier international pour son site rivalisant, selon le classement de l'hebdomadaire français, avec ceux des grands journaux occidentaux »⁷⁸.

Cependant, même s'il existe des avantages indéniables de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, sont-elles bien maîtrisées ?

La course au scoop, qui est de plus en plus dénoncée, n'incite-t-elle pas à la diffusion d'informations peu fiables, souvent démenties ?

Et quel est le rôle des instances de régulation dans ce contexte de mutations du paysage médiatique?

⁷⁸ Guignard G., Thomas Guignard. Le Sénégal, les Sénégalais et Internet médias et identité. Thèse en Sciences de l'Information et de la Communication soutenue à l'Université Charles de Gaulle Lille 3 sous la direction d'Elisabeth Fichez, 2007, 400 p.

Chapitre 2

Des organes de régulation en difficulté

L'organisation du paysage médiatique sénégalais repose sur un certain nombre de règles qui lui servent de cadre et dont le but est de réguler la profession afin d'éviter les abus et dérives susceptibles de la décrédibiliser.

C'est d'abord au niveau juridique qu'on observe une réglementation plutôt générale mais avec des précisions qui concernent particulièrement tout ceux qui travaillent dans le domaine de l'information et de la communication. Il s'agit de droits et devoirs relatifs à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion. En effet, la constitution sénégalaise, fortement inspirée de la celle de la France (pays colonisateur), prévoit à ce titre des lois visant à encadrer tout ce qui est en rapport avec l'instruction, la diffusion des idées, et plus globalement à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Parallèlement, des instances de régulation existent, avec diverses missions, dont celles de favoriser une pluralité dans la diffusion de l'information, de faire respecter des normes éthiques et déontologie, en surveillant les contenus des informations véhiculées à travers les différents supports (radio, télévision, Internet, ...).

Il y a également une révision du code de la presse et beaucoup d'autres outils mis en place pour une meilleure adaptation aux changements. L'objectif de garantir le professionnalisme des médias reste au cœur du cadre réglementaire malgré un contexte marqué par de nombreuses difficultés, notamment financières, ainsi que des conflits entre médias et acteurs politiques, qui entravent le bon fonctionnement du système médiatique.

Nous proposons ici de partir d'une présentation des principaux moyens de régulation qui caractérisent les médias sénégalais en s'interrogeant sur la question de leur légitimité et de leur crédibilité auprès des citoyens. Il sera aussi question d'aborder les difficultés auxquelles ils font face et qui, parfois, les rend vulnérables en constituant une réelle entrave à l'exercice de leur mission. Les méthodes utilisées pour l'application des règles dans le monde médiatique interpellent souvent de par leur manque de transparence et une certaine absence d'autonomie des instances concernées.

2.2.1. Le cadre réglementaire

« *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions* » et « *la libre communication d'une pensée est un des droits les plus précieux* ». Ces deux extraits de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 attirent l'attention sur l'importance de la liberté d'expression. La liberté de la presse au Sénégal s'appuie notamment sur ces éléments et est inscrite dans la constitution sénégalaise, qui s'inspire de la loi française tout en s'appuyant sur divers instruments juridiques relatifs au droit international et africain. Ainsi, l'article 8 de ladite constitution stipule que « *tout citoyen a le droit de diffuser ou d'exposer ses opinions par la parole, la plume et l'image, ainsi que le droit de s'instruire sans entrave aux sources accessibles à tous* ». Plusieurs lois sur les organes de presse et la profession de journaliste vont se succéder au fil des années. La loi 79-44 du 11 avril 1979 se voit abrogée par la loi 86-22 du 16 juillet 1986 à cause de son manque de clarté sur la question du rôle des médias dans la vie sociale. Celle-ci sera remplacée par la loi 96-04 du 22 février 1996 qui, en s'appuyant sur la charte africaine des droits de l'homme, accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie mais aussi aux responsabilités du journaliste dans le recueil et le traitement des informations. On y note aussi l'idée de clause de conscience, la suppression de la commission

des organes de presse, l'allègement des formalités de création de ces organes ou encore l'organisation de l'aide à la presse. D'après cette loi (96-04 du 22 février 1996), « *toute personne physique ou morale peut créer et publier des organes de communication sociale et en être le propriétaire, à la condition que les journalistes ainsi que les techniciens qui y travaillent soient en majorité de nationalité sénégalaise* ». Il est donc permis à n'importe quel citoyen de mettre en place un organe de presse sans qu'aucun pouvoir extérieur ne puisse l'interdire, même si quelques démarches administratives sont au préalable indispensables. Afin d'obtenir un récépissé, il est nécessaire de déposer en deux exemplaires une déclaration de parution au parquet du Procureur de la République avec, en détails, le titre et le mode de publication, le nom et l'adresse de l'imprimerie de l'organe en question, l'état civil et l'adresse de chaque propriétaire ainsi que du directeur de publication et un extrait du casier judiciaire de ce dernier. Concernant l'utilisation d'une fréquence d'émission, il s'agit de fournir des informations détaillées sur le mode et la puissance. La loi précise néanmoins que les organes de communication sociale dont peut être propriétaire ou actionnaire majoritaire un sénégalais, ne peut excéder le nombre de 3. Pour les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère, ce nombre est réduit à un seul organe.

Concernant la liberté d'expression, la loi du 22 février 1996 précise, pour lever toute équivoque sur leur indépendance, que les médias de service public ont « *libre accès à toutes les sources d'information non confidentielles et ont le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique* ». Il est aussi tout organe public a la possibilité de « *refuser toute subordination qui serait contraire à la ligne de son entreprise* » et que personne ne peut le contraindre à « *accomplir un acte professionnel ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou à sa conscience* ».

Outre les textes de lois sur la liberté de presse, la mise en place d'instances de régulation par l'Etat vise à s'assurer du respect des principes régissant la profession de journalisme et

d'instances d'autorégulation. C'est dans ce cadre qu'en 1991 le Haut Conseil de la Radio et de la Télévision (HCRT) a été créé. Il devient par la suite le Haut Conseil de l'Audiovisuel⁷⁹ (HCA) puis le CNRA pour, entre autres, « *veiller au pluralisme de l'information* ». Il s'agit d'un organisme autonome exerçant sa compétence sur tous les médias audiovisuels sénégalais. Ses principales missions⁸⁰ sont :

- De garantir l'indépendance et la liberté de l'information diffusée par les médias audiovisuels
- De veiller au respect de la loi et la préservation des identités culturelles, à l'objectivité et au respect de l'équilibre dans le traitement de l'information
- De veiller au respect de l'accès équitable des médias d'Etat aux partis politiques, aux syndicats et aux organisations reconnues de la société civile, dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur
- De fixer les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions réglementées des médias audiovisuels lors des campagnes électorales
- De favoriser, de promouvoir la libre et saine concurrence entre les médias audiovisuels.

En mai 1999, le Conseil pour le Respect de l'Ethique et de la Déontologie (CRED) est créé pour veiller principalement, et comme l'indique son nom, à l'observation par le journaliste des règles de déontologie et d'éthique professionnelle. Cet organisme indépendant d'autorégulation est investi d'une autorité morale auprès des patrons de presse et peut recevoir des plaintes de toute personne physique ou morale concernant le traitement de l'information par tout organe de presse au Sénégal. En d'autres termes, toute personne estimant qu'un

⁷⁹ Le 2 mars 1998, cet organe remplace le HCRT avec les mêmes missions

⁸⁰ Selon son 1^{er} Président le Juge Babacar Kébé aux Assises nationales sur la presse, à Mbour en 2000

organe de presse écrite ou audiovisuelle, privée ou publique ne respecte pas les principes éthiques et déontologiques peut saisir le CRED en envoyant un courrier dans un délai de 6 mois à partir de la date de diffusion de l'information en question. L'instance dispose, dès lors, d'un délai de 15 jours (à compter de la réception du courrier) pour apporter une décision sur le sujet.

Par ailleurs, les membres du CRED sont :

- 3 journalistes désignés par les directeurs des organes de presse publics et privés
- 4 journalistes désignés par le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal SYNPICS
- 1 représentant du ministre chargé de la Communication
- 1 représentant du Conseil national des associations de consommateurs du Sénégal
- 1 représentant des Organisations de défense des Droits Humains
- 1 représentant des Assemblées universitaires des universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis
- 1 représentant du Conseil de l'ordre des avocats

Il faut cependant préciser que le CRED est un organe consultatif qui ne peut qu'assurer une médiation avec la presse en vue d'éviter des procédures judiciaires.

Sous le régime post-alternance d'Abdoulaye, un nouvel organe voit le jour avec pour principale mission d'assurer la cohésion du secteur audiovisuel et « *de faire respecter les règles de pluralisme, d'éthique, de déontologie, les lois et règlements en vigueur ainsi que les cahiers de charges et les conventions régissant l'audiovisuel au Sénégal* ». Il s'agit du Conseil national de la régulation de l'audiovisuel (CNRA), qui s'est substitué au Haut Conseil de l'Audiovisuel. Cet organe qui est constitué de 9 membres nommés par le Président de la République pour un mandat de six ans ni renouvelable, ni révocable, est aussi chargé de

superviser et de contrôler les médias en période électorale, même s'il existe un code électoral. Ces membres doivent appartenir à des « *mouvements des associations féminines, milieu des professionnels de la communication, milieu des arts, des lettres, de la communauté universitaire, des mouvements des droits humains, du Conseil National de la Jeunesse, des associations des personnes du troisième âge* ». Ils ne peuvent « *être poursuivis, recherchés, arrêtés ou jugés à l'occasion d'actes accomplis ou d'opinions émises dans l'exercice de leurs fonctions, ils ne peuvent, directement ou indirectement, détenir des intérêts dans une entreprise du secteur de l'audiovisuel leur mandat est incompatible avec tout autre mandat électif* ».

On peut, d'ores et déjà, dire que ce mode de nomination (par le Président de la République) n'est pas en conformité avec les principes de la liberté d'expression en Afrique qui soulignent clairement que « *la procédure de nomination des membres d'un organe de régulation doit être ouverte, transparente, prendre en compte la participation de la société civile et ne doit pas être contrôlée par un parti politique donné* ».

Le CNRA a été créé suite à l'adoption d'une loi visant à « réguler le secteur audiovisuel » en 2005. Sa mise en place a fait l'objet de beaucoup de critiques qui, globalement, remettent en cause l'absence totale de consultation et de dialogue avec la société civile et les professionnels de l'information et de la communication dans le choix de sa création.

De plus, le caractère « flou » de certains articles laisse place à l'appréciation et peut, selon plusieurs observateurs, conduire à des atteintes à la liberté d'expression. Par exemple, l'article 9 de cette loi stipule qu'il est exigé le « *respect des institutions de la République* », le « *respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du caractère laïc de la République* », ce qui peut restreindre la liberté des professionnels dans leur travail, lorsqu'il s'agit de dénoncer et de critiquer les actions d'une institution étatique. Et malgré l'intitulé de sa

mission, le CNRA ne garantit pas l'indépendance par rapport au pouvoir étatique, dès lors que ses membres sont choisis par le Chef de l'Etat lui-même. Il peut faire des observations et des mises en demeure et exercer des sanctions à l'encontre des organes ne respectant pas les règles définies. Mais, même s'il dispose d'un pouvoir de suspension d'1 à 3 mois de tout ou partie des émissions, la plupart des sanctions sont pécuniaires (allant de 2 à 10 millions de francs CFA, pénalité quotidienne de retard de 100 000 francs à 500 000 francs CFA en cas de non exécution d'une décision du CNRA). Parallèlement, l'instance de régulation peut recevoir les plaintes publiques : *« le CNRA peut être saisi de toute violation des dispositions législatives et réglementaires régissant les média audiovisuels ainsi que l'accès équitable des partis politiques, des syndicats et des organisations reconnues de la société civile aux média d'État. Il peut également se saisir de toute question relevant de sa compétence et en délibérer. Il est saisi en la personne de son Président par toute personne physique ou morale. La requête ou réclamation est formulée par écrit, datée et signée par une personne ayant qualité à agir dans ce sens. Le plaignant doit toutefois, sous peine d'irrecevabilité, énoncer avec suffisamment de précision les griefs articulés ».*

D'autres instances, indirectement liés aux médias, sont chargées de veiller au bon déroulement des élections et l'une des plus importantes en période électorale est la Commission Nationale Electorale Autonome (CENA) qui a remplacé en 2005 l'Observatoire National des Elections (ONEL). Sa mission est précisément d'assurer le contrôle et la supervision des opérations électorales et référendaires, de contribuer à faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence des scrutins, en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits. Elle doit veiller au respect de l'application de la loi électorale, aussi bien par les autorités administratives que par les partis politiques, les candidats et les électeurs. La CENA a été créée par la loi 2005-07 de mai 2005. Elle est présentée comme étant chargée de veiller, en particulier, à la bonne

organisation matérielle des opérations électorales et d'apporter les correctifs nécessaires à tout dysfonctionnement constaté. Elle doit donc faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence, la sincérité des scrutins en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits. La CENA comprend douze membres nommés par décret. Ils sont choisis parmi les personnalités indépendantes exclusivement de nationalité sénégalaise connues pour leur intégrité morale, leur honnêteté intellectuelle, leur neutralité et leur impartialité. Il s'agit principalement de journalistes, universitaires, magistrats, souvent retraités. Avant d'accéder à leurs fonctions, Les membres de la CENA prêtent devant le Conseil Constitutionnel le serment suivant : *« Je jure d'accomplir ma mission avec impartialité, de ne me laisser influencer ni par l'intérêt personnel présent ou futur, ni par une pression d'aucune sorte. Dans mon appréciation, je n'aurai pour guide que la loi, la justice et l'équité. Je m'engage à l'obligation de réserve et au secret des délibérations, même après la cessation de mes activités ».*

Ainsi, avec la mise en place de la CENA, le pouvoir exécutif n'est plus le seul en charge de l'organisation et de la gestion des élections. Mais cet organe dont on ne parle qu'en période électorale est souvent méconnu du grand public même s'il est représenté par ses démembrements au niveau local, avec la création des CEDA (Commission Electorale Départementale Autonome).

Cependant, plusieurs critiques ont été prononcées à l'encontre de ces organes, souvent décrits comme des instruments entièrement mis à la disposition du pouvoir en place. Ils sont accusés de favoriser régulièrement la diffusion de l'action du gouvernement tout en veillant à préserver une « bonne » image du Président de la République.

Néanmoins, leur influence sur les médias, particulièrement ceux de service public, semble plutôt limitée et les responsables concernés accordent peu d'attention au pouvoir et à la légitimité de ces institutions.

Certains organes, tels que le CRED, sont composés de bénévoles représentant des organes de presse, des associations de consommateurs, des assemblées universitaires, des avocats et magistrats, des journalistes désignés par le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS), etc., d'où l'éventuelle existence de conflits d'intérêts. Tout comme le HCA, le CRED ne dispose pas d'un pouvoir coercitif et n'a donc pas de moyen de pression autre que des critiques et recommandations de sanctions aux organes de presse en cas de dérives ou manquements. Ces institutions de régulation et d'autorégulation ne disposent pas des moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions. Leurs sources de financement sont diverses et peuvent provenir d'institutions nationales et/ou étrangères, de la presse elle-même, du SYNPICS, etc. Elles n'ont donc pas de financement régulier, ce qui pose la question de leur efficacité et de leur viabilité, à long terme.

Par ailleurs, il y a le SYNPICS, qui s'inscrit dans un autre registre, même s'il occupe une place centrale dans le système médiatique sénégalais. Sa mission est de défendre les intérêts matériels et moraux des professionnels de la communication. Cette organisation à vocation syndicale a été créée en 1984 pour remplacer l'UNPICS (l'Union des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal), à qui le ministère de l'information socialiste avait refusé de donner le statut d'association.

Initialement, les objectifs du SYNPICS étaient de mettre en place une nouvelle convention collective et de faire abroger la loi 79-44 du 11 avril 1979, qui, d'après des membres du syndicat, ne répondait pas aux attentes des journalistes en matière de législation. C'est dans ce contexte que le SYNPICS a recommandé l'ouverture des médias publics à tous les partis

politiques et syndicats et, par voie de conséquence, la fin du monopole de l'Etat sur les médias, ce qui a été qualifié par le gouvernement socialiste comme une prise de position en faveur de l'opposition. C'est finalement en 1989, après deux années de négociations, que l'actuelle convention collective des journalistes et professionnels de la communication sociale est signée avant d'entrer en vigueur le 10 avril 1991. La précédente, longtemps critiquée, avait été signée en 1973 à l'initiative de l'Association Nationale des Journalistes du Sénégal (ANJS). Ce document est présenté comme la référence pour toute la presse sénégalaise dans le sens où il pose les règles générales et conditions relatives à l'emploi des journalistes et techniciens de la communication au Sénégal. Son premier article définit le lieu d'exercice du métier de journaliste en précisant qu'il s'agit de toute personne dont l'occupation principale est de travailler dans « *une agence d'information, une entreprise ou un service de presse publique ou privée, écrite, parlée ou filmée, périodique ou tout autre établissement préparant des professionnels de l'information et de la communication sociale, l'université et les grandes écoles comprises* ». La convention collective fixe, entre autres, les barèmes de rémunération. Cependant, elle n'est appliquée que par une partie des organes de presse et ne semble plus correspondre aux préoccupations de la presse puisque les réalités ne sont plus les mêmes depuis sa signature. En effet, selon le journaliste Mame Less Camara, « *elle ne répond plus ni au coût de la vie, ni aux conditions pouvant permettre au journaliste de travailler en toute indépendance* ». C'est également l'avis de Pape Alé Niang, journaliste politique à la 2sTV : « *la convention collective qui date de l'avant dévaluation est le cadre mais ce n'est plus adapté* ».

Nous constatons que l'environnement dans lequel évoluent les médias sénégalais souffre de plusieurs problèmes notamment liés à la régulation. Les instances existantes sont pointées du doigt pour leur manque d'efficacité et parfois de légitimité aux yeux de beaucoup d'organes de presse. Leur organisation ainsi que leur mode de financement suscitent des commentaires.

Lorsque certains sont accusés de servir le pouvoir en place, d'autres sont caractérisés par leur manque de transparence, de rigueur, voire de cohérence. Ces organes de régulation interviennent le plus souvent lors d'élections pour, dit-on, superviser les campagnes électorales, alors qu'ils sont censés exercer leur fonction à tout moment. Ce manque d'efficacité dans l'appropriation même de leur rôle est en partie lié à leurs contraintes financières puisque, face à un paysage médiatique de plus en plus diversifié, ces instances ne disposent pas des ressources (aussi bien humaines que matérielles) nécessaires pour « surveiller » l'ensemble des médias sénégalais.

Dans ce contexte si particulier et avec l'émergence progressive de nouvelles radios, télévisions, de journaux écrits, de nouveaux médias, le secteur médiatique sénégalais peut-il évoluer en toute stabilité ? Et quel rôle y joue le ministère en charge de ce champ spécifique ?

2.2.2. Le ministère de tutelle

Les médias sénégalais sont actuellement rattachés au Ministère de la Communication, des Télécommunications et des TIC. Ce dernier est responsable du développement et de la modernisation des moyens d'information. Il doit contribuer à la protection de la liberté de la presse tout en favorisant l'accès à l'information plurielle. Ce ministère a aussi pour mission de faciliter le développement ainsi que la diffusion de la création audiovisuelle et doit établir des relations de partenariat avec des organisations étrangères et institutions internationales. Il est également chargé de s'assurer de la mise en œuvre d'une politique favorisant la promotion des technologies de l'information et de la communication. En résumé, sa mission est présentée comme celle de « *garant de l'excellence d'un service public entièrement au service de toutes les demandes d'information de tous les publics sans distinction politique, de sexe ou de confession religieuse* ».

Cependant, comme le souligne Jacques Habib Sy on relève « *sa tendance à davantage se comporter en unité de propagande au service du parti dominant plutôt qu'en une entité publique nantie de la mission de service public, tous les publics dans l'impartialité et la transparence* »⁸¹.

Les critiques envers ce ministère de tutelle persistent d'un gouvernement à l'autre et se regroupent principalement autour de l'insuffisance des moyens accordés aux médias, le manque de transparence et d'impartialité, et surtout le contrôle permanent et la manipulation politique. Le mode de gouvernance de la presse pose problème d'autant plus quand on met sous le même pôle les télécommunications et les services de communication sociale. Selon Jacques Habib Sy, le but est « *d'avoir une instance ministérielle qui est le porte-parole du gouvernement, du Président de la république dans un système caractérisé par un présidentialisme hyper concentré. D'un autre côté il y a les autres missions de ce ministère comme le fait de gérer un portefeuille d'aide à la presse qui est ce qu'elle est avec un système d'attribution inégalitaire, la construction d'une maison de la presse, qui devrait accueillir les journalistes afin de faciliter leur travail mais le format n'est pas clairement défini : est-ce qu'elle sera autogérée par la presse ? Pour l'instant on ne sait pas et comme on a un Président très politique, il est probable qu'il ait fait cela dans le but d'amadouer une presse qui semble s'être liguée contre sa gouvernance. En dehors de ça, l'une des missions de ce ministère c'est aussi de diffuser de l'information en phase avec les réalisations gouvernementales en faisant du dispatching d'informations au niveau de l'Agence de Presse Sénégalaise (APS), qui est sous sa coupole et tous les autres organes de presse et naturellement la Radiodiffusion Télévision Sénégalaise (RTS). Concernant les télécommunications, le ministère veut aussi que le du multimédia rejoigne de façon définitive*

⁸¹ Jacques Habib Sy, *La crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Aide Transparence, 2003, 304 p.

la grande famille de la presse de et qu'il puisse être pris en charge dans le code de la presse. Une autre mission de ce ministère là est de légiférer et mettre en place des lois. ».

Les attentes des journalistes et des patrons de presse envers ce ministère ne vont pas forcément dans le même sens même s'il existe des revendications communes. L'un des problèmes les plus sérieux et auquel tous adhèrent concerne la protection des journalistes dans les zones de conflits. Ensuite, il y a l'absence de sécurité sociale pour la prise en charge de ces derniers qui exposent les journalistes à de sérieux dangers dans l'exercice de leur profession sans qu'aucune action ne soit menée au niveau de leurs organes de presse ni du ministère, censé les encadrer.

Ces éléments interrogent sur le rôle même du ministère ainsi que sur sa capacité à mener à bien ses missions en toute transparence et impartialité.

Il faut noter qu'en période électorale, un autre service s'illustre particulièrement dans la diffusion d'informations pour assurer une transparence du scrutin. Il s'agit du ministère de l'intérieur. En 2000, par exemple, à travers une Direction de la Formation et de la Communication (COMFOR), il a pu sensibiliser les citoyens sur les questions relatives au processus électoral en associant bien évidemment les médias par lesquels s'effectue la diffusion des principales informations. Ainsi, *la révision exceptionnelle des listes électorales* a fait l'objet de 27 parutions (bandeaux) dans les quotidiens et les hebdomadaires de la presse écrite, de communiqués et d'entrevues diverses. Les radios et la télévision ont été également sollicitées sous la forme de spots et d'entrevues. La mise du fichier sur Internet, les conférences de presse sur la révision, l'édition n° 1 de *Leer* (clair/clarté) sont venues compléter le dispositif.

La distribution des cartes d'électeur a été traitée de la même façon : bandeaux à la une des journaux, édition n° 2 de *Leer*. À la radio, des spots, des sketches, des messages lus par des

artistes (14), les messages des partis pour le retrait des cartes et une émission de dix minutes intitulée « *Leeral* » (clarifier/clarifions) sur la carte d'électeur, le fichier, la formation, les membres des bureaux de vote, le matériel électoral, et les modalités de deuxième tour.

La préparation du scrutin a fait l'objet :

- de spots sur le fichier électoral, l'encre indélébile, les cartes d'électeur (2^o tour), sur la façon de voter ;
- de sketches sur les commissions regroupées (2^o tour) ;
- d'une rencontre, le 25 janvier 2000, entre le ministre de l'Intérieur et la presse nationale et internationale ;
- d'une autre, le 25 février 2000, entre le Directeur de la formation et de la communication avec les observateurs internationaux ;
- d'une série de reportages quotidiens sur le processus électoral.

Par ailleurs, la concertation sur le fichier électoral a bénéficié d'une couverture médiatique. Des dépliants et affiches sur les techniques de vote ont été confectionnés. *COMFOR-ACCESS*. Pour plus de transparence, la Direction de la Formation et de la Communication a créé en son sein le réseau Info-Election COMFOR-ACCESS. Ce réseau a servi de relais entre l'administration et les électeurs, les élus, les journalistes, l'administration territoriale, les autorités judiciaires, etc. Il a fourni toutes informations relatives aux élections, et ce d'une façon permanente, même le samedi et le dimanche, grâce à un numéro vert, le 800 12 12, par lequel les usagers ont pu, sans se déplacer, consulter le fichier électoral et s'informer. Huit agents de la COMFOR étaient détachés à cet effet. Avec une moyenne journalière de 52 appels par jour, COMFOR- ACCESS a connu des maxima de 521 appels selon les jours. Au total 6000 appels ont été enregistrés pendant la période allant du 2 novembre 1999 jusqu'à la veille du premier tour. *Accréditation des journalistes*. Du 23 février au 20 mars 2000, 86

journalistes étrangers ont été accrédités et badgés ; près de 60 journalistes sénégalais de la presse écrite, parlée télévisée ont reçu des laissez-passer⁸².

La solution résiderait-elle dans la nouvelle révision du code de la presse ? Ce dernier n'est toujours pas appliqué, faute d'accord sur l'article concernant la dépenalisation de certains délits que pourraient commettre le journaliste dans l'exercice de sa fonction, à savoir la recherche et la transmission d'information et la diffusion de l'opinion dans sa diversité.

2.2.3. Un code de la presse « bloqué » à l'Assemblée Nationale

Il existe aussi un code de la presse depuis 1996. Récemment, un travail sur la production d'un nouveau code de la presse a été effectué, avec notamment un article visant à dépenaliser « *les délits de diffamation, d'injures et de diffusion de fausses nouvelles* ». L'objectif est de supprimer les peines d'emprisonnement à l'encontre des journalistes. Et même si le projet de loi n'a pas encore été voté, ce nouveau code prévoit la mise en place d'un organe d'autorégulation sur les normes éthiques et d'autres changements pouvant apporter un cadre plus adapté à la réalité du secteur de la presse.

D'après M. Ndiaye, enseignant au Cesti, il est, entre autres, dit dans le code « *que pour avoir un site web, il faut au moins 3 journalistes diplômés. De manière générale, il dit que pour exercer le métier de journaliste, si on n'a pas de diplôme, il faut avoir au moins la licence. Donc n'importe qui ne peut pas prétendre être journaliste. Le blocage du code est lié à l'article sur la dépenalisation des délits de presse. Pour les députés, dépenaliser, c'est rendre le journaliste impuni, intouchable alors que ce n'est pas ça. Le journaliste ne va plus aller en prison pour ses dires mais il va payer des amendes. Je suis déçu de voir que la nouvelle majorité s'attarde aussi sur cet article alors qu'ils avaient dit qu'ils allaient le faire passer*

⁸² Christian Valantin, *L'Élection présidentielle de 2000 au Sénégal, Symposium international de Bamako, du 1^{er} au 3 novembre 2000*

lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils sont en train de demander qu'on revoie chaque article. Avec ce code, même la convention collective va changer ».

Beaucoup de professionnels interrogés pensent que la solution aux problèmes du champ médiatique sénégalais pourrait être le nouveau code de la presse. Selon Pape Alé Niang, « *le code de la presse pourra régler les choses mais il est bloqué. Il y a eu un travail remarquable avec l'Etat sur les articles de ce nouveau code et quand ça a été présenté à Wade, il avait dit qu'il n'y changerait pas une virgule. Mais la dépenalisation du délit de presse pose toujours problème et l'Assemblée n'arrive pas à trancher. Au lieu de bloquer le dossier depuis plus d'un an, il faudrait reformuler l'article. Pour organiser la presse, il faut s'accorder sur des choses. Dans le nouveau code, on définit clairement le rôle du journaliste, du rédacteur en chef, ... Pour la carte nationale de presse aussi, il faut que la commission fasse son travail. Tous les problèmes de la presse, c'est le blocage de ce code ».*

Sous la présidence d'Abdoulaye Wade, le ministre de la communication M. Guirassy avait publiquement affirmé que le nouveau code serait validé parce qu'il avait été conçu de façon consensuelle, avec des normes bien définies pour mieux faire comprendre et faire respecter la profession de journaliste. Le Président lui-même avait soutenu les mêmes propos jugeant que cela permettrait un meilleur encadrement du champ médiatique, en apportant des précisions sur des questions aussi importantes que le statut du journaliste et son environnement économique. Les élus qui ne veulent pas adopter le texte avancent l'idée selon laquelle la dépenalisation des délits de presse serait synonyme de dérives et permettrait aux professionnels des médias de « faire ce qu'ils veulent » sans être inquiéter par la justice. Ce qui est loin d'être la réalité puisque cet article sur ce qu'ils appellent la « déprisonalisation » ne fait pas des journalistes des citoyens pouvant échapper à la loi mais plutôt des individus pouvant être sanctionnés de manière plus adéquate que par l'emprisonnement, pour des délits commis pendant l'exercice de leur profession. En incluant cet article dans le code de la presse,

le but était de protéger les journalistes des abus dont ils sont victimes. L'idée était de leur éviter des emprisonnements « injustifiés », en raison de leur choix de jouir du droit à la liberté d'expression, à la liberté de la presse. Les journalistes, et par conséquent, l'ensemble des médias sénégalais se retrouvent « prisonniers » de ce débat qui n'évolue pas, à cause d'un seul article du code de la presse. Beaucoup y voient une tentative des autorités concernées de « prendre en otage » le système médiatique. Certains journalistes vont même jusqu'à dire qu'il faudrait supprimer cet article afin de trouver un compromis et de disposer d'un code de la presse digne de ce nom puisqu'il est bloqué depuis déjà trop d'années, entraînant ainsi une sorte d'anarchie dans l'organisation du paysage médiatique sénégalais.

Le cadre réglementaire des médias au Sénégal reste encore « artisanal », en partie parce qu'une importante partie des textes qui régissent ce champ émane des lois françaises, héritées de la colonisation et en profond décalage avec les réalités socio-culturelles du pays. L'organisation du système n'est pas clairement définie, laissant ainsi la possibilité à tout un chacun de verser dans des dérives (diffamation, non respect de l'éthique et de la déontologie, pressions et intimidations envers les journalistes, agressions impunies, etc.).

Cependant, ce code de la presse pourrait-il vraiment résoudre les problèmes qui caractérisent les médias au Sénégal ?

Quelle est la part des journalistes dans la dégradation de leurs conditions de travail ?

Sont-ils dotés d'une réelle formation et d'un apprentissage du journalisme ?

Ces questions méritent d'être étudiées rigoureusement si on veut mieux comprendre les différents facteurs entravant leur travail au quotidien.

Chapitre 3

La formation en question

Les mutations technologiques et les conséquences qui en découlent ont un impact de plus en plus important sur les conditions de vie, notamment de travail des hommes. Ces bouleversements, qui se perçoivent, à des degrés divers, dans tous domaines, touchent de plein fouet le monde journalistique puisque les frontières entre les professionnels et les amateurs de l'information tendent de plus en plus à se réduire. En effet, le développement d'Internet, plus précisément du Web 2.0 a largement contribué à l'effritement du monopole de l'information et de la communication puisqu'il est possible à tout un chacun de créer un blog, des sites ou pages sur les réseaux sociaux afin d'y diffuser des informations, publier des articles, commentaires, etc. De plus, l'accès relativement facile aux supports numériques (appareils photo, caméras, ordinateurs,...) de plus en plus sophistiquées permet aux « amateurs » de recueillir des images et illustrations de qualité supérieure ou égale à celles des journalistes « professionnels ». A cela s'ajoute le niveau d'analyse parfois très poussé de certains « amateurs » ou anonymes qui n'hésitent pas à remettre en question le statut et les compétences des journalistes en s'appuyant sur des arguments très concrets. Le manque de crédibilité d'une partie des médias qui, dans la course à l'audience, n'hésite pas à diffuser des informations non vérifiées pour ensuite les rectifier (dans le meilleur des cas), le non-respect des principes de l'éthique et de la déontologie, notamment, constituent autant d'éléments qui altèrent l'image du monde médiatique auprès du public.

Dans un tel contexte, comment les journalistes peuvent-ils se démarquer de ceux qui disent faire le même travail qu'eux ?

La formation journalistique peut-elle encore être gage de légitimité dans un monde où les « nouvelles » technologies permettent d'accéder à des informations sur quasiment tous les sujets ?

Même si l'essence du métier de journaliste s'articule étroitement au droit du public à l'information, les façons d'exercer ce travail se modifient d'un pays à l'autre en fonction des facteurs d'ordre socio-économique, culturel et/ou politique.

Mais la formation journalistique est-elle la même partout ? S'appuie-t-elle sur les mêmes supports théoriques et pratiques ?

En Afrique, le Sénégal est perçu comme un pays où les journalistes sont très bien formés. Il s'agit d'une formation de base et d'une préparation à la profession, à un métier. La formation des journalistes au Sénégal a longtemps été présentée comme l'une des meilleures, d'où son attractivité aux yeux de beaucoup d'observateurs et de professionnels d'Afrique francophone et d'ailleurs. Cependant, depuis quelques années, le travail d'une partie de la profession interpelle de plus en plus, conduisant à s'interroger sur la qualité même de la formation.

Selon Abdou Latif Coulibaly « *dans les écoles de formation, sont dispensés des cours théoriques (qu'est-ce qu'un éditorial, les genres, les reportages, etc.) et une fois dans les rédactions, les étudiants en journalisme doivent être encadrés par des personnes ayant assez d'expérience pour leur apprendre les ficelles du métier par un apprentissage plus concret. Mais, avec la massification des médias et la prolifération des organes de presse, ces derniers sortent de formation, intègrent très rapidement des groupes et y occupent souvent des postes à haut responsabilité sans avoir l'expérience nécessaire. Dans les années 90 une étude avait montré que 90% des journalistes avaient au moins une formation « bac +3 » lorsqu'ils commençaient à travailler dans les organes, ce n'est malheureusement plus le cas actuellement* ».

Nous tenterons ici de donner un aperçu sur la formation des journalistes en posant un regard attentif sur les deux principales écoles du Sénégal. Puis nous ferons l'analyse des différents éléments de la formation journalistique au Sénégal et leurs conséquences sur la pratique du métier.

2.3.1. Le CESTI, la première école de journalisme

Créé en 1965, le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information s'est donné pour objectif principal de « *former des journalistes et techniciens en information capables d'opérer en Afrique et partout dans le monde, capables d'évoluer dans le monde de l'information et de la communication et d'en devenir des experts.* ».

Il s'agit d'un institut qui offre une formation polyvalent, fondé en s'appuyant sur un partenariat avec l'UNESCO. Il est rattaché à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Des étudiants issus de divers pays africains dont la majorité est francophone accèdent au Cesti à la suite de l'examen de leurs dossiers de candidature et d'un concours. A sa création, l'institut accueillait des étudiants de l'Afrique francophone pour une année de formation et a longtemps été considéré comme le pôle de l'excellence dans le domaine du journalisme. Il avait donc une vocation régionale, principalement à travers l'accueil d'étudiants issus de pays d'Afrique occidentale francophone, avant de s'élargir à un nombre plus important de pays. Aujourd'hui, l'entrée en formation est réservée aux jeunes bacheliers de moins de 24 ans. Les professionnels de l'information (journaliste de la presse écrite, de la radio ou de la télévision) titulaires du baccalauréat peuvent également intégrer le centre sous condition d'avoir auparavant exercé au moins deux ans dans une rédaction. La formation se fait sur une durée de 5 ans au bout desquels l'étudiant est titulaire d'un DESS en communication.

Ce centre qui dépendait initialement de la faculté des lettres de l'UCAD avait été fermé pendant deux ans (entre 1968 et 1970) suite à des mouvements de grève en 1968. Il s'est développé au fil des années et les recrutements des journalistes au Sénégal se font souvent à partir de ce centre renommé pour la qualité des enseignements. En effet, le Cesti a évolué en mettant également en place une filière de communication afin d'apporter plus de réponses aux besoins des journalistes et a même élargi le parcours de formation en créant un 3^{ème} cycle. Il existe aussi dans cette école une *Revue africaine de Communication* qui paraît depuis 1980. Des stages et des séminaires sont régulièrement organisés, dans le but de favoriser l'acquisition de connaissances pratiques et les échanges sur des questions relatives au développement de la presse africaine. Par ailleurs, le fonctionnement de ce centre s'appuie essentiellement sur le budget de l'Etat sénégalais ainsi que sur une partie des frais d'inscription des étudiants.

Le CESTI est présenté comme étant « l'école de référence » en matière de journalisme au Sénégal et constitue le principal lieu de recrutement pour les organes de presse les mieux reconnus. Mais au regard de certains spécialistes, il serait judicieux d'évaluer les méthodes et contenus de formation, afin de les réajuster pour répondre aux enjeux relatifs à l'évolution de la presse. M. Mbdoj, du forum civil, rejoint les partisans de cette thèse lorsqu'il affirme qu'il faut « *un diagnostic de la demande c'est-à-dire voir comment travailler avec les TIC par exemple, avant de mettre en place une offre de formation plus adaptée aux exigences de l'espace public. Les formateurs au CESTI par exemple ne doivent pas dispenser les mêmes enseignements qu'il y a des dizaines d'années. Il faut tenir compte de l'évolution de l'environnement. Avant, il n'y avait pas autant de médias, ni de supports, ... Nous sommes dépossédés de notre espace audiovisuel aujourd'hui car des investisseurs extérieurs qui ne connaissent pas vraiment la demande locale sont aux commandes des médias. Il faut savoir comment former les journalistes tout en prenant en considération les mutations de la société.*

Il faut former à tous les métiers de la communication. Il faut éviter les formations sur le tas qui ont comme conséquence des salaires très bas. Il y a 12 milliards de moratoire sur les entreprises de presse. Elles ne payent pas d'impôts et bénéficient d'une subvention annuelle tirée des impôts des citoyens sénégalais. Il faudrait globalement un diagnostic sur l'espace audiovisuel et non sur l'offre de formation parce qu'elle est tributaire de la culture ancienne avec les modes d'enseignements qui datent, qui sont aujourd'hui dépassée. Au forum civil, nous formons des journalistes depuis 1999. L'initiative est née suite à un séminaire à Abidjan avec la banque mondiale et la BAD. Il s'agit de journalistes professionnels qui souhaitent être formés et nous leur offrons une formation rémunérée par nous-mêmes. Il faut rendre visible et déconstruire le mythe de l'Etat. A la fin, on leur donnait une attestation qui avait aussi une valeur symbolique. On veille aussi à ce qu'un certain équilibre soit mis en place et on sélectionne aussi bien des journalistes du public que du privé. ».

D'après nos observations, notamment au Cesti, il y a une volonté de s'adapter aux mutations technologiques mais, encore une fois, le manque de moyens constitue un frein important. Ce centre s'est doté de plusieurs outils pour permettre aux étudiants d'avoir une pratique journalistique et il fait souvent appel à des intervenants externes, notamment étrangers, qui vont sur le terrain avec du matériel « dernier cri » afin de partager leur savoir-faire avec les étudiants. Il faut préciser que 10% de l'aide à la presse est alloué au Cesti qui forme aussi des journalistes qui sont en activité, dans une radio communautaire par exemple, et qui n'ont pas eu de l'opportunité de suivre une formation en journalisme.

Au premier trimestre de l'année 2013, l'institut a formé plus d'une quarantaine de journalistes et plus d'une dizaine de photographes, entre autres. C'est ce qu'indique M. Ndiaye, qui y enseigne : « Ces étudiants du Cesti sont partis à Gorée actuellement avec un photographe du « Monde ». Il y a une dame, photographe, qui intervient à côté. Elle vient des Etats-Unis pour donner des cours de photographie parce qu'on avait un photographe mais

qui est à la retraite même s'il est toujours dans l'institut. On a besoin de renouveler les savoirs. Nous essayons de mettre les meilleures ressources humaines à disposition de l'Institut. Quand on voit une compétence ailleurs, même si elle ne peut pas donner des cours dans le long terme, on la fait intervenir pour 20 ou 30 heures. Dans les autres domaines, moi aussi j'ai été recruté pour prendre en charge et vulgariser tous les enseignements relatifs au TIC dans le web-journalisme, la presse en ligne, etc. On fait également des efforts d'équipements en achetant du matériel qui n'existe pas encore dans les groupes de presse. Par exemple, des caméras « nouvelle génération »,... Cela permet aux journalistes de ne pas être dépaysés une fois dans les groupes de presse. ».

Il y a ainsi au Cesti une philosophie appelée la pédagogie active. Il s'agit en partie de permettre aux étudiants en 1^{ère} année, qui n'ont pas la possibilité de pas faire des stages, d'effectuer des visites de groupes de presse dans le but de s'imprégner et d'avoir une idée de ce qui se fait réellement sur le « terrain ». Cette formule a été instaurée en 2013. Les étudiants du Cesti doivent aussi effectuer ce qu'on appelle une visite rurale. Il leur est demandé de se déplacer dans une localité reculée du pays et d'y faire un séjour de deux semaines à collecter des informations auprès de la population pour ensuite les traiter. Ils suivent aussi au sein de l'institut ce qu'on appelle la session intensive, c'est-à-dire que, pendant une quinzaine de jours, ils vont travailler dans les conditions d'une rédaction. Pour cela, ils disposent de deux studios radio et d'un studio de télévision pour leur permettre de réaliser des productions comme dans les groupes de presse. L'autre élément à souligner dans les modalités de formation, c'est l'initiative qui consiste à faire ce qui est communément appelé au Cesti « la grande enquête ». L'objectif est que les étudiants en fin de cursus puissent produire, s'ils sont en formation à la télévision, un film de 26 minutes sur une question quelconque, s'ils sont à la radio, un document de 26 minutes également et, s'ils sont dans la presse écrite, un document où il faut traiter tous les genres enseignés au Cesti : le billet, la chronique, etc. Pour

l'obtention du diplôme, ce document doit pouvoir être « publiable » dans la presse écrite ou « diffusable » par l'audiovisuel. Cette méthode est considérée comme très importante par le Cesti, qui accorde une attention particulière à l'image et la discipline, comme ses membres aiment à le rappeler. Il est aussi important de préciser qu'au Cesti, le redoublement n'est pas permis par le règlement. Comme certains enseignants le soulignent, « *vous êtes remercié si vous n'êtes pas bon* ». Aussi, le règlement est assez strict car au bout de trois absences, l'étudiant reçoit un avertissement, et si ce nombre est dépassé, c'est le comité pédagogique qui se réunit pour décider d'un éventuel renvoi du centre. Cette façon de faire est très différente de ce qui se passe à l'université où il existe une plus grande souplesse, pouvant permettre des abus. Les étudiants rencontrés nous ont d'ailleurs confirmé l'exclusion récente d'une étudiante qui a comptabilisé plusieurs absences. Certaines absences seraient liées au fait qu'à partir de la deuxième année, plusieurs étudiants sont souvent sollicités par les groupes de presse, ce qui a tendance à faire croire à quelques-uns qu'ils sont déjà journalistes alors qu'ils sont encore à l'école.

Concernant la formation de Master, l'admission est très sélective et pour s'y inscrire, il faut d'abord avoir minimum la moyenne de 12 en licence. La mention « Assez bien » est donc exigée. Quant à ceux qui souhaitent intégrer le Cesti et qui sont déjà titulaires d'une licence, ils ont la possibilité, après la réussite au concours d'entrée, d'aller directement en deuxième année pour une formation qui dure trois ans. M. Ndiaye, qui traite également les dossiers pour l'accès au concours, ajoute que, pour l'année 2013, il y a « *une vingtaine de places pour les sénégalais et on a 700 à 800 dossiers. Ce n'est pas évident le traitement de tous ces dossiers. On voit ainsi que la demande est forte mais on n'a pas la possibilité d'accueillir un nombre important de journalistes. Ce qui veut dire que ceux qui sortent du CESTI ne suffisent pas pour prendre en charge tous les besoins des groupes de presse. Donc, ça nous ramène à la loi de 1996, organisant les groupes de presse au Sénégal, et sur la définition du journaliste : le*

journalisme ce n'est seulement celui qui a son diplôme. Peut être journaliste celui qui tire l'essentiel de ses ressources dans l'exercice de cette fonction là au Sénégal. C'est cette loi qui est exploitée par les personnes qui ne sont pas forcément formés au journalisme mais qui l'exercent et c'est souvent à partir de là qu'il y a des dérives, parce qu'ils ne sont pas formés à l'éthique et à la déontologie. Quand on fait des jugements par la suite, on dit « les journalistes ». Les étudiants qui sortent du Cesti sont suivis après leur formation. Notre slogan c'est « Cestien, un jour, Cestien toujours ». S'il y a des écarts par rapport à la norme éthique, on vous appelle et on vous le dit. Le directeur qui est un ancien journaliste, grand reporter au Soleil aussi, relit les articles des anciens étudiants au besoin Moi aussi, je le fais donc on recadre quand on voit que ça dérape avant publication, notamment sur notre site cesti-info.net. C'est une plateforme d'apprentissage en web-journalisme. Pour résumer, au Sénégal, la qualité de la formation en journalisme n'est pas la même partout. Au Cesti, c'est garanti, c'est notre crédo mais il y a des écoles privées et on ne sait pas ce qu'ils font vraiment donc on ne peut pas en juger. Je pense qu'en interrogeant les groupes de presse, vous verrez qui leur donne le plus satisfaction. Il faut quand même dire que le journalisme est un métier libéral et d'autres professionnels intègrent ce métier sans avoir fait une formation de journalisme auparavant ».

Ces propos confirment une fois de plus l'existence d'un problème lié à l'organisation du système médiatique sénégalais et cela se fait sentir même au niveau de la formation. Les stages avec des professionnels ne peuvent être élargis à tous les niveaux pour que tous les étudiants puissent y bénéficier, du fait des limites financières et matérielles. Et même ceux qui ont pu bénéficier d'une formation reconnue, comme les étudiants sortant du Cesti, ont parfois du mal à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme parce que, nous dit-on, ces journalistes « coûtent cher ». En effet, il faut, dans le meilleur des cas (pour les recruteurs), appliquer la convention collective avec ces derniers lorsqu'ils ne négocient pas des salaires

pouvant être très élevés par rapport à la moyenne. De ce fait, ils préfèrent faire appel à des journalistes « bon marché » qui souvent ne sont pas dotés de connaissances théoriques et pratiques nécessaires à un journalisme de qualité.

Par ailleurs, il faut noter qu'il existe depuis quelques années des écoles privées qui dispensent des formations en journalisme et en communication. Parmi elle, nous avons choisi l'Issic (Institut Supérieur des Sciences de l'Information et de la Communication), la deuxième école de journalisme du Sénégal, créée à l'initiative d'Abdou Latif Coulibaly, journaliste, puis ministre de la bonne gouvernance sous le gouvernement n°1 de Macky Sall après la deuxième alternance de 2012. Cette école a ouvert la voie à d'autres initiatives du même type même si ces dernières sont moins connues et souvent critiquées sur leur « manque de crédibilité ».

Cette école dispense-t-elle une formation de qualité aux étudiants accueillis ? Les critères d'admission sont-ils adaptés à ses ambitions ? Et quelles sont les conséquences sur le paysage médiatique sénégalais.

2.3.2. ISSIC, une alternative dans le privé

Cet établissement privé a été créé par un membre du groupe *Sud Communications*, plus précisément Abdou Latif Coulibaly, en 1996, pour former des étudiants en journalisme, communication, aux métiers de l'audiovisuel ainsi qu'au TIC. Elle a bénéficié du soutien de la coopération hollandaise. Pour accéder à l'Issic, qui est une école privée, il faut être titulaire du baccalauréat au minimum, complété d'une expérience d'au moins cinq années au sein d'un organe reconnu ou être titulaire d'une licence. La formation dure deux ou trois ans au bout desquels un Brevet Supérieur en Techniques de communication (BSTC), un Diplôme d'Etudes en Information et en Communication (DEIC) et un Diplôme d'études supérieures en communication (DESC) peuvent être délivrés aux étudiants. Pour les étudiants admis avec le

baccalauréat, il est prévu une formation initiale de trois ans sur la communication en milieu ouvert (communautaire, sociale, les stratégies de communications, les relations de presse, la communication sur le développement, la santé, ...).

Selon la journaliste Henriette Kandé, les conditions d'admission à la filière en journalisme étaient très strictes lors de la création de l'Issic : *« il fallait venir avec minimum une licence ou après un diplôme de communication de deux ans, pour faire sa troisième année qui correspond à la première année en journalisme. Beaucoup de journaliste et d'animateurs, des vrais professionnels qui sont aujourd'hui dans les radios et les Tv, sortent de l'ISSIC qui a aussi formé beaucoup de communicants africains »*.

D'autres programmes de formation, notamment sur le montage électronique et audiovisuel, l'imprimerie ou l'infographie, y sont proposés. Des étudiants issus de différents pays, particulièrement de l'Afrique occidentale, s'inscrivent dans cet institut, qui accorde une place principale à la communication, avec une approche de développement communautaire, et qui entretient des relations de partenariat avec plusieurs universités étrangères.

Au regard des données recueillies, nous pouvons dire que la formation des journalistes au Sénégal ne répond pas aux exigences de la profession. Parfois, le principal problème réside dans la sélection à l'entrée. Contrairement au Cesti, qui est l'institution publique de référence en matière de formation en journalisme, plusieurs écoles privées ont des critères d'admission relativement souples. De plus, des problèmes d'ordre financier, matériel et humain entravent le bon déroulement des formations dispensées dans les écoles. Les équipements dont ils disposent sont insuffisants pour des cours nécessitant une part de pratique sur le terrain (pas assez de studios, de caméras, de magnétos, etc.). La faiblesse des subventions est un des problèmes rencontrés dans la formation des étudiants.

Conformément à la loi 96-04, l'Etat du Sénégal octroie annuellement une aide à la presse qui a, à l'initiative du Président Wade, considérablement augmenté par rapport au montant accordé sous le régime socialiste (depuis 1996, l'année de la mise en place de cette aide). Il s'agit comme dans plusieurs pays de « *tout soutien économique ou financier organisé par la puissance publique et destiné aux entreprises, afin de faciliter la gestion des médias, d'assurer le cas échéant leur survie, au nom du pluralisme des organes et des activités de communication. Les aides peuvent viser plusieurs finalités : « minoration des dépenses liées au fonctionnement des entreprises (réductions ou exonérations fiscales, réduction de tarifs divers) ; substitution en partie au marché défaillant en accordant des subventions sur fonds publics ; participation au capital de certaines entreprises (ainsi, dans les médias du service public) ; financement d'activités connexes aux médias (câble, satellite) ; prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement d'entreprises médiatiques ; organisation de certains circuits financiers qui font migrer des fonds d'un média à un autre ; etc.* »⁸³.

Elle est aujourd'hui de 700 millions de FCFA et est relativement complétée par une exonération fiscale. De ses débuts à l'année de l'élection du Président Wade (2000), le montant de l'aide à la presse était de 40 millions de Francs CFA par an que devait se « partager » (de façon nettement inéquitable), l'ensemble de la presse publique et privée. Il faut quand même préciser qu'à l'époque, les médias privés n'étaient pas aussi nombreux qu'actuellement (16 radios dont 2 communautaires, 6 journaux mensuels et bimestriels, 14 hebdomadaires et 12 à parution quotidienne). Ensuite, durant le « règne » de Wade, « *l'aide de l'Etat à la presse a connu une croissance exponentielle. En effet, comparée à la période précédente, elle a atteint 300 millions de francs CFA, soit une augmentation annuelle de 260 millions francs CFA en valeur absolue ou de 87% en valeur relative. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation. Il y a d'abord un facteur politique lié à la première alternance*

⁸³ Balle, F. et ali. (2006), *Lexique d'information et de communication*, Paris, Dalloz, 487 p.

à la tête de l'Etat, après plus de quarante ans de règne du régime socialiste des présidents Léopold Sédar Senghor (1960-1981) et Abdou Diouf (1981-2000), et marqué par l'arrivée au pouvoir du président Abdoulaye Wade. La presse indépendante est un des symboles de cette élection pour avoir participé à la transparence du scrutin comme l'ont souligné beaucoup d'analystes. Alors que depuis l'indépendance du pays le pouvoir socialiste avait un contrôle total sur tous les processus électoraux, cela a cessé en 2000 grâce à l'action des radios privées commerciales et de la presse écrite qui, grâce à l'usage alors nouveau du téléphone portable, transmettaient les résultats de l'élection en direct dès la fermeture des bureaux de vote, ce qui empêchait toute fraude. Le fait d'augmenter l'aide de l'Etat à la presse à 300 millions par an était une forme de reconnaissance du rôle très important de la presse indépendante, de la part du président Abdoulaye Wade. Ce dernier était d'autant plus conscient des problèmes économiques de cette presse que lui-même fait partie des premiers promoteurs de la presse privée avec *Le Démocrate* et *Sopi*, pendant qu'il était dans l'opposition au pouvoir. Victime de l'ostracisme des médias publics pendant les vingt-cinq ans passés dans l'opposition, il avait toujours promis, une fois au pouvoir, de réformer les médias publics, d'une part pour les démocratiser et d'accorder, d'autre part, une aide substantielle à la presse dite indépendante. Le deuxième facteur explicatif de l'augmentation de l'aide de l'Etat à la presse, à partir de 2000, est lié à l'explosion du paysage médiatique, marqué par la naissance de plusieurs autres journaux, de plusieurs autres radios privées commerciales, des premières chaînes de télévision privées autorisées par les nouvelles autorités et marqué également par l'essor des journaux en ligne. L'augmentation de l'aide publique à la presse traduit l'écho auprès de l'Etat du cri de détresse lancé par la presse dite indépendante faisant face à cet environnement plus concurrentiel, plus difficile. En effet, vu que les organes de presse écrite sont devenus plus nombreux, ils se partageaient les recettes générées par un lectorat rendu occasionnel par la crise économique et sociale en milieu

urbain. En outre, le marché publicitaire estimé à 12 milliards de francs CFA devenait de plus en plus étroit pour toutes les catégories de médias. La moitié de ce montant va en effet aux agences de communication et l'autre moitié est partagée entre les différents médias, ceux du secteur public s'accaparant presque l'essentiel. Au même moment, les radios communautaires, qui n'avaient jamais bénéficié de l'aide de l'Etat, intensifiaient leurs activités de lobbying auprès des pouvoirs publics pour avoir leur part de cette aide. »⁸⁴.

De plus, le Président Wade avait positivement accueilli la demande du Collectif des Editeurs et Diffuseurs de Presse du Sénégal (CEDPS – syndicat patronal) pour la mise en place d'un fonds d'appui à la presse. Mais à quelques mois de la Présidentielle de 2012, la préoccupation d'Abdoulaye Wade a été de faire passer l'aide à la presse de 300 à 400 millions de francs CFA dont 5,71% (40 millions de Francs CFA) est consacrée à la formation des journalistes.

Les échanges avec des « journalistes » nous ont permis de constater que certains ont beaucoup de mal à définir le rôle d'un journaliste et ne font pas de la vérification de leurs informations une priorité. Ils se contentent souvent de rédiger, parfois avec un langage très peu professionnel, des articles pouvant « faire le buzz ». Selon Mamadou Ndiaye, enseignant-chercheur au Cesti, « *il y a des institutions privées qui existent et on ne peut pas garantir la qualité. Ils se disent « école de formation en journalisme » mais ils n'ont pas de studios. Ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas former des journalistes si vous n'avez pas des plateformes de pratique. Mais, on arrive à sortir des « produits » sur le marché qui sont quand même utilisés par les groupes de presse. J'évite d'émettre des jugements de valeur mais c'est un domaine qui mériterait d'être encadré. Il suffit de louer une maison, d'avoir 2 ou 3 intervenants pour dire qu'on a une école de journalisme* ».

⁸⁴ Faye M., « Bilan et perspectives de l'aide de l'état à la presse au Sénégal », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, N°16/1, 2015, p. 19-27

Souvent critiqués sur des points élémentaires, tels que la prise de note, le fait de traduire fidèlement les propos de leurs interlocuteurs, leur façon de traiter l'information, les journalistes voient leur formation pointée du doigt, comme étant insuffisante et cause de leurs dérives. En outre, il n'y a aucune évaluation des programmes de formation, qu'elle soit interne ou externe, à l'échelle nationale ou internationale, qui viserait à leur amélioration en fonction de l'évolution constante du métier, particulièrement en rapport avec l'essor du multimédia. Par ailleurs, la question des sources doit être soulevée. Celles-ci étant multipolaires et venant de partout où existent l'évènement ou la nouvelle (avec les caractéristiques de l'instantanéité), les moyens disponibles jouent un rôle très important, notamment en ce qui concerne les déplacements, et il existe des problèmes opérationnels pouvant freiner l'accès à des sources fiables dans le champ médiatique sénégalais. Il existe aussi une certaine tradition « napoléonienne » de l'administration qui fait que beaucoup d'informations sont inaccessibles alors qu'il ne s'agit pas de documents classés « secret-défense ». Cependant, les reproches les plus récurrents sur la question des sources sont liés à l'insuffisance de vérification, liée à l'objectif de publier rapidement et de faire le « buzz » : une fois de plus, c'est la formation qui est remise en cause. Selon Henriette Kandé, *« la formation des journalistes est remise en question c'est vrai mais dans un plus large spectre, est-ce que ce n'est pas la formation, l'éducation en générale, qui doit être remise en cause. Parfois, vous entendez des instituteurs parler, vous dites « non ce n'est pas vrai ». Vous entendez des étudiants en Master ou doctorat parler et vous vous demandez ce qui se passe ; C'est vrai que les journalistes sont sur les feux de la rampe parce qu'on les voit, on les lit donc on se rend mieux compte du bas niveau, du manque de culture »*.

La formation de base est une des principales sources du problème, même si les questions d'éthique et de déontologie sont mentionnées dans un contexte particulièrement marqué par le manque d'autonomie financière des journalistes. Ceci les expose à de fortes et néfastes

tentations face à des politiques « peu scrupuleux ». Selon Pape Alé Niang, journaliste à 2S TV, « la formation est scolastique. On t'apprend le b.a.-ba. Mais la réalité est autre. On t'apprend pas comment faire quand tu vas par exemple au Mali, on t'apprend pas comment réagir quand lors d'une émission un homme politique t'attaque frontalement... Je veux dire que la formation est bien mais ce qui est plus important, c'est après, ce qui se passe au niveau des rédactions. Est-ce qu'on te rectifie ? Est-ce qu'on contrôle ce que tu écris ? Est-ce qu'on te relit ?, etc. moi j'ai eu de la chance d'avoir été dans un groupe très sérieux qui est Sud Communications avec des doyens de la presse qui te rectifient en permanence mais maintenant ce n'est pas le cas. Tu lis un article et tu vois qu'il y a un mélange des genres, tu ne sais pas si le journaliste fait du factuel, de l'analyse, du commentaire, ...tout est dedans alors que ça devrait être très clair. Donc c'est beaucoup plus dans les rédactions qu'il faudrait renforcer le contrôle ».

L'apprentissage dans les rédactions revêt une grande importance dans la formation journalistique et complète l'enseignement dispensé dans les écoles. En effet, l'immersion dans le quotidien des professionnels et dans l'environnement de travail des journalistes reste un des meilleurs moyens de se confronter à la réalité du métier. Cependant, le « mentoring », consistant à aider et à encadrer les jeunes journalistes sans expérience afin qu'ils renforcent leurs connaissances, est une pratique qui tend à disparaître au sein des rédactions. Les plus « anciens », occupés à d'autres activités (souvent source de ressources supplémentaires et plus lucratives), ne disposent plus de suffisamment de temps pour prendre un « jeune » sous leur aile afin de lui transmettre leur savoir acquis à travers une longue expérience. Ainsi, ces derniers ne sont pas accompagnés dans leurs « premiers pas », sont souvent contraints à se débrouiller avec leurs propres moyens sans conseils ni maîtrise des règles professionnelles. L'importance de l'encadrement, notamment sur les principes d'éthique et de déontologie est essentielle à communiquer à ces « apprentis » dès leur intégration dans une rédaction, parce

que, dans beaucoup de cas, le déroulement de cette « immersion » détermine leur façon d'exercer le métier de journaliste tout au long de leur carrière. En outre, s'ajoute le changement des représentations du métier de journaliste, qui avait pendant longtemps bénéficié d'une conception plutôt valorisante et qui, depuis quelques années, se voit décrié, avec la multiplication des organes de presse partisane dont la crédibilité est souvent remise en cause.

Le problème se situe-t-il au sein des rédactions, dans l'encadrement ? L'apprentissage à travers les stages de formation dans les organes de presse est-elle adaptée ?

Pour trouver des réponses à ces interrogations, nous avons cherché à comprendre en quoi consiste le métier de journaliste au Sénégal et qu'est-ce qui caractérise leur environnement de travail.

2.3.3. Etre journaliste au Sénégal, statuts, rôle et environnement

« L'information véhicule des discours, des images, des représentations qui constituent des ressources essentielles à la compréhension que les citoyens ont du monde qui les entoure et les aident à forger une opinion sur les problèmes de la société. Depuis longtemps, les médias en général et la presse écrite en particulier sont considérés comme les principaux vecteurs de cette connaissance ; ils ont une influence plus ou moins variable selon les individus, sur leurs représentations, leurs jugements et leur connaissance des problèmes publics et des enjeux politiques. Les médias, en produisant du contenu, jouent un rôle de lien social et sont les principaux vecteurs de notre démocratie »⁸⁵.

⁸⁵ Le Foch, P., Sonnac N. (2013), *Economie de la presse à l'ère numérique*, Paris, La Découverte, 125p.

Pour ce qui est des droits et devoirs du journalistes, il est souligné dans la Charte de Munich qu'« *En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat personnel assurant sa sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et suffisante pour garantir son indépendance économique* »

Etre journaliste au Sénégal c'est, si l'on en croit la convention collective qui sert de cadre aux médias, avoir comme principale occupation le métier de journaliste et l'exercer dans un organe reconnu. L'article 23 de la loi sur la profession le dit précisément comme suit : « *est journaliste toute personne diplômée d'une école de journalisme et exerçant son métier dans le domaine de la communication, toute personne qui a pour activité principale et régulière l'exercice de sa profession dans un organe de communication sociale, une école de journalisme, une entreprise ou un service de presse, et en tire le principal de ses ressources* ».

De ce fait, il y a diverses interprétations de cette loi sur laquelle certains s'appuient pour se qualifier de journalistes dès l'instant où il « *tirent le principal de leurs ressources de cette activité* », qu'ils soient diplômés ou non. Le cadre réglementaire n'étant pas strictement respecté, la carte professionnelle de journaliste est fabriquée et délivrée par n'importe quel organe de presse, en fonction de ses besoins, alors qu'une commission nationale est officiellement chargée de cette tâche. En effet, il existe des modalités précises sur l'obtention de cette carte, définies par la commission qui demande à toute personne souhaitant se doter de cette carte professionnelle de fournir des pièces justificatives dont les plus importantes sont :

- La présentation d'un diplôme provenant d'une Ecole de journalisme et reconnu par la République du Sénégal
- Une attestation faite et signée par un Directeur de publication, ayant pour but de prouver qu'il exerce principalement et de façon régulière la profession de

journaliste au sein d'un organe de presse en indiquant son salaire et ses principales activités.

- Un engagement à tenir la commission informée de tout changement de situation professionnelle et à restituer la carte le cas échéant.*
- La présentation de plusieurs documents administratifs prouvant son identité et le fait qu'il n'ait jamais fait l'objet d'une condamnation (casier judiciaire, extrait d'acte de naissance,...).

Dans le projet de nouveau code de la presse, présenté et « bloqué » à l'Assemblée nationale, l'article 4 définit le journaliste comme « *toute personne diplômée d'une école de journalisme reconnue par l'État et dont l'activité principale régulière et rétribuée consiste en la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information ; toute personne titulaire d'un diplôme de licence ou équivalent, suivi d'une pratique professionnelle de trois ans dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information au sein d'un organe de communication sociale, sanctionnée par une commission de validation des acquis de l'expérience désignée par un arrêté du Ministre de la Communication qui en fixe les attributions, la composition, et le fonctionnement* ». Cette définition met l'accent sur l'importance de disposer d'un diplôme reconnu et durcit les critères relatifs à l'exercice du métier même si le ministère de la communication est chargé de l'organisation d'une éventuelle commission pour la validation de l'expérience.

En définitive, les journalistes et techniciens de la communication sociale sont regroupés en plusieurs catégories correspondant à des qualifications bien définies et comprenant un salaire minimum de base et un maximum ainsi que différentes sous-catégories⁸⁶ :

⁸⁶ Les cahiers de l'Alternance n°8, *Les médias au Sénégal*, 2005, FKA et CESTI, 121 p.

- Classe 1 : Emploi d'exécutants qualifiés Brevet de technicien, Brevet professionnel, Certificat d'aptitude => assistant décorateur, assistant caricaturiste, dessinateur, machiniste, éclairagiste, laborantin photo film et photographe
- Classe 2 : Emploi de maîtrise ordinaire (baccalauréat ou équivalent) => assistant monteur, assistant cameraman, opérateur de prise de son, agent de production-radio ou TV, technique vidéo, vérificateur technique, maquettiste, attaché de rédaction, rédacteur, projectionniste, secrétaire d'édition, secrétaire de rédaction adjoint.
- Classe 3 : Emploi de cadre intermédiaire (Baccalauréat + 2/3 ou équivalent) => journaliste-reporter, reporter-photographe, secrétaire de rédaction, agent technique de niveau 2, chargé de production Radio ou TV, contrôleur technique, Script, chef décorateur, régisseur général, attaché de presse.
- Classe 4 : Emploi de cadre supérieur => directeur de photo, ingénieur son, cadre technique, cadres de production, secrétaire général adjoint de la rédaction, réalisateurs et monteurs AV3, ingénieur, grand reporter, chef de centre, de service de bureau, de desk, de rubrique ou de section, chef de bureau régional et de station
- Classe 5 : Emploi de cadre supérieur => rédacteur en chef et son adjoint, conseiller de presse, chef du bureau autonome à l'étranger, correspondant permanent à l'étranger, chargé d'études, chef de programme, ingénieur en chef.
- Classe 6 : Emploi de cadre supérieur => directeur de rédaction, directeur des programmes et leurs adjoints, inspecteur technique et son adjoint, ingénieur-conseil.

Depuis 1989, la convention collective permet aux professionnels d'évoluer d'une classe à l'autre de façon automatique, tous les deux ans. Cependant, son application dans les groupes de presse reste encore très limitée notamment en ce qui concerne le respect du barème salarial. Ces conditions incitent des journalistes à s'adonner à des pratiques peu nobles pour leur profession (marchandage d'interviews, corruption, etc.) pour s'assurer des revenus plus

importants ou tout simplement pour s'orienter vers d'autres domaines tels que le conseil auprès d'acteurs politiques. D'après les données recueillies, il arrive que des journalistes, du fait de leur notoriété, négocient directement avec les patrons de presse, des salaires très intéressants (au regard du salaire moyen qui tourne aux alentours de 130000, environ 200 euros) qui peuvent dépasser le million de francs CFA (plus de 1500 euros).

Parallèlement à ce cadre réglementaire encore en construction, il y a l'environnement économique qui constitue un des facteurs permettant de « définir » ce que signifie être journaliste en fonction du milieu d'évolution. Certains obstacles sont liés au fait qu'une partie importante des journaux et radios du pays ne dessert que les milieux urbains et ne répond pas forcément à un besoin clairement identifié.

Outre les questions relatives à l'essence même du métier, les journalistes au Sénégal doivent avant tout faire face aux conditions d'exercice souvent très précaires. A la faiblesse des revenus dans la quasi-totalité des rédactions, s'ajoutent l'insuffisance des moyens matériels, technologiques et humains. En effet, le manque de ressources financières entraîne diverses conséquences notamment dans le recrutement et souvent la charge de travail ne peut être effectuée par l'effectif à disposition. Le facteur économique conduit certains groupes de presse à préférer recruter des « journalistes » de bas niveau plutôt que ceux reconnus comme étant diplômés, faute de moyens. Un patron d'un groupe de presse nous a même fait cet aveu de faiblesse en affirmant recruter quelques personnes ayant « cartouché⁸⁷ » dans d'autres formations à l'université, parfois très éloignées du journalisme, pour qu'ils rédigent des articles en échange d'un salaire mensuel d'environ 50000 francs CFA (près de 80 euros) au lieu de 150 ou 200000 francs CFA (environ 300 euros)

⁸⁷ Concerne les étudiants envoyés de l'université suite à deux redoublements dans un même cycle.

Au regard des données empiriques, il ressort que les groupes n'ont pas les moyens financiers pour prendre en charge toutes leurs activités. Certains se plaignent du rythme infernal, des problèmes de transport, des dysfonctionnements techniques, etc. mais souhaitent avant tout que le traitement salarial soit revu au niveau de la convention collective.

La plupart des organes de presse compte sur l'aide à la presse et ne dispose souvent pas de ressources humaines suffisantes. Les journalistes interrogés évoquent souvent des problèmes d'équipements et ne disposent parfois que de trois ordinateurs pour toute une rédaction. Les difficultés sont nombreuses au Sénégal, se cumulent et l'amélioration du statut du journaliste ne peut se faire sans celle du groupe de presse qui est le principal employeur, particulièrement dans la presse privée. Les conséquences se font ressentir sur le terrain et débouchent souvent sur la corruption des journalistes comme le dit ce journaliste d'une chaîne privée : « *si vous avez une famille à nourrir et qu'une personne vous donne de l'argent pour un reportage, parfois vous prenez. L'éthique l'interdit mais il y a la réalité* ».

L'observation de certains journalistes pendant leur travail a permis de confirmer ce manque de moyens même si certains groupes comme *Futurs médias* sont mieux dotés que d'autres. Des problèmes de micros défectueux, de nombre insuffisant de voitures lors de reportages, d'ordinateurs, ... sont constatés au niveau le plus élémentaire des difficultés. Ces multiples obstacles à un exercice correct du métier de journaliste sont pour beaucoup liés en partie au manque d'expertise en matière de gestion de l'entreprise de la part des patrons de presse. Certains ont mis en place leur groupe sans aucune étude préalable pouvant leur permettre de prévenir les difficultés économiques. De ce fait, il est fréquent de les voir impuissants face aux problèmes financiers relatifs aux dépenses de fonctionnement telles que la rémunération du personnel, le loyer et les factures, les coûts de productions, entre autres. C'est d'autant plus alarmant lorsqu'on sait qu'ils se partagent un marché peu développé, marqué par quelques

annonceurs et publicitaires et leurs recettes proviennent essentiellement du faible taux de lecteurs, auditeurs et téléspectateurs, sachant que la plupart réside en milieu urbain.

Globalement, les conséquences qui résultent de la précarité des conditions et plus particulièrement du manque de ressources, sont diverses et vont du recrutement de personnel « sous qualifié, peu formé » à la corruption, en passant par le manque de professionnalisme,...

La corruption dans le milieu médiatique se présente sous diverses formes et provient de quasiment tous les secteurs, économique, religieux, politique etc. C'est dans le champ politique que ce phénomène est le plus perceptible et plus fréquent d'après certaines personnes interrogées. Selon B. L., journaliste politique à la TFM, *« on nous propose tout le temps des sommes qui peuvent aller de quelques dizaines de milliers de francs CFA à un million voire plus. Tout dépend de l'acteur politique en question et aussi du journaliste qu'il a en face. J'ai souvent, pour ne pas dire quotidiennement, eu à refuser des sommes très importantes. Parfois cela vient d'ONG et/ou de personnalités très connues. C'est leur façon de faire pour pouvoir en retour utiliser le journaliste. Beaucoup manquent ainsi de crédibilité aux yeux de ceux qui ont eu à leur donner de l'argent et qui n'hésitent pas à les malmenier lors de débats télévisés sans qu'ils ne puissent réagir comme ils devraient. Cependant, il y a aussi des journalistes qui ne se laissent jamais corrompre et qui font leur métier dignement et de la façon la plus objectivement possible, heureusement ».*

Ces faits ne sont pas isolés et posent problème, particulièrement en période électorale et ne touche pas uniquement les journalistes mais tous les métiers de l'information et de la communication. Des techniciens cadres, cameramen, monteurs, etc., nous ont confirmé avoir eu à partager avec certains collègues de l'argent venant de politiques ou autres personnalités, suite à des interviews en compagnie de journalistes. D'après M. B. *« il nous arrive d'en vouloir à certains journalistes qui refusent l'argent qu'on leur donne. De ce fait,*

il y en a qui disent aux acteurs politiques de nous le donner directement. Cela nous permet de compléter nos faibles revenus et quand on y pense vraiment, c'est l'argent du peuple donc autant en profiter, sinon c'est dilapidé et on y peut rien. C'est ça la réalité même si c'est dommage ».

La question de l'éthique et de la déontologie revient dans ces situations et nous interpelle encore plus sur les valeurs et principes de ce métier dit « noble ». Le problème se situe aussi au niveau des procédures de recrutement qui sont très souvent peu rigoureuses au vu des enjeux et risques que cette profession implique. En effet, estimant que le « coût » des journalistes les plus « diplômés » est trop élevé, certains groupes de presse n'hésitent pas à faire recruter un effectif ne disposant pas de la formation nécessaire et acceptant de travailler en contrepartie d'une faible rémunération afin de sortir du chômage qui touche une grande partie de la jeunesse. Et même si ces pratiques sont dénoncées par le *Synpics*, elles continuent de se développer et des patrons de presse soutiennent qu'ils sont parfois obligés de procéder ainsi parce que leur budget global ne leur permettrait pas d'assurer le recrutement d'un personnel plus qualifié. Cet aveu de faiblesse ne décrédibiliserait-il pas les médias sénégalais ?

Quid de la qualité des écrits, reportages, et autres informations diffusées par ces journalistes ?

Une partie de ces « nouveaux types de journalistes » se disent formés par les « anciens » au sein des rédactions et soutiennent se doter d'une expérience plus concrète basée plus sur la pratique que sur les aspects théoriques du métier. Parmi eux, certains trouvent que le fait d'être journaliste n'est qu'un moyen leur permettant d'aspérer à de plus « hautes fonctions » à travers le réseau qu'ils pourront créer au cours de cette expérience. Il s'agit de ceux qui ont pour slogan « *le journalisme mène à tout* ». C'est ainsi qu'on voit très fréquemment des journalistes qui quittent leur profession initiale pour « entrer dans le gouvernement » comme

conseiller spécial ou ministre. C'est le cas d'Abdou Latif Coulibaly qui était reconnu en tant que journaliste d'investigation, de par son fort engagement à dénoncer des pratiques telles que la corruption. Il avait, en effet, publié plusieurs ouvrages critiquant la gouvernance des libéraux, entre autres, ce qui lui avait valu divers « accrochages » avec le régime de Wade, d'où sa forte médiatisation. Depuis l'arrivée du nouveau régime, il s'investit activement dans la politique. D'abord ministre de la bonne gouvernance, il est ensuite passé à ministre-conseiller auprès du Président depuis sa défaite aux dernières élections municipales. Il y a aussi le cas de Souleymane Jules Diop, un des journalistes les plus critiques à l'égard du précédent régime, qui se retrouve actuellement au gouvernement de Macky Sall comme un des membres les plus incontournables, notamment en tant que Secrétaire d'Etat chargé des sénégalais de l'étranger mais aussi pour ses compétences de communicant. Il avait aussi été dans le passé un collaborateur de l'ancien premier ministre Idrissa Seck. Sa proximité avec certains acteurs politiques lui avaient souvent valu des reproches dans son champ professionnel, notamment son amitié pendant plusieurs années avec Karim Wade, le fils de l'ancien Président libéral. On peut aussi évoquer le cas de Fadel Barro, journaliste et un des membres fondateurs du mouvement Y en a marre, créé dit-il pour mettre au cœur de l'action politique les préoccupations des citoyens sénégalais, et connu pour sa participation active aux mobilisations contre le projet de « ticket présidentiel » du Président Wade mais surtout pour la contestation de la candidature de ce dernier (jugée anti-constitutionnelle) lors des élections présidentielles de 2012.

D'autres se réorientent dans l'humanitaire ou dans les entreprises privées, entre autres. Nous avons l'exemple de M .Diouf, journaliste de formation et qui travaille actuellement dans une grande organisation humanitaire internationale. Ces cas ne sont pas isolés et entraînent parfois des conflits d'intérêts liés au port de plusieurs « casquettes ». Certains le justifient par la faiblesse des revenus dans le milieu du journalisme et l'absence d'encadrement rigoureux sur

cette question, même s'il existe une convention collective (à réactualiser selon beaucoup de professionnels).

Il faut préciser que beaucoup de journalistes font d'autres activités qui, d'après les propos recueillis, ne sont pas forcément en contradiction avec leur profession et ne les empêchent souvent pas de continuer à faire leur métier initial de journaliste. Ainsi, le fait de vouloir « gagner sa vie » ou de s'engager dans la cause citoyenne (par exemple) en s'ouvrant à d'autres horizons ne se fait-il pas au détriment du journalisme et des principes qui le régissent, en l'occurrence la déontologie, l'objectivité, l'impartialité, ... ?

On aurait pu penser que la libéralisation des médias sénégalais aurait permis de disposer de productions journalistiques d'une meilleure qualité mais la multiplication des canaux et supports a surtout fait remarquer le problème de crédibilité de bon nombre de journalistes. En plus des facteurs comme l'analphabétisme ou encore la faiblesse des revenus du public, les journalistes sont souvent pointés du doigt pour l'insuffisance de vérification des faits à force de chercher de façon permanente « le scoop, le buzz », les problèmes relatifs à l'écriture dans différentes publications, la diffamation leur manque de formation etc. Ces limites d'ordre techniques et souvent éthiques sont à l'origine d'un certain rejet du public envers ces « professionnels » de l'information et de plusieurs conflits avec des célébrités et/ou personnalités politiques. Les difficultés dans les rapports avec les médias sont ainsi complexes et souvent la conséquence d'une combinaison de facteurs, émanant des acteurs politiques mais aussi des journalistes dont les difficultés économiques ne justifient pas toutes les dérives.

TROISIEME PARTIE

RAPPORTS MEDIAS-POLITIQUE, UN CONFLIT

PERMANENT

Chapitre 1 : Le système politique sénégalais et les médias

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire politique et médiatique du Sénégal, force est de constater que les relations entre le monde médiatique et le monde politique se caractérisent par des « hauts et des bas ». Mais malgré les tensions récurrentes, ces deux champs semblent ne pas pouvoir évoluer l'un sans l'autre, comme si leurs divergences renforçaient leur « attirance » réciproque, au point qu'on soit tenté de les qualifier de « meilleurs ennemis ».

En effet, les médias et la politique au Sénégal ont toujours évolué parallèlement, les changements de chacun des secteurs entraînant des conséquences dans l'autre. La libéralisation de la presse s'est faite progressivement et les moments ou événements majeurs de la vie politique ont chacun constitué un tournant décisif dans l'évolution du paysage médiatique. Qu'il s'agisse de la colonisation, de l'accès à l'indépendance ayant abouti au règne socialiste, de la première alternance ainsi que du second intervenu en 2012, tous ont eu lieu dans des contextes de mutations importantes du monde médiatique, parfois avec des progrès technologiques modifiant de façon radicale les enjeux politiques.

La période antérieure à l'indépendance est caractérisée par une « presse » sous la mainmise totale de l'administration coloniale et qui, le plus souvent, provenait de la métropole.

Sous le pouvoir socialiste de Léopold Sédar Senghor, l'instauration du parti unique avant la limitation du nombre de « partis » dits idéologiques à 3 puis à 4, a eu pour conséquence le développement d'une presse clandestine et l'existence d'une censure des médias officiels, entièrement sous le contrôle de l'exécutif.

Cette presse écrite qui vivait dans la clandestinité était constituée de journaux créés par des acteurs politiques en total désaccord avec le mode de gestion de l'Etat tel que mis en œuvre par le Président Senghor.

L'arrivée d'Abdou Diouf au début des années 80 marque un tournant majeur puisque l'instauration du multipartisme intégral, par le biais d'une révision constitutionnelle, favorise le débat dans le jeu politique et, au fil des années, une libéralisation progressive des médias, particulièrement, par la création de groupes de presse privée.

Par la suite, un « boom médiatique », à la fin des années 90, permet de diversifier le paysage, à travers la création d'une pluralité d'organes de presse aussi bien dans l'audiovisuel que dans la presse écrite.

L'alternance de 2000 avec la victoire d'Abdoulaye Wade, donne un tout nouveau souffle aussi bien à la scène politique qu'aux médias, avec un maintien de la liberté d'information, au moins à ses débuts, et une augmentation du fonds d'aide à la presse, même si de nombreux conflits viendront ternir l'image de vitrine démocratique dont bénéficiait jusque-là le Sénégal.

Pour mieux comprendre les différents enjeux, les tensions et accalmies qui caractérisent les rapports entre les médias et la politique, il est important de revenir de façon approfondie sur la vie politique du Sénégal, un pays fortement influencé par l'administration coloniale française dont il s'est largement inspiré pour poser les fondements juridiques de son système politique. Il est aussi essentiel d'analyser les mutations qui ont contribué à faire du paysage médiatique sénégalais, ce qui l'est aujourd'hui, c'est-à-dire un champ marqué par une certaine liberté d'information et de ton, un pluralisme relativement reconnu mais aussi des difficultés économiques, entre autres. C'est dans ce cadre que *Reporters Sans Frontières* décrit le Sénégal comme suit : « Classé 75e, sur 179 pays, dans le classement mondial 2011-2012 de la liberté de la presse, le Sénégal n'est pas un pays fermé aux médias, ni un pays où les

journalistes craignent en permanence pour leur sécurité. Cette grande liberté d'information s'exerce cependant dans un environnement économique non viable et un marché saturé. Dans la presse écrite, la vingtaine de quotidiens se livre une "guerre des unes" pour pouvoir vendre de la copie. Dans ce contexte, la presse à scandale fait florès. ».

Il est intéressant de faire un rappel sur l'histoire du Sénégal pour comprendre aussi bien les spécificités du champ médiatique que du champ politique.

3.1.1. La construction de l'Etat sénégalais : un « laboratoire démocratique »

C'est le 24 janvier 1959 que la loi n°59-003 établit la première constitution au Sénégal. Cette constitution de la République du Sénégal, qui en fait un Etat indépendant, lui permet d'organiser son système politique autour du régime parlementaire. Auparavant, le Sénégal était devenu en 1958, suite à un référendum, un Etat membre de la communauté franco-africaine. Cependant, même si cette constitution posait les fondements de l'existence de l'Etat du Sénégal, au plan juridique, le pays ne disposait pas entièrement de sa souveraineté. Cela peut paraître paradoxal si l'on se réfère à la définition de la constitution comme étant « *la loi fondamentale et suprême que se donne un peuple libre* »⁸⁸. Mais l'article 76 de la constitution française permettait aux territoires colonisés de choisir entre plusieurs statuts dont celui leur conférant la dignité étatique. Cette dernière était l'option du Sénégal et celle des 11 autres territoires qui, avec la France, formaient la communauté franco-africaine. Dans cette constitution qui s'inspire clairement de celle de la France tout en faisant du français la langue officielle du Sénégal, il est prévu que le Sénégal soit « *un Etat républicain, invisible, laïque, démocratique et social* » dans lequel la souveraineté appartiendrait au peuple « *qui l'exerce par ses représentants et par voie de référendum* ». De ce fait, même si le Sénégal était au

⁸⁸ Zoller E., *Les grands arrêts de la cour suprême des Etats-Unis*, Editions Dalloz Sirey, 2010

moment de son adoption membre de la communauté et de la fédération du Mali⁸⁹, la constitution de 1959 a été le point marquant de la création de l'entité étatique sénégalaise.

Une révision de la constitution est faite le 26 août 1960 après l'indépendance du Sénégal ainsi que son retrait de la fédération du Mali. Trois jours plus tard, un décret indique sans équivoque qu'il s'agit bien d'une nouvelle constitution en disant que « *la loi constitutionnelle est promulguée et sera exécutée comme constitution de la République du Sénégal* » (article 1 décret n°60-295), qui accède ainsi à la souveraineté internationale. Cette nouvelle constitution, loin de rompre avec la première, établie un an auparavant, s'inscrit dans la continuité en consolidant, entre autres, l'option pour le régime parlementaire, même si des innovations majeures y sont apportées du fait de l'indépendance du pays. Elle définit d'abord la devise du pays, le drapeau, évoque le sceau et l'hymne national du pays et prévoit de faire de la ville de Dakar, la nouvelle capitale. Elle fait aussi apparaître l'institution présidentielle tout en accroissant les prérogatives de l'assemblée nationale. Elle confère à l'Etat sénégalais le droit de rendre intégralement la justice. Il faut également souligner que c'est en 1960 que le Sénégal devient pays membre de l'Organisation des Nations Unis (ONU) et par là même un sujet de droit international.

En décembre 1962, une loi, permettant au Président de la République élu, Senghor à l'époque, de pouvoir procéder à la révision de la constitution, est adoptée. Celle-ci « accorde les pleins pouvoirs » au Président. Elle permet une révision de la constitution de 1960, à travers une loi constitutionnelle adoptée par l'Assemblée Nationale puis par le peuple, suite à un référendum tenu le 3 mars 1963, avant d'être promulguée le 7 mars 1963 par le Président de la République lui-même. Cette révision entraîne la rupture avec le régime parlementaire en optant pour un régime présidentiel ainsi que la suppression du poste de premier ministre.

⁸⁹ Fédération du Mali : Créée en janvier 1959, elle réunissait le Sénégal, le Soudan français (Mali), le Dahomey et la Haute-Volta. Ces deux dernières se retirèrent au 3^{ème} mois suivant la création. Elle vola en éclats à cause de rivalités internes en août 1960 après l'indépendance du Sénégal quelques mois auparavant.

En outre, aux trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire), s'ajoute la mise en place du Conseil économique et social comme nouvelle institution. Le Président de la république est désormais élu au suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat indéfiniment renouvelable de quatre ans. On assiste dès lors à l'instauration de l'élection présidentielle et la mise en place de conditions d'éligibilité telles que l'obligation de l'exclusivité de la nationalité sénégalaise.

Après l'instauration du multipartisme, des partis politiques se créent de part et d'autre, constituant ainsi un des facteurs faisant du Sénégal un pays qui repose sur un système dit démocratique. Mais c'est bien en 1974, pour mettre fin à la colère des différents groupes, en partie issue des manifestations estudiantines de 1968, et à la vague générale de contestation, que l'autorisation de créer le PDS a été donnée par le Président Senghor et qu'il y a eu un parti dit « de contribution » et pas encore d'opposition.

Auparavant, il existait un monopartisme de fait mais comme le souligne Abdoulaye Bathily *« les événements de 68 ont ébranlé le régime du Président Senghor qui était un régime de parti unique de fait mais qui se considérait comme un parti unifié (rires) mais pour nous c'était le parti unique de fait parce qu'ils ont absorbé le parti d'opposition d'alors. Après les événements de 68, Senghor s'est aperçu que cette fusion-absorption n'avait rien réglé, n'a pas réglé l'unité nationale, n'a pas réglé l'unité politique et, en fait, nous nous sommes retrouvé dans une situation de parti unique réellement »*⁹⁰.

L'une des conséquences politiques majeures de ces événements qui avaient bloqué le pays pendant plusieurs jours reste la création du Club Nation Développement (CND) en mars 1969, composé de jeunes intellectuels, militants du parti, notamment Abdoulaye Wade, pour réfléchir sur des dynamiques nouvelles. Les membres (dont Doudou Guèye, Alioune Sène,

⁹⁰ La marche du monde - 1. Sénégal, le laboratoire démocratique. Par Valérie Nivelon sur RFI

Me Thierno Diop,...) se réunissaient toutes les semaines pour discuter avec le Président Senghor de deux thématiques essentielles : la situation économique du Sénégal et l'Ecole sénégalaise même si les questions relatives à la pauvreté, la santé, etc. étaient évoqués. Les pionniers de ce club, appuyé par Senghor, constituent encore, aujourd'hui, les principaux acteurs politiques du Sénégal dont Abdoulaye Wade et les membres les plus connus de l'opposition tels que Moustapha Niasse et Abdoulaye Bathily. Parmi leurs suggestions au Président Senghor, l'idée de nommer un premier-ministre pour « déconcentrer » le pouvoir exécutif qui était entièrement aux mains du Président. C'est ainsi qu'Abdou Diouf se retrouve nommé à ce poste. Après cette décision, Wade en conflit avec Senghor, crée d'abord, parallèlement au Club Nation et Développement, le Groupe de recherche opérationnel du Sénégal (GROPS). Des différents échanges des membres du GROPS, notamment des proches de Senghor, est né *le Manifeste des 200*⁹¹ à l'initiative d'Abdoulaye qui voulait que les suggestions faites par le GROPS soient appliquées par le Président Senghor et son gouvernement. Ce manifeste aura un fort succès qui aboutira, à moyen terme, au multipartisme. Des discussions est née l'idée de créer un parti pouvant développer les idées du manifeste sur les questions évoquées telles que l'éducation, la libération des prisonniers politiques comme Mamadou Dia ou encore Valdiodio Ndiaye, les blocages au niveau économique, etc.

En effet, à l'époque, il y avait une opposition non officielle, menée principalement par des personnalités telles que Cheikh Anta Diop. Les opposants à l'idée du CND, qui y voyaient une sorte de « poudre aux yeux » pour « contrôler la démocratie », avaient créé clandestinement un club de réflexion nommé Club Démocratie et Progrès (CDP).

⁹¹ Signé par différentes figures de l'opposition pour revendiquer des changements dans le mode de fonctionnement de l'Etat sénégalais

Il n'y avait pas encore d'opposition telle que nous la connaissons actuellement, c'est-à-dire comme un ensemble de forces partisans dont la vocation est de prendre le pouvoir, de nourrir la critique des gouvernants et de proposer une alternative programmatique⁹².

Le multipartisme était limité par le régime socialiste à travers une révision constitutionnelle qui fixait le nombre de partis à trois. Avec l'existence du courant social et démocratique dont se réclamait le parti du Président Senghor (alors l'UPS qui deviendra ensuite le Parti socialiste) et le courant libéral et démocratique qui était associé au PDS, il ne restait plus que le communiste ou marxiste-léniniste qui allait devenir l'étiquette du PAI (Parti Africain de l'Indépendance).

Même s'il n'était toujours pas question d'une opposition au sens actuel du terme, dans le sens d'un « vrai » régime démocratique, on pouvait constater une volonté, en tout cas officiellement affichée, de changer la configuration politique, jusque là caractérisée par le monopartisme. Mais selon Antoine Tine *« l'opposition, du moins celle des clivages idéologiques, fut créée de "toutes pièces" par le pouvoir. C'est pourquoi les partis légaux furent moins dynamiques que les groupes clandestins qui s'exprimaient à travers des organes de presse comme And sopi (Mamadou Dia), Taxaw (Cheikh A. Diop), Xarebi (Landing SAVANE)...La contestation la plus virulente vint d'un groupe d'intellectuels, qui s'étaient constitués en parti en janvier 1976, sous le nom de Rassemblement National et Démocratique (RND.). Le leader de cette formation était le savant égyptologue et physicien Cheikh Anta DIOP. La demande de reconnaissance du RND comme parti fut rejetée. Le gouvernement alléguait comme raison que le RND qui refusait aussi bien le marxisme-léninisme que le libéralisme ne pouvait entrer dans aucune catégorie prévue par la nouvelle législation. En outre, Senghor qualifiait l'adversité du leader du RND, comme une "opposition crypto-personnelle". Senghor demeurait cependant insatisfait de sa réforme. Il manquait à la*

⁹² Sartori G., *Partis et systèmes de partis, un cadre d'analyse*, 2011, Editions de L'Université de Bruxelles, 476 p.

configuration partisane du Sénégal, que Senghor voulait en tout point comme une "copie conforme" du modèle occidental, français en particulier, un parti du centre. Pour combler cette lacune, une révision constitutionnelle intervint le 28 décembre 1978, qui portait le nombre des partis à quatre. Le quatrième parti, censé représenter le centre ou le conservatisme, fut fondé par Me Boubacar Guèye. Il s'agissait du Mouvement Républicain Sénégalais (MRS.).»⁹³.

Les autres partis se voient ainsi contraints de vivre dans la clandestinité jusqu'en 1981, année au cours de laquelle, une révision constitutionnelle à l'initiative du nouveau Président socialiste Abdou Diouf, met fin au multipartisme limité pour le multipartisme dit intégral en précisant que « *Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils sont tenus de respecter la Constitution ainsi que les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Il leur est interdit de s'identifier à une race, à une ethnie, à un sexe, à une religion, à une secte, à une langue, à une région* »⁹⁴.

Les partis politiques vont ainsi se multiplier au fil des années même si quelques opposants au régime socialiste, comme Abdoulaye Wade, occupent principalement la scène politique. Pendant plusieurs années, l'opposition sénégalaise est caractérisée par son manque d'unité, la compétition et des querelles internes aux partis, loin des préoccupations du peuple avec des membres, souvent motivés par des ambitions personnelles au détriment de l'intérêt général.

Au fil des années, le PDS d'Abdoulaye Wade va être identifié, aussi bien par les analystes politiques que par l'opinion publique, comme étant le principal parti d'opposition. Cette image est plus liée à ses confrontations répétées avec le pouvoir socialiste qu'à ses contre-propositions au programme du gouvernement.

⁹³ Tine A. « Du multiple à l'un et vice versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996) », *Polis*, vol. 3, n° 1, 1997, p. 61-102.

⁹⁴ Article 3 de la constitution révisée le 24 avril 1981.

Ce parti saura tirer profit de la crise économique et sociale qui accroît la colère des sénégalais, qui voient le Président Diouf comme étant trop éloigné des réalités des citoyens.

C'est dans ce cadre et porté par l'espoir d'un peuple qui aspire à un changement réel de mode de gouvernance ainsi qu'à une profonde amélioration des conditions de vie, que Wade, après plusieurs tentatives infructueuses, accède au pouvoir en 2000. Cette alternance a pu être possible grâce à une forte coalition dirigée par les figures les plus importantes et populaires de la vie politique sénégalaise.

Cependant, une fois installé sur le fauteuil présidentiel, Abdoulaye Wade se sépare progressivement de ceux qui ont contribué à sa victoire et se retrouve seul au sommet de l'Etat, écartant les figures de l'opposition qui l'avaient soutenu dans ce combat contre le régime socialiste. Dès lors, il s'attache à asseoir sa domination, notamment à travers des réformes constitutionnelles (modification de la durée du mandat présidentiel, possibilité de nomination du Président de la Cour suprême, projet de loi relatif au ticket présidentiel, etc.). Conserver le pouvoir semble être un des principaux objectifs de Wade, et le boycott des législatives par l'opposition en 2007 ne fera que renforcer ses capacités d'exercer son autorité, notamment avec une majorité parlementaire.

De plus en plus confiant et persuadé que son règne ne cessera pas de sitôt face à cette opposition très « éparpillée » et mal organisée, Wade affirme qu'il ne voit en ses adversaires personne en capacité de lui succéder. Cette affirmation sera ancrée dans l'imaginaire collectif, du moins dans certaines parties de la population, au point que des citoyens sénégalais parviennent à douter de la possibilité d'avoir un « remplaçant » pour Wade. Les sénégalais se posent souvent la question de savoir qui, parmi les adversaires, du Président pourraient bien être le futur Président du Sénégal. Cette interrogation, qui peut interpeler, paraît légitime vu le nombre de partis qui se multiplient sans vraiment de cadre réglementaire relatif à leur statut.

Finalement ce ne sera qu'avec le soutien d'une coalition que Macky Sall remportera l'élection de 2012 face à Abdoulaye Wade, son ancien mentor.

Actuellement, on dénombre près de 250 partis politiques au Sénégal, ce nombre montre que le multipartisme n'est plus une question qui se pose mais est-ce vraiment un signe de l'évolution d'une démocratie ?

L'importance du nombre de formations politiques n'est-il pas plutôt symptomatique d'un profond désordre social ?

Les propos d'Antoine Tine en 1997⁹⁵ semblent être encore d'actualité près de dix ans après :
« le pluralisme partisan est une condition indispensable du jeu démocratique, mais il n'en est pas le critère le plus décisif. Le multipartisme peut même être un obstacle à la démocratisation quand il fonctionne comme un instrument d'entreprise politico-administrative au service de la lutte hégémonique d'élites politiques en crise de légitimité. Le multipartisme au Sénégal n'a pas résolu les problèmes de légitimité démocratique et de confiance du peuple envers les forces politiques. L'expérience démocratique sénégalaise manque de souffle, de capacité créatrice et mobilisatrice parce qu'elle n'est pas un projet sociétairer auquel participent des citoyens informés de leurs droits et devoirs. Elle répond plutôt à des stratégies de pacification sociale et à un schéma de "pacte" entre les élites politiques ».

⁹⁵ Tine A. « Du multiple à l'un et vice versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996) », *Polis*, vol. 3, n° 1, 1997, p. 61-102.

3.1.2. De la colonisation au multipartisme, des médias sous l'emprise de la politique ?

La naissance de la presse au Sénégal commence, d'après de nombreux observateurs, en 1856 avec la parution du *Moniteur du Sénégal*. Il s'agissait à l'époque d'une presse entièrement instrumentalisée par l'administration coloniale même s'il n'était pas, selon Roger Pasquier, « *uniquement un journal publiant des décisions officielles* » mais qui s'efforçait « *d'apporter à ses lecteurs des informations d'ordre politiques et économiques, et des relations de voyage* »⁹⁶. Le but était alors d'éviter toute concurrence pouvant mettre en péril l'autorité de l'administration coloniale. Dès lors, un foisonnement de publications est constaté avec une partie consacrée à une certaine conscientisation du peuple face à « l'endoctrinement » visé par les autorités coloniales. Progressivement, des journaux d'opposition comme *le Réveil du Sénégal* marquent le « paysage » médiatique sénégalais. Il s'agissait principalement d'une presse politique principalement sous la main d'acteurs motivés par des ambitions personnelles.

Médias et politique (s) ont toujours été liés, particulièrement au cours de cette période où la parution des journaux se faisait essentiellement à l'initiative d'acteurs politiques, dans un contexte de tensions où ils étaient souvent des instruments de propagande permettant de diffuser l'idéologie d'un tel ou tel autre parti. Mais il faut noter que c'était aussi une période qui n'en reste pas moins « riche » en termes de floraison de titres et de diversification de contenus, même si les attaques et règlements de compte envers d'éventuels adversaires caractérisaient la plupart des colonnes de ces journaux.

La période post-coloniale est marquée par une « pluralité chaotique » ayant « *une cohérence interne, de systèmes de signes bien à elle, de manières propres de fabriquer des*

⁹⁶ Pasquier R., « *Les débuts de la presse au Sénégal* », Paris, *Cahiers d'études africaines*, N° 7, 1962, p. 476-490

simulacres »⁹⁷. C'est dans ce contexte post-indépendance, sous le régime de Léopold Sédar Senghor, que le parti unique avec l'Union Progressiste Sénégalaise (qui deviendra plus tard le Parti socialiste), est instauré avant de laisser la place à un monopartisme limité, puis au multipartisme. Le système médiatique va vivre dans ce cadre hostile avec un seul titre, *le Soleil* qui, auparavant s'appelait *Dakar matin* et pendant la colonisation se reconnaissait par le nom *Paris Dakar*. Plusieurs titres vont disparaître lorsqu'ils ne paraissent pas dans la clandestinité. Même si les textes juridiques reconnaissent la liberté de la presse, les titres qui continuaient de paraître subissaient un contrôle permanent de la part du régime senghorien. A l'époque, la liberté d'expression n'existait quasiment pas. Les seuls médias étaient publics et monopolisés par l'exécutif. De plus des moyens financiers relativement importants étaient mis à disposition des médias publics. Une grande part du budget étatique leur était consacrée. Le pouvoir socialiste au lendemain de l'indépendance accordait dans son plan budgétaire quinquennal 450 millions de francs au ministère de l'information. Comme le souligne Moussa Paye « *la radiodiffusion se taille la part du lion avec 335 millions pour l'acquisition d'un puissant émetteur de 200 kilowatts coûtant 150 millions, un matériel de reportage et d'émission pour 100 millions, l'aménagement des installations à 40 millions. L'installation d'antennes à longue portée pour émetteur en onde courte est prévue à 35 millions, ainsi qu'un poste de station régionale à Saint-Louis à 10 millions. Une subvention de 15 millions de francs est en outre allouée à la création de l'Office du cinéma, autant à l'achat de matériel de presse et de photographie, et l'installation d'un télécrypteur relié à Reuters est évaluée à 10 millions. L'installation et l'équipement de 28 centres régionaux d'information, véritable charpente de l'éducation des larges masses, devaient coûter 75 millions, les camions de projection cinéma inclus. Pendant les 4 années programmées, la répartition de ce budget*

⁹⁷ Mbembe A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, p. 140

devait suivre une courbe ascendante annuelle : 1961: 52 millions, 1962 : 128 millions, 1963 : 132 millions, 1964 : 138 millions »⁹⁸.

Malgré une volonté affichée de monopoliser le secteur médiatique, après le départ de Senghor et l'arrivée d'Abdou Diouf, on remarque une floraison de titres dont certains vivent encore dans la clandestinité, avec l'instauration du multipartisme. Le quotidien *Le Soleil*, en partie financé par l'Etat, poursuivait son objectif initialement défini par Senghor qui le voulait au service du gouvernement et du parti socialiste, limitant ainsi l'accès de toute forme d'opposition aux colonnes de ce titre, qui aujourd'hui encore est qualifié de « média d'Etat ». Mais c'est l'accès au pouvoir de Diouf qui va marquer les prémices d'une grande mutation du paysage médiatique sénégalais avec la création de groupes privés tels que Walfadjri en 1984 et Sud Communication en 1986.

Nous pouvons dire que l'évolution du champ médiatique était entièrement liée à celle du politique puisque la majeure partie des titres parus depuis la colonisation véhiculait l'idéologie des partis politiques, qu'ils soient clandestins ou pas. Ainsi, le contexte politique définissait inéluctablement le paysage médiatique. A l'ère du parti unique, le système médiatique était entièrement monopolisé par le pouvoir en place. Avec le multipartisme limité à trois puis quatre courants politiques (socialiste démocratique, libéral, communiste-marxiste et plus tard conservateur), les journaux d'opposition se développent parallèlement à la création des partis politiques et on voit paraître des titres comme *Le Démocrate* du parti démocratique sénégalais (PDS) d'Abdoulaye Wade, *Siggi*⁹⁹ (qui deviendra *Taxaw*¹⁰⁰) de Cheikh Anta Diop, ou encore *le Militant* de la Ligue démocratique / Mouvement pour le Travail (LD/MPT). La publication du premier journal satirique *Le Politicien* s'inscrit dans ce cadre. Ce processus de libéralisation va se poursuivre au fil des années pour aboutir au

⁹⁸ Paye M., (1992), « La presse et le pouvoir », in *Sénégal - Trajectoires d'un Etat* (Momar Coumba Diop), Paris, Karthala, p. 331-377.

⁹⁹ Signifie littéralement « se relever »

¹⁰⁰ Ce terme veut dire « Debout » en français

pluralisme médiatique tel qu'on le perçoit aujourd'hui au Sénégal tout en étant émaillé par de nombreux conflits incluant acteurs médiatiques et acteurs politiques, notamment ceux de la société civile dont le rôle semble encore essentiel pour un équilibre et une certaine stabilité politique

3.1.3. Place de la société civile

« La démocratisation (transition et consolidation) repose sur l'interaction dynamique de l'État et de la société civile comme entités différenciées, institutionnalisées et complémentaires »¹⁰¹.

Les organisations qui constituent la société civile au Sénégal jouent un rôle assez important, notamment dans les relations médias-politiques mais plus globalement dans le maintien des acquis fondamentaux tels que le respect des droits de l'homme. Elles constituent *« une réalité sociale à la fois plurielle, dynamique, évolutive. Elle se compose d'acteurs sociaux différents du point de vue de leurs caractéristiques sociologiques; elle poursuit des buts et des intérêts différents et des fois même contradictoires; ces formes d'expression sont nombreuses et diverses; ses rapports avec la politique et l'État sont variables »¹⁰².*

Certains se font remarquer comme défenseurs de la presse et/ou des journalistes lors de conflits les opposant au pouvoir et d'autres les utilisent au même titre que les autres acteurs politiques, avec parfois des rapports caractérisés par des tensions également. Les questions de l'égalité hommes-femmes et des droits de l'homme sont celles qui caractérisent le plus la société civile sénégalaise qui se mobilise souvent et s'érige en défenseurs de ces droits

¹⁰¹ Otayek R., 2002, « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, vol 9 n° 2, pp. 193-212

¹⁰² Niang, « La société civile une réalité sociale en question », *Revue sénégalaise de sociologie*, N°. 2-3, Saint-Louis, Université Gaston Berger, 2000, p. 18

lorsqu'on leur porte atteinte. Elle est connue également pour ses différentes actions initiées pour le développement économique.

S'appuyant souvent sur des financements émanant d'organisations internationales comme USAID, OXFAM, Fondation Adenauer, Fondation Gibert, etc., plusieurs organisations de la société civile mènent à travers le pays des activités visant à renforcer le leadership ou l'entrepreneuriat féminin ou à sensibiliser les populations sur les questions de santé, l'importance de l'éducation, des projets de micro-finance, entre autres.

En période électorale, ses représentants mènent diverses actions en vue de sensibiliser la population sur l'importance du vote et de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales. C'est le cas à la veille de la présidentielle de 2000 où plusieurs campagnes à destination de la jeunesse sénégalaise ont pu être faites et aboutir à une forte mobilisation.

Après une mise à jour du fichier électoral, en concertation avec les partis politiques, *« au 30 septembre 1999, terme de la révision exceptionnelle, le nombre d'électeurs inscrits était de 1 026 748. Au terme de la période contentieuse de vingt jours, et à la date du 26 octobre 1999, le nombre total des inscriptions était de 1 011 781. Les listes provisoires ont été éditées et publiées le 2 novembre 1999. Dans un souci de transparence et d'accessibilité à toutes les listes, elles ont été mises sur Internet.*

En récapitulation finale, le nombre d'électeurs figurant au Sénégal sur les listes s'élevait à 2 619 799, répartis en 5084 lieux de vote éclatés en 8442 bureaux de vote et à l'étranger, à 106 192¹⁰³ ».

Soupçonnant des fraudes de la part du régime en place, une quinzaine de partis politiques de l'opposition, réunis dans un groupe nommé le Front pour la Régularité et la Transparence des Élections (FRTE), demandent et finissent par obtenir un audit du fichier électoral jugé peu fiable. Là encore l'intervention de la société civile était cruciale puisque que le Front d'Action

¹⁰³ Valantin C., « L'Élection présidentielle de 2000 au Sénégal », *Symposium international de la francophonie sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, Bamako, 6-8 novembre 2005*

de la Société Civile (FASC) a été chargée d'assurer la médiation entre les services de l'Etat et l'opposition dans le but d'effectuer les vérifications nécessaires pour « garantir » la fiabilité du fichier électoral avant le scrutin.

En 2007, et également en 2012, le même problème, lié au fichier électoral reste à l'origine de litiges pré-électorale. Sa fiabilité a été encore remise en question même si un audit récent et une révision exceptionnelle des listes électorales ont été effectués. Des difficultés concernant les doutes sur la fiabilité de l'état civil au Sénégal constituent une des causes de ce manque de confiance. Néanmoins avec une participation modeste des acteurs de la société civile et des partis politiques de l'opposition et au terme de la révision exceptionnelle des listes électorales, le nombre d'inscrits s'élevait à 5.307.962.

Concernant, l'observation du processus électoral, la société civile sénégalaise à travers des organisations telles que l'Association Culturelle d'Autopromotion Educative et Sociale (ACAPES), le Réseau Sénégalais des Observateurs Citoyens (RESOCIT) a, comme lors des présidentielles précédentes, exprimé son souhait de participer à toutes les étapes même si elle n'a pas toujours eu une réponse satisfaisante. Comme le souligne la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne, il n'y a pas eu assez de transparence et d'encadrement de la part du Ministère Chargé des Elections (MCE) puisqu', en guise d'exemple, *« la RADDHO, principale organisation de la société civile lors de la dernière élection présidentielle, ne participe pas à l'observation nationale. Pourtant elle avait soumis une demande d'accréditation auprès du MCE dès le 23 janvier, mais elle n'a jamais été informée de l'acceptation de son accréditation pour observer le scrutin ».*

Malgré les différents obstacles, les représentants des organisations de la société civile se sont particulièrement illustrés par leur participation à des initiatives plus « politiques » telles que les assises nationales qui avaient pour objectif d'offrir un espace d'échanges et de concertation à tous les sénégalais, quelles que soit leurs conditions sociales afin de réinstaurer

le dialogue socio-politique et d'améliorer la vie des sénégalais, en traitant de tous les problèmes locaux et en préservant les acquis démocratiques.

La société civile est aussi intervenue dans les mobilisations contre le ticket présidentiel, projet de réforme constitutionnelle qui devait instaurer un poste de vice-président et permettre au futur président de pouvoir être élu avec seulement 25 % des votes. Cette mobilisation a été à l'origine du mouvement du 23 juin, le M23 (Mouvement des forces vives de la nation), en référence à la forte protestation qui a eu lieu à cette date et qui avait poussé le Président Wade à retirer ledit projet.

Depuis, la société civile a été accusée par le gouvernement libéral d'être « trop proche » de l'opposition au point de voir ses représentants qualifiés de « *politiciens encagoulés* » par Abdoulaye Wade. Ses membres proviennent de divers secteurs notamment associatif et les figures les plus connus et les plus visibles sur la scène médiatique sont Alioune Tine, alors de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) et maintenant représentant d'Amnesty International en Afrique de l'Ouest, Penda Mbow, connue comme Présidente du Mouvement Citoyen du Sénégal et actuellement Ministre-conseiller du Président Macky Sall, M. Mouhamadou Mbodj du forum civil ou encore Me Adama Guèye.

En 2011, le groupe Y en a marre, constitué en partie de jeunes rappers, a pris une place essentielle dans la société civile, avec une forte popularité auprès de la population, notamment grâce à l'intérêt qu'il suscite de la part des médias sénégalais mais aussi de la presse internationale.

A l'instar des gouvernants, les représentants de la société civile ont tissé divers rapports avec les médias sénégalais et compte même parmi leurs membres des journalistes travaillant dans les organes de presse privés. Ils occupent le champ médiatique à travers de fréquentes apparitions à la télévision, des contributions et interviews dans la presse ou participation à des

débats sur les questions d'actualité mais aussi par l'organisation de multiples conférences de presse. Certains font partie des « chiens de garde » qu'on voit (lit et/ou entend) répéter les mêmes propos et « défiler » sur différents médias. D'après certains journalistes interrogés, leurs pratiques ne seraient pas si différentes de celles des acteurs politiques du pouvoir et de l'opposition sauf (heureusement) sur certains points comme l'intimidation, les menaces ou agressions. Quelques uns des représentants de la société civile font ainsi des tentatives d'instrumentalisation des médias voire de corruption pour voir leurs causes médiatisées ou pour avoir un espace de diffusion de leurs idées à travers des émissions à forte audience. Mais comme pour les hommes politiques, les moyens utilisés ne donnent pas forcément les effets escomptés et ils se heurtent souvent à la résistance de certains journalistes plus préoccupés par les principes et valeurs de leur profession que par quelques biens matériels.

Ils sollicitent les journalistes dans la couverture de leurs mobilisations ou manifestations et cherchent, comme tout acteur politique, à s'assurer une certaine visibilité afin de sensibiliser les citoyens sur leur rôle tout en essayant de véhiculer une image positive de leurs actions. C'est d'autant plus important dans le contexte de « polémique » sur leur légitimité, leur crédibilité, au regard des relations avec le pouvoir ou les partis politiques de l'opposition. Certains membres connus à travers leurs multiples combats pour la cause citoyenne et leur engagement dans la société civile ont intégré le gouvernement en occupant des postes ministériels. C'est le cas de Penda Mbow qui a été, pour une courte durée (entre 2001 et 2002), ministre de la culture au lendemain de la première alternance du pays. Elle est l'une des figures les plus médiatisées de la société civile et l'ONG dont elle était Présidente (le Mouvement Citoyen du Sénégal) s'est illustrée dans des causes telles que la promotion de la femme pendant de nombreuses années. Historienne et professeure à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, ses nombreuses sorties critiques dans la presse contre le pouvoir libéral lui aurait valu plusieurs tentatives d'intimidation, de menaces et d'agressions de la part des

partisans du Président Wade. Longtemps soutenu par la presse qui lui offrait une large tribune et par beaucoup de citoyens, elle se voit maintenant très décriée à cause de sa proximité avec le Président actuel, Macky SALL et la Première dame, Mme Marième FAYE SALL. Elle est considérée par ses anciens « collaborateurs » du M23 comme étant au service des gouvernants actuels au détriment de l'intérêt des sénégalais, cause à laquelle elle doit sa notoriété. Mme Mbow est souvent accusée, comme d'autres membres du M23 qui se sont rapprochés du Président, d'avoir trahi le mouvement des forces vives de la nation et d'œuvrer, avec l'entourage de Macky SALL, pour sa destruction par tous les moyens.

Ainsi, on peut dire que la société civile sénégalaise même si elle jouit d'une forte reconnaissance, de par ses actions et initiatives pour la démocratie et le développement, a une image de plus en plus écorchée auprès des populations qui, à travers les informations relayées par la presse, ont des représentations souvent négatives à son égard. Elle gagnerait donc à redéfinir son engagement, renforcer ses actions liées à sa cause initiale et déterminer de nettes frontières avec l'opposition (à qui elle est parfois assimilée) et les gouvernants, afin de pouvoir exercer sans aucune pression et en toute crédibilité son rôle de contrepouvoir.

3.1.4. Le poids des « chefs » religieux, une réalité indéniable

« Ceux qui détiennent le pouvoir religieux de Islam au Sénégal ne sont pas que des gardiens de la spiritualité. Leur rôle est bien plus important et bien plus large. Ils sont la sécurité pour beaucoup de leurs disciples et gardiens du pouvoir temporel qui leur a été enlevé en Europe. Ils sont également des acteurs économiques incontournables du pays. Ils ont une influence certaine dans le monde politique. »¹⁰⁴.

¹⁰⁴ Girard L., Sénégal. *Pouvoir politique/Pouvoir religieux : intérêts croisés ?*, avril 2008

Ces propos donnent déjà un aperçu sur l'importance de la religion musulmane, particulièrement les confréries au Sénégal. Aussi bien dans les zones rurales (leur principal lieu de prédilection) que dans les zones urbaines, la croyance des populations et souvent leur entière dévotion aux chefs religieux (Califes) représentant respectivement les différentes familles religieuses (mouride, tidjane, layenne, etc.) est une réalité indéniable. Le nombre de disciples (talibés) des guides religieux ne cesse de s'accroître formant des groupes qui se constituent de membres issus de toutes les catégories socio-professionnelles, de tous les genres, et de tous les âges. On retrouve ainsi de fervents *talibés* dans le monde politique, médiatique, artistique, etc. Des *dahiras* (sorte d'associations réunissant régulièrement des adhérents, membres d'une confrérie pour apprendre, réciter des versets du Coran ou des chants religieux, entre autres activités) se sont développés à travers tout le pays, même dans la capitale dakaroise où une grande partie de la jeunesse est présente. Comme le Souligne Ndiaga Loum « *Même les lycées et les universités ne peuvent échapper à l'instauration de ces regroupements de disciples. On se rappellera que ce sont les dahiras des élèves et étudiants mourides qui ont organisé au stade Iba Mar Diop de Dakar, les 24 et 25 décembre 1987, une manifestation en opposition aux célébrations officielles – et chrétiennes – de Noël et Nouvel An. Cette incursion de jeunes gens scolarisés dans des fêtes religieuses non musulmanes prolonge et affermit les messages des confréries et, de surcroît, enlève tout caractère d'ignorance et d'irrationalité à leur expression. De fait, leurs réactions résultent d'un choix alternatif face au modèle valorisé par l'État qui incarne des façons de vivre importées de l'Occident. Par exemple, ces jeunes islamisés qui ne se reconnaissent pas dans ce modèle, ni dans celui des partis dont le discours – souvent progressiste – est tout aussi teinté d'exotisme, voient dans la Mouridyya (confrérie des mourides) les caractéristiques d'un parti de masse*

valorisant parce qu'il puise ses références dans la culture nationale traditionnelle. Dans cette perspective, le mouridisme devient « une » réponse à l'égard de fortes demandes.»¹⁰⁵.

Ce qui vaut pour la confrérie mouride est quasiment présente dans les autres confréries même si quelques différences peuvent être relevées au niveau des pratiques et du dévouement de certains talibés envers leur guide religieux. Les musulmans représentent la grande majorité des sénégalais (environ 96%) et les confréries dont le rôle social, notamment pour la stabilité du pays est reconnu par un grand nombre de sénégalais, jouissent d'un réel pouvoir. Elles comptent parmi leurs fidèles des disciples qui vouent un total respect aux directives de leurs guides religieux, parfois même en matière de choix politique, même si cette tendance disparaît progressivement.

En 2000, des guides religieux tidjanes avaient clairement appelés à voter pour le Président sortant Abdou Diouf et la déclaration officielle de l'un d'entre eux avait été largement diffusée sur la chaîne de télévision nationale (la RTS). Le calife mouride de l'époque Serigne Saliou Mbacké avait choisi de ne pas donner de consigne de vote et de laisser chaque disciple la liberté d'appréciation, ce qui a marqué un tournant dans les rapports pouvoir politique-pouvoir religieux-citoyens. Les sénégalais ont majoritairement choisi sans suivre les consignes d'un tel ou tel autre marabout. Mais, il faut souligner que malgré ce changement noté en 2000, l'influence des guides religieux est restée intacte auprès de certains fidèles. Conscient du pouvoir que détiennent ces confréries sur leurs disciples, Abdoulaye Wade en fait un élément central au cours de toutes les campagnes qu'il mène. En effet, quelques mois après son élection en 2000, il s'était rendu dans la ville sainte de Touba, fief du mouridisme, une des plus puissantes confréries du Sénégal pour se prosterner en signe d'allégeance, devant Serigne Saliou Mbacké, alors calife général de la confrérie. Devant les critiques face à cette

¹⁰⁵ Loum N., « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal, Revue de communications », N° 8, 2005, p. 359-380

position, il avait rétorqué qu'il était allé à Touba en disciple mouride, et non en sa qualité de chef de l'État. En affichant clairement son appartenance au mouridisme et en multipliant ses visites pour des projets d'aménagement dans la ville sainte, le Président Wade a été accusé de favoriser la confrérie mouride, ce qui avait suscité des frustrations et tensions de la part d'autres confréries. Après l'alternance de 2000, le poids des religieux pour les acteurs politiques s'est renforcé dans l'esprit de ces derniers qui, souvent, expriment dans les médias leur reconnaissance envers les guides religieux dans le but de recueillir les votes de leurs disciples, même si leur impact n'est pas objectivement avéré. La proximité du Président Wade avec certains guides mourides a fortement été soulignée sous son régime, notamment ses relations avec Cheikh Béthio Thioune, un guide controversé, même sein du mouridisme. En 2007, il s'affiche lors de la campagne pour la présidentielle avec ce dernier qui a su mobiliser des millions de disciples à travers le Sénégal. Après la victoire, néanmoins contestée à l'élection, Cheikh Béthio Thioune clame dans tous les médias avoir « élu » Wade, ce qui causa des conflits entre les deux hommes.

En juillet 2011, suite à d'importantes manifestations contre sa candidature jugée anti-constitutionnelle, notamment l'opposition, Abdoulaye Wade s'exprime longuement, lors d'un meeting, pour remercier les principales familles religieuses du Sénégal qui lui aurait donné leur bénédiction pour sa candidature à la Présidentielle de 2012. Lors de son discours, Wade prend le temps de citer des guides de chaque famille en précisant la nature de leurs relations, fortement « amicales ». Il ne manque pas de mentionner le soutien inconditionnel de ces guides à son égard. Ainsi, il s'exprime en ces termes : *« Qu'il me soit permis de remercier du fond du cœur les chefs religieux du Sénégal. D'abord le calife général des « mourides » qui m'a donné la bénédiction il y a quelques jours et à travers lui, je voudrais saluer tous les Califes qui m'ont soutenu avant même que je ne me jette dans la politique (...) J'ai eu la bénédiction du Calife général des « tidianes » Serigne Mansour Sy et son frère Abdoul Aziz*

Sy porte-parole. Je voudrais saluer la famille « omarienne » et j'y ajoute Serigne Madani Tall le calife de son père qui m'avait adopté comme un fils. Je voudrais saluer le Calife Ndiassane qui est mon ami le calife Amadou Tidiane Ba de Médina Gounass, saluer le Calife général des « niassenne » dont un des représentant est un de mes meilleurs soutiens Serigne Mamoune Niassé. Je voudrais saluer en passant le Calife général des « layennes » qui fut mon coturne pendant des années, parce que nous nous sommes connus dans nos années de jeunesse, et je sais que j'ai toujours sa bénédiction. Enfin, je ne pourrais pas tous les citer. ».

Wade essaie de montrer ainsi au peuple sénégalais son « attachement » au respect du religieux en leur exprimant sa gratitude dès les premières phrases de son discours. Même les chrétiens qui représentent une « minorité » au Sénégal sont aussi concernés. Il le dit en ces termes : « *Je voudrais saluer le Cardinal Adrien Sarr avec qui je m'entretiens périodiquement des affaires de la cité et qui n'hésite pas à me parler des problèmes matérielles de son Église et je cherche toujours à trouver des solutions* ».

Le Président-candidat s'adresse ainsi à tout le peuple sénégalais « *uni* » pour la démocratie nous dit-il. Cependant, les mentalités ont fortement évolué et malgré quelques survivances, le poids des religieux est nettement moins important qu'avant.

C'est dans ce cadre qu'on note, avant même le début de la campagne, le soulèvement les citoyens sénégalais contre le régime libéral et les consignes de vote de la part de guides religieux semblent appartenir au passé. Des jeunes comme le rappeur et membre de la société civile Simon, critiquent l'instrumentalisation du "*pouvoir maraboutique*" par Abdoulaye Wade : "*Ici, il y a des confréries qui ont des millions de fidèles, explique le rappeur. Le pouvoir utilise ces familles religieuses pour qu'elles donnent des consignes de vote à coup de mallettes d'argent, de privilèges, de passeports donnés à leurs enfants... J'estime que les*

relations que je peux avoir avec mon marabout se limitent à ma spiritualité. Il n'a pas à intervenir dans ma vie matérielle ou citoyenne ».

Il faut cependant préciser qu'au Sénégal les dirigeants politiques ont toujours accordé, bien avant l'arrivée de Wade, une relation particulière aux guides spirituels, reconnaissant leur supposée influence sur le choix de vote, entre autres.

Durant la période coloniale, les rapports entre marabouts et administration coloniale étaient plutôt conflictuels même si des compromis ont pu être trouvés par certains qui assuraient la défense des intérêts de leurs fidèles auprès des colons en échange de leur forte implication dans la culture de l'arachide et le paiement des impôts. Les marabouts servaient ainsi d'intermédiaire entre l'administration coloniale et le peuple, ce qui renforçait leur puissance auprès des fidèles.

Après l'indépendance en 1960, Léopold Sédar Senghor, premier Président de la République du Sénégal, qui était de confession chrétienne, entretenait des relations cordiales avec tous les guides musulmans de l'époque et on lui prêtait une grande amitié avec Serigne Fallou Mbacké, ancien calife mouride. Il octroyait des terres à certains marabouts et leur vouait un total respect malgré leur différence de religion. Contrairement à ces opposants de l'époque, Senghor ne cherchait pas à réduire l'influence des guides religieux musulmans dans la société sénégalaise mais plutôt à l'utiliser pour asseoir sa légitimité de « chrétien au pouvoir dans un pays à forte majorité musulmane ». Il accordait ainsi les mêmes faveurs aux différentes confréries et envoyait des délégations à chacune de leurs manifestations lorsqu'il ne se déplaçait pas lui-même. Ce qui renforçait l'importance des marabouts aux yeux de leurs disciples et inversement celle de l'Etat devant le peuple sénégalais, très attaché à ce signe extérieur de respect du gouvernement envers leurs croyances. Le pouvoir des guides religieux va ainsi s'accroître progressivement au fil des années, particulièrement avec l'arrivée

d'Abdou Diouf au pouvoir. Il était issu d'une famille tidjane (une des principales confréries), mais avait choisi de faire d'un guide mouride, Serigne Abdoul Lahad Mbacké, jusque là considéré comme le porte-parole du monde rural, un des ses conseillers privilégiés. C'est dans ce contexte, qu'Abdou Diouf réussit à obtenir le soutien du calife mouride au cours de plusieurs élections. Ce dernier donna à ses disciples le « ndiguel » (mot d'ordre à respecter par tout fidèle se disant mouride) de voter pour le Président qu'il avait choisi, en l'occurrence Diouf, qui avait aussi obtenu le soutien des guides tidjanes.

Nous pouvons dire que le poids des guides religieux a toujours été important dans la société sénégalaise et les politiques en reconnaissant l'influence de ces derniers et en tentant de se l'approprier n'ont fait que le renforcer. Comme le souligne Alioune Badara FALL, le pouvoir religieux *« fait partie intégrante du système politique, socio-culturel sénégalais. Autrement dit, nulle étude de tout ordre, particulièrement celles portant sur le système politique sénégalais, ne saurait exclure de son champ d'investigations le phénomène religieux, l'une des données les plus importantes du pays à travers ses acteurs comme dans ses manifestations quotidiennes (...) Les forces religieuses ne peuvent être ignorées par le pouvoir politique qui, par le jeu du clientélisme qui lui est connu, en fait des intermédiaires privilégiés pour atteindre de la manière la plus large possible, les couches populaires du pays et en particulier le monde rural. Inversement, elles ne peuvent manquer d'influencer directement ou indirectement le pouvoir politique dans ses décisions de toute nature, notamment celles qui touchent les domaines économiques et sociaux. »*¹⁰⁶.

Cette importance de la religion (musulmane) au Sénégal se perçoit à tous les niveaux et est parallèle à l'évolution de la société (principalement *Wolof*¹⁰⁷).

¹⁰⁶ FALL A. B., « La démocratie a l'épreuve de l'alternance », Revue Afrilex n°5, juin 2006, 61 p.

¹⁰⁷ Diop A. B., *La société Wolof, Tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination*, éd. Karthala, Collection Hommes et sociétés, 2012, 360 p.

Des journaux à vocation religieuse font partie du « vaste » champ médiatique avec des titres comme *L'Etudiant musulman*, créé en 1988 et qui, dit-il, s'oppose au « système politique mondialisé ». Quelques mois après l'avènement de la première alternance de 2000, le journal *Touba* est lancé avec une parution une fois tous les deux mois. Il s'adresse principalement aux membres de la confrérie mouride et entend diffuser des informations justes et qui ont une vocation à « instruire » les fidèles. Un autre, intitulé *Khassaidés*, se présente comme moyen de contribuer au développement du mouridisme en comblant le « vide » dans le traitement des informations à caractère religieux fait par la presse « classique ». Ces journaux qui se revendiquent de la « presse religieuse » ont eu du mal à prospérer dans un environnement économique déjà marqué par d'importantes difficultés et où s'exerce une rude concurrence pour atteindre un lectorat ou pour disposer d'une part du marché publicitaire. Il faut souligner que malgré le « vide » évoqué sur les faits ayant trait à la religion, la presse accorde une grande importance à la religion dans ses colonnes et les appels de certains guides à voter pour un tel ou tel autre candidat sont largement relayés et commentés par les médias.

Cependant, la société ayant évolué avec la mondialisation notamment, les citoyens sénégalais choisissent de plus en plus librement leurs dirigeants sans tenir compte des consignes de vote même s'ils vouent encore un respect à certains marabouts. Il faut préciser que la crédibilité de certains guides religieux a été mise en cause par des affaires de corruption et autres scandales durant le régime du Président Wade. Ce type de scandales existait certes sous le régime socialiste mais ne s'était pas autant ébruité. Était-ce lié à un contrôle permanent sur les médias par le pouvoir politique ou tout simplement à la domination du pouvoir religieux ?

Les rapports médias-religion au Sénégal sont complexes puisque des facteurs socio-culturels très importants interviennent dans ces « interactions ». Le poids du religieux s'exerce-t-il aussi dans le champ médiatique ?

On peut répondre par l'affirmative lorsqu'on connaît la place qu'occupe le fait religieux dans la société sénégalaise, particulièrement les confréries (mouride, tidiane, layenne, etc.) dans un pays à forte majorité musulmane. Il n'est pas si fréquent de voir des organes de presse, ou journalistes aborder de façon très critique des sujets relatifs à la religion même si on note une certaine évolution ces dernières années. En effet, les cas de corruption, de faits divers concernant des marabouts sont de plus en plus relayés dans la presse même si beaucoup prennent des gants soit disant « par respect » et/ou pour éviter d'éventuelles représailles de la part des *talibés* de ces marabouts. Comme le dit Ndiaga Loum « *contester l'acte ou la décision de ces pouvoirs religieux traditionnels, reviendrait à risquer la vindicte populaire ou, tout au moins, la réprobation générale des citoyens que l'on est supposé éclairer. Aussi la domination est-elle d'autant plus forte que les dominés ne s'en rendent pas compte ou qu'ils se satisfont de cette situation. Dès lors, pour les médias l'attitude à adopter devient difficile. (...) Au Sénégal, soulever certaines questions équivaldrait à déranger des habitudes qui, à force d'être cultivées dans le temps, sont devenues des héritages culturels, fortement défendus par des franges importantes de la population. Pour les groupes de presse – dits indépendants – comme du reste pour tous les autres médias, la difficulté à traiter de telles questions réside dans le problème sous-jacent qu'elles posent : le rapport à l'islam. La question étant de savoir si le journaliste est prêt à remettre en cause un héritage culturel qui tire sa justification de la religion, même s'il le perçoit comme un obstacle à la démocratie.* »¹⁰⁸

Certains médias procèdent ainsi à une sorte d'autocensure lorsqu'il s'agit de traiter les questions religieuses du fait de la « protection » dont ce champ fait l'objet dans la société ainsi que son pouvoir indéniable aux yeux des sénégalais qui y voit un moyen essentiel pour assurer et préserver la « paix sociale ». De ce fait, dans un pays dit démocratique et perçu comme un des plus respectueux des principes de liberté d'expression en Afrique, le pouvoir

¹⁰⁸ Loum N., « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », Questions de communication, n°7, PUN- Editions Universitaires de Lorraine, 2005, p. 359

politique et le « quatrième pouvoir » (les médias en l'occurrence), pour ne pas dire tous les « pouvoirs », se soumettent d'une façon ou d'une autre au poids des « marabouts » ou guides religieux du fait du statut de ces derniers dans l'environnement socio-culturel.

Néanmoins il arrive que des journalistes tentent de remettre en cause cet « ordre » établi en relatant à travers des articles ou reportages des faits concernant certains guides religieux au point de susciter la colère des « talibés » de ces derniers et de risquer réellement des sanctions pouvant les mettre en danger eux-mêmes ou certains membres de leur entourage proche. Cette pression du pouvoir religieux s'exerce souvent sur les autorités politiques qui, notamment pour calmer certaines tensions, n'hésitent pas à accepter de céder aux menaces émanant de guides religieux et d'exécuter des ordres comme tout autre « talibé ». Le limogeage de certains professionnels de l'information et de la communication suite à des actes allant à l'encontre des « désirs » de tel ou tel guide religieux le confirment, et ce aussi bien sous le régime socialiste que sous le régime de Wade. On peut évoquer le cas de Racine Sy, Directeur de la radio nationale qui s'est vu « remercié » suite à un refus de transmettre un communiqué émanant d'une confrérie ou encore le cas des journalistes de l'hebdomadaire *Le Témoin* menacé d'agressions physiques notamment, pour avoir donné une information peu appréciée par une autre confrérie, en 1994. D'autres organes de presse comme *Le Matin* ou encore *Sud quotidien* (pour ne citer que ceux-là) ont eu à subir des conséquences de la colère de guides religieux suite à des informations ou questionnements purement légitimes mais, qui dans la société sénégalaise fortement dominée par le poids socio-culturel de la religion (musulmane), constituent une sorte d'« offense » intolérable et une remise en cause des fondements religieux qui occupent historiquement une place importante dans l'imaginaire collectif. Ainsi, « *au Sénégal, soulever certaines questions équivaldrait à déranger des habitudes qui, à force d'être cultivées dans le temps, sont devenues des héritages culturels, fortement défendus par des franges importantes de la population. Pour les groupes de presse*

– dits indépendants – comme du reste pour tous les autres médias, la difficulté à traiter de telles questions réside dans le problème sous-jacent qu’elles posent : le rapport à l’islam. La question étant de savoir si le journaliste est prêt à remettre en cause un héritage culturel qui tire sa justification de la religion, même s’il le perçoit comme un obstacle à la démocratie. L’analyse des lignes éditoriales des médias sénégalais augure une réponse négative. Ainsi le grand thème de controverse, longtemps occulté par les médias, est-il celui du pouvoir maraboutique et de ses dérives. »¹⁰⁹.

A la question de savoir si le pouvoir religieux émanant des marabouts constitue un frein à l’autonomie professionnelle, à la liberté d’information, on est tenté de répondre par l’affirmative, au regard des différents faits conduisant le plus souvent les médias à éviter de heurter la sensibilité de certains au détriment de leur fonction d’informer. On peut ainsi dire que malgré quelques résistances, l’auto-censure semble être la pratique la plus courante dans le champ médiatique, lorsqu’il s’agit de traiter des faits mettant directement ou indirectement en cause un guide religieux ou une confrérie. Il est avéré, qu’au Sénégal, les déterminants socio-culturels pèsent très lourds, même dans les choix éditoriaux. Mais il n’en demeure pas moins dommageable pour les médias (plus particulièrement), d’en être encore à s’auto-censurer. D’autant plus qu’ils ont eu à mener une longue lutte pour parvenir à la relative pluralité qu’on connaît aujourd’hui, quelques dizaines d’années après s’être (au moins partiellement) libérés de la mainmise politique qui prévalait, notamment sous le régime socialiste.

Une autre catégorie de la population subie parfois, voire toujours les conséquences du poids de ces mêmes réalités socio-culturelles, aussi bien dans la sphère politique que médiatique. Il s’agit des femmes sénégalaises.

¹⁰⁹ Loum N., « La remise en cause de l’autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal, Revue de communications », N° 8, 2005, p. 359-380

3.1.5. Les femmes : des « acteurs » politico-médiatiques

Depuis longtemps et dans différentes sociétés, les femmes ont joué des rôles importants voire essentiels dans toutes les sphères de la vie (publique et privée), mais souvent dans l'ombre (des hommes) et ce quelque soit le domaine ciblé.

Habermas disait que « *L'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. De façon différente de l'exclusion des hommes défavorisés, celle des femmes joue un rôle constitutif dans la formation des structures de la sphère publique* »¹¹⁰.

Elles ont néanmoins pu occuper quelques fois le devant de la scène, malheureusement après des luttes très difficiles. Au regard des stéréotypes véhiculés un peu partout dans le monde les femmes seraient dominées, souvent considérées comme des objets n'ayant pour but principal que la satisfaction des hommes et la fécondité. Leur rôle domestique et reproductif est souvent considéré comme leur principale caractéristique, voire la seule. Cette vision caricaturale des représentations sur les femmes nous permet de ne pas trop approfondir la question. Néanmoins, pour remettre les choses dans leur contexte, il est important de parler un peu pas des femmes africaines qui, souvent plus que d'autres, sont perçues comme des « victimes » d'un système patriarcal et incarnant à l'extrême le deuxième sexe¹¹¹, le sexe faible¹¹². Dès lors, on est tenté, encore au 21^{ème} siècle de se demander si « *L'Africaine est-elle la pauvre femme asservie, soumise à des mutilations sexuelles, donnée en mariage au moment de sa puberté, séquestrée dans la maison de son mari ou exploitée par lui dans les champs ? Ou cette femme indépendante, pleine de vitalité et d'énergie qui gère son ménage, apporte*

¹¹⁰ Habermas J, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993 (5^{ème} édition), 324 p.

¹¹¹ De Beauvoir S., *Le deuxième sexe, tome I : Les faits et les mythes*, Collection Folio essais (n° 37), Gallimard, 1986, 408 p.

¹¹² Expression désignant le sexe féminin, qui serait en référence au péché originel

l'essentiel des revenus domestiques, gère en commerçante avisée son étal au marché et passe des contrats avec les fournisseurs internationaux, solidaire de ses sœurs et organisant groupes d'entraide et tontines ? »¹¹³.

Ces interrogations, malgré quelques images stéréotypées font sens dans certains cas encore aujourd'hui même si les femmes sont de plus en plus autonomes et indépendantes.

Sans trop s'attarder sur l'histoire de la condition féminine dans le monde, qui suscite toujours un débat presque dans tous le pays, notamment africains, nous voulons ici mettre l'accent sur l'implication (parfois invisible) des femmes dans les étapes marquantes de la vie politique et médiatique sénégalaise (pour ne parler que de ces deux champs).

Le poids religieux et culturel plus globalement confine souvent la femme dans un rôle de subordination vis-à-vis de l'homme, son époux, le seul pour qui et par qui elle existe dans la société. Cet époux auquel elle devrait selon les normes sociales, « se dévouer corps et âme, à travers une soumission inconditionnelle pour garantir la réussite de ses enfants et pouvoir prétendre, après sa mort, à une place au paradis ».

« Il va de soi qu'il n'existe pas de pouvoir sans dimension imaginaire et que pour exclure ou subordonner il faut déployer un formidable travail de la pensée, un travail idéologique qui fait apparaître à la pensée et par la pensée comme légitimes pour toutes les parties en présence les rapports sociaux au sein desquels certaines parties du corps social sont subordonnées à d'autres. »¹¹⁴.

Dans l'imaginaire collectif, la femme sénégalaise serait (ou devrait être) donc une femme au foyer s'occupant des tâches ménagères et de l'éducation des enfants quand les désirs de son époux lui en laissent le temps. Elle serait donc une épouse, une mère, et rarement une femme

¹¹³ Hesseling G., Locoh T., « Introduction au thème : Femmes, pouvoir, sociétés, in *Politique africaine*, N° 65, mars 1997, p. 3-20

¹¹⁴ Godelier M., 1993, « Les femmes et le pouvoir politique. Point de vue d'un anthropologue », G. Duby et M. Perrot éd., *Femmes et histoire*, Paris, Plon, p. 101-112

puisque ses besoins seraient secondaires ou inexistants face à ceux de son entourage dans la hiérarchie qu'elle s'impose pour ne pas dire qu'on lui impose.

La réalité est plus complexe que ce tableau. Même s'il existe encore des femmes (et des hommes) qui font vivre et renforcent les préjugés de ce schéma (pas forcément négatif), elles ont accompli, et continuent encore aujourd'hui d'accomplir des prouesses auxquelles certains hommes n'oseraient songer.

La politique est a priori « l'affaire des hommes » et cette largement partagée est ancrée dans l'esprit de bon nombre de citoyens et citoyennes pour qui ce champ est associée à une certaine violence physique et symbolique qui serait contradictoire à « la grande sensibilité » caractérisant « le deuxième sexe » pour ne pas dire « le sexe faible ».

L'arène politique est, en effet, principalement constituée de « gladiateurs », des hommes qui prennent des décisions pour eux-mêmes mais aussi pour des femmes, souvent minoritaires lorsqu'elles n'ont pas tout simplement absentes des instances décisionnaires. Comme l'affirmait Martine Aubry la politique est « *considérée comme un terrain d'affrontement viril* »¹¹⁵.

Certains s'interrogent même sur le fait de savoir qui resterait à la maison pour s'occuper des enfants si les femmes travaillaient et s'impliquaient dans la politique par exemple. Nous sommes tentés de nous poser la même question qu'Anne Cova :

« Est- ce que le lien maternité/citoyenneté est à même de produire des effets paradoxaux d'exclusion ou d'inclusion des femmes dans la vie politique ? Pourquoi en voulant exclure les

¹¹⁵ Propos de Martine Aubry à la Convention nationale du PS en mai 2010

femmes au nom de la maternité, certains ne cessent de clamer que les mères doivent rester à la maison et s'occuper de leurs enfants et des tâches ménagères ? »¹¹⁶.

Lorsqu'on fait le choix de s'appuyer sur des faits réels et non des préjugés socialement forgés et acceptés, on se rend compte que les femmes n'ont pas fait que s'occuper du foyer, même quand elles n'avaient pas formellement leur mot à dire dans la prise de décisions, notamment celles les concernant.

Plusieurs études ont mis en avant le rôle déterminant des femmes et leur persévérance « *lors de la conquête ou pendant la période coloniale en Afrique. Souvent déclenchées par des décisions de l'autorité coloniale qui contrevenaient directement à leurs intérêts économiques, les révoltes des femmes ont conduit à des remises en question d'ordre directement politique. En Afrique de l'Ouest, les femmes commerçantes ont combattu au Togo, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal ou en Côte-d'Ivoire, à diverses reprises, de telles décisions : ce furent en général des réactions contre des créations d'impôts ou de taxes, l'institution de péages ou d'autres décisions économiques qu'elles jugeaient insupportables* »¹¹⁷.

On pense aussi aux reines sénégalaises qui ont su marquer l'histoire du pays en dirigeant leur royaume parfois avec une main de fer, et qui ont souvent combattu à coté, devant et face à des hommes. La résistance au pouvoir colonial et la lutte pour l'indépendance n'a pas été que l'œuvre d'hommes mais n'aura été possible qu'avec le concours des femmes.

Les premières revendications des femmes africaines, notamment sénégalaises, pendant la colonisation ont été fortement marquantes. Comme le souligne Fatou Sow elle « *ne se mobilisèrent ni contre la polygamie, ni contre l'excision ou encore d'autres droits plus personnels. Elles revendiquèrent à plus le droit d'accéder à l'école au sein d'une élite urbaine de fonctionnaires et de traitants qui de Durant Valentin (1848), François Carpot*

¹¹⁶ Cova A., (2004), « La maternité, un enjeu dans le XXe siècle » in : le siècle des féminismes, Paris, Editions de l'Atelier et ouvrières

¹¹⁷ Adjamagbo-Johnson K., « Le politique est aussi l'affaire des femmes, Revue Politique africaine », n°65, 1997, p. 62-73

(1900), Blaise Diagne (1914), à Ngalandou Diouf (1934), Lamine Guèye (1945) et Senghor dans les années 50, voulaient assimiler la culture française sans être eux-mêmes assimilés. Là, comme ailleurs, les grandes mobilisations des femmes africaines dans l'espace politique prirent tout leur sens face au travail forcé et toute leur ampleur à la fin de la seconde guerre mondiale...»¹¹⁸.

C'est toujours suite à une grande mobilisation en métropole en 1944, que les femmes obtiennent le droit de vote : «*Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes* ». Il faudra là encore lutter, d'une part, contre la réticence des administrateurs coloniaux au vote féminin, craignant une sur représentation des populations autochtones aux assemblées et d'autre part, résister aux la pression de quelques religieux pour qui la femme ne devraient prétendre à aucune responsabilité, encore moins dans les « affaires de la cité ».

Il faut noter que les luttes des femmes n'ont pu parfois aboutir qu'avec le soutien d'hommes mus par le souhait d'une égalité de droits ou motivés par les enjeux politiques que pouvait susciter l'électorat féminin. En effet, c'est le cas, par exemple, de Lamine Guèye qui s'était adressé au délégué de l'Afrique Occidentale Française (AOF) pour demander un les citoyens français quels qu'ils soient, hommes ou femmes, bénéficient des mêmes droits électoraux. On peut également penser à Gaspard Ka Ali qui s'était vivement exprimé pour défendre la cause des femmes suite à l'exclusion des femmes des colonies, notamment les sénégalaises des échéances électorales décrites comme n'ayant pas la maturité politique requise et souvent illettrées.

En effet, s'appuyant sur des événements politiques que ne pouvaient ignorer l'administration coloniale, Gaspard Ka Ali, un sage notable du Sénégal, avait souligné la capacité des femmes

¹¹⁸ Sow F., « Les femmes, le sexe de l'Etat et les enjeux du politique : L'exemple de la régionalisation du Sénégal », in *Femmes d'Afrique*, de Catherine Coquery-Vidrovitch et Françoise Thébaud, CLIO tome 6, Presses Universitaires Mirail-Toulouse - janvier 1998

à élire et à exercer des fonctions politiques : *« L'évolution politique de nos femmes se révélait déjà en 1871 lors des premières élections législatives de la colonie où elles manifestèrent leur sympathie au député Lafon de Fongaufier qui fût élu, battant tam-tam et chantant en son honneur chansons qui sont encore légendaires dans le pays. Depuis lors elles ne cessèrent de s'intéresser à la politique, formant des comités, versant des cotisations et exhortant les hommes pour qu'ils ne faillissent pas à leur devoir d'électeurs, raison pour lesquelles leur maturité politique est certaine à mon avis ».*

C'est dans le même cadre que s'inscrit l'intervention d'un ancien combattant du nom de Papa Guèye FALL qui a su appuyer les revendications en faveur du droit de vote des femmes avec des mots poignants qui ne feront que renforcer la mobilisation :

« La femme sénégalaise prit de tout temps une large part aux luttes électorales et souvent son influence se fit sentir sur le choix des élus et ce n'était pas celui qui à prix d'or achetait les consciences qui triomphait (...). Je me rappelle, tout enfant, les cortèges des femmes parcourant les grandes artères de la ville de Saint-Louis chantant des chants qu'elles avaient composés à la louange du candidat de leur choix, ce, pendant qu'elles maltraitaient son adversaire. Je me rappelle encore à l'occasion de chaque élection les charges de police qui étaient lancées aux abords de la mairie de Saint-Louis pour disperser les attroupements de femmes qui ne voulaient aller se coucher avant d'avoir connu le résultat du scrutin. La mesure d'exception qui prive la femme sénégalaise de droit de vote est donc d'autant plus sensible que son éducation politique est avancée (...). Nous croyons fermement qu'accorder l'électorat et l'éligibilité à la citoyenne noire ne pourraient engendrer que du bien (...). Ce que le foyer indigène y gagnerait saute aux yeux : élévation de la condition de la femme, meilleure harmonie entre les conjoints, éducations des enfants mieux comprise et mieux assurée. Le droit de vote enfin rehausserait la femme noire dans le milieu social où elle

évolue en en faisant l'égale de l'homme devant la loi électorale (...). Au Sénégal le vote des femmes est donc un instrument sûr de progrès moral, intellectuel et social ».

C'est dans un tel contexte de résistance et de pression permanente sur l'administration coloniale que la décision d'accorder le droit de vote aux femmes sénégalaises, entre autres, fut prise en 1945. Elles seront par la suite inscrites sur différentes listes électorales et la première femme conseillère municipale sera ainsi élue, ouvrant la voie à d'autres femmes pour qui ses fonctions étaient jusque-là inaccessibles.

On peut aussi parler d'autres initiatives telles que le Code de la famille même s'il y a encore des améliorations à y apporter en matière de justice et que les femmes n'ont pas réellement eu leur mot à dire là-dessus. Il reste malgré tout *« l'instrument juridique le plus déterminant pour l'existence des femmes, le code de la famille de 1972¹¹⁹, et il n'a pas été « le résultat d'une revendication féminine mais plutôt le fait de la volonté d'un homme, Léopold Sédar Senghor »¹²⁰. Ce même homme, à l'image d'autres acteurs politiques, a souvent été accusé d'instrumentaliser les femmes à des fins électorales. Comme le souligne Seynabou Ndiaye Sylla « les stratégies de construction hégémonique du Parti Etat se sont appuyées sur les politiques de promotion des femmes pour les fidéliser ou les capturer afin de s'assurer une masse électorale confortable »¹²¹.*

La présence féminine dans les instances dirigeantes reste marginale même si dans les années 70, des femmes comme Caroline Faye Diop, première femme députée à l'Assemblée nationale, ont pu accéder à des postes ministériels (action sociale). Cette dernière dont la nomination a été perçue, à tort ou à raison, non pas comme une volonté de défendre la cause

¹¹⁹ Une seule femme (Caroline Faye Diop) a pu être présente lors du vote d'adoption de ce code de la famille dans lequel le statut de chef de ménage revient à l'homme qui de ce fait détient l'autorité parentale.

¹²⁰ Diaw A., (2004), « Les femmes à l'épreuve du politique : permanences et changements » in Gouverner le Sénégal, Paris, Karthala, pp.229-245

¹²¹ Ndiaye-Sylla S., (2001), femmes et politique au Sénégal : contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001, mémoire de DEA de sociologie, Paris, université de Panthéon-Sorbonne, 106 p

féminine mais plutôt comme une « consolation » suite à l'assassinat de son mari Demba Diop¹²², ancien ministre des sports.

C'est dans ce contexte que sont élaborés les Plans d'Action Nationaux de la Femme (PANAF) en 1978 pour promouvoir et améliorer la condition de la femme.

Dans les partis politiques et les syndicats, le nombre de femmes est largement inférieur à celui des hommes. Même lorsqu'elles figurent sur les listes électorales (municipales et législatives), elles occupent des positions secondaires peu stratégiques pour peser et faire entendre leur voix dans les grandes orientations du développement du Sénégal.

Pourtant, « *en Afrique subsaharienne, comme au Maghreb, les femmes ont ressenti elles aussi l'urgence de réformes politiques et ont été de ce fait à la pointe des revendications populaires pour une démocratie multipartite. Dans les pays africains secoués par la revendication démocratique, les femmes ont joué un rôle de porte-flambeaux des revendications populaires et d'avant-garde de la lutte politique. On les a vu investir le terrain politique lors des tentatives démocratiques* »¹²³.

Après plusieurs combats et acquis notamment dans la société civile, par leur implication des mouvements sociaux et associations, les femmes parviennent progressivement à gravir des échelons jusqu'ici inaccessibles. C'est dans ce cadre qu'on assiste à la nomination d'un Premier ministre femme¹²⁴, au lendemain de la première alternance en 2000 même si sa présence à la Primature n'aura duré que quelques mois (de mars 2001 à novembre 2002).

Le Président Abdoulaye a pendant la campagne présidentielle et dès son accession au pouvoir affirmé sa volonté d'améliorer la condition féminine même si certains y ont vu une façon

¹²² Député assassiné en 1967 à Thiès lors d'un meeting politique

¹²³ Adjamagbo-Johnson K., La politique est aussi l'affaire des femmes, in *Politique africaine*, « L'Afrique des femmes », n° 65, mars 1997, p. 62-73

¹²⁴ Mame Madior Boye a été nommée Premier ministre suite au limogeage de Moustapha Niasse qui occupait ce poste depuis l'alternance historique de 2000. Cette magistrate était Garde des sceaux dans le gouvernement Niasse et a conservé ce poste parallèlement à ses nouvelles fonctions.

d'obtenir la sympathie des mouvements féministes et de s'attirer le vote des femmes. Il faut préciser que l'électorat féminin lors de la présidentielle de 2000 était de 51% puisque qu'il représentait 1.328.829 d'inscrites sur 2.619.808 dans le fichier électoral. Abdoulaye Wade fera ainsi de la parité hommes-femmes, une thématique centrale de son mandat. La réforme constitutionnelle de 2001 l'inscrit même dans les textes juridiques et interdit toute discrimination à l'égard des femmes. Il est à noter que le nombre de femmes au Parlement est passé de 0/80 députés entre 1957 et 1963 à 20/120 en 2001.

En novembre 2007, l'Assemblée nationale procède à la modification de l'article 7, relatif à la parité qui donne un égal accès à tous les citoyens aux fonctions électives sans discrimination de sexe (article qui avait été rejeté par le Conseil constitutionnel) : « *Dans l'exposé des motifs, le présent projet de révision constitutionnelle ou la modification de l'article 7 consacrant la parité, entend assurer une plus grande efficacité de l'action parlementaire par une refonte des articles 63, 68,71 et 82 de la loi N° 2001 03 du 22 janvier 2001 portant Constitution du Sénégal, modifiée par la loi constitutionnelle N° 2007-06 du 12 février 2007. Le préambule de la Constitution du Sénégal consacre le droit à l'égal accès de tous les citoyens, sans discrimination à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux. Il consacre également l'attachement du Sénégal aux principes proclamés dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 8 décembre 1979. Il a été rappelé que dans le respect de ces dispositions, le Conseil constitutionnel avait, par décision du 27 avril 2007, rappelé que les principes applicables à la représentation politique interdisent toute discrimination entre les hommes et les femmes, d'où le motif de la censure du projet de loi présenté à l'époque. Mais la commission des Lois, de la Décentralisation, du Travail et des Droits humains ,présidée par le député Alé Lô du Parti Démocratique Sénégalais, a mis en relief le fait que notre pays, compte tenu de son attachement au respect de l'autorité des décisions de justice et à l'Etat de droit, a entendu*

procéder à la modification de cet article 7 de la Constitution par l'insertion du principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »¹²⁵.

Et c'est le 28 mai 2010 que la loi instituant la parité dans tous les corps électifs finit par être adoptée. L'application de la loi de 2010, qui impose la parité absolue homme-femme dans les institutions électives et semi-électives a permis une hausse du nombre de femmes à l'Assemblée nationale (de 27 à 64 femmes sur 150 députés).

Mais aujourd'hui, même si la présence des femmes aussi bien dans le secteur public que privé est effective, la parité n'est pas encore réellement atteinte. Elle se heurte à une grande majorité d'hommes¹²⁶ pour qui la parité serait incompatible aux réalités socio-culturelles et religieuses du Sénégal. Les femmes n'occupent ainsi que rarement des postes à hautes responsabilités et leur participation aux instances de décision reste insuffisante par rapport à celle des hommes. De plus, le Sénégal ne compte en 2014 que 13 femmes maires sur près de 600, et aucune d'elles n'est maire d'une ville selon la Commission nationale des élues.

Ce n'est malheureusement pas que dans le champ politique que les femmes peinent à se faire voir faute d'y être entendues et écoutées. Cette « discrimination » (puisque'il n'en est pas autrement) est fortement entretenue par les représentations négatives de la société à l'égard des femmes. La femme est traditionnellement « sourde et muette » et ne doit exister que pour soutenir et être derrière l'homme. Malgré les effets de la mondialisation et la modernisation des sociétés, la femme, notamment sénégalaise souffre encore des survivances de cette image traditionnelle largement véhiculée et fortement ancrée dans certains esprits.

On aurait pu penser qu'avec le développement de la scolarisation des filles depuis quelques décennies, la situation aurait pu fortement évoluer mais la réalité n'est pas aussi simple. Même si des femmes ont pu prouver leurs compétences, au même titre voire plus que des hommes, à

¹²⁵ Quotidien Le Soleil, novembre 2007

¹²⁶ Selon le Conseil sénégalais des femmes (COSEF), 61% d'hommes s'opposent à l'application de la loi sur la parité

occuper des fonctions de responsabilités ou à gérer une équipe, leur présence dans les instances décisionnaires reste faible.

Selon Marc Lits, *« la vision du monde que nous nous approprions n'est que la somme des informations qui nous sont transmises par les divers discours médiateurs (en famille, à l'école, dans nos relations, notre travail, nos loisirs...). Ces discours façonnent pour nous une certaine image de la société, mais ils nous modifient aussi dans nos comportements et nos pensées. »*¹²⁷.

Les médias, à l'instar de la majorité des sénégalais, véhiculent une image souvent négative de la femme, parfois sans vraiment en prendre conscience. Ils renforcent ainsi les préjugés et stéréotypes les reléguant toujours à des places secondaires ou inexistantes. Comme le souligne une étude¹²⁸ sur la perception des femmes dans les médias, *« sur les questions de pouvoir et de rôle social liées au genre, on note que les médias sénégalais confortent généralement les schémas traditionnels établis. Les contenus qui sont diffusés véhiculent, de manière consciente ou non, des représentations, des clichés et des stéréotypes qui restent dans le conformisme social. La femme est rarement vue sous le « beau rôle ». Elle apparaît peu comme actrice décisive et autodéterminée dans les actes qu'elle pose. Dans certaines situations, elle peut passer de victime à coupable. Dans les faits divers par exemple, le violeur peut facilement se retrouver avec les circonstances atténuantes liées à la provocation. De façon générale, le regard des médias reproduit les tendances globales véhiculées au sein d'une société patriarcale portée à exclure les femmes de l'espace public, à les stigmatiser, à les discriminer. »*.

Le traitement médiatique sur les questions relatives aux femmes est à l'image de la société comme le montre cet extrait d'une interview intitulé « Avis d'expert », accordé par Garang

¹²⁷ Lits M., « Du récit au récit médiatique Broché – 13 octobre 2008, De Boeck, collection Info&Com, 235 p.

¹²⁸ Article 19, Sénégal: Etude monitoring Femmes-Médias, mars 2014

Coulibaly¹²⁹ au journal *Le Quotidien* en mars 2013, avec comme sous-titre ce verbatim « *Une femme première ministre ? Pas avant 10 ans* » :

« Il faut comprendre ce qu'est un ministre. Il doit avoir une personnalité hors du commun, une envergure intellectuelle, des capacités managériales, le sens du leadership et un sens des orientations politiques de son gouvernement. Un poste de ministre est avant tout un poste politique car quand on vous nomme ministre vous devenez politicien que vous le veuillez ou pas. Mais cela n'est pas suffisant, il faut en plus avoir une maîtrise relative du monde sportif, sinon on devient un ministre manipulé par ses collaborateurs. Actuellement, il est difficile de trouver une femme qui réponde à tous ces critères. On en a qui ont de grandes capacités managériales, un grand sens du leadership, mais on les trouve dans des domaines autres que le sport. Nos plus grandes sportives n'ont pas le niveau intellectuel qu'il faut. Mais je suis persuadé que dans moins de dix ans, on aura beaucoup de femmes qui seront ministrables dans le domaine du sport. Le niveau intellectuel d'ensemble à ce moment-là sera très élevé parce que d'une manière générale, les femmes font mieux que les hommes. Ensuite, la pratique sportive des femmes est en train de se massifier. Seulement, tout dépendra de la conjoncture politique ».

Il est apparu toujours aux yeux de beaucoup de sénégalais que la femme n'aurait pas certaines aptitudes nécessaires pour diriger une équipe ou occuper des fonctions jugées « importantes ». Et cette image est largement diffusée dans les médias qui accordent très peu de place aux femmes :

les sujets de reportage concernent ou touchent les hommes à 80% au détriment de la femme à qui seulement 20% des sujets leur sont accordés.

• **Qui sont ceux qui font la une ?**

Les mêmes tendances reviennent pour ceux qui font la une dans notre pays. 80% pour les hommes et 20% pour les femmes ce qui exprime la nécessité à faire d'avantage pour une équité genre.

• **Fonction des femmes et des hommes sujets des nouvelles :**

¹²⁹ Ancien inspecteur principal de la jeunesse et expert sportif

L'analyse du genre dans les nouvelles fait ressortir les mêmes pourcentages quant à leurs fonctions dans les médias. 78% contre 22% au détriment des femmes.

- Télévision : 25% de femmes contre 75% des hommes
- Radio : 25% de femmes contre 75% des hommes
- Presse écrite : 17% de femmes contre 83% des hommes

• **Thèmes évoqués :**

Les résultats montrent que les hommes sont beaucoup plus présents dans les thèmes avec 78% contre 22% pour les femmes.¹³⁰

Or, comme le souligne KaJici Adjamagbo-Johnson du Centre de recherche d'information et de formation pour la femme (CRIFF), de Lomé « *la participation des femmes à la gestion du pouvoir et plus généralement des affaires publiques est à la fois une question de justice et une exigence du développement.* ».

Concernant la sphère médiatique, elle se constitue essentiellement d'hommes même si le nombre de femmes dans les rédactions ne cessent d'augmenter. La première femme journaliste au Sénégal est Annette Mbaye D'Erneville après des études en journalisme à Paris. Elle a occupé le poste de directrice des programmes de Radio Sénégal (ORTS) et est aussi écrivaine.

Depuis, plusieurs femmes ont pu évoluer dans le monde médiatique même si elles représentent une minorité et n'occupent que très rarement des postes de responsabilités. Il est ainsi peu fréquent de voir des femmes directrices d'organe de presse ou de publication, entre autres. On peut, néanmoins, souligner qu'une journaliste, Mme Diatou Cissé a occupé pendant deux mandats le poste de Secrétaire générale du SYNPICS. Selon elle, les médias devraient favoriser une évolution des perceptions sur la femme sénégalaise puisqu'ils sont « les miroirs de la société ». D'autres femmes ont pu exercer des fonctions dirigeantes mais il s'agit toujours de faits rares. C'est le cas d'Oumou Wane qui était à la tête de la chaîne *Africa 7* de *Citizen Media Group*, une chaîne où la présence de femmes animatrices, présentatrices et journalistes, était nettement remarquée.

¹³⁰ Sénégal, Projet mondial de monitoring des médias (GMMP) 2010 Rapport national

Cependant, dans beaucoup d'organes de presse, la politique interne des médias fait que les femmes sont souvent cantonnées dans des rôles dits féminins comme ceux de présentatrice, d'animatrice etc. Lorsqu'elles réalisent des reportages ou se chargent de couvrir des événements, elles sont orientées là encore vers des sujets en lien avec « le féminin », tels que la mode, la maternité, la cuisine, ...

Mais que font les femmes journalistes contre ce phénomène ?

Selon l'ancienne première ministre Aminata Touré, *« loin d'être toujours des victimes passives, les femmes journalistes sont parfois aussi les artisanes des mécanismes qui les dévalorisent dans les rédactions en faisant primer leur rôle domestique sur les exigences de leur profession »*.

Diatou Cissé a tenu des propos qui s'inscrivent aussi dans ce cadre en dénonçant le manque d'investissement des femmes journalistes pour l'amélioration de la condition féminine. Elle précise : *« Avoir des femmes dans les médias ne règle pas le problème, moi je vous ai dit que j'ai rencontré dans ma pratique professionnelle, des femmes journalistes qui étaient tout à fait en dehors de ce débat là, qui n'ont aucune motivation pour ce débat là et qui, au contraire même, contribuent à renforcer les stéréotypes défavorables aux femmes. Pour moi, l'essentiel c'est d'avoir des journalistes engagés qui ont une sensibilité pour la cause et je vous assure qu'ils peuvent être hommes ou femmes. J'en ai croisé des hommes qui croient plus aux questions d'égalité que certaines femmes journalistes »*¹³¹.

Socialisées dans un système traditionnaliste qui leur impose de privilégier leur vie familiale à la vie professionnelle, certaines femmes sénégalaises notamment journalistes, malgré leur instruction concilient difficilement ces deux activités et demandent à limiter leur travail de

¹³¹ Dans le cadre de l'initiative de l'UNESCO « Les femmes font l'Info » lancée chaque année à l'occasion de la Journée internationale de la Femme

journalistes ou à se contenter de « petits rôles », sur mesure pour femmes, épouses, mères de famille.

Allison Webber disait : « *il m'a fallu des années pour comprendre la culture des médias, avec ses rapports de pouvoir, et la manière dont cela déterminait mon intégration sociale. Comme beaucoup de féministes, j'ai fini par m'apercevoir que non seulement nous reproduisons des images stéréotypées de la femme mais que nous étions incapables de rendre compte avec fidélité et précision du mouvement féministe lui-même.* »¹³².

Dans un contexte où domine souvent le machisme, elles font face aux mêmes obstacles que les hommes, voire pire lorsqu'elles abordent des sujets qui dérangent. Elles sont ainsi facilement attaquées sur leur apparence physique, leur passé, leur vie privée, altérant leur image et parfois laissant des dégâts psychologique irréparables. C'est ce qu'indique un document de *Reporters Sans Frontières* selon lequel « *ces journalistes sont victimes d'intimidations, de menaces, d'agressions voire d'assassinat. Mais parce qu'elles sont des femmes, les pressions prennent parfois des formes spécifiques, basées sur le genre, comme des campagnes de diffamation, des violences à caractère sexuel ou des menaces envers leurs familles. Le simple fait d'être une femme journaliste peut être considéré, dans certaines sociétés, comme "contraire aux normes sociales" et être à l'origine de représailles. Dans une profession qui reste majoritairement masculine, de nombreuses femmes choisissent de garder le silence sur les difficultés et les risques spécifiques auxquelles elles sont exposées dans l'exercice de leur métier.* »¹³³.

Pour exemple, le cas de la journaliste Dié Maty Fall. Considérée comme faisant partie des détracteurs et « journalistes-opposants » au pouvoir d'Abdoulaye Wade, elle été fréquemment

¹³² Webber, A. "All the Prejudice That's Fit to Print" in *Heading Nowhere in a Navy Blue Suit*, editors Sue Kedgley and Mary Varnham (Wellington: Daphne Brasell Associates, 1993)

¹³³ *Reporters sans frontières*, « Etre femme journaliste : un engagement et de nombreux défis, mars 2015 »

attaquée, menacée et physiquement agressée. Des membres de sa famille ont également subi des intimidations et pressions. L'acharnement sur cette journaliste a été telle qu'elle suscité l'indignation de *Reporters sans frontières* et quelques organismes de défense des droits de l'homme qui ont rappelé le danger que ces menaces représentaient pour la liberté et dans une démocratie comme le Sénégal.

Selon A. N., une des journalistes que nous avons rencontré, « *les avances à peine déguisées et parfois très lourdes des hommes politiques sont fréquentes. J'en ai sollicité quelques uns pour des interviews pour les voir ensuite me harceler au téléphone avec de multiples invitations à sortir. Ils se croient tout permis parce qu'ils ont de l'argent et un peu de pouvoir. Heureusement que mon mari est compréhensif et me fait confiance, sinon ça aurait créé beaucoup de problèmes dans mon couple.* ».

La fréquence du divorce dans les ménages des femmes journalistes est souvent citée puisque les horaires sont parfois imprévisibles en fonction de l'actualité et l'exposition médiatique en fait des proies aussi bien par des hommes politiques attirés par leurs « atouts féminins » que d'autres supposant une certaine « fragilité » chez elles pour les menacer, les agresser verbalement et physiquement.

Malgré ces faits, le nombre de femmes dans le monde médiatique a visiblement augmenté et les étudiantes aussi bien au Cesti qu'à l'Issic se font de plus en plus remarquer. Quelques chiffres¹³⁴ datant de 2013 en ce qui concerne les médias publics et de 2015 pour ceux du privé, nous permettent d'illustrer ces propos :

Médias	Hommes	Femmes	Total
RTS : Radio et TV (public)	446	220	666

¹³⁴ Source : Sonko Bénou. Des données à vérifier du fait de la mouvance du secteur et de la réticence de certains responsables à communiquer leurs chiffres

Le Soleil (public)	3	55	58
Walfadjri	?	?	113
Sud Quotidien	4	4	8
Groupe Futurs Médias	?	?	83
D- Média	41	46	87

On voit à travers ces données quantitatives, malgré leur insuffisance, que dans le groupe de presse D-Média, le nombre de femmes est supérieur au nombre d'hommes. Notre observation nous a permis de constater aussi qu'au groupe Futurs Médias, la présence des femmes était importante même si elles sont dans le plus souvent dans des émissions de divertissement comme *Yéwulenn*¹³⁵, *Seetu bi*¹³⁶, *Quartier général*, etc. Cette implication des femmes dans le paysage médiatique se poursuit parallèlement à l'évolution des perceptions, la mondialisation et les revendications de plus en plus importantes des femmes pour faire entendre leur voix et pour occuper plus de responsabilités aussi bien dans la sphère publique que privée.

La présence des femmes dans les partis politiques n'est pas forcément révélatrice de leur implication dans la gestion puisque, pendant longtemps, elles n'ont été sollicitées que pour « *mettre de l'ambiance et applaudir régulièrement l'orateur* (un homme politique dans la majorité des cas) ». Cependant, la parité a été le crédo de Wade même si la loi n'est pas réellement appliquée aujourd'hui. Et sous le régime socialiste, on a constaté, à plusieurs reprises, la nomination de femmes à des postes ministériels¹³⁷ même si souvent, il s'agissait de questions relatives au social, à la famille, ou à l'enfance, comme si leurs compétences se limitaient à ces domaines.

¹³⁵ « Réveillez-vous », il s'agit d'une matinale à forte audience diffusée en direct du lundi au vendredi sur la TFM

¹³⁶ « Le miroir », émission diffusée les après-midi

¹³⁷ On pense forcément à Ndioro Ndiaye ou encore à Aminata Mbengue Ndiaye, toutes deux ont été plusieurs fois ministres.

Chapitre 2 : Le régime socialiste : Acteurs politiques et/ou acteurs médiatiques

Nous cherchons ici à donner un aperçu plutôt global des rapports entre médias et politiques sous le régime socialiste. Il convient alors de préciser qu'il y a deux temps dans ces relations : D'une part, la période post-coloniale avec Léopold Sédar Senghor et d'autre part, l'arrivée au pouvoir exécutif d'Abdou Diouf.

Dans la première partie du règne socialiste, en l'occurrence sous Senghor, les principales caractéristiques des relations (si on peut les qualifier ainsi) entre les « médias » et la politique étaient censure, menaces, domination. Même s'il existait quelques titres hérités de l'époque coloniale, ce n'est que tardivement que se fait l'apparition de la télévision, qui pourtant faisait partie intégrante des principaux projets « chers » à Senghor après l'indépendance. Les organes officiels étaient sous entière tutelle de l'Etat qui se chargeait aussi de nommer ses dirigeants afin d'éviter toute réticence ou résistance à sa mainmise sur les médias. En effet, le Président contrôlait chaque titre, chaque image émanant des organes officiels. Il accordait une importance capitale à la façon de s'exprimer des journalistes et scrutait attentivement les journaux télévisés, afin de noter et signaler tout manquement. Selon Mme MBOW « *il y avait des cours de diction pour permettre aux journalistes de s'exprimer correctement* ». L'homme de lettres qu'il était tenait particulièrement à la fluidité du discours, à la construction des phrases, à la forme plus globalement, mais aussi au fond, puisque toute information qui n'allait pas dans le sens de ses attentes ne devait être diffusée à l'antenne.

Le monopole de l'Etat sur les médias était installé et l'idée de liberté de presse ne pouvait être associée à cette période où les seuls journaux autorisés à coexister auprès des titres officiels

étaient ceux des « amis » et/ou « partisans » du Président Senghor même si certains titres relativement offensifs à l'encontre de son gouvernement paraissaient dans la clandestinité.

La deuxième partie du règne socialiste, sous Abdou Diouf est considérée comme plus favorable au pluralisme médiatique malgré quelques contraintes à l'exercice de la profession de journaliste, telles que le code de la presse hérité du précédent gouvernement. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement de journalistes y existent comme sous la présidence de Senghor et une pression très subtile empêche les professionnels du milieu médiatique d'effectuer de façon optimale leur travail. Aussi, l'indispensable autorisation d'émettre dans l'espace audiovisuel, ne permet pas à tous ceux qui le souhaitaient de mettre en place des organes de presse susceptibles de favoriser un équilibre dans la diffusion de l'information. Le pouvoir de contrôle de l'Etat sur les médias se fait voir notamment sur les instances chargées de la régulation qui sont, malgré leur discours officiels, sous les ordres du gouvernement socialiste. Différents moyens de pression étaient utilisés par Abdou Diouf et son entourage politique pour surveiller, contrôler, voire réprimer la presse, surtout celle privée. Ces méthodes de pression étaient « subtiles » et privilégiaient des moyens tels que l'aide à la presse ou l'attribution de marchés publicitaires pour intimider les plus résistants, plutôt que des agressions verbales et physiques ou d'innombrables procès comme on pourra le noter sous le régime libéral.

Néanmoins, il faut saluer le fait que la libéralisation des ondes et la pluralité du champ médiatique grâce à l'arrivée des médias privés n'ont pu être possibles qu'avec l'accord du Président Abdou Diouf même si la force des résistances liée aux journaux clandestins ainsi que la pression populaire y ont largement contribué. Ce pluralisme médiatique n'est pas forcément synonyme de liberté d'information puisque de nombreuses contraintes entravent l'épanouissement réel de la presse sénégalaise. Les textes réglementaires ne sont pas concis sur plusieurs points, portant ainsi à confusion sur des aspects aussi importants que

l'organisation du système médiatique, sa régulation, l'encadrement, la convention collective, l'attribution des fréquences, les délits de presse, etc. De plus, les relations souvent ambiguës entre certains dirigeants et une partie de la presse posent question sur la légitimité et la crédibilité (pour ne pas aborder les questions éthiques et déontologiques) d'un grand nombre de personnes se qualifiant de professionnels de l'information et de la communication.

3.2.1. De la connivence ?

Le régime socialiste a fait 40 ans de règne au Sénégal depuis l'indépendance de 1960 jusqu'à l'alternance de 2000. Durant cette période, la liberté de la presse était clairement définie et présente dans les textes juridiques mais la pratique montrait une toute autre réalité. Sous le gouvernement de Senghor, l'Etat exerçait une pression permanente sur tout ce qui pouvait lui être hostile. Les médias étaient entièrement sous la mainmise du pouvoir qui n'hésitait pas à menacer les imprimeries qui étaient tentées de publier des titres de façon clandestines. Il arrivait même que des journalistes soient convoqués par le Président Senghor, qui scrutait de façon permanente leur activité, pour leur donner des cours de grammaire à travers une analyse de contenu de ce qu'ils présentaient. Il était question de dire aux médias le discours qu'il fallait tenir et également sous quelle forme. Malgré ce climat d'intimidation et de pression accrue sur la presse, des contestations vont surgir notamment du milieu universitaire contre les procédures autoritaires du régime de Senghor avec des formations politiques de l'opposition qui vont s'appuyer sur quelques journaux dits d'opinion, tolérés par le pouvoir. D'après Ibrahima Sarr, « on enregistre 20 à 25 titres dont le tirage tournait autour de 5000 exemplaires. Cette presse contribue ainsi largement à l'accentuation de la crise qui débouche sur la démission du Président Senghor le 31 décembre 1980. Le 1^{er} janvier 1981, en vertu de l'article 35 de la loi 76-27 du 6 avril 1976 qui donne au Premier ministre la charge de

suppléer le Président de la république en cas de vacance de pouvoir, Abdou Diouf succède à Léopold Sédar Senghor »¹³⁸.

Sous le gouvernement de Diouf, l'opposition est autorisée avec le multipartisme intégral qui est, de fait, favorable au pluralisme médiatique. Malgré quelques écarts notés par rapport à la liberté d'expression et de presse, Abdou Diouf semble, de par des actes concrets, vouloir accorder une certaine importance au terme de démocratie, comme il l'indique vers la fin de son règne, en le définissant comme *« une condition nécessaire à l'épanouissement de la personne humaine. Elle est une exigence morale universelle. Il n'y a pas une démocratie pour les riches, et une autre pour les pauvres. Il n'y a pas une démocratie pour les forts et une autre pour les faibles. Il y a un socle de valeurs sur lequel repose l'humanité. Tous les peuples doivent avoir la démocratie en partage. »*.

Le pouvoir sous Abdou Diouf a été fortement marqué par la médiatisation grandissante de la vie politique parallèlement à la multiplication des supports et canaux d'information. C'est l'arrivée des radios privés et communautaires, d'une presse écrite qui paraît plus régulièrement, et qui augmente l'audience notamment à travers des émissions interactives aussi bien en langues nationales qu'en français. C'est dans ce cadre qu'Ibrahima Sarr souligne le fait que *« les journaux sénégalais apparaissent très politisés puisqu'ils consacrent, la plupart du temps leurs « unes » aux acteurs politiques. C'est en de rares occasions que la politique cède la vitrine de ces journaux à l'économie, au sport ou aux faits de société. La télévision nationale s'ouvre de plus en plus aux partis d'opposition, à travers des émissions politiques et de divertissement. Quant à la radio, (...), elle est le principal instrument de démocratisation de la communication politique »...*

¹³⁸ Sarr I., *La démocratie en débat : L'élection présidentielle de l'an 2000*, Paris, L'Harmattan, 2007, 320 p.

Nous pouvons donc dire que pendant le règne d'Abdou Diouf, il a été constaté au Sénégal un foisonnement des médias qui a permis d'élargir l'espace public. Les médias d'Etat n'ont plus le monopole de diffusion de l'information mais doivent partager le champ médiatique avec les médias privés qui permettent une certaine forme de contestation des informations officielles à travers l'organisation de débats sur des thématiques diverses principalement politiques. Certains iront même jusqu'à parler de l'« émergence d'une conscience citoyenne » en grande partie liée au développement de la presse privée.

Mais peut-on, en tenant compte de tous les facteurs de ce contexte, parler de médias indépendants, vivant de façon autonomes sans quelconque connivence avec les acteurs politiques ?

Pour le comprendre il faudra partir de la naissance de la presse afin de mieux percevoir l'évolution des médias au Sénégal.

3.2.2. Des médias autonomes ?

C'est en 1856 qu'un premier journal est imprimé au Sénégal, *Le Moniteur du Sénégal* dont l'impression se faisait pendant plusieurs années en France. Auparavant, *le Bulletin administratif du Sénégal*, un journal perçu comme étant au service de la politique de colonisation et imprimé en France occupait le champ médiatique sénégalais. Mais pouvait-on réellement parler d'existence de la presse et/ou du journalisme à une époque où les journaux étaient entièrement sous la main des administrateurs coloniaux ? Pour certains chercheurs sénégalais, c'est bien en 1856 que naît le journalisme au Sénégal et les années suivantes verront l'arrivée de journaux tels que *le Réveil du Sénégal* ou encore *le Petit sénégalais* qui s'intéressaient aux préoccupations des populations, jusque là peu traitées. Quelques uns semblaient même se donner pour mission de conscientiser les sénégalais, par exemple, *La*

Sirène Sénégalaise qui s'est voulu défenseur des intérêts des habitants de la ville de St-Louis. Progressivement plusieurs autres journaux d'information vont apparaître (*L'AOF*¹³⁹, *L'Indépendant*, *Radical Sénégalais*, *Démocratie Sénégalaise*, *La condition humaine*¹⁴⁰, ...) en apportant une diversité dans la presse sénégalaise même si bon nombre d'entre eux sont instrumentalisés par des acteurs politiques en fonction de leurs ambitions personnelles.

En 1940, un changement majeur bouleverse le paysage médiatique. Il s'agit de l'arrivée de la radio qui fait du Sénégal le premier territoire « d'Afrique française » à disposer d'une radio. Au fur et à mesure, une presse militante va émerger, après la seconde guerre mondiale, de la volonté de mettre fin à une domination coloniale avec des titres comme *La Lutte*, *La voix de Rufisque*, etc. Une importante partie de ces journaux ont été mis en place par des hommes politiques qui voient là un moyen de diffuser leur idéologie. Cependant, après l'indépendance, avec l'instauration du monopartisme par le Président Léopold Sédar Senghor, une volonté de contrôler les médias est clairement affichée par ce dernier qui l'exprime en ses termes : « *la liberté de la presse n'est pas la liberté de diffamer les citoyens, d'attenter à leur vie privée (...) je le dis clairement, il n'existe pas dans notre vie politique un quatrième pouvoir qui serait le pouvoir des journalistes et qui ferait régner sa loi pour ne pas dire sa terreur par le chantage, la délation et la calomnie* »¹⁴¹.

Quelques titres vont continuer à paraître dans la clandestinité tandis que la plupart des journaux partisans vont disparaître pour laisser le quotidien gouvernemental *Dakar matin* (appelé à l'origine *Paris Dakar* et actuellement *Le Soleil*) occuper l'espace médiatique. L'union Progressiste Sénégalais (UPS) était à l'époque le seul parti officiellement reconnu même si le pluralisme des partis était admis dans la Constitution.

¹³⁹ *L'Afrique Occidentale Française*

¹⁴⁰ Journal créé par l'ancien Président sénégalais Léopold Sédar Senghor

¹⁴¹ Interview de Senghor, la Gazette de la presse de la langue française, janvier 1979

Plusieurs années plus tard, la presse privée dite indépendante fait ses premiers pas dans le champ médiatique avec des titres très offensifs envers l'administration en place et qui ne réclament l'appartenance à aucun parti politique. Vers les années 1980, *Le Politicien*, le *Cafard libéré* et plus tard *Walfadjri* et *Sud Hebdo* vont être lancés. Pour la libéralisation des ondes, qui permettra à des radios comme Sud FM d'émettre, il faudra attendre les années 1990 (plus précisément 1995).

Tous ces bouleversements ont permis aujourd'hui la richesse qui caractérise le paysage médiatique sénégalais même si les rapports avec les acteurs politiques restent souvent conflictuels quand il n'y a pas de tentatives de manipulation ou de censure. En effet, la 1^{ère} caractéristique des médias au Sénégal est le manque de moyens, à l'image de la situation économique et sociale qui prévaut dans le pays. Il n'existerait pas, selon Abdou Latif Coulibaly « *de modèle économique structurant la vie des organes au Sénégal...tout reste à faire* ». On évoque souvent, parmi les problèmes les plus récurrents dans le milieu, l'insuffisance de moyens matériels et financiers voire humains. Tous ces problèmes d'où résulte la précarité du salaire des journalistes, entraînent par voie de conséquence la corruption et la multiplication de pressions.

Par ailleurs, les médias sénégalais paraissent aussi libres et indépendants que les médias des autres pays et sont considérés comme ceux qui jouissent d'un environnement plutôt favorable par rapport à leurs voisins africains. Cependant, même si ce n'est pas un fait nouveau, plusieurs personnes interrogées s'accordent à dire qu'il y a des tentatives, par des moyens détournés, d'amoindrissement du travail des journalistes par le pouvoir politique particulièrement sous le régime libéral qui identifiait clairement les médias comme principal adversaire et « la seule opposition » qu'il aurait en face. Ce qui prouve, d'après plusieurs journalistes, que les médias font du « bon travail ». Il faut relever le fait que des menaces pèsent souvent sur les médias et certains journalistes réputés « très virulents » envers le

pouvoir en font les frais. C'est le cas de Madiambal Diagne, ou encore Madieng Ndiaye (pour ne citer que ceux-là). En effet, Abdou Latif Coulibaly nous dit : *« je reçois toutes les semaines des lettres de menaces de la même personne, depuis 2003 »*. Mais il tient à préciser que ces pratiques ne sont pas propres au Sénégal. Des groupes de presse tels que *« Walf »* ou *« Sud »* ont vu parfois leur locaux être saccagés et/ou certains de leurs journalistes emprisonnés, voire agressés. Ces attaques sont toujours fortement médiatisées et souvent dénoncées par les confrères ou différentes organisations comme le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS). Il arrive que des journalistes cèdent à ces pressions ou tentations au point d'en oublier l'éthique et la déontologie que requiert leur métier. Ce qui pose la question de leur professionnalisme. Mais ce phénomène n'est pas nouveau et ne date pas de l'an 2000 avec l'arrivée du régime libéral. *« A l'époque du parti unique on pouvait emprisonner un journaliste pendant des mois sans le moindre problème. Concernant Abdou Diouf, on peut dire qu'il a ouvert les vannes mais il n'a pas hésité à guéroïller avec les journalistes, à les envoyer en prison pour de courtes périodes. Il y a des différences de ton mais fondamentalement ce qui est en cause c'est la liberté de presse et la possibilité donnée aux journalistes d'être protégés dans l'exercice de leur fonction sans censure préalable comme on pouvait le voir sous Senghor. Un journal pouvait, après tirage de milliers d'exemplaires, être interdit de parution. Actuellement, ça prend une autre forme puisqu'on voit le pouvoir aller dans des imprimeries et arrêter la publication et la circulation d'un certain nombre de journaux. On a aussi vu le sabotage de radios comme Sud FM qui a vu à une ou deux fois le cœur de son système mis en flamme, pareil pour Walfadjri. »*.

Ces conflits entre médias et politique (s) ont toujours existé quel que soit le régime en place même si l'intensité et la fréquence diffèrent d'un pouvoir à l'autre particulièrement lorsqu'il y a des enjeux électoraux. Mais les médias privés ont pu apporter des conséquences positives dans l'évolution de la démocratie et la formation de l'opinion. Comme le précise Mor Faye,

avec leur arrivée, « les revendications démocratiques pour le changement se voient amplifiées. En effet, grâce à l'usage des langues locales, la majeure partie des populations qui ne peuvent lire la presse écrite, en raison du fort taux d'analphabétisme, ont un accès direct à l'information locale et nationale reprise des journaux privés sous forme de revue de presse ou produite par les radios privées et distillée sur un ton critique à l'encontre des régimes en place pour fustiger leur incapacité à apporter des solutions aux problèmes économiques et sociaux ambiants. Grâce également à l'usage des langues locales, les populations majoritairement analphabètes peuvent participer aux débats de société à travers des émissions interactives, comme « Wax sa xalaat » (mot qui, dans la langue wolof, signifie « donner son point de vue » à l'antenne sur des sujets politiques, économiques, sociaux, religieux, etc.) de la radio privée sénégalaise Sud Fm. Les radios privées ont ainsi fourni une contribution décisive à l'élargissement de l'espace public, processus déjà enclenché par les journaux privés béninois, sénégalais et togolais. Le lancement récent de chaînes de télévision privées nationales s'inscrit dans cette dynamique de faire écho aux revendications populaires pour plus de démocratie et de gestion démocratique des deniers publics. Avec la combinaison du son et de l'image que leur confère leur spécificité technique, les chaînes de télévision privées vont se révéler être des moyens d'information redoutables et redoutés par les pouvoirs en place. On en veut pour preuve, au Sénégal par exemple, le fait que le régime de l'ancien chef de l'État Abdoulaye Wade avait longtemps hésité à octroyer des licences aux promoteurs de chaînes de télévision privées, de peur de voir son image écornée, ainsi que celle de ses différentes équipes gouvernementales. »¹⁴².

Les médias ont ainsi prouvé aux acteurs politiques qu'ils entendaient bien jouer leur rôle d'« informateur » et d'« intermédiaire » entre les gouvernants et les gouvernés.

142

FAYE M., « Médias privés et changements sociaux en Afrique : Acquis, limites et perspectives : Exemples du Bénin, du Sénégal et du Togo » (Téléchargé depuis le site www.rosalux.sn)

3.2.3. L'apparition des médias dans les élections

La politique est un des principaux thèmes des médias sénégalais qui en parlent quotidiennement. Hormis, les radios communautaires, dans le secteur audiovisuels, la diffusion d'émissions entièrement consacrée à la politique est régulière. La presse écrite consacre la majeure partie de ses « Unes » à l'actualité politique et plusieurs articles traitent de ces questions particulièrement dans les titres les plus connues (Walfadjri, Sud quotidien, l'Observateur, le Soleil, la Gazette,...). Concernant, la télévision et la radio, il existe une ou deux émissions politiques présentées (souvent hebdomadaires ou mensuelles) sur chaque chaîne de télévision ou radio.

Au Sénégal, les médias ont toujours été au cœur des élections (présidentielles, législatives ou municipales) même si pendant un moment, le contrôle de l'Etat sur le système médiatique était quasiment total. La censure a longtemps prévalu au Sénégal particulièrement sous la présidence de Léopold Sédar Senghor. C'est après un long processus de libéralisation qui a conduit à l'émergence puis à l'accroissement d'organes de presse privés que le rôle des médias dans les élections a pu prendre de l'ampleur. En effet, sous le mandat d'Abdou Diouf et dans les années 90, l'apparition de plusieurs groupes privés dans le monde médiatique a permis de contrebalancer le poids des médias de service public qui étaient sous la mainmise de l'Etat. C'est ainsi que le rôle des médias en période électorale s'est renforcé avec une grande couverture des activités de l'opposition. Progressivement, avec l'arrivée des NTIC, des mutations se sont opérés dans la profession et on a pu remarquer plus de transparence dans les processus électoraux. La Présidentielle de 2000, a été la concrétisation des efforts entrepris par les acteurs du champ médiatique, puisque c'est à ce moment que l'importance de leur travail dans la transparence du scrutin et dans l'avènement de la première alternance a été reconnu de façon quasi unanime.

En période électorale, la présence des politiques à l'écran ou à la radio est quotidienne souvent à l'initiative des journalistes. En effet, les acteurs politiques sont souvent invités dans les rédactions parfois pour des interviews ou des débats, en fonction de l'actualité. Il arrive aussi qu'ils sollicitent des journalistes pour passer dans des émissions afin d'avoir une plus grande visibilité. Il est fréquent de les voir dans ce registre en période électorale lorsqu'ils souhaitent diffuser des informations sur leur programme ou tout simplement recueillir des votes, même si l'efficacité de cette méthode n'est pas vraiment prouvée. C'est ce qu'affirme Barka Ba, journaliste et directeur de l'information à la Télévision Futurs Médias (TFM) : « *Au début, quand l'émission « Et si on en parlait »¹⁴³ a commencé à être programmée, on avait du mal à faire venir certains invités. Avant les journalistes « couraient » derrière les politiques pour les faire venir dans l'émission mais depuis qu'elle est identifiée comme étant importante par les politiques, la donne a changé. Ils appellent pour demander qu'on les invite et si c'est justifié, c'est fait. Sinon, on décline leur proposition de façon diplomatique, en leur disant par exemple que d'autres sont prévus mais dès qu'il y aura du temps, ce sera fait.* ».

Il s'agit d'une émission présentée par Barka Ba et Alassane Samba Diop, est enregistré le vendredi et diffusé le dimanche soir à 20H30 (rediffusion mercredi). Elle a une prétention assez élitiste. Au départ l'émission était plus ponctuelle et se faisait en fonction des événements politiques mais elle est devenue hebdomadaire depuis juin 2011. Il faut noter que la plupart des numéros ont été ensuite repris sur You Tube. Le choix des invités répond à quelques critères: il faut faire l'actualité et/ou être une personnalité intéressante. Les grands leaders politiques sont déjà passés dans l'émission (à part le Président Wade).

Les émissions politiques ont une place importante dans le champ médiatique sénégalais, avec souvent une forte audience. Ce qui offre ainsi aux acteurs politiques (et parallèlement aux journalistes) un moyen privilégié de se rendre (plus) « visibles ». Mais il existe une certaine

¹⁴³ Emission politique diffusée sur la TFM et co-animé par Barka Ba, journaliste et Directeur de l'Information

nuance quant à la « réussite » de ces émissions. En effet, l'importance de l'audience dépendrait de la réputation du journaliste et de son niveau de « célébrité » mais aussi de la notoriété des invités. De ce fait, on y voit défiler les plus en vue sur la scène politique, souvent des hommes, au détriment des acteurs disposant de faibles moyens pour se faire connaître. Les émissions politiques se multiplient parallèlement à la diversification des organes de presse. Parmi les plus connues au niveau de la télévision, il y a aussi « *Faram Facce* » sur la TFM présentée par Pape Ngagne Ndiaye et en wolof, elle propose un débat avec des invités comme des personnalités de la société civile, etc.

Sur la 2STV, il y a plusieurs émissions politiques, souvent présentées par Pape Alé Niang. On peut parler de *Décryptage* ou *Pile ou face*, entre autres. On peut citer d'autres exemples toujours à la télévision ou à la radio avec des émissions politiques telles que celle que tenait Henriette Kandé du groupe Sud, « *chronique de l'improviste* » dont la diffusion se faisait à l'improviste, selon « l'humeur » de l'historienne-journaliste, d'où le nom de l'émission qui Elle affirme avoir beaucoup joué sur la « provocation » et cela contribuait au succès auprès des auditeurs même si elle a eu à faire l'objet de nombreuses menaces et pressions : « *Ma dernière chronique, je l'ai faite le jour du 25 mars et elle s'intitulait « Wédi guiss bokou ci »¹⁴⁴. J'avais pris le slogan de Wade et j'avais conclut en disant à Macky Sall qu'il ferait mieux de faire attention parce qu'il n'y a pas de perpétuité dans la célébrité, et rien qu'à voir Wade on sait que « Wédi guiss bokou ci »* ».

Ce qu'il faut retenir c'est que le point commun de toutes ces émissions politiques c'est d'avoir un journaliste « vedette » (très connu et/ou reconnu) comme animateur-présentateur, ce qui est souvent la garantie d'une réussite au niveau de l'audimat. Pape Alé Niang, par exemple, bénéficie d'une grande notoriété sur la scène médiatique sénégalais et a commencé le journalisme dans les années 99-2000 suite à des études de sociologie (politique). Il décrit son

¹⁴⁴ Signifie littéralement « On ne peut contester les faits visibles »

ainsi activité : *« J'ai fait 7 ans de radio, j'ai fait presse écrite, radio et maintenant TV. Au niveau de la 2S qui était d'abord une TV culturelle. J'y ai été recruté pour en faire une TV généraliste avec l'info et j'étais rédacteur en chef pour la mise en place d'actions permettant de faire de l'information, ...Par la suite, j'ai pris un peu de recul pour plus me focaliser sur les émissions. J'en ai au total 6 : Pile ou face qui reçoit les hommes politiques, Décryptage, une émission de débats, politique, société, etc., ça me dit Mag qui allie un côté people et un côté très sérieux entre 11h et 12, il y a aussi la Grande interview où je reçoit des personnalités comme des ambassadeurs, des présidents d'autres pays, aussi le Grand reportage que je fais dans certains pays comme le Mali, la cote d'Ivoire, la Mauritanie, mais pas au Sénégal. Je coordonne aussi l'actualité politique au niveau de la télévision ».*

A l'approche des élections, qu'il s'agisse de municipales, législatives ou présidentielles, les médias sont très prisés par les acteurs politiques, particulièrement en période de campagne. Les journalistes interrogés s'accordent à dire qu'ils reçoivent des appels parfois incessants de membres de partis politiques soucieux d'intervenir *« là où ils peuvent trouver une audience »*. Même si la radio est importante du fait de sa capacité à toucher beaucoup de sénégalais, même ceux résidant dans les régions les plus éloignées, la télévision reste le moyen de communication privilégié des acteurs politiques, conscients de l'éventuel impact que pourraient avoir les images sur l'électorat.

Chapitre 3 : Une alternance

annoncée

Avant l'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir, ses relations avec les médias durant ses années d'opposant ont conduit certains à y voir une certaine proximité qui aboutira à l'association, en 2000, des journalistes à la victoire de ce dernier aux regard de bon nombre d'observateurs qui diront même que les médias ont « élu » Wade. Mais cette histoire est beaucoup plus complexe puisque plusieurs facteurs interviennent dans cette relation si particulière qui lie le Président (et ex-opposant) Wade aux médias sénégalais.

Il faudra remonter aux 26 années d'opposition du Parti démocratique sénégalais (PDS) et peut-être même plus loin pour tenter de comprendre les liens qu'il entretient avec le monde médiatique. On peut néanmoins dire que son statut d'opposant victime d' « injustices » et de censure de la part du régime socialiste, qui avait une réelle emprise sur les médias officiels, lui ont valu une relative sympathie de la part de l'opinion publique et des médias privés qui tenteront de lui accorder un moyen de diffuser ses idées et de contourner ladite censure. Longtemps sous le monopole de l'Etat et du régime socialiste, le secteur médiatique qui s'est enrichi de plusieurs radios et journaux privés va progressivement permettre un relatif équilibre dans le jeu politique en donnant aux opposants tels que Wade la possibilité de faire une campagne électorale largement diffusée et de bénéficier d'une transparence sans précédent des élections présidentielles dont le contexte de crise économique et sociale lui donne un statut plutôt favorable à une alternance politique pour laquelle il a si longuement lutté. Même si l'unique chaîne de télévision est encore aux mains du pouvoir socialiste à la veille des élections de 2000, le poids des médias privés va largement peser dans la balance au

point de conduire le Président sortant Abdou Diouf à indiquer que le rôle déterminant de cette presse privée dans sa défaite électorale.

3.3.1. Des médias de service public au service du gouvernement ?

Les médias de service public sont appelés « médias d'Etat » au Sénégal. En effet, ils ne reflètent pas la pluralité des opinions ni des positionnements sur l'échiquier national. Ce qui paraît paradoxal dans un pays qui se dit « démocratique ». On remarque souvent dans ce type des médias la « soumission » des dirigeants au pouvoir. Mais pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'inégalité ni de dérives dans la couverture médiatique de la campagne, les médias devaient respecter les principes posés par le code électoral et l'organe de régulation qu'était le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA, devenue CNRA en 2005). L'objectif était d'assurer la régularité de la campagne électorale en permettant à chaque candidat d'avoir le même traitement dans l'utilisation des moyens de communication et faire en sorte que le principe d'égalité entre les candidats soit respecté « *dans les programmes d'information du service public de radiodiffusion-télévision, en ce qui concerne la reproduction et les commentaires des déclarations, écrits, activités des candidats et la présentation de leur personne.* »¹⁴⁵. Le HCA a essayé de faire respecter l'égalité du temps d'antenne des différents candidats comme le souligne l'article de Christian Valantin sur l'observation de la présidentielle de 2000 : « *Chaque candidat a eu droit à un temps d'antenne de cinq minutes par jour(20). Le 11 février, le temps d'antenne du candidat Cheikh Abdoulaye Dièye ayant débordé de 15 secondes, le HCA l'a ramené au temps réglementaire de cinq minutes ; le 19 février, il a été constaté que le discours de Iba Der Thiam s'est brutalement arrêté à 4' 59'' : il lui a été concédé un débordement de 1 à 2'' ; le HCA a laissé le candidat Abdoulaye Wade épuiser son*

¹⁴⁵ Article 125 du code électoral sénégalais

temps de parole, lorsqu'il a constaté que son intervention à Bargny s'était arrêtée au bout de 4' 32'', d'où un manque à gagner de 28'', alors que le candidat n'avait manifestement pas fini de parler. Toujours pour respecter le principe d'égalité entre les candidats, le HCA, par décision du 16 février 2000, a suspendu, jusqu'à la fin de l'élection, toutes émissions radiodiffusées ou télévisées faisant intervenir directement un candidat. (Émissions s'apparentant à des « radio votes »). Tous les médias audiovisuels publics et privés sont tenus de respecter le principe d'égalité, en vertu du pouvoir conféré au HCA de fixer les règles concernant les conditions de production, de programmation et de diffusion des émissions réglementées des médias audiovisuels lors des campagnes électorales. À la suite d'une requête du candidat Djibo Leïty Ka par laquelle il reproche à la RTS de saboter systématiquement ses images de campagne, le HCA a rappelé que « le principe d'égalité entre les candidats suppose une exploitation professionnelle des images de manière à ce que celles-ci, en partant de la réalité sur le terrain, reflètent strictement les instructions du candidat consignées sur la fiche de montage (...) Au total ce sont 160 éléments (1° tour) et 14 (2° tour) qui ont été passés au crible de HCA. Autant de « bons à diffuser » (BAD) qui ont été délivrés avec quelques réserves pour trois éléments. La vigilance du HCA a permis de faire respecter dans son ensemble le principe d'égalité entre les candidats. ».

Dans cette mission de régulation, le HCA a eu à faire des mises en gardes envers certains candidats comme Cheikh Abdoulaye Dièye pour plus de respect du principe de laïcité et des mises en demeure notamment à l'encontre de la radio Walfadjri, le 15 février 2000 afin qu'elle arrête la diffusion d'une émission où, « depuis l'ouverture de la campagne, il était fait l'apologie de la violence et de la haine, en wolof et en français ».

Concernant la présidentielle de 2000, nous pouvons dire que le respect de la liberté de la presse a été constaté autant pendant la pré-campagne, la campagne elle-même, que le jour du scrutin et après l'élection. Les médias ont, en effet, pu faire leur travail sans aucune entrave

durant tout le processus électoral et n'ont jamais été aussi efficaces dans leur mission que durant cette présidentielle, notamment avec les progrès technologiques.

3.3.2. L'émergence des médias privés, gage d'une liberté d'expression ?

D'après Sidy Lamine Niasse du groupe *Walfadjri* (un des premiers groupes de presse privée du Sénégal), en 2003, « *le paysage médiatique reste dominé par la presse officielle, sorte de « voix de maître » qui remplit principalement ses colonnes et ses ondes de communiqués et de comptes-rendus d'activités du gouvernement et du parti au pouvoir. En face des médias de service public, sinon à côté d'eux, il y a une presse élitiste, enfermée dans sa tour d'ivoire, coupée des réalités du peuple et des aspirations des masses. Privée de presse libre et indépendante, la prétendue démocratie sénégalaise ressemble fort à une « démocratie banania » de plus »¹⁴⁶. Ces propos nous interpellent d'autant plus qu'ils proviennent d'une des figures de la presse privée sénégalaise.*

La multiplication des organes de presse privés aurait pu être synonyme de transparence et d'une garantie de la liberté d'expression au Sénégal mais la situation est plus complexe qu'elle n'y paraît. Comme on a pu le noter dans les chapitres précédents, l'arrivée des médias privés a permis de rompre avec la domination des médias de service public dits d'Etat, qui étaient exclusivement au service du pouvoir en place. On a pu ainsi constater plus de professionnalisme dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information, débouchant sur la possibilité d'avoir un débat démocratique. C'est dans un tel contexte que va s'inscrire la présidentielle de 2000, ayant abouti à la première alternance politique du pays depuis son accès à la souveraineté.

¹⁴⁶ Niasse S. L., *Un arabisant entre presse et pouvoir*, Editions Groupe Walfadjri, 2003 - 144 p.

Selon Mouhamadou Tidiane Kasse, « *des populations bien informées ont opéré un choix qui a abouti à un changement de régime dans des conditions assez pacifiques. Jamais la presse sénégalaise ne s'était autant déployée pour la couverture d'une campagne ? Jamais non plus elle n'avait été autant servie par des moyens technologiques qui lui ont servi de tremplin dans cette « performance » professionnelle. Mais là non plus il n'y a pas de eu de « génération spontanée ». On a plutôt assisté à un processus qui a atteint une étape déterminante, où divers facteurs (politiques, sociaux, culturels, médiatiques) se sont corrélés pour marquer une rupture* ».

De ce fait, l'émergence et la multiplication des médias privés a été certes déterminant dans l'élargissement de l'espace public et du débat démocratique en permettant à toutes les formations politiques, du pouvoir et de l'opposition, de s'exprimer devant une forte audience sénégalaise mais cela ne constitue pas le seul facteur ayant contribué à l'avènement de l'alternance dans les conditions de calme et de transparence qu'on connaît. En effet, il s'agit d'un long « processus » combinant le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec l'usage du téléphone portable, du courrier électronique, etc., qui favorisent la rapidité de la transmission de l'information, le contexte socio-économique marqué par des crises défavorables au régime socialiste en place, une conscience citoyenne grandissante, l'appel au changement de certains leaders politiques fortement médiatisés comme Abdoulaye Wade, etc.

Les médias privés ont donc joué un rôle fondamental dans cette élection et leur existence constitue une grande avancé pour la liberté d'expression et, par voie de conséquence, pour la démocratie sénégalaise. Cependant, il y a aussi des dérives liées à cette liberté de pouvoir mettre en place des médias privés. Depuis l'avènement de l'alternance et tout au long des deux mandats d'Abdoulaye Wade, une multiplication des journaux, magazines et chaînes de

radios et télévision a marqué le paysage médiatique du Sénégal. Et « derrière » chaque organe de presse privé, on retrouve une multitude de profils d'acteurs notamment politiques.

Des hommes d'affaires soucieux d'investir dans le champ médiatique, ou de disposer de moyens de pression, aux « amis » du Président lui-même, en passant par des célébrités, la diversité des propriétaires des médias privés incitent à observer une certaine prudence lorsqu'on évoque la question de leur indépendance et/ou leur rôle dans la transparence électorale. *« L'alternance démocratique a offert l'opportunité d'accéder à la profession de journaliste à une frange importante de militants du nouveau parti de gouvernement ou à des proches de la mouvance présidentielle (...) La faible diversité des supports propres au gouvernement va être résolue par la création de nouveaux titres qui apparaissent en 2004 pour contrer la presse privée indépendante : ce sont le Messenger, Express News, Contact, Xibaar notamment. L'alternance entraine dans sa quatrième année quand le Président de la République posa cet acte politique en créant une presse à sa solde ; il reconnaît lors d'une interview à la Radio Futurs Médias, avoir effectivement mis en place ces journaux privés juste, plaide-t-il « pour donner la vraie information » »¹⁴⁷.*

Ce type de titres qui, néanmoins, fait partie de la presse privée sénégalaise s'est fait remarquer par ses attaques répétées à l'encontre de toute personne, organisation ou autre qui s'oppose ou qui est en désaccord avec les « idées » ou actions du gouvernement et du Président de la République, tout simplement. Constitués pour la plupart par de pseudo-journalistes, dont des conseillers en communication se réclamant de la profession malgré leur manque de formation dans le domaine, ces organes de presse font du travail qui s'apparente à de la propagande politique au service du pouvoir en place. Parmi les organes mis en place par les partisans de Wade, on peut citer, en guise d'exemple *Canal Infos News* qui n'émet plus depuis quelques années. Cette chaîne de télévision, aujourd'hui en administration judiciaire, a pendant

¹⁴⁷ Diop M-C. (dir), *Le Sénégal sous Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, 2012, Paris, éditions Karthala, p. 640-641

longtemps était associée au fils d'Abdoulaye Wade, Karim. L'ancien patron de la chaîne, Vieux Aïdara aurait reconnu que son entreprise de presse était financée par Karim Wade. Il y a aussi *Sopi FM* dont le nom rappelle inévitablement le slogan du Président Wade et le PDS.

Il s'avère donc important, pour comprendre tous ces éléments et les conditions qui ont favorisé l'accès au pouvoir du candidat libéral, de revenir sur la carrière politique de ce dernier. On tentera de ce fait d'identifier et d'analyser les sources des tensions avec les médias en essayant aussi de « décrypter » ce personnage souvent qualifié de complexe.

3.3.3. Abdoulaye Wade, un personnage médiatique : De l'espoir à la désillusion

Avec 26 ans d'opposition au régime socialiste qui lui a valu deux séjours en prison, Abdoulaye Wade a toujours suscité l'intérêt des sénégalais, notamment des médias. De nombreux ouvrages lui sont consacrés chacun retrace d'une façon ou d'une autre une partie de son parcours mais cette fascination qui lui a valu d'être l'objet de ces écrits n'est pas forcément positive puisque bon nombre de ces livres traitent des questions relatives à des scandales financiers ou politiques, de faits divers et surtout d'atteintes à la démocratie. Plus que ses prédécesseurs (Senghor et Diouf), Wade accorde une importance capitale à sa visibilité et a multiplié ses apparitions publiques durant son mandat, peut-être un peu trop même, au point d'attirer l'attention sur ses actions et d'être comme l'indique Abdoulaye Guèye « *un homme politique objet de la curiosité d'écrivains* », essentiellement sénégalais. Cet engouement pas souvent positif pour Wade s'expliquerait par plusieurs éléments : « *d'abord le contexte de la mandature de Wade est celui d'un développement exponentiel de la presse indépendante susceptible de fournir aux ouvrages politiques un lectorat significatif. Ensuite, le style d'exercice du pouvoir de Wade tranche avec celui de ses prédécesseurs, en ce sens que plus qu'eux, Wade s'expose publiquement. Beaucoup plus que ses prédécesseurs,*

Wade use à outrance des médias - au point d'être affublé du pseudonyme de TTT (Télé-Touki-Touba, littéralement Télévision-Voyage-Visites dans la ville sainte de Touba) -, il méconnaît la délégation de la parole d'autorité qui est pour les dirigeants une stratégie d'auto-protection, faisant ainsi de lui-même la cible et le sujet premier des réactions de ses concitoyens. Enfin (...), Wade semble avoir érigé le monologue en style de gouvernement, comme en atteste sa propension à marteler qu'il est le plus diplômé de l'Afrique et qu'il n'existe aucun concitoyen en mesure de lui succéder »¹⁴⁸.

Il a longtemps incarné une figure emblématique de la politique sénégalaise et a porté l'espoir de tout un peuple lors de l'élection de 2000 en accédant au pouvoir grâce à une forte coalition de formations politique. Pour mieux comprendre le « personnage », un bref rappel de son parcours est nécessaire. Il est né le 29 mai 1926 au Nord du Sénégal (à Kébémér, mais officiellement à St-Louis). Il a passé une partie de sa jeunesse à St-Louis avant de poursuivre ses études en France suite à l'obtention d'une bourse. Il commence par le lycée Condorcet avant d'aller, tout au long de son parcours de formation, à Besançon, Dijon et Grenoble. Il entreprend d'abord des études en mathématiques puis en droit et sciences économiques. A son retour au Sénégal en 1960, il exerce comme avocat et enseignant mais se fait plus connaître sur la scène politique. C'est en 1974, qu'il a réussi à créer un parti dit de « contribution » avec l'autorisation de Léopold Sédar Senghor, alors Président de la République dans un contexte marqué par l'absence d'opposition du fait de l'instauration du parti unique. Il a été candidat malheureux à plusieurs élections présidentielles (1978, 1983, 1988 et 1993). Il fut emprisonné à deux reprises pour avoir contesté les résultats des élections présidentielles de 1988 et 1993, sous le règne d'Abdou Diouf, même s'il a été ministre dans deux gouvernements en 1991 et 1995. L'arrestation en mai 1993 reste la plus médiatisée et suscite encore des questionnements. Wade avait été accusé d'être un commanditaire dans le meurtre du juge

¹⁴⁸ GUEYE A., « Du piédestal au pilori, Abdoulaye Wade dans la littérature sénégalaise », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p.

Babacar Sèye qui est assassiné un jour après avoir proclamé les résultats des élections législatives donnant le parti socialiste vainqueur. Même s'il avait été libéré par manque de preuves concrètes, de lourds soupçons pèsent sur lui, notamment lorsqu'il a gracié les assassins du juge après son élection comme Président. Ces événements ont conduit le journaliste d'investigation Abdou Latif Coulibaly à publier en 2005 l'ouvrage intitulé *Sénégal, Affaire Me SEYE, un meurtre sur commande*. Livre qui a failli ne jamais voir le jour d'abord à cause de vols de manuscrits, de pression, et de tentatives de censure. Cette censure a été possible puisqu'Abdoulaye Wade était au pouvoir après ses longs combats pour y accéder.

En effet, en 2000, il est porté par une coalition de partis qui lui permet d'accéder au pouvoir avec un peu plus de 58% des suffrages. Cette coalition regroupait les principaux partis de l'opposition qui y trouvait le seul moyen qui pourrait permettre de mettre un terme au régime socialiste. C'est ainsi qu'Abdoulaye Wade parvint à obtenir 31.01% des suffrages au premier tour contre 41,3 % pour Abdou Diouf, président sortant. « *Je ne veux pas marcher sur des cadavres pour accéder au Palais Présidentiel. Je préfère arriver au pouvoir dans la transparence et par la voie politique* » sont les propos qu'il avait tenus durant son parcours d'opposant. Il était ainsi perçu comme un homme politique très doué, porteur de changement et fervent défenseur des droits de l'homme de par ses luttes multiples et aussi promoteur de la démocratie. Après sa victoire, il a apporté plusieurs modifications dans le système politique sénégalais et a présenté différents projets donnant l'espoir à tout un peuple, qui a longtemps attendu ce changement. Il commence par supprimer le sénat et le conseil économique et social, officiellement pour des raisons d'ordre budgétaire avant de remettre ces institutions en place sept ans plus tard en se donnant le droit de nommer l'intégralité des membres du sénat. En 2001, il opère un changement majeur dans la constitution en réduisant le mandat présidentiel à cinq ans au lieu de sept jusque-là, mais la date d'effet est fixée à la fin de son mandat. Ces décisions entraînent une importante vague de contestation aussi bien dans

l'opposition que dans la société civile sénégalaise. Wade est quand même réélu en 2007 avec 55,9% des voix malgré une requête pour l'annulation du scrutin de la part de quelques candidats de l'opposition. Loin de faire l'unanimité auprès des citoyens, il multiplie les changements de gouvernements et passe une grande partie de son « règne » à effectuer des voyages à l'étranger (où il aura plusieurs distinctions), selon lui « pour aller chercher des fonds d'investissements ».

Cependant, malgré une certaine déception dans le premier mandat, l'espoir des sénégalais envers celui qui incarne les promesses de changement n'est pas complètement perdu grâce, notamment aux chantiers entamés et nombreux projets dont ne cesse d'évoquer Wade dans les médias (aéroport de Diass, autoroute à péage, TGV, etc.). *« Ainsi, lors de l'élection présidentielle de 2007, on a pu penser que les manipulations constitutionnelles du président, ses extravagances occasionnelles, les scandales incessants dans son entourage suffiraient à assurer sa défaite. Mais il a été réélu au premier tour, à la surprise de bien des opposants, journalistes et chercheurs sénégalais et internationaux. Si des fraudes mineures ne sont pas à exclure, la réélection de Wade doit beaucoup à sa popularité persistante, qui n'est pas sans lien avec sa capacité à incarner le renouveau du rêve de modernisation, à mettre en scène un spectacle infrastructurel. La campagne de Wade en 2007 était très claire sur ce point, tout comme son principal slogan : « Ensemble, continuons à bâtir le Sénégal avec Abdoulaye Wade ». Pour les Sénégalais qui avaient connu les difficultés et la stagnation des années 1990, celles de l'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA, les années 2000 ont été nettement plus encourageantes. »*¹⁴⁹.

L'accent mis sur le développement d'infrastructures a au moins permis à Wade, au moins pendant son premier mandat de conserver la confiance d'une majorité d'électeurs même si le

¹⁴⁹ De Jong F., Foucher V., « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*, no. 118, 2010, p. 187-204

mandat suivant sera plus compliqué pour lui. Outre les problèmes relatifs à la « mauvaises » gestion économique, politique et financières des affaires de l'Etat, notamment ceux dénoncés par Abdou Latif Coulibaly¹⁵⁰, les critiques à son encontre se multiplient et l'arrivée de son fils au gouvernement en 2009 ne fera qu'aggraver la situation déjà complexe. En effet, Wade se voit accusé de népotisme lorsqu'un de ses deux enfants, son fils Karim Wade est nommé ministre d'État chargé de la Coopération internationale, de l'Aménagement du territoire, des Transports aériens et des Infrastructures. Il s'agit là de secteurs stratégiques et ce choix crée des tensions même au sein de son propre camp. Parallèlement à ses choix politiques controversés et multiples accusations de corruption ou détournements de fonds à l'encontre de son entourage ou de lui-même, le pouvoir d'achat des sénégalais s'affaiblit, multipliant ainsi les difficultés économiques et sociales et les critiques envers le Président Wade et son gouvernement. Même si certains citoyens saluent ses « travaux » dans des projets d'amélioration des infrastructures telles que le réseau routier, la construction d'aéroports, les « grands chantiers de Thiès », etc., les scandales financiers ayant caractérisé leur réalisation, ont terni l'image et provoqué la désillusion chez beaucoup d'autres sénégalais. L'usage de l'argent public évalué à des centaines de millions de francs pour les travaux relatifs aux bureaux de l'ANOCI¹⁵¹, la banalisation de la corruption et sa « démocratisation » à toutes les sphères de la société, l'enrichissement illicite de bon nombre de partisans du Président, etc. constituent quelques exemples des principales accusations les plus récurrentes envers le régime de Wade. Même si la corruption a toujours existé, beaucoup d'analystes soulignent son importance après la première alternance. Le secteur médiatique est, à l'instar des autres domaines (religieux, juridique, ...) un des plus touchés par la corruption entre 2000 et 2012 et bien au-delà. Les tentatives multiples « d'acheter » des journalistes pour avoir des articles

¹⁵⁰ Coulibaly A.L., *Wade, un opposant au pouvoir. L'alternance piégée ?*, Paris, Sentinelles, 2003, 300p.

Coulibaly, *Loterie nationale sénégalaise : chronique d'un pillage organisé*, Paris, L'Harmattan, 2007, 146p.

Coulibaly A.L., *Affaire Me Sèye : un meurtre sur commande*, Paris, L'Harmattan, 2006, 220p.

Coulibaly A.L., *Une démocratie prise en otage par ses élites : essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 2006, 278p.

¹⁵¹ L'Agence Nationale de l'Organisation de la Conférence islamique (ANOCI)

favorables ou plus de visibilité à travers des interviews, des émissions radiodiffusées ou télévisées. Même les journalistes étrangers sont concernés comme le rapporte en 2007 Vincent Hugué (journaliste français, grand reporter à *l'Express* et spécialiste de la politique internationale) qui indique qu'un de ses confrères du *Figaro* (Thierry Oberlé) a vécu une tentative de corruption de la part de Wade qui lui aurait remis une enveloppe de plusieurs milliers d'euros suite à une interview.

L'émergence des médias privés au cours de ces années d'opposition lui avait donné une certaine « proximité » avec les journalistes et sa carrure en a fait un personnage très prisé par les médias. En arrivant au pouvoir, Wade pensait que les journalistes qui, pour beaucoup, avaient fortement contribué à son élection, étaient ses « amis ». Il a donc augmenté l'aide à la presse qui est passée de 150 en 2000 à 700 millions à la veille de la présidentielle de 2012. Il a, à plusieurs reprises, remercié la presse pour son rôle dans l'avènement de l'alternance et a recruté plusieurs journalistes auprès de lui après son accession à la présidence. Selon la journaliste Henriette Kandé, *« il dit toujours avec fierté qu'il a créé des journaux, ce qui est vrai, et il a recruté des journalistes professionnels pendant toute la période où il était opposant. Ça c'est une petite analyse que je fais : quand les premières radios sont nées, même la presse privée lui avait beaucoup donné la parole parce qu'il était interdit sur les supports du service public. Est-ce ce qui a amené plus tard la confusion qu'il a faite entre la presse et lui ? Je ne sais pas mais bon... Des fois on dit qu'il y a une confusion mais je n'en suis pas très sûre, parce que qui connaît Wade sait qu'il connaît bien la puissance des médias et sait qu'on a toujours, plus ou moins, une sympathie quand on est dans l'opposition et qu'il y a des professionnels qui se rendent compte qu'il n'y a pas d'équilibre et qui veulent faire parler et faire avancer la démocratie,...on lui a tendu des micros, on lui a prêté des colonnes de journaux. »*.

Cette surestimation et incompréhension des relations avec les médias sera à l'origine de plusieurs incidents voire atteintes à la liberté de la presse au point qu'il qualifia les journalistes d' « ingrats » et refusera à certains l'autorisation de faire émettre une télévision en le justifiant par ces propos : *« je ne vais pas donner l'autorisation d'avoir une télévision à des personnes qui passent leur temps à m'insulter »*. Comme sous le gouvernement socialiste, les médias ont, à travers différents chroniques sur les événements politiques du pays, mis en exergue les principaux problèmes du Sénégal sous la présidence de Wade. Ce dernier, le « Pape du Sopi », souvent qualifié de « magicien » ou « *Ndiombor* » (le lièvre, comme le surnommait le Président Senghor) de par sa capacité à « manipuler » a du mal à accepter les critiques et voit dans certains articles de journalistes, une tentative de déstabiliser son régime. Ce qui est par conséquent une des causes des relations difficiles entre les médias et son pouvoir. Mme Kandé nous confiait qu' avant d'être Président de la République, il est arrivait à se jouer des journalistes, à inventer même des faits : *« Je vous dis ce que je sais de ses relations avec les gens de Sud parce que dans les autres rédactions, je ne sais pas ce qui s'est passé... Il lui est arrivé d'appeler des journalistes de la rédaction avec qui il parlait souvent, pour leur dire « il y a ça et ça et ça qui s'est passé ». Avant de publier l'article, il fallait vérifier et quand on lui a dit donnez nous des noms, il a inventé un nom et les gens ne sont pas dupes. Il s'est aussi toujours targué de dire que le journalisme c'est un métier qu'il a toujours voulu exercer, je ne sais pas si c'est une confession mais en tout cas, il l'a dit... Il a eu des relations d'abord professionnelles puis personnelles, ou l'inverse, avec des acteurs de la presse. Il était ébloui et avec la presse s'est passé du grand amour au désamour parce qu'il était réfractaire à la critique, mégalomane, ...à la fin ce n'était pas très gai »*.

Nous pouvons par exemple évoquer l'incident qui a opposé Farba Senghor au monde médiatique suite à l'agression perpétré contre deux quotidiens. En effet, en 2008, des individus s'étaient introduits dans les locaux de ces deux organes et avaient détruit une

importante part de leur matériel de travail. Il s'est avéré au fil de l'enquête que des membres de l'entourage du ministre des transports aériens, chargé de la propagande et de la mobilisation du PDS, entre autres, faisaient partie des agresseurs. Même si le Président Wade n'était pas directement impliqué, l'un des principaux mis en cause dans cette affaire était ainsi un de ses plus proches collaborateurs qui, en plus était ministre au moment des faits. Les faits étaient tels que le Président Wade avait dû intervenir dans les médias pour s'expliquer et montrer sa volonté de mettre la lumière sur cette affaire. Afin de lever toute suspicion de lien entre lui et ces incidents, il s'est séparé de son ministre qu'il considérait comme étant son ami « *le plus engagé à le défendre* ». Il prenait ainsi de la distance avec le présumé commanditaire de ces agressions contre des organes de presse afin de permettre à la justice de faire son travail disait-il. Farba Senghor qui affirmait être accusé à tort à dû s'expliquer devant l'opinion publique en indiquant qu'il était victime des médias parce qu'il s'opposait aux « *journalistes insolents qui insultent le président, sa famille, les ministres et les khalifes généraux* ». Mais malgré ces multiples explications et propos contre les médias, ses proches impliquées, notamment son chauffeur, ont d'abord été condamnés en 5 et 6 ans de prison, puis leur peine a été réduite à 3 ans suite à un jugement en appel, avant qu'ils ne bénéficient finalement d'une grâce présidentielle de la part de Wade.

Cette affaire est d'autant plus révélateur des tensions entre le pouvoir libéral et les médias qu'elle a permis de mettre l'accent sur l'implication de quelques proches du Chef de l'Etat dans des destructions de biens et des coups et blessures envers des professionnels de l'information et de la communication.

En effet, les relations entre Abdoulaye et la presse sénégalaise a évolué avec le temps ou devrions-nous dire plutôt s'est dégradé puisque bon nombre d'acteurs du champ médiatiques estime qu'il existe des tentatives fréquentes, de la part du pouvoir, de mettre la main sur la

presse, à travers des pratiques avérées de corruption, de boycott publicitaire, de création d'organes de presse « endoctrinés », voire de répression.

Au-delà de tous ses facteurs, souvent d'ordre politique et/ou public, il faut aussi s'intéresser aux aspects sociaux de l'identité de Wade, aux caractéristiques qui le constituent et qui font qu'il soit considéré comme un leader charismatique, entre autres. Ainsi, Wade est un personnage qui, de par son parcours et son caractère, attire les journalistes, voire les sénégalais car « *ses grands boubous richement brodés, ses costumes à l'européenne, à la coupe parfaite, ses talents de tribun, sa capacité à cristalliser le mécontentement d'une partie de l'opinion, ont conféré à Abdoulaye Wade un certain charisme et l'image d'un « leader de charme »* », selon Ibrahima Sarr¹⁵², même s'il a longtemps « fait la cour » à la presse. Il s'est beaucoup investi dans la construction d'une image de « messie » doté de connaissances et aptitudes que nul autre africain n'aurait, et qui, par voie de conséquence, serait le seul à pouvoir résoudre les problèmes du Sénégal en le gouvernant à la façon de l'intellectuel et expert qu'il représentait (en tout cas pour bon nombre de ses partisans au moins). Son long parcours d'opposants qui lui a valu des allers-retours en prison ont renforcé son image de « victime » d'injustice de la part du régime socialiste et ont contribué à lui attirer la sympathie d'une grande partie de la population sénégalaise, particulièrement dans les quartiers défavorisés. Très soucieux de l'image qu'il renvoie, aussi bien aux sénégalais qu'aux autres pays africains et même à l'opinion internationale, Wade n'a cessé d'adopter des stratégies de communication pouvant le faire passer de démocrate, de « sage » (du fait de son âge avancé et de l'importance de ce facteur dans la tradition sénégalaise), de « talibé » (pour monter sa foi et son appartenance à la confrérie mouride), de bâtisseur voire de « prophète » capable de transformer de façon positive la vie des sénégalais notamment à travers les multiples chantiers et projets qu'il met en avant particulièrement durant les campagnes électorales.

¹⁵² Sarr I., « Du héros au patriarche bâtisseur. Evolution et rupture dans la construction de l'image de Wade », in *Le Sénégal sous Wade. Le sôpi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p.

Mamadou Diouf¹⁵³ le décrit comme suit : « *Revêtant la cape du parfait illusionniste, le Président Wade roule dans la farine son opposition, ses partisans et les marabouts, manipule, avec une jubilation affichée, une rhétorique bruyante et une forfanterie parfois hilare, les hommes les femmes, les jeunes et les journalistes.* ».

En effet, au fil de son mandat, la popularité de Wade va s'effriter et laisser place à une vague de contestation et l'image du sauveur de la nation disparaîtra complètement au profit d'une image de manipulateur, insensible aux préoccupations de son peuple. Ce changement de représentation des sénégalais sur le personnage qu'est Wade s'explique par divers facteurs. Il y a bien entendu les problèmes d'ordre social, les difficultés liées à la dégradation des conditions de vie, la baisse du pouvoir d'achat, parallèlement aux multiples scandales financiers et accusations de corruption envers le régime libéral. Mais il faut aussi préciser que la déception est à la mesure de l'espoir qu'avait suscité Abdoulaye Wade. Les attentes étaient très importantes et à cela s'ajoutent des promesses de campagnes irréalistes qui n'ont pas joué en sa faveur. De plus, dans un contexte marqué par un appauvrissement des ménages sénégalais et une situation socio-économique complexe, Wade décide de mettre en place son projet controversé de sculpture appelée *Monument de la Renaissance africaine*. Entre autres causes de la polémique suscitée par cette initiative, on peut citer le coût qui est de près de 14 milliards francs CFA (environ 21 millions d'euros). A l'heure où le pouvoir d'achat des sénégalais est au plus bas, cette idée sonne comme une indécence et un manque de respect envers le peuple qui l'a élu. Malgré les vives débats sur ce monument, Abdoulaye Wade a été jusqu'au bout de son projet qu'il inaugure le 3 avril 2010, veille de la fête de l'indépendance, date fort symbolique. Il a néanmoins tenu, à expliquer, via un communiqué officiel, le sens de cet objet à controverse : « *Ce monument se dresse à la fois comme un souvenir des différentes souffrances que l'histoire a imposées aux peuples noirs et un défi que l'Afrique*

¹⁵³ En préface du livre *Le Sénégal sous Wade. Le sopi à l'épreuve du pouvoir* Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p

d'aujourd'hui et sa diaspora lancent à leur intégration aux différents progrès du monde contemporain. Initié par le Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye Wade, le Monument de la Renaissance africaine est soutenu par l'Union Africaine et son érection portée par les Présidents Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, Olésegun Obasanjo du Nigeria (...)le Monument a pour ambition de s'intégrer dans la galaxie des grands monuments du monde tels que la tour Eiffel à Paris, la statue de la Liberté à New York ou encore le Christ Rédempteur à Rio de Janeiro ».

Et même si des questions sur le financement de ce monument marquent le quotidien des sénégalais, le Président Wade prend l'initiative de s'assurer son droit de bénéficier de 35% des bénéfices que pourrait générer un tel monument « symbolique, culturel, touristique et économique ». Comme le souligne Ferdinand de Jong et Vincent Foucher « *Afin de garantir ses droits, il a, semble-t-il, enregistré sa « propriété intellectuelle » sur le Monument dans différents pays 7. Le chef de l'État comme artiste en chef qui défend ses droits d'auteur, curieux écho stalinien dans une époque néolibérale !* »¹⁵⁴.

La gestion de l'Etat sous le régime de Wade est très décriée notamment par des intellectuels engagés, la société civile et bien sûr l'opposition, qui s'accordent à dire que les valeurs morales caractérisant la société sénégalaise ont connu un déclin sans précédent et des biens appartenant à l'Etat ont été acquis par l'entourage proche du Président. Son manque de respect envers ses adversaires politiques, dont certains ont largement contribué à son élection en 2000 en formant une large coalition appelée FAL (Front pour l'Alternance). Ces derniers qui dans un premier temps devaient participer à la gestion de l'Etat et qui constituaient au regard des sénégalais des sorte de garants de la bonne gouvernance que promettait Wade, notamment Moustapha Niasse (un des anciens premiers ministres de Wade), Abdoulaye

¹⁵⁴ De Jong F., Foucher V., « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*, no. 118, 2010, p. 187-204

Bathily, Amath Dansokho et qui ont dû partir du gouvernement laissant le Président Wade seul maître à bord. Mais ses plus grands opposants seront issus de son propre camp à l'instar d'Idrissa Seck (alors qualifié de « fils » de Wade au regard de leur proximité et ancien premier ministre) ou encore Macky Sall (également ancien premier ministre et adversaire victorieux de Wade lors de la présidentielle de 2012). En effet, des conflits internes l'opposent à ses plus proches collaborateurs et au sein de son parti la question de l'éventuelle succession à Wade est la principale source de problèmes entre membres. Les ambitions de certains sont jugées trop audacieuses et dangereuses pour le chef de parti tandis que des tensions entre son fils Karim Wade, soupçonné d'être préparé pour succéder à son père, et quelques militants créent des contradictions politiques qui conduisent le parti au bord de l'implosion.

Nous pouvons dire en définitive qu'aussi controversé et décrié qu'il puisse être, Abdoulaye Wade reste une figure incontournable de la vie politique sénégalaise, de par sa longue lutte dans l'opposition au régime socialiste mais aussi de par sa gestion atypique des affaires de l'Etat du Sénégal pendant douze années. La ruse est un de ses traits de caractère le plus récurrents lorsqu'il s'agit de le qualifier, une ruse qui selon certains observateurs l'a conduit à l'échec, car se croyant « au dessus » de son peuple et de son opposition, se qualifiant du plus diplômé « du Caire au Cap », Wade a oublié les promesses faites aux citoyens sénégalais qui avaient placé tout l'espoir d'un peuple en sa personne. Ces sénégalais qui, faute d'être écoutés, finiront par se soulever contre cette « omni-présidence » ou « hyper-présidentialisme » ayant fait reculer les droits et libertés et principes démocratiques telles que la liberté d'expression, la liberté de presse dans un pays qui s'est vu souvent qualifié de « vitrine démocratique » en Afrique, voire à l'échelle internationale.

QUATRIEME PARTIE

DE 2000 à 2012, du « Sopi ¹⁵⁵ » au « Y'en a marre »

¹⁵⁵ Sopi, le slogan de campagne de Wade lorsqu'il était dans l'opposition, signifie changement et a été porté par la majorité des sénégalais en 2000 pour soutenir Wade et mettre fin au règne socialiste (qui durait depuis 40 ans)

Chapitre 1 : La première alternance, les médias ont-ils élu

Wade ?

Même si leur rôle a été largement souligné comme étant déterminant dans l'avènement de l'alternance politique de 2000, les médias sénégalais sont-ils les « électeurs » d'Abdoulaye Wade ?

D'autres facteurs n'ont-ils pas été plus pesants dans le choix de vote que le travail des médias ?

Qu'est-ce qui a réellement conduit certains observateurs, notamment des journalistes et des politiques, à affirmer que la victoire du camp libéral est dû à la mobilisation de la presse privée ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, nous avons choisi de porter un regard attentif sur la période antérieure aux élections présidentielles de 2000. Il s'agit de mettre l'accent sur les différents éléments pouvant permettre une analyse objective de la situation en évitant une vision partielle qui se focaliserait uniquement sur l'aspect médiatique du phénomène. Ainsi, il est important de s'intéresser au contexte, autrement dit, au climat social, économique, politique, ... du Sénégal à la veille de ces échéances électorales.

Il n'est pas question non plus de nier la contribution qu'ont pu apporter les médias privés dans les résultats du scrutin mais nous nous efforcerons de « creuser » pour comprendre les raisons pour lesquelles leur rôle a pu être différent, par rapport à ce qui se faisait jusqu'alors. Il sera aussi important d'étudier les mutations qui ont marqué le champ médiatique (et politique) au cours des années ayant précédé la victoire historique du « Pape du Sopi ». Qu'il s'agisse de

changements liés à des aspects économiques qu'à ceux relevant des domaines matériels, sociaux, technologiques, etc.

Nous essaierons tout au long de cette analyse d'apporter une réponse à cette question qui a interpellé bon nombre de personnes aussi bien au Sénégal qu'à l'étranger et qui posent des questions sous-jacentes sur la fonction des médias, notamment en période électorale ainsi que sur les acquis démocratiques du pays, avant et après l'alternance de 2000.

4.1.1. La présidentielle de 2000, la fin du règne socialiste

L'avènement de l'alternance s'est fait dans un climat médiatique présenté comme favorable mais pouvait-on présager l'accès au pouvoir de l'opposant Abdoulaye Wade, secrétaire général du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) après 26 ans de lutte contre le régime socialiste ?

Cette question ne saurait trouver une réponse satisfaisante sans un retour sur le contexte de ce changement. Dans quelles circonstances s'inscrit l'élection présidentielle de 2000 ?

Quel était le climat socio-économique et politique du pays ?

La victoire de Wade lors de cette présidentielle a été l'objet d'un grand débat opposant, d'un côté les partisans de la thèse selon laquelle elle serait en partie liée au travail mené par la presse et, de l'autre, ceux estimant que la presse ne peut représenter « les larmes de fond social qui font bouger les populations, qui agissent sur leur conscience sociale et qui font que lorsqu'ils vont dans le secret de l'isoloir ils optent pour un homme ou pour un projet de société »¹⁵⁶.

¹⁵⁶ Extrait de l'entretien avec Abdou Latif Coulibaly

Le contexte était marqué par des problèmes tels que la mal gouvernance, la gabegie, et une sorte d'effondrement de valeurs morales, sociales et culturelles. Il y a eu une prise de conscience de la gravité de la situation du pays avec la corruption généralisée, les malversations, etc. qui ont été largement dénoncée à travers les médias particulièrement au niveau de la radio. Le pouvoir socialiste de l'époque était « *à bout de souffle* » tel que le souligne Mame Less Camara et les médias avaient senti que les circonstances favorisaient un changement historique auquel ils ont contribué, après avoir pendant longtemps assisté à des élections « *influencés, truquées et orientées* ».

Le climat socio-politique de l'époque aurait pu faire penser à un lendemain d'élections émaillé d'incidents puisqu'il était essentiellement marqué par une grande crise sociale, des attaques récurrentes entre adversaires politiques, une grande polémique sur le manque de fiabilité des cartes d'électeurs, etc. Ainsi, le fait qu'il n'y ait pas eu d'incidents post-électorales majeurs est en partie lié au travail effectué par les instances de régulation telles que l'Observatoire National des Elections (ONEL), mis en place quelques années auparavant, mais aussi par les médias sénégalais et les citoyens. L'ONEL devait jouer un rôle majeur puisqu'il s'agit, d'après le code électoral sénégalais, d'une structure indépendante chargée de la supervision et du contrôle des opérations électorales et référendaires avec pour mission de contribuer à faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, la transparence des scrutins, en garantissant aux électeurs, ainsi qu'aux candidats en présence, le libre exercice de leurs droits. Cet observatoire a pour mission de s'assurer de l'application de la loi électorale par les autorités administratives, les partis politiques, les candidats et les électeurs et il peut aussi bien se saisir lui-même qu'être saisi par les partis politiques en compétition, les candidats ou les électeurs. L'ONEL est également chargée de superviser et de contrôler le processus électoral notamment les listes électorales, le fichier électoral, les procès-verbaux des bureaux de vote, les commissions de recensement départementales et nationale, la

distribution des cartes d'électeurs, la liste des bureaux de vote, leur composition, leur publication, leur notification aux candidats, leur mise en place. Il encadre aussi la gestion du matériel et des documents, la campagne électorale, le scrutin lui-même, le dépouillement des bulletins de vote et le recensement des suffrages. En cas de non-respect de la loi et du règlement par une autorité administrative, l'ONEL s'assure de la mise en place de mesures de correction appropriées. Il peut si nécessaire demander aux sous-préfets et aux préfets de relever des présidents de commissions administratives chargées de la révision des listes électorales ou de la distribution des cartes d'électeur pour manquement à la loi, aux décrets ou aux arrêtés régissant la matière. Concernant d'éventuelles fautes commises par les partis politiques, les candidats ou les électeurs, celles-ci sont portées devant les tribunaux, à l'initiative de l'ONEL. L'observatoire a créé durant la période électorale de 2000 plusieurs structures assurant ses missions dans les régions, les départements, les ambassades et les consulats, des structures correspondantes. Ainsi, Il y a une dizaine d'OREL (régions) et 40 ODEL (départements). Pour le jour du scrutin, l'ONEL a désigné 9000 délégués environ, qui ont opéré au niveau de chaque bureau de vote. Ces délégués ont bénéficié d'une protection pour les actes commis dans l'exercice de leurs fonctions¹⁵⁷.

C'est ainsi sous le contrôle « avisé » de structures telles que l'ONEL, la cour d'appel ou encore le conseil constitutionnel, que s'est déroulé la présidentielle de 2000 qui a abouti à la victoire de Wade, mettant fin au pouvoir socialiste de plus de 40 ans.

Mais quelle a été l'implication des médias sénégalais dans ce changement de régime ?

« La liberté de la presse a été de tout temps un droit qui n'a jamais connu d'entraves au Sénégal. Au cours de cette élection, depuis le début du processus électoral et même avant, dans une liberté totale d'expression, les journaux, les radios et la télévision ont informé,

¹⁵⁷ Le code électoral

commenté, questionné, dialogué, expliqué, bref, suivi toutes les étapes qui ont mené au scrutin de février-mars 2000. Ce fut un déferlement médiatique sans précédent. Tout y est passé, le fichier électoral, les cartes d'électeur, leur distribution, la composition des commissions administratives, celle des bureaux de vote lors du second tour, l'utilisation des moyens publics, les commissions regroupées, etc. et le questionnement que ces actes du processus électoral ont provoqué. Les médias ont eu de la matière. C'est le moins qu'on puisse dire. Les électeurs étaient sensibilisés. Une sensibilisation plus intense que lors des précédentes consultations. L'administration et les institutionnels de l'élection, les partis politiques, les électeurs ont découvert le miracle du téléphone portable à l'occasion de l'élection présidentielle. Bien que le réseau Alizé ait besoin d'être densifié sur toute l'étendue du territoire national, les mobiles ont été la grande innovation en matière de communication. Leur souplesse de fonctionnement a facilité, à l'intérieur d'une même formation politique et entre les partis d'une même coalition, les contacts entre les acteurs de l'élection, entre ceux-ci et l'administration et les organes de contrôle (ONEL, Cour d'Appel, HCA, Conseil Constitutionnel). Les partis politiques ont ainsi accru leurs moyens de contrôle sur l'élection dans toutes ses dimensions. Et ce fait a transformé le contexte psychologique. Aucun parti politique ne voulait détourner la volonté de l'électeur même si tous s'acharnaient à remporter la victoire ».

Cette analyse de Christian Valantin, comme celles d'autres observateurs, nationaux ou internationaux, résume le caractère spécial du travail des médias sénégalais sur la transparence et le bon déroulement de la Présidentielle de 2000. Le respect de l'égalité entre les candidats a été largement souligné malgré quelques incidents ayant conduit à des rappels à l'ordre de la part des instances chargées de la régulation du secteur médiatique. L'environnement et le contexte général de cette présidentielle ont été marqué par un contrôle important du processus électoral par les acteurs de la presse. Et il s'agit d'une grande

nouveauté au Sénégal où le paysage médiatique a pendant longtemps été dominé par des médias de service public dits médias d'Etat, fortement instrumentalisés par le régime socialiste.

4.1.2. Le rôle des médias dans l'élection

L'arrivée au pouvoir du candidat libéral Abdoulaye Wade en 2000 est très souvent associée, à tort ou à raison, au rôle joué par les médias à l'époque. Mais y a-t-il vraiment eu un lien direct entre le travail des journalistes et la victoire de PDS ? Peut-on établir une relation de cause à effet entre le fait d'avoir joué un rôle majeur dans la maturation de la conscience collective et le vote des citoyens ? Est-ce la presse qui détermine les événements (« *the agenda-setting function of the press* ») ou est-ce que ce sont les événements qui impactent sur la presse ? Est-ce que les unités d'informations proposées à la sanction des auditeurs, des audiences sont de telle nature qu'elles peuvent être ingurgitées de suite par cette audience (« *the hypodermic needle theory* » ou « *la théorie de la seringue hypodermique* ») ?

Ces questions divisent même au sein des principaux concernés, les journalistes. Selon l'ancien directeur de la radio Sud FM, une des plus écoutées au Sénégal, « *les meilleures scores du parti socialiste ont été réalisées dans les zones qui n'étaient pas couvertes par les radios privées, c'est-à-dire les départements riverains du fleuve dont Matam et Fatick. Ces localités étaient apparemment moins informées car leurs populations ne bénéficiaient pas de cette diversité d'informations. C'est regrettable cependant qu'on lise dans la presse que grâce à elle, il y a eu l'alternance. Les médias n'ont pas élu Wade, mais ils ont tout simplement contribué à une prise de conscience des populations par rapport à l'enjeu politique, en leur rapportant plus d'informations. Et c'est ce rôle que les journalistes doivent poursuivre* ». Le travail de la presse, particulièrement celle audiovisuelle qui publiait les résultats dès leur

affichage devant les bureaux de vote, a été largement salué. Cet avis est certes partagé par une partie de ses confrères mais certains journalistes n'hésitent pas à revendiquer leur « part » de l'alternance et semblent même en attendre une contrepartie.

En effet, des journalistes ont été jusqu'à « oublier » l'essence même de leur profession en s'appropriant le combat de l'alternance politique. Ces derniers n'ont pas compris, après la présidentielle de 2000, que leur rôle avait été de garantir la transparence du scrutin et non de se substituer aux acteurs de ce changement politique historique. La proximité avec des candidats de l'opposition, dont Abdoulaye Wade, pendant la couverture de la campagne avait conduit des journalistes à vouloir conserver des rapports « privilégiés » avec le pouvoir en place, mais ces derniers ont rapidement compris que les affinités qui s'étaient créées en mars 2000 n'étaient souvent que circonstancielle, ce qui va générer des conflits parfois disproportionnés.

En résumé, on ne peut nier le fait que les médias aient joué un rôle majeur dans l'avènement de l'alternance en 2000, après 40 années sous pouvoir socialiste. Il ne faut pas oublier que les médias doivent assurer la diffusion d'une information pluraliste, diversifiée et régulière. C'est ainsi que leur mobilisation a été très importante dans la couverture des élections de 2000. Il faut néanmoins préciser que plusieurs facteurs sont à l'origine de cette « nouveauté ». Il s'agit, d'abord, de l'utilisation des TIC qui ont permis aux journalistes d'exercer leur métier dans de meilleures conditions et de transmettre rapidement l'information aux citoyens. En effet, les moyens technologiques déployés par les différents organes de presse ont permis aux journalistes d'être en contact permanent avec leur rédaction. Cette « nouvelle » amélioration de leurs conditions de travail a favorisé une certaine transparence au cours du scrutin. En effet, l'utilisation du téléphone portable et du courrier électronique via Internet ont contribué à renforcer la mobilité des journalistes et à assurer une couverture « en direct » des élections, notamment dans les zones les plus reculées. Les citoyens sénégalais ont de ce fait pu être

tenus rapidement au courant du déroulement du scrutin dans les bureaux de vote. Ils ont également eu l'occasion de témoigner directement à travers les radios des actions frauduleuses et parfois même de la violence de certains partisans au cours de ce scrutin.

4.1.3. De la transparence grâce au TIC ?

La couverture du scrutin par les médias a été fortement « facilitée » par les téléphones portables mis à disposition des journalistes dans le cadre de leur travail. Cela leur a permis d'être en contact permanent avec leurs rédactions et de favoriser, par voie de conséquence, la transparence des élections. C'est ce que souligne Mouhamadou Tidiane Kassé en ces termes : *« lorsque survient la présidentielle de 2000, le téléphone portable est devenu plus abordable, Internet a fini de faire son entrée dans les rédactions et le courrier électronique d'un usage plus ou moins courant pour les journalistes. Ces nouvelles technologies de l'information vont ainsi éliminer les contraintes de temps et d'espace qui ont souvent nui à la rapidité de la transmission de l'information. (...) Ces nouvelles technologies mises au service des capacités humaines ont produit un déclic. ».*

Les journaux et les rédactions ont donné plus d'instantanéité à l'action de voter en étant devant les salles de vote pour transmettre de façon instantanée les informations, ce qui a constitué une sorte de garantie contre des dérives des élections précédentes (les urnes « bourrées », les fraudes permanentes qui généraient des vagues de contestation parfois violentes, etc.).

Cependant, malgré le développement des TIC et les usages de plus en plus importants qui modifient les pratiques journalistiques au Sénégal la manipulation et la fraude dans le processus électoral ne sont pas complètement éradiquées. Les TIC sont ainsi indispensables mais ne constituent pas une panacée, une réponse absolue à toutes les situations et questions

transcendantes. Elles ne constituent qu'un facilitateur du processus. Leur impact est ainsi limitée et d'après Jacques Habib Sy, ce serait parce que « *les industries en communication telles que des infrastructures sont encore inexistantes en Afrique. Où sont les infrastructures ? Si on prend l'exemple des télécommunications, il s'agit d'opérateurs économiques qui pour l'essentiel n'appartiennent pas à nos foyers culturels puisqu'ils viennent de l'étranger. Il y a aussi l'industrie satellitaire qui est aux mains des étrangers ainsi que les câbles sous-marins. Pour l'Afrique, il n'y a qu'Afrisat qui est encore dans l'enfance et souffre de la concurrence internationale ainsi que l'existence des systèmes globaux comme Intelsat dont les pays africains sont membres. (...). Nous n'avons donc pas une ossature, une colonne vertébrale qui tienne cette industrie de communications, ce qui a des prolongements géopolitiques très marqués. Lorsqu'on regarde les canaux de communication, on voit des instruments encore très fragiles. Rares sont les organes de presse disposant de leurs propres imprimeries d'autant plus qu'on ne fabrique même pas les machines d'impression, qui sont donc importées. On n'a pas cette industrie de communication qui puisse soutenir une industrie médiatique opérationnelle forte. Donc à cause de la très grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur nous aurons une presse et des instruments médiatiques fragiles.* ».

Il n'y a pas de volonté politique menée en ce sens, pour un développement de l'industrie médiatique alors que parallèlement les acteurs politiques prête à la presse un pouvoir qui les conduits parfois à vouloir exercer un contrôle parfois démesuré sur les médias.

Chapitre 2 : la dégradation des relations médias-politique

Les différents acteurs des champs médiatiques et politiques ont des rapports caractérisés par la mise en place de stratégies visant à « s'imposer à l'autre (rapport de domination), sortir du rapport de domination (contre-pouvoir), trouver des alliances (jeu de persuasion), se faire aimer de l'autre (jeu de séduction) »¹⁵⁸. Au Sénégal, une incompréhension des rôles de chacun, parfois par les acteurs mêmes, semble souvent être la source de conflits, dans un tel contexte. La frontière entre les « amitiés » et ce qui relève du cadre professionnel est parfois très floue, conduisant certains politiques à se sentir « trahis » lorsqu'une information les mettant en cause est publiée dans la presse par un « ami » journaliste. De la même façon, il arrive qu'un journaliste s'en prenne « médiatiquement » à un politique à des fins personnelles (chantage, problème privé,...).

Il s'avère, dès lors, important d'analyser l'origine d'une telle incompréhension des statuts et rôles de chacun, cause « affichée » de l'altération des rapports médias-politique au Sénégal.

4.2.1. Médias-politiques : Jeux de pouvoir(s)

L'impossibilité de ne pas communiquer, constatée, entre autres, par l'Ecole de Palo Alto a conduit plusieurs personnes, physiques ou morales, à considérer que les canaux, par lesquelles passaient cette communication, tels que les médias disposaient d'une forte puissance qui en fait parfois un objet de manipulation. La propagande politique, qui a marqué les années 1920, n'a fait que renforcer cette idée auprès de différentes organisations et institutions, de

¹⁵⁸ Patrick Charaudeau parlant de la problématisation autour de la question des rapports de force entre membres de groupes sociaux (voir bibliographie)

gouvernements, de citoyens, etc. En effet, il est fréquent de voir apparaître les termes « manipulation » ou « instrumentalisation » lorsqu'il s'agit d'évoquer les médias, qui aux yeux d'un large public servent, avant tout, à « façonner » les opinions. Ce qui leur vaut plusieurs critiques s'inscrivant dans le même cadre que les propos de Balzac, selon qui « *si la Presse n'existait pas, il ne faudrait pas l'inventer* ». Les médias qui touchent bien évidemment toutes les couches de la société, de par leur rôle de diffusion de l'information, seraient ainsi dotés d'un pouvoir de persuasion, d'une importante capacité de manipulation et, dans certains cas même, deviendraient des vecteurs de haine entre individus.

Et même si plusieurs études ont remis en cause l'idée de récepteurs passifs ingurgitant les messages médiatiques, il demeure encore chez certaines personnes une croyance fondamentale en un considérable pouvoir d'influence des médias, notamment sur l'opinion publique. De ce fait, il arrive encore, parfois trop souvent, que des personnes tentent d'exercer un contrôle permanent sur ces « instruments » afin de véhiculer des idéologies, d'asseoir une dictature, d'orienter le choix de vote, etc. Tous les secteurs sont concernés mais c'est particulièrement dans le champ politique que les tentatives d'instrumentalisation des médias en vue de manipuler les citoyens sont fortement visibles et dénoncées.

Il est important de souligner que l'évolution de la société a entraîné des changements importants dans les modes de communication et la visibilité est devenue un enjeu important pour tout acteur politique. Les médias sont ainsi très prisés par la classe politique qui accorde de plus en plus d'attention à la communication et au marketing politique afin de donner une image contrôlée d'elle-même, particulièrement à l'approche d'échéances électorales. Selon Arnaud Mercier, « *la nécessité de séduire non plus un réseau de militants donné mais un vaste cercle de citoyens peu ou pas intéressés par la politique amène à standardiser le discours politique, notamment lors des campagnes. Une partie du propos est vidé de ses aspects les plus polémiques et les plus idéologiques, le journalisme audiovisuel associé au*

marketing incitant à la neutralisation et à l'uniformisation et donc à l'appauvrissement des discours »¹⁵⁹.

Les politiques font ainsi la cour aux médias pour atteindre leurs objectifs, notamment dans le but d'être réélu, en adaptant leur comportement au fonctionnement de ceux-ci.

C'est dans ce cadre qu'au Sénégal, comme dans plusieurs pays du monde, pour ne pas dire tous les pays du monde, le pouvoir des médias est exagéré, surestimé, particulièrement sur le choix des électeurs.

Au Sénégal, la présidentielle de 2000 durant laquelle, le rôle des journalistes dans le suivi des événements et la transparence du scrutin a été souligné, constitue le moment clé où les médias ont commencé à être vus comme des « acteurs » de la politique, avec un pouvoir d'influence très puissant.

De ce fait, au lendemain de l'élection présidentielle de 2000, le Président Wade a voulu mettre la main sur le contrôle des médias. Certains de ses collaborateurs auraient eu la consigne de créer des organes de presse pouvant leur permettre de maîtriser l'espace médiatique et de conter d'éventuelles attaques de certains médias privés. Selon Henriette Kandé, journaliste et historienne « *des politiques ont ouvert des maisons de presse. Farba en a eu, Macky a une radio, Wade, radio, TV, journal, Alioune Badara Niang a eu sa radio, on dit que TSL qui est devenu LCS fait partie des organes créés par le régime de Wade, Canal info aussi, etc.* ».

Le fait que les médias aient été pendant longtemps sous tutelle entière du gouvernement, et qu'il y ait eu, par la suite, une libéralisation du paysage médiatique ayant permis une maturation de l'opinion publique en 2000, a fait naître chez les acteurs politiques la croyance

¹⁵⁹ Mercier A., « Pouvoir des journalistes, pouvoir des médias ? », communication, Forum du Centre des sciences sociales de la Défense, 23 janvier 2002

à une certaine puissance de la presse et ce, sans qu'aucune étude empirique ne le prouve. Le seul objectif, en tous cas, le plus perceptible, étant de s'assurer une visibilité, car comme le dit Daniel Bougnoux « *en communication politique, les candidats n'ont pas forcément un programme, ni tellement à nous dire, mais l'important pour chacun est d'apparaître à la télévision et dans les journaux, et de saturer les sites accessibles en tentant d'empêcher des rivaux d'accéder aux mêmes plages audiovisuelles* »¹⁶⁰.

Le gouvernement de Wade a une conception de la presse qui lui confère des pouvoirs telle que la possibilité de nuire à un régime en place. Et n'ayant pas le contrôle des médias privés, il a d'abord été à l'origine de plusieurs initiatives qui ont fait croire que la presse sénégalaise aurait désormais plus de liberté, avant de l'attaquer quasiment sous tous les angles en évitant que ses « alliés » d'hier (les journalistes) ne se retournent un jour contre lui. Sa vision de la presse transparait lorsqu'il tient les propos suivants après sa victoire en 2000 : « *Nous n'avons pas créé le concept de quatrième pouvoir mais il correspond bien à notre réalité. Un seul titre de presse a failli créer la guerre entre le Sénégal et la Mauritanie. Je considère que la presse est tellement puissante qu'elle doit être réglementée. Tout le monde sait mon attachement pour la liberté de la presse et pour le développement de celle-ci. Je suis bien le premier sénégalais à avoir créé un journal, à l'exception du quotidien national (...). La liberté de la presse doit notamment s'exercer dans la limite du respect de la dignité des citoyens et dans la limite du respect de l'intégrité territoriale. Ce qui se passe maintenant ne peut quand même pas continuer. On ne peut pas concevoir que n'importe qui, sans avoir subi la plus brève formation professionnelle, parce que simplement on considère qu'il a une belle plume, s'érige en journaliste. Il faut mettre de l'ordre dans cette profession et j'appelle les journalistes à y mettre de l'ordre eux-mêmes. On ne peut pas quand même se permettre de diffuser n'importe quel fax, venant de n'importe où, sans même vérifier la source. La*

¹⁶⁰ Bougnoux, D., *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, 2002 (2^{ème} édition), Paris, La Découverte, 128 p.

vérification de la source est une règle élémentaire de la déontologie des journalistes. »¹⁶¹.

Jusque là, rien dans ses propos ne présageait des conflits avec le monde médiatique mais une nette mise en garde peut se lire à travers son discours ainsi qu'une croyance à une toute puissance de la presse. Le Président Wade a, par ailleurs, aussi fait comprendre qu'il ne souhaitait pas que les médias de service public, tenus d'informer les citoyens sur les activités des acteurs publics et privés, soient au service du gouvernement, comme ils l'étaient pendant le règne socialiste. Mais au fil de son mandat, les journalistes qu'ils considéraient au départ comme ses « amis » vont progressivement se voir qualifiés de ses pires « détracteurs ».

Selon Bacary Domingo Mané qui s'est appuyé sur une analyse publiée en 2004 par Reporters sans Frontières *« l'année 2003 peut être considérée comme une année noire pour la presse sénégalaise. Le nouveau régime qui est à sa troisième année de gouvernance, s'est rendu compte que la presse ne pouvait être domptée. Après la longue période d'état de grâce dont a bénéficié le Président Wade, les journalistes se sont mis au travail. La liberté de ton utilisé et le souci de traquer les pratiques de mal gouvernance, affichés par les médias, n'étaient pas du goût des tenants du pouvoir qui considéraient les journalistes comme des « ennemis » du régime. Ce qui explique alors les nombreuses agressions contre les professionnels des médias. Le président de la République, Me Abdoulaye Wade ne rate jamais d'occasion pour attaquer les journalistes, en dénonçant leur manque de professionnalisme ou leur « parti pris ». Son gouvernement s'y met, de même que les personnes qui appartiennent au régime libéral. Dans les émissions interactives au niveau des radios locales, le procès des journalistes est fait sur les ondes. Souvent, des journalistes sont pris à partie dans les manifestations publiques avec le reproche à la bouche d'être des « opposants »¹⁶².*

¹⁶¹ Propos tenus par le Président Wade lors du débat radiotélévisé du 9 décembre 2000 sur le projet de nouvelle constitution

¹⁶² Mané B. D., « La loi et les médias au Sénégal », Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest, Ghana, 2012, 43 p.

4.2.2. Les journalistes, « la seule opposition » au Président Wade ?

La revendication d'une certaine liberté, l'indépendance affichée et surtout la dénonciation d'actes de corruption, de scandales divers, associés au nouveau régime ainsi qu'à certains proches du Président, dont son fils Karim Wade, sont quelques unes des causes relatives à l'altération des relations entre le président et les médias, en particulier ceux du privé. Le journal *Le Quotidien* qui a eu à être poursuivi en justice à plusieurs reprises et dont le directeur, Madiambal Diagne, a été l'une des cibles les plus médiatisées des attaques répétées du régime libéral, donne un aperçu de « désamour » entre Wade et les médias sénégalais. D'autres journaux, pour ne pas dire tous ceux qui ont eu à faire des investigations et à publier des articles sur l'enrichissement illicite, les tentatives de corruption ou les supposés détournements de fonds de la part de certains membres du PDS, notamment de Karim Wade, se voient « trainés » dans les tribunaux. Quelques uns vont être étouffés financièrement par le biais des méthodes dignes « des plus grands mafieux » (selon un de nos interlocuteurs). Le journaliste B.L du groupe *Futurs médias* s'interroge sur l'attitude que devraient adopter les médias face à des faits avérées et vérifiées auprès de sources très crédibles : « *Est-ce que les médias doivent s'auto-censurer sur des faits aussi grave que les scandales financiers qui ont secoué le régime de Wade ? Parce que Karim est le fils du Président, les journalistes ne doivent pas parler de ses activités illégales ? Mais dans quel pays sommes-nous ? Ces pratiques sont indignes d'une démocratie. Vous savez tout ce qu'il réclamait aux journaux ayant osé dire des choses dites négatives sur lui ? C'est des millions de francs CFA et quand on connaît la situation économique du système médiatique c'est impossible pour un journal de survivre après ce genre de condamnations. Walf Grand Place, Le Nouvel économiste, L'Observateur, Le Quotidien, etc. ont été attaqué en justice pour des questions de diffamation et lorsque les tribunaux ne leur donnent pas raison, ils utilisent d'autres moyens comme des menaces, des agressions verbales, parfois même physiques, pour intimider les journalistes et*

limiter leur champ d'action. Moi je peux dire sans risque de me tromper que ce qu'ont subi les journalistes sous Wade, personne ne l'a encore vu au Sénégal. C'est encore plus difficile et insupportable lorsqu'on pense à tout ce qui s'est passé pour qu'il arrive au pouvoir et comment les médias privés lui ont permis de s'exprimer, en faisant bien sûr leur travail. ».

Les conflits récurrents liés aux problèmes de gestion de l'Etat, qui font les titres d'une grande partie de la presse privée, ont conduit le Président Wade à accuser les médias de prendre la place de « l'opposition ». Une façon pour lui d'atteindre ses adversaires politiques qu'ils jugent implicitement insignifiants puisque les journalistes seraient sa « seule » opposition mais aussi une façon de « déclarer la guerre » à cette presse soi-disant partisane. En effet, comme l'indique Mme Kandé, *« les animateurs des premières radios et quotidiens privés étaient taxés d'opposants. Abdoulaye Wade l'a dit, la presse c'était l'opposition pour lui. Aux premières heures de la radio privée, ce qui les animaient étaient des opposants mais quand Abdoulaye Wade est venu, des radios, des journaux étaient créés et financés par lui-même et on ne voyait plus d'indépendance. Des journalistes sans éthique, sans déontologie, ... qui insultaient des gens étaient dans ces groupes. De l'autre côté, des entrepreneurs créaient aussi leurs radios et journaux pour insulter Wade parce que leur entreprise devait être fermée ».*

Du côté des journalistes, on pointe du doigt la démagogie de plusieurs hommes politiques qui feraient « la cour aux médias ». Est-ce là une cause des relations « difficiles » entre le pouvoir actuel et les médias ?

Lorsque Wade était dans l'opposition et qu'il rentrait de séjours à l'étranger, la presse publique lui faisait une sorte de « boycott » et ne couvrait aucun événement le concernant tandis que la presse privée couvrait ses déplacements. Les médias privés l'ont ainsi « accompagné » jusqu'à son élection en lui offrant toujours un moyen de s'exprimer, de

diffuser ses idées, parce qu'il savait galvaniser les foules et était un « bon client » pour la presse. Cette relation l'a conduit à penser, à tort, dans la plupart des cas, que les journalistes des organes de presse privés étaient dans son camp alors qu'ils ne faisaient que leur travail. Certains d'entre eux ont néanmoins rejoint Wade après sa victoire en 2000 alors que d'autres ont refusé les propositions de postes, ce qu'il n'a pas forcément apprécié.

Ainsi, les conflits ont commencé dès les premiers mois de la première alternance du pays et se sont étendus au fil des années de régime libéral. Beaucoup de journalistes ont été victimes d'intimidations, d'agressions, voire d'emprisonnement. Ce qui va évidemment à l'encontre des principes de la démocratie puisqu'aucun désaccord avec un journaliste ne devrait conduire à ce type de manœuvres politiciennes, voire criminelles. Selon Mme Kandé, il est très difficile pour un journaliste de faire son travail correctement suite à des contacts réguliers avec un acteur politique, particulièrement si ce journaliste a fait partie de la caravane accompagnant le politique durant la couverture d'une campagne, par exemple : *« Ça pose la question de la fréquentation des journalistes. Jusqu'où on peut aller avec le politique, etc. J'ai lu quelqu'un qui disait « si vous voulez avoir un ami politique allez voir celui qui vient de perdre une élection parce qu'il est toujours seul ce jour là mais quand il fait sa remontée c'est à vous qu'il parle. Entre temps, il y a des liens d'amitié, etc. Il y a même des journalistes qui sont allés pendant 3 semaines dans l'équipe de campagne d'un candidat et qui ont été par la suite éblouis par ce dernier au point de venir écrire dans les journaux que c'est ce candidat qui allait gagner en dehors de toute analyse objective. Voilà. Si avec ça, tu mets une couche de ce que sont les rapports sociaux au Sénégal, ce serait très mal pris que tu sois un politique, qu'on ait mangé ensemble pendant des jours, qu'on ait dormi ensemble en brousse, etc. et que 3 mois après que je dise que tu a volé dans la caisse...les gens vont mal comprendre et me percevoir comme un ingrat etc. Le social pèse très lourd. »*

Il est fréquent de lire à travers les titres des journaux des titres sans ambiguïté tels que « *Nouveau front contre les médias : le pouvoir en guerre contre la presse privée* »¹⁶³. En effet, plusieurs professionnels du monde médiatique estiment que la presse privée est considérée par le gouvernement actuel comme étant responsable de tous ses malheurs, l'accusant souvent de prendre parti pour ses adversaires politiques. Et l'une des plus récentes illustrations de cette « guerre » quasi permanente entre les médias et le pouvoir est le projet de loi visant à renforcer les pouvoirs du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel au Sénégal (CNRA). Il était question, en effet, de prérogatives permettant au CNRA de pouvoir procéder à la fermeture d'organes de presse ou le retrait de leurs licences s'il juge l'existence d'une violation grave de certaines dispositions des lois et règlements de l'audiovisuel. D'après le Président Wade lui-même, l'objectif de ce projet de loi serait de mettre fin aux « dérives » des télévisions et des radios. Selon Madiambal Diagne, Président du Conseil des Editeurs de la Presse du Sénégal (CDEPS) qui a plusieurs fois été en conflit avec le pouvoir actuel (ce qui lui a valu un séjour très médiatisé en prison), toutes les tentatives de mise au pas de la presse, que ce soit en Egypte, en Tunisie, en Côte d'Ivoire ou au Yémen envisagées par les « monarches » ont lamentablement échouées. Il avait qualifié ce projet de loi de la plus « grosse connerie » de l'Etat qui risquait de précipiter la fin de ce régime.

Il est fréquent de constater ce genre de relations conflictuelles entre les médias et le gouvernement en place. Par exemple, en 2002 des journalistes d'un quotidien (*Tract*) sont poursuivis en justice pour « *injures à un membre du gouvernement et diffusion de fausses nouvelles avec utilisation de pièces fausses ou fabriquées* ». En février de la même année, le feu est mis aux locaux de la radio *Walf Fm* suite à un débat sur l'assassinat de Me Babacar Sèye¹⁶⁴. En 2003, un journaliste du groupe *Com 7* subit une agression physique en couvrant un événement aussi « banal » qu'une tentative d'expulsion de marchands au village artisanal

¹⁶³ Le journal *Kotch* du jeudi 30 juin 2011

¹⁶⁴ Avocat sénégalais et ancien député maire de la ville de St-Louis, il a été assassiné en 1993 suite aux élections législatives de la même année

de Soumbédioune par le Groupement Mobile d'Intervention (GMI). Plusieurs autres cas quasiment similaires seront notés à l'encontre de journalistes accusés de nuire à l'image d'un homme politique, ce qui leur vaut de recevoir des « coups » de la part de partisans de ce dernier. La raison justifiant parfois certaines agressions est selon des proches du gouvernement « de vouloir diffuser des informations pouvant nuire à la réputation des forces de l'ordre ». Ainsi, des professionnels de l'information et de la communication font souvent face à des obstacles dans l'exercice de leur fonction. Les agressions de Karim Diouf de la radio *Oxy-jeunes*, et de Mame Maty Fall (*WalFadjri*) pour avoir voulu réaliser une interview d'un prévenu au tribunal de Dakar en sont de malheureuses illustrations. La même année, la presse reprend les accusations du leader du parti « Jef-Jel » Talla Sylla contre des hommes proches du pouvoir, suite à son agression. Elle va même jusqu'à citer plusieurs membres de la garde présidentielle comme instigateurs de cette agression. A ces accusations le Président Wade répondra¹⁶⁵ que certains des médias sénégalais « brouillent » les pistes de l'enquête sur cette affaire. Les années suivantes verront ses problèmes s'accroître avec comme conséquence pour les journalistes des convocations à la Division d'Investigation Criminelle (DIC) voire des séjours fréquents en prison. Malgré tout, des professionnels du monde médiatique tels que Abdou Latif Coulibaly n'hésitent pas à publier des livres parfois « très audacieux » dans ce climat de tensions tels que *Wade un opposant au pouvoir : l'alternance piégée*¹⁶⁶, ce qui lui a valu des démêlés avec la justice et des procès réguliers contre le régime libéral, notamment pour diffamation. En avril 2011, le journaliste et deux de ses reporters avaient été condamnés à 3 mois de prison avec sursis et verser aux plaignants la somme de 10 millions de francs CFA de dommages et intérêts. Cette condamnation faisait suite à la publication d'un article mettant en cause des « proches » du Président Abdoulaye Wade dans une affaire de privatisation d'une société (SONACOS) ne respectant pas, entre autres, les

¹⁶⁵ Interview accordée au Figaro, 2003

¹⁶⁶ Ouvrage publié en 2003 aux éditions Sentinelles à Dakar et qui dénonce les promesses non tenues de Wade, entre autres.

règles de la concurrence et présentant de nombreuses irrégularités, notamment dans l'attribution, par l'Etat du Sénégal, de subventions à la société cessionnaire *Suneor*. Il est fréquent de voir les journalistes et les organes de presse dans lesquelles ils évoluent être accusés de diffamation qui selon l'article 258 du code pénal est définie comme étant « *toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé* ». Il est précisé dans l'article concerné qu'elle est punissable lorsqu'elle se fait par le biais d'un moyen de diffusion publique « *même si elle s'exprime sous une forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible* ». De plus, le respect des devoirs et responsabilités conduit les journalistes à protéger leurs sources, comme l'indique l'article 11 de la charte des journalistes en soulignant l'importance de garder le secret professionnel et de « *ne pas divulguer ses sources d'informations devant quelque instance que ce soit* ». Selon la Déclaration de principes adoptée par la Commission Africaine des Droits humains en matière de liberté d'expression, « *les journalistes ne doivent pas être obligés de révéler leur source d'information ou d'autres documents détenus dans le cadre de l'exercice de la fonction de journaliste, sauf si c'est en conformité avec les principes suivants* :

- *l'identité de la source est nécessaire dans une enquête ou des poursuites relatives à un crime grave, ou pour assurer la défense d'une personne accusée d'une infraction pénale*
- *l'information ou une information similaire menant au même résultat ne peut pas être obtenue ailleurs*
- *l'intérêt public dans la divulgation prime sur la menace à la liberté d'expression*
- *la divulgation a été ordonnée par un tribunal, après une audition complète* ».

Cependant, les journalistes sénégalais sont souvent confrontés à l'insuffisance de la protection du secret des sources et le fait de vouloir garder la confidentialité sur leurs sources leur vaut bon nombre de condamnations.

La diffamation est le motif le plus souvent invoqué lorsqu'il s'agit d'attaquer les journalistes devant la justice puisque le droit sénégalais permet aux plaignants d'obtenir gain de cause même si les informations diffusées par le journaliste sont exactes. En effet, le critère retenu pour qualifier un fait de diffamatoire est la divulgation d'informations portant atteinte à la réputation d'une personne, que ces informations soient exactes ou non. Il s'agit là d'une grande restriction à la liberté de la presse et plus globalement d'expression au Sénégal. De ce fait, plusieurs procès pour diffamation, et/ ou menaces à l'ordre public et à la sécurité de l'Etat sont souvent intentés à l'encontre des journalistes, particulièrement durant les 12 années de pouvoir libéral. Le code pénal précise aussi à travers plusieurs passages tels que l'article 255 qu'il convient de protéger la réputation du Chef de l'Etat. Ainsi l'offense au Président de la République « *est punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans et 100.000 à 1.500.000 francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement* ». Et par absence de précisions concernant les notions d'offense ou de menace à l'ordre public, des situations abusives sont à déplorer. Par exemple, plusieurs manifestations, pourtant pacifiques, sont parfois jugées par les autorités comme étant source de « troubles à l'ordre public » et n'ont, de ce fait, pas l'autorisation de s'organiser.

En examinant les rapports entre le cadre juridique sénégalais et les médias, Bacary Domingo Mané explique que « *la principale particularité en matière de délit de presse, au Sénégal, est que l'auteur des écrits incriminés n'est pas nécessairement le délinquant. En presse écrite, c'est le directeur de publication qui répond du délit, en qualité d'auteur principal. Au cas où il bénéficierait de l'immunité parlementaire, c'est son adjoint qui sera poursuivi. Au Sénégal, en matière de délit de presse, contrairement à certains pays, la bonne foi n'est pas retenue, on*

part plutôt du principe que l'informateur aurait pu vérifier la réalité de ses écrits. L'on exige du journaliste qu'il fournisse des preuves. Tout en sachant qu'il lui est difficile de le faire, de peur de révéler ses sources. Ce qui est tout à fait contraire aux règles déontologiques que lui impose la profession. Par contre le juge ne demande pas au plaignant de fournir des preuves de sa probité ou de son honnêteté. A la barre, c'est au journaliste de se débrouiller pour apporter la preuve de ses allégations. Quand bien le journaliste apporterait les preuves, par exemple, documentaire, il est fort probable qu'il soit poursuivi pour le délit de recel de document confidentiel. Cette loi qui impute au directeur de publication la responsabilité de la faute, en cas de diffamation ou de diffusion de fausses nouvelles, est une véritable menace sur la liberté de presse ».

Il faut reconnaître que la liberté d'expression n'a jamais été aussi présente au Sénégal que sous le règne de Wade mais d'après la plupart de nos interlocuteurs, les journalistes sénégalais ne sont pas (dans tous les cas ne se sentent pas) protégés car selon certains d'entre eux, ils sont victimes d'attaques répétées de la part de ceux qui sont justement censés les protéger. L'autorité publique demande de « casser les plumes », de détruire des groupes de presse, etc. La carte de presse devait être « sacrée » aux yeux de beaucoup mais le constat est loin d'être dans ce sens parce que les agressions à l'encontre des journalistes ou plus largement des médias sont fréquentes et tendent à se multiplier.

Des proches du parti au pouvoir affirment souvent douter de l'impartialité des journalistes, particulièrement de ceux de la presse privée qui seraient de l'opposition, pour reprendre leurs termes. Roland Cayrol ne disait-il pas que « *dans la mesure où la notion d'objectivité paraît un leurre, la réalité présentée par les médias est toujours une vision plus ou moins forcée ou plus ou moins déformée de la réalité* »¹⁶⁷.

¹⁶⁷ Roland Cayrol, *La Presse écrite et audio-visuelle*, Paris, Presses universitaires de France, Thémis, 1973, 628 p.

Y aurait-il alors des médias « opposants » et les journalistes abuseraient-ils de la liberté de presse ?

Les médias ont aussi leur part de responsabilité parce que des « abus » sont parfois observés, donnant ainsi à leurs détracteurs l'opportunité de les critiquer voire de remettre en cause leur crédibilité. En 2003, le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) a fait la « *recherche du sensationnel* » dans le travail des journalistes et a souligné l'existence de dérives verbales particulièrement dans les émissions interactives concernant le traitement médiatique des événements intervenus (affaire Talla Sylla entre autres).

Il faut noter que l'avènement de l'alternance en 2000 avait été source d'espoir et d'enthousiasme quant au respect des libertés individuelles, notamment la liberté de la presse qui semblait être une des préoccupations du Président Wade, fraîchement élu. Il avait exprimé sa gratitude à la presse au lendemain de sa victoire électorale en affirmant son attachement à la profession de journaliste et sa volonté « *d'aider la presse* » notamment sur le plan financier. Cependant, tout au long de son mandat de 12 années, il a été question de multiples tensions avec le monde médiatique et d'atteintes à la liberté d'expression. Comme le souligne J.F. Havard « *arrestation de journalistes et de directeurs de publication, multiplication des agressions et des menaces de mort contre des journalistes trop « critiques » à l'égard du pouvoir, expulsion d'une représentante de Radio France internationale,...* » ont marqué le régime de Wade. En effet, les journalistes sénégalais n'ont jamais été autant menacés, agressés, placés en garde à vue,... que sous le règne libéral. La liste est longue et même à l'échelle internationale, l'image du Sénégal comme pays garantissant la liberté de la presse s'est vue écorchée durant les années ayant suivi la première alternance.

Parmi les cas les plus médiatisés, nous pouvons citer l'exemple d'Abdou Latif Coulibaly, du groupe Sud Quotidien, qui nous dit recevoir « toutes les semaines des menaces de mort »,

Madiambal Diagne du Quotidien, arrêté après la publication d'articles sur la corruption et sur la mutation de certains magistrats¹⁶⁸ pour « *diffusion de nouvelles de nature à provoquer des troubles politiques graves et à jeter le discrédit sur les institutions* », Mame Less Camara, ou Sophie Malibeaux de RFI, qui s'est faite expulsée du territoire sénégalais pour une couverture jugée « tendancieuse » du conflit en Casamance, etc. En 2005, suite à la diffusion d'une interview accordée à Salif Sadio, un Chef séparatiste radical du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), l'arrestation de plusieurs journalistes de Sud FM viendra s'ajouter à la longue liste d'actes entravant les conditions d'exercice du métier de journaliste au Sénégal et par conséquent la liberté de la presse. Les condamnations, le plus souvent pécuniaires, envers les journalistes et les organes de presse sont multiples lorsqu'ils sont mis en cause mais leurs agresseurs sont peu inquiétés par la justice, d'où un réel sentiment d'injustice.

Malheureusement les actes de brutalité envers les journalistes et/ou les directeurs de publication ne sont pas des cas isolés et, outre les intimidations venant directement de l'entourage d'hommes politiques, s'ajoutent les agressions provenant des forces de l'ordre, censés les protéger. Les groupes de presse et le SYNPICS déposent des plaintes qui aboutissent rarement pour ne pas dire jamais à des condamnations des auteurs de tels actes. Pour dénoncer ces abus et éviter que cela ne se reproduise, les victimes et leurs confrères ont souvent organisé des manifestations notamment avec le Comité pour la défense et la protection des journalistes (CDPJ)¹⁶⁹.

D'après Jacques Habib Sy, « *le régime de Wade est allergique à toute tentative de critique du système en place, même de critiques internes. Au fil des années passées, il y a eu beaucoup d'emprisonnements, beaucoup de cas judiciaires également, c'est-à-dire des journalistes*

¹⁶⁸ L'article en question était intitulé « Magistrature, ces bons juges que Wade ne veut pas », publié le 1^{er} juillet 2004 sur *Le Quotidien*

¹⁶⁹ Créé en 2008 à l'initiative de professionnels du monde médiatique suite à la multiplication des cas de violences physiques et/ou verbales dont sont victimes les journalistes dans l'exercice de leur fonction.

traînés devant les tribunaux, souvent pour les mêmes motifs : atteinte à la considération d'autrui, des lois un peu « fourre-tout » qui peuvent gêner considérablement les patrons de presse et journalistes. Ces derniers ont réussi pour l'instant tant bien que mal à faire face à ces assauts du pouvoir. Le problème de fonds c'est l'absence de séparation des pouvoirs. Il n'y a pas de séparation nette entre le législatif, le judiciaire et l'exécutif qui est omniscient. La réforme constitutionnelle de 2002 a fabriqué un monarque. Certains acteurs politiques comme Amath Dansokho et Talla Sylla avaient alerté l'opinion sur ce fait mais c'est passé comme lettre à la poste avec l'euphorie qu'il y avait. Là est la cause de tous les abus. Il y a de l'intimidation, des menaces de mort et même des tentatives d'assassinat. J'ai échappé à ça avec des véhicules qui ont tenté de me renverser et ensuite de passer sur mon corps. Ils n'ont pas hésité aussi à venir chez moi la nuit, dans ma chambre à coucher pour prendre mon ordinateur. J'ai porté plainte mais c'est resté sans suite. Ce pouvoir est une dictature masquée, une main de fer dans un gant de velours. ».

Ainsi, toute tentative de dénonciation d'une quelconque dérive des gouvernants est considérée par le régime de Wade comme une attaque envers son pouvoir et non comme une façon libre, professionnelle et rigoureuse de traiter l'information. Qu'il s'agisse d'accusations de corruption, de détournements de fonds publics le visant personnellement ou mettant en cause un de ses proches, notamment son fils, la presse est attaquée devant les tribunaux dans le meilleur des cas, sinon par le biais d'agressions physiques, d'incarcérations répétitives, d'asphyxie financière, de menaces de mort, voire des tentatives d'assassinat. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les propos de Ndiaga Loum lorsqu'il dit qu' « avec la série de lourdes condamnations de la presse, les attaques physiques contre les journalistes ou le saccage de sièges de certains organes, la liberté de presse n'a pas connu de progrès sous le règne de Wade. Malgré le marketing d'Etat savamment orchestré pour lustrer l'image de la démocratie sénégalaise à l'extérieur, l'organisation « Reporters sans frontière » classe le

*Sénégal à la 93^{ème} place mondiale en matière de liberté de presse, dans son rapport annuel de 2010. La situation qu'elle décrit du Sénégal n'est guère reluisante, elle laisse paraître les nombreuses pressions subies par une presse privée jugée récalcitrante. Les douze années de pouvoir de Wade sont marquées par des épreuves subies par les journalistes - brutalités policières, condamnations à des peines pécuniaires, voire même emprisonnement -, qui ont directement marqué la presse. »¹⁷⁰. L'analyse de Ndiaga Loum repose sur plusieurs faits tels que des agressions, des convocations à la DIC, des condamnations de journalistes et de groupes de presse. Par exemple, le journal *Walf Grand Place* condamné à payer 3 millions de F CFA pour diffamation en juin 2011, un correspondant de *Walfadjri* brutalisé par un policier suite à la publication d'un article sur les événements du 23 juin 2011, etc.*

En 2011, lors d'une cérémonie de présentation des vœux à la presse sénégalaise, le Président Wade s'exprimait en ces termes : *« Notre pays, le Sénégal, à l'instar des grandes démocraties, mérite une relation civilisée entre la presse et le pouvoir. Nous sommes une grande civilisation.*

Vous le savez, je suis un militant de la presse. Ainsi que vous l'avez indiqué, mon parcours et mes actes illustrent mon attachement à être un chantre du développement du secteur des médias. En tant qu'acteurs du secteur des Médias, vous avez un rôle éminent à jouer, pour aider le plus grand nombre, à donner du sens à ce qui engage notre avenir à tous. Je suis convaincu, de la part essentielle de service public de votre activité, dont l'opportunité n'échappe à personne. Fort de cette conviction, je n'ai de cesse de faire en sorte que l'Etat et le Gouvernement vous apporte leur soutien. Ainsi, ai-je continuellement décidé d'une augmentation du montant alloué à l'Aide à la Presse. Le Fonds d'Aide à la Presse est passé de 150 millions en 2000 à 700 millions en 2011. La mission sociale, que vous portez, justifie également que des contraintes financières n'oblitérent pas la viabilité de vos entreprises de

¹⁷⁰ Diop M-C., (dir.), 2013, *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p

presse. Aussi, ai-je jugé opportun de procéder à une remise gracieuse de la dette fiscale des entreprises de presse, autant publiques que privées, pour un montant estimé à 8 milliards. Je ne comprends que trop, le devoir d'ingratitude, qui doit quelquefois être le vôtre. Il peut vous éviter le parti-pris. Cependant, je compte sur vous, pour que les facilités financières qui vous sont consenties par le Gouvernement, les biens meubles et immeubles, que l'Etat met gracieusement à votre disposition, au nom de la Collectivité nationale qui en supporte le prix, puissent se traduire, d'abord et encore, par une amélioration des performances des entreprises de presse, qu'ils aillent à l'entreprise de presse et profitent, notamment, à ceux qui en font vivre le cœur de métier. C'est-à-dire les journalistes. J'en appelle à votre sens de la responsabilité, qui se doit d'être élevé. Mon souci de tous les instants est le même : Je souhaite que les aménagements que le Gouvernement prend en faveur des entreprises de presse, à titre collectif ou individuel, aillent toujours dans le même sens. Celui d'un renforcement de l'entreprise de presse, de ses ressources humaines, de son capital et de son actif circulant. Il faut le redire, le journalisme est un métier noble. Comme la profession de médecin, d'avocat ou encore celle d'architecte, pour n'en citer que quelques-unes¹⁷¹.

Dans ce discours, Wade rappelle clairement aux médias sa perception du journalisme et emploie, une fois de plus le terme « *ingratitude* » pour parler de l'esprit critique de la presse sénégalaise, même s'il dit comprendre cette posture. Aussi, en rappelant l'investissement de son régime dans les finances du monde médiatique, le Président Wade, montre aux journalistes qu'aucun gouvernement avant le sien n'avait autant contribué à subvenir aux besoins financiers de la presse. Ce qui, à un an de la Présidentielle, peut interpeller d'autant plus que ce qu'il qualifie de « *faveur* » faite aux médias n'en est pas vraiment une et ne doit en principe n'exiger aucune contrepartie dans un pays « *démocratique* » comme le Sénégal. Ces mots du Président Wade à destination des journalistes ne sont pas que des vœux mais

¹⁷¹ Voir intégralité du discours en annexes

sonnent comme un rappel à l'ordre qui reflète, malgré le cadre et le ton, les tensions entre le pouvoir et les médias sénégalais.

On constate ainsi l'affrontement quasi-permanent entre Wade et certains journalistes des médias privés souvent qualifiés d'indépendants. Cependant, on peut aussi s'interroger sur cette indépendance. Les médias privés le sont-ils vraiment ? Cette question est légitime lorsqu'on sait qu'il s'agit de groupes créés, parfois, à l'initiative d'opposants politiques, d'hommes d'affaires, ou de partisans du gouvernement de Wade, cherchant à contrer les éventuelles attaques envers les autorités étatiques, sur des affaires douteuses, des scandales privés, etc.

Cette facilité pour certains à créer des organes de presse viables ou non pose problème même si on l'analyse trop souvent comme un pluralisme synonyme d'une presse libre. Cette diversité dans le paysage médiatique qui s'est fortement accéléré durant les 12 années de règne libéral, en comparaison avec ses prédécesseurs, apparaît comme une fierté aux yeux du Président Wade qui n'hésite pas à le dire en ces termes : *« Avant moi, des organes de presse écrite privés ont été autorisés. Je n'en ai, pas moins, favorisé l'éclosion de nouveaux titres de presse écrite. Le foisonnement de journaux quotidiens et de périodiques en atteste. Avant que je ne sois à la tête de ce pays, des radiodiffuseurs privés ont été légalisés. Pour autant, je n'ai pas manqué d'appuyer les politiques en faveur de l'arrivée de nouvelles radios, aussi bien communautaires que commerciales. La radio est un média de proximité. Il ne doit pas être le parent pauvre du secteur de l'audiovisuel. L'évolution des radios communautaires est remarquable. Le 5 radios communautaires en 2000, nous sommes passés à 60 radios communautaires en 2010. Presque autant de radios commerciales sont présentes sur la bande FM. Toutes contribuent à nous enraciner dans notre culture, à nous renforcer dans nos valeurs, à nous parler les uns aux autres, et à nous ouvrir au reste du monde. A leurs côtés, des radios étrangères offrent, à nos compatriotes, d'autres fenêtres sur le monde, d'autres*

regards sur nous-mêmes. Ils sont toujours précieux, parce que souvent différents. Toutefois, il est un rôle historique qui m'est revenu. C'est celui d'autoriser les premières télévisions détenues par des intérêts privés. A la demande de leurs promoteurs, j'ai aussi consenti qu'une licence généraliste soit accordée, aux télévisions qui avaient une licence thématique. Toutes ces évolutions sont souhaitables. J'y ai donc procédé, en toute confiance. Ma confiance est adossée à la pleine conscience que la télévision, plus encore que la radio, est un outil à manier avec un sens élevé de la responsabilité. La télévision joue un rôle important dans la vie d'une Nation, la formation de sa Jeunesse et l'information de son Opinion Publique. J'ai foi que les Acteurs du Secteur des Médias, que vous êtes, feront une utilisation patriotique des outils de communication audiovisuelle, qu'ils ont entre leurs mains. Les fréquences hertziennes des télévisions et les fréquences radios de la bande FM sont des ressources rares. Aussi, l'Etat vous les concède-t-il, à titre précaire et révocable, au nom de la Collectivité Nationale. En effet, ces ressources sont rares, car elles ne sont pas extensibles à souhait. L'allocation de ces ressources rares exige, de leurs bénéficiaires, qu'ils s'acquittent du paiement de redevances à l'Etat. Ceci est la contrepartie de la jouissance des licences qui leur sont accordées. ».

Lorsqu'on parle des médias sénégalais, on en vient souvent à des questions financières dont dépendent les ressources matérielles, humaines et, au moins en partie, l'autonomie des organes de presse, des journalistes.

4.2.3. Insuffisance des moyens et volonté d'autonomie dans le champ médiatique :

Quid de l'éthique et la déontologie ?

La 1^{ère} caractéristique des médias au Sénégal est le manque de moyens, à l'image de la situation économique et sociale qui prévaut dans le pays. Il n'existe pas, selon Abdou Latif Coulibaly « *de modèle économique structurant la vie des organes au Sénégal...tout reste à faire* ». On évoque souvent, parmi les problèmes les plus récurrents l'insuffisance de moyens matériels et financiers voire humains. Ils sont très limités au regard des ambitions. Les médias se partagent un marché de moins de 20 milliards de francs CFA (environ 40 millions d'euros). La presse écrite en souffre davantage avec notamment des difficultés liées au frais des équipements, au niveau d'instruction de la population, leur pouvoir d'achat, et le fait qu'il y ait une « lecture collective » des journaux (en moyenne 10 personnes lisent le même journal). Cette précarité, qui caractérise le champ médiatique et entraîne, entre autres, une faiblesse des revenus des journalistes, est souvent identifiée comme une des principales cause du manque d'indépendance des médias (corruption, politisation, dégradation de la morale professionnelle,...).

Les médias de service public qui bénéficient de « privilèges » par rapport aux autres, notamment dans la répartition de l'aide à la presse, ne se caractérisent pas par l'autonomie et l'indépendance. Il est, d'ailleurs, très fréquent d'entendre les citoyens et, parfois les journalistes, eux-mêmes qualifier les médias de service public de médias d'Etat. Il y a une connotation fortement politique et idéologique. Il s'agit pour ces personnes de souligner la mainmise du pouvoir en place sur ces médias. Cependant, même s'il y a un problème global de déontologie par rapport au traitement de l'information dans ces médias, beaucoup soulignent le professionnalisme, au moins dans le style du traitement de l'information, de la majeure partie des journalistes qui y travaillent. Ceux-ci auraient « *des convictions profondes sur l'exercice de leur métier et font un travail de qualité* ».

Il faut noter, par ailleurs, que tous les médias privés ne sont pas indépendants parce qu'il y a parfois des personnalités (du monde économique, religieux, politique, ...) derrière certains organes. Ces derniers, en bon « maitres » leur font souvent exécuter des « ordres » à leurs convenances, mais les médias indépendants sont nécessairement dans le privé puisque qu'il ne faut pas être, dans les « langes » gouvernementales et prétendre être indépendant. Pour des entrepreneurs qui investissent dans la presse les préoccupations peuvent être diverses : politiques, mercantiles ou liées au débat d'idées, de projet de société.

Il y a plusieurs formes de tentatives de manipulation des médias. Parfois, le journaliste reçoit une information que veut véhiculer l'homme politique, son attaché de presse ou tout autre acteur et sans deviner une mauvaise intention, la transmet au public. Il s'agit souvent de tentatives masquées de désinformation qui induisent en erreur les médias lorsqu'ils ne sont pas suffisamment vigilants et alertes pour creuser et aller au-delà que ce qui leur est présenté. Dans un autre sens, il arrive que certains journalistes, recherchant le scoop, rendent leurs produits sensationnels au lieu d'informer le public et, pour des privilèges d'ordre matériels, utilisent les hommes politiques qui ont aussi besoin de la presse pour leur visibilité, entre autres. Mais c'est un problème qui est récurrent et qui existe dans beaucoup de pays. Aux Etats-Unis par exemple, lors de la guerre en Irak, on parlait de journalistes « *embedded* » pour qualifier ceux qui étaient au service du gouvernement et dont la mission était de transmettre une image positive des soldats américains et de la politique américaine. La manipulation ou du moins la tentative de manipulation est inhérente à la relation médias-politique (s), particulièrement dans des nations en construction où les enjeux politiques sont de plus en plus importants. L'indépendance n'est pas encore acquise et paraît très difficile à atteindre dans les conditions d'exercice qu'on connaît et dans l'environnement socio-économique qui caractérise le Sénégal.

Selon Mamadou Ndiaye du Cesti, « *il faut analyser d'abord l'indépendance des médias au niveau économique, par rapport à la publicité, ... Par exemple si « Orange » est votre principal client en matière de publicité et que vous ne survivez que grâce à ces recettes, comment ferez-vous en cas de scandale impliquant « Orange » ? Vous faites de l'autocensure. Donc, il n'y a pas de liberté, ni d'indépendance. Le deuxième niveau c'est l'indépendance par rapport au pouvoir politique. Au Sénégal, l'essentiel de l'information porte sur la politique et souvent derrière certains groupes de presse, même privés, il y a des hommes politiques : Océan FM c'était Pape Diop, Farba Senghor a créé ses journaux, pour Libération, on dit que c'est un ancien premier ministre, ... Le peuple ne savait pas mais dans le milieu on sait. Par ailleurs, il y a l'aide à la presse. C'est vrai que c'est dans la loi rectificative, c'est le parlement qui donne ça mais c'est l'Etat qui propose et c'est même le ministre de la communication qui répartit ça, souvent sur des critères que l'on ne maîtrise pas forcément. L'année dernière il y a eu des groupes de presse qui avaient rendu leurs chèques, mécontents des montants qui leur avaient été alloués ; Chaque groupe de presse doit s'appuyer sur un modèle économique viable. On dit qu'ils n'ont pas d'argent mais paradoxalement leurs directeurs roulent souvent en 4X4. Ça pose problème, avec acuité mais je ne suis pas sûr qu'on trouvera une réponse à cette tout de suite à cette question d'indépendance. S'il n'y a pas de connivence avec le monde des affaires, il y a connivence avec le monde politique. Le slogan de Médiapart c'est « Aidez-nous à mieux vous informer » donc c'est en s'abonnant. Mais au Sénégal les gens ne font pas ça. Il y a des salariés à payer et parfois l'exigence économique prend le dessus sur l'exigence éthique. Parfois sur les radios et journaux privés, les journalistes dénoncent mais souvent c'est pour faire la part belle à un opposant. Si on voit aujourd'hui que des patrons de presse sont promus dans l'appareil d'Etat, on comprend un peu. Il y en a un à qui on a demandé récemment ce qu'il allait faire de sa liberté de ton et il a*

répondu qu'il n'est plus journaliste donc il n'est plus question de parler de sa liberté de ton alors qu'on peut être dans un système et critiquer. C'est juste intellectuel. ».

Ce problème de connivence entre milieu politique et médias est d'autant plus visible à la veille et/ou au lendemain d'élections, présidentielles en particulier. A travers la couverture de la campagne, il est fréquent de voir des rapprochements ou à contrario des tensions entre des acteurs politiques et des journalistes les ayant côtoyés durant cette période, au détriment de toute objectivité et rigueur professionnelle. Selon M. Mbodj du forum civil *« le journaliste est dans le cortège de l'homme politique pendant les élections. Ils font les 45 départements ensemble, mangent ensemble, prennent le temps ensemble, parfois dorment ensemble et échangent, et à partir de là la polyvalence s'installe, des transactions aussi, et la facilité aussi...puisque certains ne sont pas autonome financièrement, ils s'exposent surtout dans un contexte de banalisation de la corruption. Un des premiers éléments de la banalisation est le refus de nommer. Il y a une volonté de cacher. Certains hommes politiques cooptent les journalistes dès leur accession au pouvoir en leur offrant des postes de conseillers en communication, de ministre, etc. Ces pratiques ont commencé avec l'alternance de 2000. Sous le régime socialiste, on ne connaissait pas cela. »*. En effet, on constate en discutant avec nos différents interlocuteurs que certains s'adonnant aux pratiques de corruption tentent de le justifier en évoquer les réalités socio-culturelles sénégalaises. Il s'agit tout simplement pour ces derniers de minimiser les faits en utilisant une sémiologie toute particulière permettant d'adoucir la corruption. Ils utilisent souvent des expressions purement ancrées dans la société « wolof » sénégalaise, telles que *« diokalaneté téranga »* qui peut se traduire par le principe de don contre-don. D'autres expressions allant dans le même sens sont aussi utilisées. Par exemple, *« lohoy boal day wessaloo »* (ou « retour d'ascenseur »), *« lekétou nene nahouli bey »*, etc. L'objectif est de mettre un voile sur les actes de corruption en essayant de les justifier par des fondements purement sociologiques et très reconnus dans la

société. Ainsi, il est fréquent de retrouver ces pratiques à toutes les sphères. Concernant les rapports avec les journalistes, l'homme politique ne serait donc en rien différent des autres acteurs (président d'ONG, religieux, chef d'entreprise,...). Comme tous les autres, il va vers les médias avec un but précis. Il peut chercher à dire la vérité, à communiquer, à transmettre un message en sa faveur,... ce qui peut être légitime. Ce serait donc au journaliste d'être vigilant et rigoureux dans l'exercice de leur métier en vérifiant l'information et en mettant dans les propos qu'il recueille « *le doute professionnel raisonnable* ».

D'après Jacques Habib Sy, l'autonomie financière ne pourrait « *venir que de deux facteurs. D'abord les ressources humaines. Les forces de travail sont-elles suffisamment compétitives pour permettre d'avoir un produit qui trône au dessus du lot et qui soit hautement compétitif pour attirer le lectorat et les audiences ? Le deuxième facteur c'est la publicité. Le marché publicitaire est à l'image de l'économie du pays qui connaît une certaine morosité. Les annonceurs sont essentiellement constitués des représentants des services et d'industries de substitution d'importation, à savoir les dentifrices, les savons, les détergents, etc. et ça ne pèse pas lourd. De plus, il n'y a pas d'organisation sérieuse du secteur de la publicité comme en France où il y a l'office de justification de la publicité et des messages publicitaires. Pire encore, des enfants sont utilisés dans ces messages de façon tout à fait illégale et personne ne s'en émeut. Il y a le Haut Conseil de l'Audiovisuel qui malheureusement ne s'occupe que des messages politiques alors qu'il aurait pu avoir des attributions beaucoup plus larges notamment la problématique des messages publicitaires qui pose un problème de protection des mineurs, de droits des femmes, la violence des programmes télévisuels, etc. A coté de cela, il y a les bouquets numériques qui sont devenus des concurrents. C'est un ensemble de facteurs, de tensions, à la fois centrifuges et centripètes qui empêchent l'organisation de ce marché pour le plus grand bien des journaux. ».*

Ainsi, c'est dans les ressources humaines et l'organisation du marché publicitaire que pourrait se trouver la solution aux multiples problèmes financiers que rencontrent les médias sénégalais. L'Etat a fait des efforts en octroyant l'aide à la presse qui n'est certes pas suffisante. Il faut quand même souligner que le fait de créer un groupe de presse implique une « entrée » dans le monde des affaires. Il s'agit là d'un investissement et chaque promoteur se retrouve avec une certaine obligation de rendre son « affaire » productive pour espérer qu'elle soit viable mais beaucoup ne s'y attèlent pas, se focalisant davantage sur l'aide de l'Etat. La presse écrite, souvent à faible tirage, n'arrive pas à avoir des contrats publicitaires. Dans un pays avec environ 50% d'analphabètes, il est compréhensible de voir, outre la lecture collective d'un journal, un faible taux d'achat de journaux qui, aux yeux d'une frange de la population, manquent aussi d'intérêt. D'autres préfèrent s'informer sur les sites web.

Les médias publics semblent plus « attirer » les contrats publicitaires. Par exemple, en parcourant le quotidien *Le Soleil*, on constate que suite à une page d'information, il y a souvent deux pages d'annonces, ainsi de suite. C'est ce qui rapporte le plus de recettes. Globalement, c'est le manque de lecteurs, les faibles tirages et la rareté des ressources publicitaires qui posent problème et qui rendent la recherche de l'autonomie très difficile pour les médias sénégalais qu'ils soient dans le secteur public ou privé.

La question de leur indépendance est très relative puisqu'elle dépend en grande partie des qualités personnelles de leur effectif, notamment du personnel sur le terrain, auprès des différents acteurs. Et même si elle est souvent observée et reconnue au cours des échéances électorales, il faut aussi s'intéresser aux faits antérieurs et/ou postérieurs aux élections. En effet, le travail des médias est salué à chaque fois qu'un scrutin est jugé transparent mais les acquis démocratiques sont-ils maintenus au-delà d'une élection ? Quelles sont les conditions d'existence des organes de presse dans la vie quotidienne ?

Douze ans après la première alternance, plusieurs changements ont pu être observés dans les relations entre la presse et le pouvoir politique, particulièrement avec le Président Wade. Les conflits s'étant multipliés au fil des années, il apparaît clairement à la veille de la troisième élection présidentielle post-alternance l'existence d'une certaine tension au niveau des rapports entre le Président alors qualifié de « proche des médias » et les journalistes considérés par certains de ses proches comme des « opposants » tout simplement.

Chapitre 3 : Wade, les médias et la Présidentielle de 2012 : une élection

complexe

Cette élection étant marquée par une importante vague de violences suite aux manifestations contre la candidature du Président sortant Abdoulaye Wade, les médias ont consacré une grande partie de leurs « unes » à ces évènements, parfois au détriment de la couverture du processus électoral.

On peut d'abord préciser que le paysage médiatique sénégalais s'est diversifié progressivement au fil des années. Il se constitue en 2012 d'un nombre important de radios notamment privées, de plus de 20 quotidiens et une douzaine d'hebdomadaires d'information, en plus des 10 chaînes de télévision. Les organes de presse privée occupent une place importante et les regards sont souvent tournés vers eux lors de périodes électorales du fait de leur relative « indépendance » vis-à-vis du pouvoir étatique et de leur poids lors de la Présidentielle de 2000.

Concernant, le service public, où le contrôle et la proximité avec le pouvoir font débat, le CNRA a précisé l'obligation de couvrir de façon égale les campagnes des différents candidats lors des 2 tours de la Présidentielle, alors que les médias privés devaient respecter les règles « d'équité et d'équilibre ». Une émission intitulée « Journal de la campagne » permettait à chacun des 14 candidats au 1^{er} tour de s'exprimer, 5 minutes par jour, sur la chaîne de télévision publique, « RTS » ainsi qu'à la radio publique. Lors du second tour, ce temps de parole est passé à 7 minutes pour chacun des deux candidats.

A la veille des élections, les patrons de presse ont été conviés à une réunion à l'initiative du SYNPICS dans le but de rappeler l'importance de l'autonomie des journalistes. L'idée de

prendre entièrement leurs dépenses en charge a été encouragée afin de prévenir toute tentative de manipulation par les différents candidats. Mais ce qui a le plus caractérisé la Présidentielle de 2012, ce sont les troubles émaillés d'incidents survenus avant le jour du scrutin. En effet, des tensions ont marqué la période pré-électorale du premier tour à cause de la candidature du chef de l'Etat, Abdoulaye Wade, jugée inconstitutionnelle par l'opposition qui a appelé à la résistance civile. C'est ainsi que suite à une interdiction de manifestation (qui a par la suite été levée) par le Ministère de l'Intérieur, à la veille de la décision du Conseil constitutionnel le 27 janvier 2012, une grande partie de jeunes citoyens ont occupé la rue en compagnie des leaders de l'opposition et de la société civile pour protester contre l'acceptation de la candidature du Président sortant, Abdoulaye Wade. Ces manifestations ont eu diverses conséquences notamment la mort d'au moins six personnes, plusieurs blessés ainsi qu'une série d'arrestations suite à de violents affrontements entre forces de l'ordre et manifestants.

Durant la période de campagne, le Mouvement du 23 juin (M23) qui regroupait tous les opposants et la société civile s'est affaibli par les stratégies personnelles de chacun de ses huit candidats à l'élection présidentielle. Ses membres avaient décidé de ne pas faire campagne mais de se mobiliser plutôt contre la décision du Conseil Constitutionnel sauf le candidat Macky Sall qui lui a choisi de faire campagne de façon autonome, même s'il avait signé le document de renonciation à faire campagne. Il sortira vainqueur de l'élection avec 65,8% des suffrages contre 34,2% pour Abdoulaye Wade. Une victoire obtenue grâce au soutien des 12 candidats perdants réunis avec le M23, le chanteur très populaire et candidat déclaré à la Présidentielle, Youssou Ndour, les acteurs des Assises nationales, dans le "Rassemblement des forces du changement" (RFC) (*Benno Bokk Yakaar* qui signifie littéralement « Unis pour le même espoir »). Au 1^{er} tour, Abdoulaye Wade avait 34,81% des suffrages exprimés et Macky Sall 26,58%. Le Président sortant, Wade a fait campagne au second tour sur la mobilisation de l'électorat abstentionniste, sur les défections de cadres de partis de

l'opposition et les éventuelles consignes de vote (« *ndiguel* ») de chefs de confréries musulmanes. Le taux de participation était de 55%, contre 51,58% au premier tour.

Cette élection présidentielle 2012 est considérée comme une étape fondamentale dans le renforcement de la démocratie sénégalaise avec l'ouverture de 11.904 bureaux de vote, répartis dans 6.192 lieux de vote. Malgré une campagne très perturbée par de violentes manifestations, le jour du scrutin, les électeurs se sont rendus aux urnes dans un calme relatif. Seuls quelques incidents, parfois contre des journalistes, ont pu être notés.

Dès lors, nous pouvons nous interroger sur la défaite d'Abdoulaye Wade, qui en 2000 portait l'espoir de tout en peuple :

- Comment en est-il arrivé à ces manifestations contre lui ?
- Quel a été le rôle des médias dans la couverture de ces événements et des élections (pré-campagne, campagne, scrutin, et après)?

4.3.1. Un contexte sous tension (s) : une candidature dite « anti-constitutionnelle »

La révision constitutionnelle de 2001, à l'initiative du Président Wade, alors nouvellement élu, stipule que l'exercice des fonctions présidentielles au Sénégal se limite à deux mandats. Mais le Conseil constitutionnel, accusé d'être impartial et de manquer de neutralité, autorise le candidat Wade à se présenter aux élections présidentielles prévues le 26 février 2012, soulevant ainsi la colère d'une grande partie des sénégalais et entraînant de graves conséquences qui remettront en cause la stabilité du pays.

La Constitution du 22 janvier 2001 a connu quinze révisions et le Code électoral a été modifié quarante fois depuis 1992 et plus récemment les 3 et 5 janvier 2012. Concernant, la Présidentielle de 2012, les suspicions de corruption du Conseil Constitutionnel par le Président sortant ont intensifié les tensions pré-électorales. Comme le souligne Jacques Habib

Sy, bien avant cette décision officielle de validation de la candidature de Wade, le peuple était dubitatif quand à la fiabilité de ce Conseil constitutionnel : *« En rencontrant clandestinement le Chef de l'Etat à l'extérieur du pays, le Président du Conseil Constitutionnel a soulevé une suspicion légitime alors qu'on lui reprochait déjà une trop grande proximité avec l'Exécutif. L'écrasante majorité des constitutionnalistes Sénégalais ayant déjà rejeté la possibilité d'une troisième candidature, il faudra s'attendre à terme, après les élections, à un changement de ses missions fondamentales et de ses prérogatives. Il pourrait en être de même de la Commission Electorale Nationale Autonome paralysée par la latitude donnée au Chef de l'Etat de ne pas renouveler, à temps, le quota de ses membres sortants. Pour cette dernière institution, l'opposition va sans doute exiger immédiatement sa réforme de sorte qu'elle soit en mesure de gérer l'entièreté du processus électoral ».*

Pour cette présidentielle de 2012, Il s'agit pour Wade de briguer un mandat de sept ans suite à la réforme constitutionnelle de 2008 qui rétablit le septennat à la place du quinquennat (mis en place après une précédente modification de la Constitution sénégalaise). L'argument de Wade pour répondre à tous ceux qui qualifient sa candidature d'anti-constitutionnelle est que la loi ne peut être rétroactive puisque la révision constitutionnelle dont il est question a eu lieu après sa victoire en 2000 et donc ce premier mandat ne peut être considéré lorsqu'on évoque la limitation établie ultérieurement (rappelons le à sa propre initiative et suite à un référendum).

Le 27 janvier 2012, l'appel à manifester de l'opposition a été entendu. Les membres du M23 et de la société civile ont « marché » aux côtés des citoyens jusqu'à la place de l'obélisque pour attendre la décision du conseil constitutionnel sur la validité des candidatures à la présidentielle de 2012. La foule était immense et les protestations ont été exprimées de diverses manières. On pouvait lire sur plusieurs pancartes des slogans du type « Wade dégage », « faux pas forcé » ou encore « Touche pas à ma constitution » (entre autres). Le mouvement *Y'en a marre*, symbole de la protestation de la jeunesse, était fortement

représentée et plusieurs jeunes avait fièrement arboré des t-shirts sur lesquels figuraient le logo du mouvement *Y en a marre* ou des messages de contestation. Certains leaders politiques étaient venus avec des matelas et des couvertures, comme pour montrer leur détermination à s'opposer jusqu'au bout à la candidature tant contestée du président sortant Abdoulaye Wade. Les médias étaient présents et relayaient la moindre information que ce soit par écrit, sur les ondes ou à la télévision. Internet n'était pas en reste et l'attente paraissait interminable sur les réseaux sociaux où la plupart des sénégalais de la diaspora échangeaient les dernières nouvelles sur la situation à Dakar.

Il aura fallu attendre un peu après 21H (GMT) pour enfin connaître la décision des 5 « sages » du conseil constitutionnel. La candidature de Wade était validée contrairement à celle de Youssou Ndour et de deux autres candidats. La nouvelle avait fait l'effet d'une bombe et la riposte a été immédiate, à la mesure de la déception. Les manifestants, présents depuis des heures à la place de l'obélisque avaient exprimé leur colère devant des forces de l'ordre qui n'avaient pas hésité à les affronter à coups de matraques, gaz lacrymogènes, etc. Des citoyens excédés de la validation de cette candidature, pourtant jugée « anti-constitutionnelle », saccageaient tout ce qu'ils trouvaient sur leur passage. Les violences s'étaient propagées dans plusieurs quartiers de la capitale Dakar qui s'embrasait peu à peu : des pneus en feu, des voitures brûlées, plusieurs endroits saccagés, ... Ces mêmes scènes se retrouvaient dans d'autres régions du Sénégal. A Kaolack, ou encore à Tambacounda, pour ne citer que celles-là, la colère des manifestants ne faiblissait pas et les affrontements avec les forces de l'ordre se multipliaient dans tout le pays. Un policier, lynché par une foule de manifestants, succombera à ses blessures ce jour-là. Le Sénégal présentait au monde entier un visage, jusque-là peu connu pour ce pays qui avait longtemps été cité comme modèle de démocratie en Afrique. Sur la toile, les commentaires fusaient et la colère contre Wade s'accroissait au fil des heures. La diaspora appelait également à manifester. En France, au Canada, aux Etats-

Unis, par exemple, plusieurs citoyens sénégalais se donnaient rendez-vous pour contester dès le lendemain, la décision du conseil constitutionnel qui selon la plupart des sénégalais était une « honte » pour tout le peuple. Les titres des journaux le matin du samedi (« Wade brûle le Sénégal »,...) montraient l'ampleur de la déception et des dégâts suscités par la validation de la candidature du Président sortant que des sénégalais qualifiaient de « coup d'Etat constitutionnel ». Plusieurs émissions, aussi bien à la radio qu'à la télévision, étaient consacrées à ces événements. Sur la 2STV, par exemple, un numéro de *Décryptage* intitulé « violence pré-électorale le règne de la terreur » était diffusé. Il était aussi question de revenir sur un reportage diffusé le 28 décembre 2011 et traitant des manifestations de la même année, en évoquant des cas aussi particuliers que l'agression dont a été victime le Secrétaire général de la RADDHO, Alioune Tine. Ce dernier avait été attaqué lors d'une manifestation contre un projet de loi par des « militants du PDS en compagnie de la Ministre conseiller à la présidence de la République et responsable du mouvement des jeunes du PDS » selon plusieurs médias qui avaient relayé l'information, photos à l'appui. Et malgré les preuves en images et témoignages, aucune interpellation n'avait été faite.

Les tensions relatives à la présidentielle de 2012 avaient donc commencé bien avant la validation de la candidature d'Abdoulaye Wade par le Conseil constitutionnel. Des manifestations d'une rare ampleur avaient déjà secoué le pays et fait trembler le régime du Président sortant en 2011 suite à son projet de loi sur le « ticket présidentiel ». Plusieurs acteurs politiques et observateurs avaient alerté sur le caractère anti-démocratique de ce projet de loi auquel le peuple s'était farouchement opposé, conduisant Abdoulaye Wade à renoncer et à annuler cette initiative, largement contestée. Un grand nombre de sénégalais avait manifesté, notamment devant l'Assemblée Nationale où le leader du parti FSD/BJ, Cheikh Bamba Dièye s'était fait enchaîner devant la grille d'entrée dans le but de contester le vote prévu de ce projet de loi. Cette image d'une grande force symbolique avait été largement

diffusée dans les médias et incité d'autres membres de l'opposition à se joindre à la mobilisation. Déjà, la candidature de Wade recueillait beaucoup d'avis défavorables et ce projet de ticket présidentiel n'a fait qu'augmenter et renforcer la colère des citoyens qui avaient longtemps cru au changement tant promis par le « Pape du Sopi » (lorsqu'il était dans l'opposition et au lendemain de sa victoire historique en 2000).

Ainsi, le 23 juin 2011 avait vu une grande partie des citoyens du Sénégal se mobiliser aux côtés d'acteurs de l'opposition et de la société civile pour s'opposer à ceux qu'ils considèrent comme un frein à la démocratie et une « insulte » à la constitution du pays, en l'occurrence la candidature de Wade aux élections présidentielles de 2012 et le projet de loi sur le « ticket présidentiel ». Il s'agit là d'une date qui sera longtemps gravée dans la mémoire collective de par l'importance de la manifestation et le caractère inédit qu'elle présente. Des centaines de milliers de personnes s'étaient réunies ce jour-là, à la place de l'obélisque pour exprimer, leur désaccord avec les pratiques du régime libéral. Un mois plus tard, le 23 juillet 2011, une nouvelle mobilisation qui avait réuni le M23 et une partie du peuple occupe la scène médiatique. Les manifestants soutenaient être « sortis » pour protester contre les « manœuvres politiciennes » et plus globalement contre la gestion du pays par le gouvernement de Wade. Plusieurs slogans telles que « *Touche pas à ma Constitution* », « *Wade dégage* », « *Dass fananal* » sont affichés et scandés par la foule. Les médias étaient présents, notamment certains internationaux comme *RFI* (Radio France Internationale) et des éditions spéciales étaient consacrés aux événements sur la plupart des chaînes de télévision, particulièrement sur *Walf TV* qui s'est qualifié de « partenaire du M23 ». Sur la *TFM* (Télévision Futurs Médias) une édition spéciale présentée à partir de 20H10 par le journaliste El Hadji Assane Guèye réunissait des figures emblématiques de la politique telles que Penda Mbow du Mouvement citoyen (société civile), Aissata Tall SALL du parti socialiste ou encore Arona Diouf. Cette émission était l'objet pour les différents invités de discuter de la manifestation et de son

contexte mais aussi du discours de Wade lors de son meeting de ce jour qu'il avait qualifié de « *rassemblement démocrate* ». Il y avait passé beaucoup de temps à répondre à l'opposition qui demandait le départ du Ministre de l'intérieur Ousmane Ngom suite à « la mauvaise gestion des manifestations ».

Suite à ces propos, Mme Mbow avait estimé au cours de cette émission que cela ressemblait à un « discours d'adieu » : *« Il faut qu'il dise qu'il ne se présentera pas parce que la constitution ne le lui permet pas. Il doit organiser des élections transparentes. Il faut noter que les manifestations ne se limitent pas à Dakar mais il y en a eu dans d'autres régions. Wade ne doit pas se représenter s'il veut la paix au Sénégal. Le peuple l'a désavoué et ne veut plus de lui comme dirigeant »*. Au cours de cette première partie d'émission, les invités présents critiquent et dénoncent l'attitude du Président Wade qui ne « respecterait » pas le peuple et qui manœuvre dans le but d'avoir son fils comme successeur. Selon Momar Samb, ses actes, ses propos et promesses non tenues l'ont totalement décrédibilisé : *« un Président qui dit « ma waxon waxett ¹⁷² » ne peut plus diriger ce pays. Il faut qu'il y ait un arbitrage neutre pour les élections. Il doit reculer la date butoir pour les inscriptions sur les listes électorales. Si on prend l'exemple de la Constitution américaine, on peut dire qu'elle existe depuis 215 années (1787) et on n'y a jamais touché. Chaque élection est différente et actuellement les sénégalais connaissent les enjeux, le peuple est mûr et quand on leur parle d'élections, ils sont avant tout intéressés par les programmes des candidats. Tout le monde sait que la candidature de Wade n'est pas recevable (anticonstitutionnelle). Wade ne respecte pas le peuple sénégalais. Son discours le prouve »*.

Au cours de la deuxième partie de l'émission, d'autres acteurs politiques avaient donné leur analyse de la situation et la plupart invitaient Wade à ne pas se représenter aux prochaines élections présidentielles en soutenant que l'organisation des élections ne pourraient se faire

¹⁷² « J'avais dit, je me dédis »

dans ces conditions de tensions et de vaste contestation. Le camp libéral était représenté par Modou Diagne Fada selon qui la mobilisation du 23 juillet était une initiative de l'opposition qui voulait faire une démonstration de force pour « imiter » celle initiée par son parti. Il soulignait ainsi que *« le meeting du PDS a été décidé en premier et l'opposition a voulu faire pareil. On leur a dit de choisir leur endroit et ils l'ont fait. C'est une preuve de démocratie dans le pays. Les manifestants à la place de l'obélisque venaient de partout mais ils n'ont pas été plus nombreux. S'il y avait les élections aujourd'hui, on aurait gagné »*.

Selon Omar Dièye du parti Rewmi (de l'ancien premier ministre Idrissa Seck), les événements de ce jour ne s'inscrivaient pas dans le même cadre que ceux du 23 juin 2011 qui avait pour origine le « ticket présidentiel ». Dans son intervention il critiquait aussi bien les pratiques du pouvoir actuel que celles des membres du M23 (dont il prend clairement ses distances) en indiquant que la mobilisation se faisait surtout à Dakar pour cette manifestation et pour le meeting du PDS, et que la majorité des sénégalais se retrouve dans le reste du pays.

Même l'opinion internationale avait indirectement pris part au débat général sur le contexte de la présidentielle de 2012 et particulièrement sur la candidature d'Abdoulaye Wade comme le précise M. Sy : *« Le Sénégal est jusqu'ici l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à demeurer stable et à ne pas avoir connu les dérèglements institutionnels et étatiques qui ont ensanglanté la région Afrique. De ce point de vue, les enjeux géopolitiques liés à la partie de bras de fer qui se joue entre le M23 et M. Abdoulaye Wade sont évidents et ne laissent pas la communauté internationale et les amis du Sénégal indifférents. L'Europe, les Etats-Unis et la plupart des démocraties avancées ont tour à tour fermement demandé à M. Wade de ne pas briguer un troisième mandat à un âge qui le placerait comme le doyen incontesté des chefs d'Etat de la planète. Ces mises en garde ouvertes prennent place dans un contexte où le Président Abdoulaye Wade est bruyamment accusé par Robert Bourgi, l'un des tenants de la*

« Françafrique », d'avoir récemment financé en toute illégalité différentes campagnes des Présidents Français à partir du budget public du Sénégal ».

Tous ces événements ont pu avoir une large portée, en partie, grâce au travail effectué par les journalistes. En effet, les médias ont couvert (à des degrés divers) l'ensemble des événements relatifs à la présidentielle de 2012, de la période antérieure à la campagne à la période post-scrutin même si certains d'entre eux se sont fait reprocher une couverture fortement centrée sur les manifestations et les violences au détriment de la « campagne » elle-même et des informations sur les programmes des candidats. Comme le souligne ci-dessous la MOE UE :

Les médias sénégalais ont accompli leur devoir d'informer les électeurs en couvrant largement la campagne électorale depuis son lancement à travers les formats d'information classiques et via des émissions et reportages ad hoc. Le monitoring des médias que la MOE UE a conduit du 5 au 24 février indique que la télévision et la radio publique, RTS et RSI, ont très positivement suivi la campagne électorale de tous les candidats en leur attribuant chacun une équipe vidéo et en leur offrant un espace quotidien égal et gratuit dans l'émission « Journal de la campagne », alors que leurs émissions d'information ont privilégié les membres du Gouvernement et le Président, la RTS passant sous silence les manifestations de l'opposition. Les médias audiovisuels privés ont concentré leur couverture sur le Président sortant, parfois avec une tonalité négative, et sur le M23 au détriment des candidats de l'opposition, qui ont bénéficié d'une couverture limitée mais équitable. De même, la presse écrite s'est caractérisée en majorité par une large mais généralement critique couverture du candidat Wade. La presse en ligne s'est montrée capable de couvrir la campagne électorale presque en temps réel et d'être une source d'information fiable.

La Constitution garantit les principes fondamentaux de la liberté d'expression et d'information. Pourtant, le projet de réforme du Code de la presse visant à dépenaliser les

délits de presse et à actualiser la réglementation d'un environnement médiatique en constante évolution n'a pas encore été pris en compte par l'Assemblée Nationale. La période électorale est régie par le Code électoral et les dispositions mises en place par le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), qui est aussi responsable de la supervision et du contrôle. Les médias ont globalement respecté la régulation sans dépassements majeurs.

La MOE UE relève que le CNRA a bien veillé sur le respect de l'accès gratuit et égal des candidats offert dans les médias audiovisuels publics, mais en raison du grand nombre de médias qu'il supervise et des moyens limités mis à sa disposition, certaines infractions à la loi ont échappé à son contrôle et d'autres ont été tolérées. En particulier, la disposition positive qui interdit la publicité payante a fait l'objet de violations dans les médias locaux, ainsi que l'interdiction de diffuser des émissions politiques par des radios communautaires. Le 25 février certains titres de la presse écrite ont couvert la campagne électorale contrairement à leurs obligations. Trois télévisions – RTS, TFM et 2STV - ont diffusé le jour du scrutin des émissions ayant les candidats comme sujets.

Le Sénégal reste l'un des pays du continent où le climat envers les médias est des plus favorables. Néanmoins, dans le contexte tendu consécutif à la validation de la candidature du Président sortant, la MOE UE a relevé des cas déplorables de menaces et d'agressions des journalistes, et d'attaque de deux sièges de stations régionales de la RTS. Ces atteintes ont été immédiatement dénoncées via des communiqués largement diffusés dans les médias par de nombreuses organisations internationales et surtout nationales, comme le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS).

En effet, en faisant leur travail dans cette période électorale, des journalistes ont souvent été les cibles d'agresseurs, supposés proches du pouvoir, comme l'indique le Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ) qui a recensé en février 2012 une douzaine de « cas

d'intimidation contre des journalistes et médias. La plupart des incidents impliquaient des responsables des forces de l'ordre et des militants du Parti Démocratique Sénégalais au pouvoir »¹⁷³.

Ont-ils réellement pu couvrir les événements de façon transparente ? La liberté de la presse a-t-elle été menacée ?

4.3.2. La couverture médiatique de l'élection présidentielle : Une présence des médias dits traditionnels

A l'approche des élections, M. Kassé, directeur du journal *Walf Sports* et coordonnateur du Centre International pour les journalistes (ICFJ) évoquait lors d'un atelier de travail sur la couverture des élections, l'importance pour les journalistes d'être « proactifs » en s'intéressant aux préoccupations des populations et en privilégiant le terrain afin de fournir des informations fiables et de qualité aux citoyens sénégalais et au monde qui observe. Cependant, les moyens à disposition des médias permettent-ils d'atteindre ces objectifs, dans un contexte fortement marqué par la corruption ?

Les médias de service public ont essayé de couvrir de façon équilibrée la campagne électorale au premier tour de la Présidentielle de 2012 en respectant tant bien que mal la loi électorale qui exige un traitement égal de tous les candidats. Le premier tour a eu lieu le 26 février et le second le 25 mars 2012. Les candidatures validées par le Conseil constitutionnel étaient au nombre de quatorze dont celle vivement contestée du Président sortant Abdoulaye Wade.

¹⁷³ Voir document CPJ en annexes

Dans un contexte de tensions permanentes, à travers de nombreuses et violentes manifestations, la Convention des Jeunes Reporters du Sénégal (CJRS) avait mis en place un guide du reporter à destination des journalistes, dans l'optique de garantir une « bonne » couverture médiatique de la campagne électorale. L'un des principaux points de ce guide est la mise en garde par rapport à un éventuel manque de moyens des journalistes chargés de couvrir l'élection. En effet, l'auteur, Mame Less Camara, recommande fortement aux organes de presse de garantir l'autonomie financière de leurs journalistes afin de les mettre dans des conditions optimales pour assurer leur mission qui est d'informer les citoyens dans la rigueur requise par le métier. Des mesures ont également été prises pour assurer leur sécurité comme le confirme Mamadou Ndiaye du Cesti : *« Pour faciliter les rapports entre l'armée, la police et les médias, il y a eu une carte de presse « spéciale élections » qui a été faite par le ministère de l'intérieur en rapport avec le ministère de la communication. Ça garantissait la légitimité. Il y avait aussi des gilets offerts par l'ambassade des Etats-Unis au SYNPICS et c'était le signe distinctif des journalistes. Même pendant les manifestations, on voyait des journalistes à côté des policiers qui faisaient correctement leur travail. J'ai encore des photos ici. Ils n'étaient pas trop inquiétés même s'il y a eu quelques bagarres notamment à Fatick. Du point de vue de la couverture, les groupes de presse ont fait des efforts supplémentaires pour doter leurs journalistes de moyens mais le Sénégal c'est 14 régions et les groupes de presse n'arrivaient pas à toutes les couvrir. Il y a des efforts à faire à ce niveau même si on a remarqué des progrès. ».*

Les médias traditionnels ont essayé de jouer tant bien que mal leur rôle même si la couverture sur le web a été très suivie et commentée. Sur la chaîne de télévision nationale, la RTS, des émissions telles que « *La parole aux candidats* » et « *Journal de la campagne* » permettaient à tous les candidats de s'exprimer avec un temps d'antenne équitable et gratuit, sous la supervision de l'organe de régulation le CNRA. Cependant, plusieurs critiques soulignent le

caractère partisan et souvent très subjectif de certaines chaînes de télévision. Un fort déséquilibre a été noté dans la répartition du temps de parole notamment lors des journaux d'information où Abdoulaye Wade disposait de largement plus de minutes que les autres candidats, et ce dès le début de la campagne. Même constat au niveau des radios publiques qui ont aussi favorisé le candidat du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) même si une relative équité a été notée entre les autres candidats. En effet, à partir de la 3^{ème} semaine de campagne, le 16 février 2012, une rubrique « *L'invité* » a été mis en place dans les journaux d'information en français et wolof mais n'a pas reçu plusieurs candidats dont des leaders très connus de l'opposition comme Idrissa Seck ou encore Moustapha Niasse. Du côté de l'Agence de la Presse Sénégalaise (APS), l'avantage a toujours été donné à Abdoulaye Wade, notamment à travers des dépêches sur les parcours respectifs des candidats. Une inégalité de traitement a aussi été constatée entre les différents opposants avec un déséquilibre de plus en plus important au fil des semaines de campagne. Mais le cas le plus frappant dans cette différence de traitement au cours de la couverture médiatique de la présidentielle concerne le quotidien *Le Soleil*, qui a fait une importante « publicité » pour Abdoulaye Wade tout au long de la campagne, en diffusant parallèlement des articles très peu avantageux sur ses adversaires. Reporters Sans Frontières résume ainsi le traitement des candidats par les médias publics : « *Le groupe Radiodiffusion télévision sénégalaise (RTS), ainsi que l'Agence de presse sénégalaise (APS) et le quotidien public Le Soleil, n'ont pas respecté la règle du pluralisme démocratique en consacrant, dans le cadre des journaux d'information, près de la totalité de la couverture de l'actualité politique au gouvernement, majoritairement acquis au Parti démocratique sénégalais (PDS), parti d'Abdoulaye Wade, président sortant et candidat à sa propre succession. Le gouvernement sénégalais n'a jamais respecté le principe de la "réserve ministérielle", recommandant aux membres de l'exécutif de faire preuve de discrétion afin de ne pas perturber la campagne. Les forces politiques de l'opposition ont été*

marginalisées, ne bénéficiant que de 0,06% et 5,85% de la couverture globale de l'actualité par la télévision publique (RTS 1) et la radio d'Etat (RSI et chaîne nationale). Dans le cadre des émissions spéciales, toutefois, le principe de l'égalité de traitement entre les quinze candidats à l'élection présidentielle a été globalement respecté par les médias audiovisuels, malgré un léger avantage au président sortant. Tous les candidats ont pu s'exprimer équitablement sur les chaînes de télévision et de radio publiques. Les déséquilibres les plus forts et les plus persistants ont été constatés dans la presse écrite publique. L'agence de presse APS a consacré plus de 25% de sa couverture globale de l'actualité au président sortant Abdoulaye Wade et à son parti (PDS), tandis que le quotidien Le Soleil lui a consacré plus de 40% de sa surface rédactionnelle durant toute la campagne. Un des moments forts de la couverture de la campagne par ce quotidien a été la publication d'un cahier spécial de douze pages présentant le programme du candidat du PDS, en contravention avec le code électoral sénégalais interdisant la propagande et la publicité en faveur de tout candidat à l'élection présidentielle. ».

Du côté des médias privés aussi, il arrive que l'égalité ne soit pas respectée, en faveur ou au détriment de tel ou tel autre candidat. D'après Mamadou Ndiaye « *lors de violentes manifestation, c'était la TFM et Walf qui couvraient les événements. Sur Walf c'était en boucle. Ils ont fait la promotion de la violence, je ne sais pas à quelles fins mais bon...et sur la RTS, on ne voyait rien même quand la violence atteignait un niveau élevé. C'était extraordinaire. Je l'ai moi-même condamné sur les réseaux sociaux et j'ai traité d'hypocrite le DG de la RTS. Il ne faisait pas de l'information. Même quand ils organisaient un débat c'était pour critiquer les manifestants en parlant de dégradation des biens publics etc. A un moment les images de violence, ça créait de la surenchère. Il faut dire que Youssou NDOUR avec la TFM amplifiait le phénomène parce qu'il avait des choses à régler avec le régime,*

pareil pour Sidy Lamine Niassé avec Walf. Ils ont quand même contribué à montrer ce qui se passait à Dakar d'abord puis dans les autres régions. ».

De tels actes ne devaient pas échapper à la vigilance du CNRA qui est censé réguler le paysage audiovisuel et faire respecter la loi à travers des sanctions à l'encontre de tout organe déviant. Mais en réalité, le CNRA ne sanctionne pas toujours en cas de violation des règles, notamment en période électorale, comme on a pu le remarquer durant cette présidentielle et surtout du mal à faire respecter ses décisions en cas de mise en demeure d'un organe. Le cas de la TFM en est une bonne illustration, puisqu'il s'agit d'une chaîne appartenant à Youssou Ndour qui soutenait le candidat Macky Sall au second tour et qui s'est vu accorder un temps d'antenne important pour des actions en faveur de ce dernier. Le fait que le quotidien *Le Soleil* n'ait jamais été inquiété ni même reçu l'ordre de rétablir l'équilibre après sa couverture en faveur du président sortant s'inscrit dans le même cadre.

Globalement, nous pouvons dire que la couverture médiatique de la présidentielle de 2012 est différente de celles précédentes pour diverses raisons. D'abord parce qu'il y a une pluralité de supports, notamment au niveau des médias traditionnels qui ont vu se développer une multitude de chaînes de télévision et de radios privées, de quotidiens, etc. Ensuite, le contexte particulier marqué par une vive contestation de la candidature du président sortant ainsi qu'une invalidation de la candidature du célèbre chanteur Youssou Ndour a suscité plus d'attention aussi bien de la part des médias nationaux que des organes de la presse étrangère.

Ainsi, la couverture de la campagne a été fortement centrée sur les événements de la rue au détriment des enjeux électoraux. Comme l'indique *Reporters Sans Frontière* dans son rapport sur l'observation du scrutin, « *les débats portent davantage sur la validité de la candidature du président sortant que sur les programmes des candidats. Parce que les événements à couvrir sont davantage des marches et des manifestations que des meetings électoraux. Parce*

que la stratégie de l'opposition est difficile à lire. Quel candidat compte boycotter le scrutin, quel candidat compte y participer ? Quel candidat compte rester à Dakar et protester, quel candidat compte faire campagne ? ».

Puisque la campagne sur le terrain était moins importante que d'habitude, on aurait pu penser qu'elle se complèterait sur le web qui, de par les changements qu'il a entraînés, est parfois perçu comme un moyen de garantir la transparence. Mais qu'en est-il réellement ?

4.3.3. Internet et les réseaux sociaux, lieu de mobilisation et gage de transparence ?

« Au Sénégal, loin d'être un handicap pour la presse, Internet a été vite compris et perçu comme étant un nouveau support qui offre de nombreuses opportunités. Il a permis aux groupes de presse qui l'ont investi seulement quelques mois après la connexion officielle du Sénégal survenue en 1996, d'augmenter leur lectorat et de toucher les Sénégalais de la diaspora. Les groupes de presse Sud Communication, WalFadjri et le Soleil ont tenté, très tôt, l'aventure d'Internet. Les journalistes radio et télévision mettent en ligne leurs productions et les partagent sur les réseaux sociaux, permettant ainsi d'élargir leur audience »¹⁷⁴.

La couverture médiatique des élections commence officiellement lors de la pré-campagne qui s'est déroulé du 13 janvier au 4 février. Elle se poursuit durant la campagne pour le premier tour du 5 au 24 février, puis celle du second tour, qui a démarré le 6 mars dans l'après-midi suite à l'affichage des résultats définitifs par le Conseil Constitutionnel pour se terminer le 23 mars à minuit, conformément à la loi électorale. Le CNRA a ainsi mis fin à la campagne électorale dans les médias, en précisant que cette mesure s'appliquait aux "médias publics comme privés de l'audiovisuel, de la presse écrite ou utilisant tout autre support".

¹⁷⁴ Ndiaye M., « Internet et pratique du journalisme au Sénégal : évolution ou révolution ? » in Actes colloque CESTI, décembre 2015

Les médias traditionnels globalement ont joué un rôle important dans la couverture des élections de 2012, notamment de la campagne, de par leur accessibilité à toutes les sensibilités politiques. Sous la supervision des instances de régulation, les médias audiovisuels publics ont offert un espace égal et gratuit à tous les candidats pendant les campagnes électorales du premier et second tour, à quelques exceptions près. Ceux du secteur privés, qu'ils soient audiovisuels ou écrits ont aussi couvert de manière équitable la période électorale. Le professionnalisme et l'attitude responsable de l'ensemble des médias dans la couverture des événements ainsi que la diffusion des résultats électoraux ont été notés et soulignés par les observateurs nationaux et internationaux (estimés au nombre de 6.450).

L'environnement de travail était plutôt favorable même si des cas d'atteintes à la liberté de la presse ont pu être relevés. Les médias sénégalais ont respecté la régulation de la période électorale sans dépassements majeurs. L'interdiction de la publicité payante a joué un rôle décisif dans le nivellement de l'accès des candidats aux médias. Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel, qui dans l'ensemble a encadré le travail des médias publics nationaux, a montré, au cours de cette présidentielle, des limites dans la supervision et le contrôle des médias privés, au niveau national et local. C'est dans ce contexte que la majeure partie des journalistes a pu assurer de façon efficace son rôle en se déployant et en faisant remonter les données d'observation permettant de fournir les informations à l'échelle du Sénégal mais aussi à l'étranger. A côté des médias traditionnels, l'Internet a été plus présent dans l'élection de 2012 que lors des précédentes présidentielles.

Les médias sociaux, « une nouveauté » dans la campagne : l'exemple Facebook

L'utilisation des médias sociaux, notamment Facebook, par les acteurs et institutions politiques tend à s'amplifier pour diverses raisons : communication directe avec le public, construction d'une image, rassemblement de militants, diffusion de messages politiques,

recueil de fonds, de soutien, encouragement à la participation électorale,...En y abordant des questions d'ordre politique tout en révélant parfois des aspects de leur vie personnelle (statut matrimonial, activités, goûts musicaux et/ou littéraires, ...), les politiciens présents sur les réseaux sociaux cherchent à établir une certaine forme de proximité avec les internautes, souvent à des fins électorales. Même si on note un engouement des politiques pour les médias sociaux depuis l'élection de Barack Obama en 2008, il n'est pas avéré que ces derniers pèsent sur le choix des citoyens. Cependant, on ne peut nier l'importance de l'outil Internet ainsi que des « nouvelles » formes d'expression qui y sont présentes, notamment à travers les réseaux sociaux, pour la visibilité des acteurs politiques, même des moins populaires.

A l'instar du monde occidental, une prise de conscience du « pouvoir » des TIC s'est également faite en Afrique, malgré la différence de rythme dans leur introduction (Seuls 16 pays connectés en 1996 pour ensuite dépasser la cinquantaine 3 ans plus tard¹⁷⁵). Au Sénégal, un des pays d'Afrique les plus avancés dans le domaine des TIC avec seulement 16%¹⁷⁶ de taux de pénétration du Net, on constate des usages de plus en plus importants des médias sociaux notamment dans le champ politique. En effet, quasiment absents de ces espaces lors des présidentielles de 2000 et 2007¹⁷⁷, les acteurs politiques, principalement les candidats à l'élection de 2012, ont actuellement tous au moins, une page Facebook qui leur est consacrée, voire un site web ou un blog durant la campagne. Il y a au Sénégal près de 700000 utilisateurs de Facebook¹⁷⁸ sur une population de plus de 12 millions d'habitants. Ce que reste quand même très faible et pas vraiment comparable à l'utilisation qu'en font des citoyens en France ou aux Etats-Unis par exemple. Il faut dire que le contexte est loin d'être le même. En effet, le Sénégal est un pays où on note un fort taux d'analphabétisme et où l'accès à Internet n'est pas

¹⁷⁵ Paré C., « Etude des médias africains. TIC-INTERNET » in Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France 1re Rencontre du Réseau des études africaines en France 29, 30 novembre et 1er décembre 2006, Paris

¹⁷⁶ osiris.sn (Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal)

¹⁷⁷ Sur plus de 60 partis politiques, seuls les plus connus tels que AJ/PADS, AFP, PS...étaient présents sur Internet (et pas de façon active)

¹⁷⁸ Au 31 décembre 2011 selon « internetworldstats »

aussi « facile » que dans les pays occidentaux. Avec la mondialisation et le développement des technologies de l'information, une partie importante de la population sénégalaise reconnaît l'importance d'Internet à qui l'on prête environ 1.5 millions d'utilisateurs (contre 40000 en 2000). Et même si tous les foyers ne possèdent pas un ordinateur, les cybercafés restent très prisés par les jeunes, entre autres. En gros, il semblerait que les réseaux sociaux ne constituent pas encore au Sénégal un moyen de communication accessible et utilisé par un nombre suffisant pour susciter un fort intérêt aux yeux des acteurs politiques (à tort ou à raison ?) mais qu'ils modifient quand même la façon de communiquer avec le public. Par ailleurs, il est un moyen incontournable pour la diaspora sénégalaise qui y est fortement présente. En effet, pour accéder aux informations provenant de leur pays d'origine, les sénégalais de l'étranger n'ont souvent que le net et les médias sociaux. Des journaux en ligne, aux blogs en passant par les réseaux sociaux, on constate une importante utilisation par la diaspora. Il est fréquent de voir sur Facebook, des pages consacrées aux représentants à l'étranger de tel ou tel autre homme politique particulièrement en période de campagne électorale. Par exemple, nous pouvons retrouver « Rewmi France », « PDS Canada », etc. Pour cette catégorie de la population sénégalaise, l'usage d'Internet, et par voie de conséquence, des médias sociaux serait déterminant dans leur choix électoral selon le journaliste sénégalais Hamadou Tidiane Sy. Ce qui est par ailleurs difficile à vérifier vu le manque d'évaluation sur la question. Ainsi, tous les candidats à la présidentielle sénégalaise de février 2012 ont une ou des pages Facebook qui leur sont consacrées (individuellement ou collectivement). Certaines sont créées par le candidat lui-même (ou son équipe de campagne) et d'autres sont à l'initiative d'un ou de plusieurs « fans » acquis à la cause de ce candidat. Ils ont compris qu'il était important d'être présents sur le net. Mais cette présence est-elle exploitée de façon optimale ?

La présence des acteurs politiques sur les médias sociaux, notamment sur Facebook est principalement liée à une volonté de donner une image moderne et positive à la jeunesse, la diaspora et à l'opinion internationale. D'où une certaine prudence dans l'organisation des pages qui leur sont consacrées et la façon de les gérer. Cependant, sur Facebook, les internautes adhérant à un profil peuvent souvent y publier ce qu'ils veulent et certaines pages échappent totalement au contrôle de l'homme politique en question parce qu'elles sont tout simplement créées par des internautes indépendants, parfois « fans » ou « détracteurs » de la personnalité politique et/ou du parti concerné.

A l'instar des pages Facebook « classiques », on peut voir sur celles des acteurs politiques sénégalais la même configuration que tout autre membre du réseau social :

- Un mur sur lequel l'homme politique, ses amis (ou toute autre personne à qui l'accès est donnée) peuvent publier des messages, photo et vidéos, etc.
- Une partie réservée aux informations sur l'acteur politique (ou son parti) : éléments biographiques, parcours scolaire, professionnel,...
- Une rubrique « amis » ou « fans » où on peut voir les personnes qui ont été ajoutées à votre profil ou les « fans » ayant cliqué sur la mention « J'aime » de la page,...
- Une partie consacrée aux albums photos et vidéos (publiés par le créateur du compte, ses « amis » ou « fans »,...)
- Enfin, une partie appelée « Abonnements » pour les mises à jours publiques de personnes qui vous intéressent.

Les candidats présents sur le réseau social ont, comme tout autre utilisateur, la possibilité d'ouvrir une discussion directe avec les internautes en ligne. Deux exemples :

Abdoulaye WADE :

Président sortant et candidat à sa succession, il est sans doute un des acteurs politiques sénégalais qui compte le plus grand nombre de pages à son nom sur Facebook. Aux pages se qualifient d'officielles, s'ajoutent plusieurs groupes de soutiens comptabilisant chacun des milliers d'« amis » ou de « fans ». Parallèlement, on peut aussi retrouver des pages « Anti-Wade ». Il est le seul dans ce cas de figure. En effet, vu le contexte de l'élection de 2012 marqué par de multiples manifestations contre sa candidature, il n'est pas surprenant de voir sur un réseau social comme Facebook des groupes comme « Wade, dégage ! », « Non une candidature anti-constitutionnelle »,... Ceci montre que sur les réseaux sociaux, « l'échange » avec le public sont loin d'être maîtrisés par les politiques et les effets ne sont pas toujours celles souhaitées.

Cependant, en regardant de plus près la page « officielle » de Wade est créée en octobre 2009 par un militant ou sympathisant et non par son équipe de campagne ou lui-même. On pouvait y lire des messages tels que « *Monsieur le Président notre soutien est intact. La mobilisation est en marche* », qui montrait clairement qu'il ne s'agissait pas d'un lien direct entre les internautes et Abdoulaye Wade. Et quelques mois plus tard, particulièrement en 2011, on constate que les messages sont subitement postés au nom du Président comme celui : « *La Première Dame et moi-même vous souhaitons un très joyeux Noël. Que ces festivités soient sous le signe du bonheur partagé pour chacune et chacun d'entre vous. Amicalement* ». Le 31 décembre 2011.

Il n'y a pas vraiment d'informations sur sa carrière professionnelle, encore moins sur sa vie personnelle. Mais ce manque était comblé par d'autres pages de soutien. Au début, on pouvait y trouver moins d'une dizaine de « post » (publication) par semaine dont la plupart était pour informer sur les activités du président-futur candidat à l'époque mais progressivement, au fur

et à mesure que l'on se rapprochait du scrutin, les publications se multipliaient pouvant aller jusqu'à une vingtaine. Les messages qui commençaient souvent avec des mots comme « *chers internautes* » ou « *chers amis et militants* » étaient particulièrement nombreux en période de fortes manifestations comme pour montrer une certaine forme de résistance aux diverses attaques et remobiliser autour de lui en ces temps souvent qualifiés de difficiles par ses proches :

« Le débat sur ma candidature est terminé, Nous préparons notre congrès du 23 décembre. Nous sommes en pré-campagne et on va gagner. Amicalement ». Le 15 décembre 2011.

« Vous les jeunes, je vous ai vus et je comprends vos aspirations et la première mission que je me suis assignée est d'ouvrir des écoles, des collèges, des lycées et des universités, pour vous former et trouver des activités génératrices de revenus et des emplois pour toute la jeunesse sénégalaise. Amicalement ».

« Chers amis et militants, Mes remerciements s'adressent donc d'abord tout naturellement à ces militantes et militants que je côtoie pendant un mois. J'ai confiance en vous et je garde toujours espoir. La victoire est déjà entre nos mains. A bientôt ». Le 23 février 2012.

Depuis la création de la page jusqu'à l'élection présidentielle en passant par la campagne, les activités sur cette page Facebook du président sortant se résumaient surtout à la publication de messages comme ceux cités ci-dessus, d'éléments sur son programme, de photos et vidéos de ses activités (conférences de presse, sorties à l'étranger, meetings,...), de sondages donnant Wade vainqueur à la prochaine présidentielle, extraits d'articles de presse le valorisant, ... Dans le cas Wade, une spécificité réside dans le fait de valoriser également, à travers cette page, les actions de son fils Karim Wade, qui est vu comme l'éventuel successeur que voudrait imposer le Président sortant à son peuple, si toutefois il parvenait à remporter les élections de 2012.

Mais ce qui était plus frappant c'est l'absence d'échanges plus directs avec les internautes. Les messages publiés sur le mur suscitaient plusieurs dizaines (voire des centaines) de commentaires de militants qui l'encourageaient, parfois d'opposants qui le critiquaient ou l'interpellaient sur des questions (entre autres). Cependant, il n'y avait jamais de réponses à ces commentaires de la part de celui qui parlait au nom du Président sur cette page du réseau social. Donc une fois, le message qu'on veut transmettre publié, il semblait qu'il fallait tout juste passer à autre chose, comme si le mot « échange » n'avait plus de sens dans cette relation virtuelle.

On peut dire que la présence de Wade sur Facebook n'est pas très active et n'offre pas réellement d'opportunité d'échange avec le public. Il n'y a pas vraiment d'interaction et le désir de contrôler et de limiter l'expression des internautes s'y fait sentir par exemple lorsque les commentaires hostiles sont supprimés comme pour censurer une certaine partie du contenu de cette page.

Macky SALL :

La page officielle de Macky Sall a été créée le 27 mai 2011 mais comme pour Wade, il dispose de plusieurs autres groupes de soutiens comptabilisant des milliers de Fans également. Par rapport à Wade, il n'y a pas vraiment de différence dans l'organisation et le fonctionnement de leurs profils Facebook. On y retrouve, à une fréquence presque similaire (6 à 10 publications par semaine), les mêmes types de « post » s'adressant directement aux internautes avec le même manque de réactions face aux commentaires (parfois ironiques ou injurieux), questions, et interpellations des adhérents qu'on laisse souvent débattre entre eux une fois le message posté.

Il y a parfois sur la page de Macky Sall des liens renvoyant, pendant la campagne, aux autres groupes de soutien ou au site officiel du candidat :

« Aujourd'hui à partir 17H00 vous pourrez visiter mon site web de campagne: www.mackysall.com ».

En définitive, nous pouvons dire qu'il est fréquent de voir sur les pages des acteurs politiques sénégalais, un petit résumé de leur biographie retraçant les éléments marquants tout en mettant l'accent sur le cursus et le parcours professionnel, comme pour insister sur leurs « compétences ». C'est une façon de se « vendre » aux internautes présents sur Facebook. En effet, ces informations sont souvent visibles à toute personne utilisant le réseau social même si la possibilité de limiter l'accès aux « amis » et « fans » est donnée à tous. Ce qui se comprend parfaitement puisque l'objectif premier est de toucher le plus grand nombre d'e-citoyens.

Il y a également sur les pages Facebook de ces hommes politiques leur programme détaillé (en période électorale), leurs projets, des photos et vidéos (en compagnie de leur épouse, lors de cérémonie d'investiture en tant que candidat, de meetings, de conférences de presse, de manifestations aux côtés du peuple,...). Il faut souligner que, contrairement aux hommes politiques occidentaux, qui sur les réseaux sociaux n'hésitent pas à tenter de se valoriser à travers leur vie privée, au Sénégal, ce phénomène ne s'est pas vraiment développé (probablement parce que traditionnellement une nette séparation est faite entre la vie personnelle de l'homme politique et sa vie publique ou simplement parce que les enjeux de cet outil dans la construction d'une image correspondant aux attentes du public ne sont pas encore maîtrisés).

Dès lors, les publications sont souvent des messages directement adressées aux « amis » et « fans » (appelées « statuts ») comme des vœux de fin d'année, remerciements, appels à rejoindre une cause ou à débattre d'une question donnée, critiques envers un adversaire, ...

Ces « statuts » sont publiés a priori pour susciter l'échange avec les internautes, échange qui dans la plupart des cas se résume à des messages d'encouragement, des critiques voire des insultes aux adversaires, etc. car la plupart de ceux qui « aiment » ou « commentent » les « statuts » de l'acteur politique sont des militants soutenant ses idées. Et ceux qui expriment des avis allant à l'encontre des idées de l'acteur politique voient leur « commentaires » souvent supprimés lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes définitivement supprimés de la liste d'amis ou de fans. Ce qui indique que même si on y voit une relative proximité (tutoiement, peu de formalité,...), la liberté d'expression reste limitée dans les « interactions » acteur politique-internaute ».

Par ailleurs, on peut également signaler l'utilisation des pages des acteurs politiques par certains internautes qui, sachant qu'un nombre important de personnes s'y retrouve, y font passer des annonces publicitaires ou autres. Est-ce une façon de reconnaître le pouvoir du réseau social ?

Ce qu'on peut dire d'ores et déjà c'est que l'importance de la présence des politiques sénégalais sur Facebook est aujourd'hui une réalité bien ancrée dans le monde politique. Des plus populaires, comme l'ex candidat chanteur Youssou Ndour qui, avant l'invalidation de sa candidature par le conseil constitutionnel, avait plus d'une dizaine de pages de soutien, au moins populaires comme la candidate Diouma Dieng Diakhaté ou encore Khassimou Dia, tous semblent vouloir jouer le jeu de la modernité en utilisant de façon plus ou moins active les outils novateurs de communication qu'offre Internet, même si la croyance à l'impact de Facebook sur le vote n'est pas avéré. Il est vrai que la présence sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux permet une plus grande visibilité mais peut-on pour autant dire que l'utilisation de Facebook serait déterminante dans les choix de vote des citoyens sénégalais ?

Pendant la campagne de 2012, tous les candidats à l'élection présidentielle du Sénégal étaient présents sur Facebook avec au moins une page qui leur était consacrée. Certains comme Abdoulaye Wade ou Idrissa Seck qui avaient apparemment été informés de « l'importance » de réseau y avaient des comptes (à leurs noms en tous cas) depuis 2 ans au minimum. C'est un outil très prisé d'autant plus qu'il permet à tout candidat de s'exprimer aussi longtemps qu'il le souhaite, même les moins connus du public. Ils ont ainsi l'opportunité de mieux se faire connaître, de partager leurs idées et éventuellement de recueillir un plus grand nombre d'« amis » ou de « fans » susceptibles de leur accorder leur vote. Avec un réseau social comme Facebook, un acteur politique peut toucher plusieurs centaines, voire des milliers de personnes en même temps et éviter de dépenser une importante partie de son budget de campagne en publicité ou autres. En effet, comme partout sur la toile, la diffusion de l'information sur Facebook est d'une importante rapidité. On peut voir en une minute des dizaines de personnes accéder à une information sur un acteur politique et la partager sur leurs « murs ». Ils peuvent également inciter leurs « amis » à rejoindre le parti ou le candidat de leur choix en essayant de les convaincre par des arguments tirés du programme de celui-ci, des vidéos de ces interventions, etc. Cela comporte bien d'avantages mais parfois autant d'inconvénients pour l'utilisateur de ce moyen de communication. Ainsi, comme partout dans le monde, au Sénégal, les hommes politiques reconnaissent officiellement ou non à Internet et ses réseaux sociaux un pouvoir et vont même jusqu'à éprouver parfois une certaine crainte à son égard. Les révolutions arabes, comme on aime à le rappeler, ont contribué à cette prise de conscience aussi minime soit-elle.

Le cas le plus concret au Sénégal reste l'engouement suscité par le mouvement *Y en a marre* (YEM) sur Internet. Ce mouvement né des manifestations du 23 juin contre le projet de « Ticket présidentiel¹⁷⁹ » de l'ancien Président Wade (en juin 2011) s'est rapidement

¹⁷⁹ Projet de loi prévoyant l'élection simultanée au suffrage universel direct d'un président et d'un vice-président

popularisé et a réuni plusieurs milliers de citoyens (aussi bien au Sénégal qu'auprès de la diaspora) grâce notamment à sa présence sur les réseaux sociaux tels que Facebook. Initié par des jeunes rappers, YEM a su très vite saisir l'opportunité qu'offrait Internet, Facebook entre autres pour atteindre ses objectifs. On pouvait trouver sur leurs diverses pages, une présentation de leur mouvement mais aussi des photos et vidéos de conférence de presse, de manifestations, d'interventions où les membres expliquaient clairement le but de leur mouvement. Cette capacité à rassembler autour d'eux sur Facebook, avait eu un effet difficilement mesurable mais que l'on peut quand même constater, qui était l'augmentation du nombre de personnes à leurs manifestations suite aux appels lancés sur le réseau social (indiquant le lieu et l'heure exacte de rencontre). La réussite de l'initiative de YEM n'a peut-être pas pu convaincre les acteurs politiques les plus sceptiques de l'utilité de rejoindre Facebook pour une communication politique axée sur la modernité et pouvant atteindre la masse mais a sûrement conduit bon nombre d'entre eux à redoubler de méfiance par rapport au pouvoir de ce réseau social et à y être visibles même si ce n'est parfois que pour imiter leurs adversaires.

La relative popularité de Facebook auprès du monde politique sénégalais en tant qu'outil de campagne repose sur des éléments non négligeables. Il est vrai qu'il n'occupe pas une place aussi considérable que celle qu'il a aux Etats-Unis par exemple mais vu l'augmentation du nombre d'utilisateurs aussi bien au niveau national qu'international (avec la diaspora), cet outil peut au moins permettre de diffuser rapidement de l'information tout en mobilisant ses partisans. Et ça c'est déjà très utile dans un pays où il n'est pas toujours facile de se déplacer et d'accéder aux médias traditionnels autant que souhaité. De plus, il faut tenir compte du fait que plusieurs internautes présents sur Facebook ne se limitent pas à consulter les contenus des pages des acteurs politiques mais analysent parfois les informations qui y sont diffusés avant

de les relayer auprès de leur cercle d'amis ou de proches. Les politiciens comme Ibrahima FALL, candidat pour la 1^{ère} fois à l'élection de 2012 qui a beaucoup utilisé les médias sociaux notamment Facebook dans sa campagne est l'un des candidats les plus connus au niveau de la diaspora sénégalaise et a même été élu « Président Facebook » à un moment donné (avant le 1^{er} tour) alors que sa notoriété au Sénégal n'est pas très importante. Sa présence sur Facebook a permis à quelques uns de ces fans de partager les informations relatives à son programme et à ses activités, et ainsi de mieux le faire connaître auprès d'un plus large public. Seulement, pour que la communication fonctionne sur Facebook, il est nécessaire que les internautes veuillent collaborer, ce qui n'est pas gagné d'avance. Certains choisissent délibérément ou non de déplacer les sujets de discussion proposés par les politiciens pour aborder d'autres questions qui ne servent pas forcément ces derniers. Ce qui ne constitue pas un avantage pour les acteurs politiques qui ne sont plus maîtres du contenu de leurs pages. On a pu le remarquer avec le cas de Wade, contre qui une campagne sur Facebook, mobilisant des milliers de sénégalais, a appelé à son départ du pouvoir. Mais n'avait-il pas les moyens d'inverser cette tendance ? Préférerait-il investir dans la campagne auprès des sénégalais hors de la Toile ?... Ce qu'on peut en dire, de façon générale, c'est que les usages de Facebook par les acteurs politiques peuvent avoir diverses motivations. Certains l'utilisent pour regrouper leurs militants et sympathisants, d'autres pour se « vendre » et/ou convaincre les indécis, ou encore pour donner une meilleure image d'eux-mêmes. Cependant, tous y sont pour au final recueillir le plus grand nombre d'électeurs, que l'impact du réseau social sur le choix de vote soit prouvé ou non.

Les médias sociaux offrent certes de nouvelles possibilités d'interaction aux acteurs politiques, mais il faut souligner que cet outil n'est pas utilisé de la façon la plus efficiente possible au Sénégal. Cela pourrait s'expliquer par l'absence d'étude approfondie sur leur impact dans le choix de vote par exemple. De ce fait, peu d'hommes politiques ont foi en sa

capacité d'influer sur les élections dans un pays marqué par un faible taux de pénétration d'Internet et un fort taux d'analphabétisme.

Malgré ces freins à une utilisation importante des médias sociaux, en 2012, des réseaux comme Facebook ont permis à un grand nombre d'internautes vivant au Sénégal ou à l'étranger d'avoir accès à plus d'informations sur le processus électoral, les programmes et propositions des différents candidats, de suivre et de commenter les débats sur des questions importantes durant la campagne, d'échanger sur le déroulement du vote le jour du scrutin et de diffuser rapidement et de façon plus large les résultats tout en soulignant les incidents relatifs à cette élection présidentielle. La présence des acteurs politiques sénégalais sur les réseaux sociaux permet aux internautes de croire (à tort ou à raison) à une certaine proximité avec les candidats avec la possibilité de s'exprimer directement sur leurs « murs ». Ce qui donne l'impression qu'il y a moins de barrières entre l'homme politique et le citoyen, et peut, si les deux parties le souhaitent, favoriser l'échange. Cependant, on n'en est pas encore à l'idée d'échange à proprement parler sur Facebook, au sens où l'entendrait Barack Obama par exemple qui n'hésite pas à se soumettre au jeu de questions-réponses avec les internautes (même si c'est très encadré). Peut-on alors parler de manque de professionnalisme dans la gestion des pages Facebook des hommes politiques sénégalais ? On est tenté de répondre par l'affirmatif. Il est vrai que des statuts suscitant le débat entre les e-citoyens sont parfois postés sur les murs et on ne comprend pas forcément la stratégie des politiques utilisateurs de ce réseau qui semblent très éloignés de l'idée de Facebook comme moyen de recueillir des soutiens ou des fonds comme le faisait Barack Obama en 2008. Est-il possible alors de parler d'utilisation efficiente et de qualité de l'outil de communication qu'est ce réseau social ? Il serait peut-être plus fructueux si les internautes étaient (ou se sentaient) plus impliqués dans les actions de celui qu'ils soutiennent ou sur qui ils aimeraient avoir plus d'informations pour faire leur choix définitif car il faut le noter, parmi ces « amis » et « fans », il y a des indécis.

Et il serait important de recueillir leurs avis sur des questions importantes, de leur montrer qu'on s'intéresse à ce qu'ils pensent. Pour qu'on puisse réellement parler d'échange, d'interaction, il faudrait avant tout que certains acteurs politiques pour ne pas dire tous les acteurs politiques sénégalais de Facebook pensent à plus partager avec le public au lieu de privilégier une sorte de monologue.

Les TIC, quels changements dans les pratiques journalistiques

Le rôle des médias a été jugé déterminant au cours de l'élection présidentielle de 2000, qui a abouti à la première alternance politique au Sénégal après 40 ans sous le pouvoir socialiste. Parmi les facteurs explicatifs évoqués, l'utilisation des TIC revient en premier plan et a permis aux journalistes d'exercer leur métier dans de meilleures conditions et de transmettre rapidement l'information aux citoyens. Les moyens technologiques déployés par les organes de presse, l'utilisation du fax, du téléphone portable, ou encore du courrier électronique via Internet, a contribué à renforcer la mobilité des journalistes et à assurer une couverture « en direct » des élections, notamment dans les zones les plus reculées. A titre d'exemple, les citoyens sénégalais avaient pu être tenus rapidement au courant du déroulement du scrutin dans les bureaux de vote et également eu l'occasion de témoigner directement, à travers les radios, des actions frauduleuses et même de quelques rares cas de violence. Les TIC ont ainsi permis aux journalistes d'être en contact permanent avec leurs rédactions et de favoriser, par conséquent, la transparence de ces élections. L'utilisation des TIC, particulièrement du téléphone mobile et d'Internet, par les journalistes sénégalais, s'est faite progressivement et parallèlement au début de leur « appropriation » par le monde politique, vers la fin des années 90. C'est au cours de cette période que le fichier électoral est pour la première fois mis en

ligne¹⁸⁰ et que des partis politiques¹⁸¹ commencent à créer des sites web pour une meilleure visibilité dans l'espace public lors des campagnes électorales, avec plus ou moins de réussite. Leur environnement se transformant avec une libéralisation du paysage médiatique grâce à la création de groupes de presse privés (mettant ainsi fin au monopole des médias dit d'Etat) et l'accès aux nouveaux outils technologiques, les journalistes, à l'image de tout autre acteur, ne pouvaient ignorer les mutations que cela entraînerait dans leurs pratiques professionnelles. Dès lors, les vertus associées aux usages des TIC étaient de repousser les limites spatiales et temporelles, de favoriser la prise de parole, la participation politique, etc. Comme le souligne Rémy Rieffel, « *l'innovation technique est perçue comme un moyen de donner corps à un élargissement des procédures de discussions par le biais de l'égalité, de la réciprocité et de l'échange généralisé* »¹⁸². C'est ainsi qu'en 2000, les organes de presse, notamment les plus connus tels que le groupe *Walfadjri*, *Sud Communications* ou *le Soleil*, mettent à disposition de tous leurs reporters présents dans les différents départements, des téléphones portables pour tout contact avec leur rédaction centrale, afin de palier les manques et aléas techniques relatifs à l'utilisation de téléphones fixes et télécopieurs. De ce fait, les TIC, permettent un gain de temps considérable et une économie importante sur les frais de transport. Le jour du scrutin, la téléphonie mobile a permis aux différents journalistes, principalement du secteur privé, de communiquer les tendances des résultats directement à leurs rédactions respectifs ou à l'antenne rendant ainsi quasi-impossible toute action frauduleuse qui pourrait être source de tensions. Selon l'IPAO, « *l'utilisation du téléphone portable par les journalistes de la radio Walfadjri FM permet, par l'intervention en direct des reporters sur le terrain, d'assurer 46 éditions d'informations ainsi que dur direct 24H/24 le jour du second tour du scrutin* »¹⁸³. Ces outils technologiques ont également permis au Syndicat des journalistes de mettre à leur

¹⁸⁰ Le fichier électoral avait été mis sur Internet pour les élections législatives de 1998 dans le but de favoriser la transparence et d'éviter les troubles post-électorales (IPAO)

¹⁸¹ Moins de 10 partis politiques en ligne sur un peu plus d'une soixante, avec l'initiative de militants de la diaspora

¹⁸² Rieffel R., *Que sont les médias*, Editions Gallimard, 2005

¹⁸³ IPAO, *Médias et élections au Sénégal, la presse et les NTIC dans le processus électoral*, NEAS, 2001

disposition des moyens de communication pour les joindre à tout moment en cas de problèmes liés à leur sécurité (pressions, menaces, agressions,...). Après ces élections, une enquête de l'institut BDA, avait souligné le fait que les organes de presse ayant assuré la meilleure couverture médiatique étaient ceux ayant doté leurs journalistes de moyens importants. Ce fut également le cas pour la Présidentielle de 2007 avec un peu plus de visibilité des journaux en ligne comme *Seneweb*, des blogs de journalistes,...

En 2012, à l'heure des Smartphones, et dans un contexte de démocratisation importante de l'accès à Internet, des réseaux sociaux, etc., de nouvelles pratiques voient le jour. Les acteurs politiques et médiatiques sénégalais sont désormais présents sur les réseaux sociaux comme Twitter et Facebook, à des degrés divers. Les uns y trouvant un moyen de rapprochement de l'élu avec les citoyens, de favoriser une « démocratie électronique », etc., les autres, y voyant une façon d'exercer un métier de façon plus moderne, plus rapide, une vitrine internationale, un gage de transparence, de fiabilité, etc. Il faut noter qu'en 2012, les utilisateurs d'Internet au Sénégal étaient de près de 2 millions (alors qu'ils n'étaient que 40.000 en 2000), représentant, selon l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal (OSIRIS), environ 15.7% de la population nationale. On comptait plus de 694.220 inscrits sur Facebook et concernant la téléphonie mobile, le taux de pénétration était estimé à près de 95%. Parallèlement, les journaux en ligne se multipliaient, constituant ainsi la principale source d'information pour la diaspora sénégalaise. Ces facteurs ont fait des TIC un enjeu important et nouveau dans la Présidentielle de 2012, conduisant plusieurs acteurs, politiques et médiatiques à en faire des usages divers et variés avec des objectifs nettement différents. Pendant la période de campagne, tous les candidats à l'élection présidentielle du Sénégal étaient présents sur Facebook avec au moins une page qui leur était consacrée. Ils ont ainsi eu l'opportunité de mieux se faire connaître, de partager leurs idées et de recueillir un plus grand nombre d'« amis » ou de « fans » susceptibles de leur accorder leur vote. Comme partout dans

le monde, au Sénégal, les hommes politiques reconnaissent officiellement ou non à Internet et ses réseaux sociaux un certain pouvoir et vont même jusqu'à éprouver parfois une crainte à son égard. Les révolutions arabes, comme on aime à le rappeler, ont contribué à cette prise de conscience aussi minime soit-elle. Du côté des médias, la radio privée, le téléphone mobile et l'ordinateur que Moussa Paye qualifiait de trio magique au service « *de la transparence et de la sincérité du vote* » ont eu un rôle encore plus important avec l'utilisation grandissante des réseaux sociaux qui constituent une nouveauté dans le processus électoral sénégalais. On voit ainsi des initiatives telles que la mise en place de plateformes en ligne comme « *Sama baat* » (littéralement « ma voix ») par la société civile, ou « *Sunu 2012* » par des blogueurs sénégalais. Sur les réseaux sociaux, ces actions se sont traduites par la création d'espaces de diffusion d'informations, d'échanges, pour une meilleure transparence des élections. Des *hashtags* liés à ces plateformes sont apparus sur Twitter. Les médias traditionnels ont également utilisé les réseaux sociaux en proposant des *hashtags* lors d'émissions transmises en direct et durant lesquelles les réactions des internautes étaient reprises et commentées suscitant des questionnements et débats. C'est le cas de la TFM, 2STV, etc. Des journalistes tels que Pape Alé Niang de la 2STV sont très présents sur Facebook et Twitter. C'est ce que souligne Mamadou Ndiaye: « *les journalistes ont beaucoup utilisé « skype » pour diffuser les informations, notamment à la TFM. Les groupes de presse ont pu ainsi améliorer la qualité de leurs informations, de leurs publications. L'association des professionnels de l'information en partenariat avec le CESTI a mis en place un système de mutualisation. Les promoteurs, sachant qu'ils n'avaient pas les moyens de couvrir toutes les régions, ont créé une plateforme de mutualisation d'informations. Toutes les institutions membres de l'appel pouvaient puiser des informations à partir de ce serveur. Il y a eu aussi la publication des résultats sur YouTube, sur les réseaux sociaux, ...On a fait du « liveblogging » et 30 mn après on savait que Wade était battu. Déjà on avait vu sur Internet que Macky avait gagné en Europe, en Afrique*

du Sud, ...par rapport à l'instantanéité, c'était important. Les TIC ont apporté de la vitesse. On n'a pas attendu 5 jours pour connaître les résultats et avant 20H30 tout le monde savait que Macky avait gagné ». Toutes ces initiatives ont rencontré un succès relativement important dans un contexte marqué par une forte contestation de la candidature du président sortant Abdoulaye Wade. Des messages appelant à se mobiliser contre cette candidature se sont multipliés sur la toile au cours de la période de pré-campagne et ont laissé place progressivement à des messages pour plus de participation des citoyens au vote, puis pour une diffusion des résultats à temps réels, aussi bien par des journalistes professionnels que par des amateurs. Dans l'optique de garantir des élections libres et transparentes, les plateformes comme « *Sunu 2012* » proposait un suivi en temps réel du déroulement du vote sur l'ensemble du territoire sénégalais. Plusieurs groupes comme Y en a marre, très connu pour sa mobilisation contre la validation de la candidature d'Abdoulaye Wade, ont également diffusé à travers des photos, vidéos et messages l'atmosphère dans les bureaux de vote et décrit l'évolution du scrutin tout au long du vote :

Yenamarre1: #sunu2012 Abdoulaye Wade s'apprête à voter, plusieurs de ses militants sont sur place. [via Twitter]

SUNU2012: Il ne reste plus qu'une heure de temps pour la fermeture des bureaux de vote dans l'ensemble du territoire sénégalais. Nos correspondants et E-Observateurs sont tous déjà en place pour nous remonter les résultats dans les meilleurs délais.

Cependant, l'appropriation des TIC par les journalistes sénégalais reste limitée à cause de différents facteurs tels que la méfiance et l'insuffisance de connaissances sur ces outils. Depuis plus d'une dizaine d'années, Internet est de plus en plus accessible au Sénégal mais un certain retard se fait sentir quant aux usages par les différents acteurs. C'est ce que souligne

Henriette Kandé en ces propos : « *Après 2000, il y a eu le référendum de la constitution de 2001 et cette constitution avait tourné sur le net et des gens qui étaient intéressés allaient le chercher, lisaient, en prenaient connaissance, etc. Entre 2000 et 2007, il y a cette presse, des sondages, des choses sur le vif, de dernière minute. Après il y a les réseaux sociaux. Les politiques ont des pages Facebook mais je ne les ai pas encore vus sur Twitter. Tout ça parce que la classe politique est vieille. Elle ne reflète pas la jeunesse de la population. Parfois ils ne savent même pas ce qui se passe sur leurs pages. Les journalistes aussi sont de plus en plus présents sur les réseaux sénégalais. Je suis très curieuse des choses ou de la chose politique, notamment en France mais là je vois que les sénégalais ont encore du chemin à faire dans ce domaine* ». Dans ce contexte, la Présidentielle de 2012 marque un moment important dans la sphère médiatique puisque les progrès technologiques ont atteint au Sénégal, à l'instar du monde entier, un niveau où les enjeux se multiplient, où l'idée du « tous journalistes »¹⁸⁴ pose question et la frontière entre le journalisme dit « professionnel » et le journalisme « amateur » est de plus en plus difficile à déceler.

L'usage des TIC entraîne des changements dans les conditions d'exercice de l'activité humaine, notamment dans des pays africains. Et même si l'accès aux outils technologiques ne s'est pas autant développé en Afrique que dans les pays occidentaux, les mutations qu'ils ont causées ne peuvent être négligées. Au Sénégal, c'est particulièrement l'Internet et la téléphonie mobile qui ont été à l'origine des plus importants bouleversements, aussi bien dans la vie quotidienne des citoyens que dans toute autre sphère. Concernant, l'Internet, les premières initiatives datent du début des années 90 même si l'utilisation est longtemps restée marginale et souvent faite dans les organisations internationales, les ONG et institutions étatiques. Dans la population globale, en 2000, les utilisateurs d'Internet étaient estimés au nombre de 40.000 et, en 2013, ce chiffre est passé à près de 2.500.000. Concernant, la

¹⁸⁴ Pélissier, N. et alii, « Tous journalistes : les établissements de formation au défi du web participatif », Les Cahiers du journalisme

téléphonie mobile, le taux de pénétration est d'environ 95% avec un nombre d'abonnés de 12 721 745 sur une population de 13 932 586 d'habitants¹⁸⁵. Un des secteurs où ces changements ont été le plus perceptibles est celui des médias. D'abord l'utilisation du fax et de la téléphonie a profondément changé les conditions de travail mais c'est l'arrivée d'Internet qui a été le bouleversement majeur dans la profession aussi bien dans la production que dans la diffusion des informations comme le souligne A. J. Coly : « *la publication assistée par ordinateur a profondément bouleversé les schémas traditionnels de fabrication du journal, amoindri les coûts et remodelé le visage des rédactions de presse. Elle a permis la suppression de toute la chaîne de sous-traitance prépresse allant de la copie manuscrite, à l'unité de composition jusqu'au montage des pages. Le résultat fut un gain de temps substantiel dans la fabrication du journal et une réduction des charges de réalisation technique et du personnel* ». En effet, les progrès technologiques ont permis aux professionnels des médias de disposer de moyens plus adaptés et leur ont donné une plus grande visibilité. Cela a contribué à favoriser leur indépendance et à exercer dans de meilleures conditions leur métier notamment en période électorale où ils ont pu contribuer à la transparence des scrutins. Cependant, à l'heure du numérique où la diffusion de l'information n'est plus monopolisée par les médias traditionnels et où chaque citoyen a la possibilité de s'exprimer autant que souhaité sur les réseaux sociaux, il est de plus en plus à la portée de tous de se réclamer « journaliste » même si pour beaucoup la question de la légitimité fait la différence. A l'instar d'Aurélié Aubert qui a eu à évoquer la différence de pratiques entre les journalistes professionnels et les amateurs, plusieurs chercheurs estiment que le rapport aux sources est une des questions centrale alors que les « journalistes-citoyens » le négligent souvent pour privilégier des informations issues du web ou de leurs propres expériences. Les recherches et débats actuels sur le sujet incitent à la prudence, notamment lorsqu'il s'agit

¹⁸⁵ ARTP, Septembre 2013

d'aborder la question des vertus et effets des TIC sur les processus électoraux de démocraties « en construction », de leurs usages et pratiques dans le champ professionnel des journalistes. Des pratiques douteuses et souvent la tentation à l'extrapolation de la part d'un certain nombre de professionnels interrogent sur leur responsabilité, leur éthique et déontologie, leur statut, etc. face à l'essor grandissant des TIC. Comme l'indique Henriette Kandé, historienne et journaliste *« il faut prendre les choses avec précaution. Il y a eu pendant la campagne électorale, une histoire sur un diner qu'auraient partagé Karim Wade avec les journalistes. Cet article avait été repris par tous les sites. Il n'y a eu aucune vérification dans la livraison de l'information et je ne sais pas exactement dans quel but cela a été fait mais il a fallu que les personnes citées démentent d'elles-mêmes. Donc, la course à l'information, au scoop fait qu'il y ait beaucoup plus de problèmes sur Internet, à la radio, à la TV. Avec la presse écrite, on a le temps de relire, de vérifier »*. Les TIC et plus particulièrement les médias sociaux offrent certes de nouvelles possibilités d'interaction aux acteurs politiques, mais il faut souligner que ces outils ne sont pas utilisés de la façon la plus efficiente possible au Sénégal. Cela pourrait s'expliquer par l'absence d'étude approfondie sur leur impact dans le choix de vote par exemple. De ce fait, peu d'hommes politiques ont, de façon certaine, foi en leur capacité d'influer sur les élections dans un pays marqué par un faible taux de pénétration d'Internet et un fort taux d'analphabétisme. Selon Mamadou Ndiaye, la Présidentielle de 2012 a permis de constater que *« le fait d'être « bon » sur les réseaux sociaux ne signifiait pas que les gens allaient voter pour vous. Par exemple, Cheikh Bamba Dièye, Ibrahima Fall, Idrissa Seck étaient très populaires sur Facebook mais leurs résultats n'étaient pas très bons. Il faut savoir d'une part que ce ne sont pas les politiques eux-mêmes qui gèrent leur compte, d'autre part, lorsque vous payez, vous pouvez être encore plus populaire en ayant beaucoup de fans. En faisant de la publicité sur le net en payant 1 dollar par jour par exemple, on a plus de visibilité. Le profil d'Ibrahima FALL était géré par un jeune qui était à Paris mais la*

popularité ne s'est pas reflétée dans les urnes. Les réseaux sociaux peuvent faire connaître quelqu'un, mais ils ne font pas l'élection. C'est le principal enseignement en 2012 les concernant ».

Les TIC modifient certes les pratiques journalistiques et il est impossible de ne pas en tenir compte mais il faut éviter de verser dans « *l'utopie de la technique* » en relativisant ses effets sur les processus électoraux et en s'interrogeant sur les réalités sociales et les contextes dans lesquelles elles se développent.

Un autre phénomène, non moins important, tend à se développer au Sénégal. Il s'agit de l'implication de « *people* » dans la vie politico-médiatique.

Chapitre 4 : People, médias et pouvoir : des acteurs incompatibles ?

La « peopolisation politique » est une expression plutôt récente, en tous cas dans sa forme actuelle où elle englobe, selon Jamil Dakhli, « *non seulement les rapprochements bilatéraux entre responsables politiques et personnalités du sport ou du show-biz mais en outre le dévoilement de la vie privée des élus sans leur accord, selon des processus de scandalisation* »¹⁸⁶. Elle était au départ associée à l'utilisation des médias dits *people* par des politiques ainsi que leurs proches, souvent à des fins électorales. Elle a aussi désigné les similitudes entre la presse « classique » et la presse *people* au regard des contenus et des formes. Mais, ici, la « peopolisation politique » fait davantage référence à l'implication de célébrités dans la vie politique sénégalaise, non plus uniquement, à travers des chansons, ou autres œuvres « engagées » mais par la participation active aux affaires de la cité, parfois même par la création de mouvements ou partis politiques, au même titre que tout autre citoyen. Qu'en est-il lorsque ces *people* sont des acteurs médiatiques ?

La collusion tant discuté entre les médias et la politique prend, dès lors, une autre dimension qui interpelle forcément. Des valeurs du journalisme telles que la pluralité, l'indépendance, l'autonomie ou l'objectivité s'éloignent ainsi de plus en plus du cœur du métier, laissant place à des manœuvres pour défendre des intérêts personnels, au détriment de l'information qui, parfois devient, une marchandise à partir de laquelle il convient de tirer le meilleur profit.

¹⁸⁶ Dakhli J., Lhéault M., « Peopolisation et politique », *Le Temps des médias* 1/2008 (n° 10), p. 8-12

4.3.4. Entre collusion et peopolisation dans les rapports médias-politiques : les cas de Youssou Ndour et du mouvement « Y'en a marre »

Pour parler de la peopolisation politique ainsi que de la collusion entre monde médiatique et monde politique, le cas de Youssou Ndour reste l'un des plus illustratifs au Sénégal.

Artiste très populaire dans la chanson et de renommée internationale, Youssou Ndour est également un homme d'affaires réputé, à la tête de plusieurs entreprises dont un groupe de presse nommé « *Futurs médias* ». Celui-ci se constitue d'un organe de presse écrite (*L'observateur*), d'une radio (*Radio Futurs Médias*) qui s'est hissée en moins de 10 ans à la 2^e place du classement des radios les plus écoutées de la bande FM, et depuis septembre 2010 d'une chaîne de télévision (*Télé Futurs Médias*) qui s'impose progressivement dans le paysage audiovisuel sénégalais. Le dernier né du groupe est un site d'information en ligne *iGFM* depuis septembre 2013.

Artiste « engagé » depuis quelques années, Youssou Ndour s'est parfois montré offensif envers le pouvoir notamment durant le règne socialiste d'Abdou Diouf, à travers des chansons dénonçant par exemple les coupures d'électricité qui touchaient certaines villes. Mais c'est surtout avec le gouvernement Wade, que ce père de famille de 57 ans enfile une troisième casquette d'« homme politique » qui ne finit pas de susciter de vives réactions de part et d'autre. L'entrée de Youssou dans le monde politique s'est faite suite à plusieurs conflits avec le pouvoir de Wade. Des problèmes avec le fisc aux refus des autorités de lui donner la licence d'émission de sa chaîne de télévision, l'homme aux multiples casquettes a souvent eu maille à partir avec le gouvernement libéral. C'est effectivement avec le problème de l'autorisation de la mise en place de sa télévision (TFM) que l'homme, fort de ces multiples soutiens à travers le monde et de la mobilisation des citoyens par la signature de pétitions, prend conscience de sa capacité à réunir les sénégalais autour de lui pour la défense d'une

cause. Il s'implique ainsi de plus en plus dans le champ politique et n'entend plus se limiter aux chansons pour dénoncer « l'inaction du gouvernement » ou sensibiliser sur les conditions de vie des populations. Youssou Ndour avait déjà annoncé en juin 2010, à ses multiples fans venus du monde entier le voir sur scène au Palais Omnisport de Bercy, qu'il ne resterait plus passif, pour reprendre ses termes et qu'il s'impliquerait désormais dans la vie politique.

En 2011, pour concrétiser son nouveau projet, il crée un « mouvement citoyen » du nom de « *Feeké Ma ci Bollé* » qu'il présente officiellement comme un mouvement de la société civile qui se donne comme priorité l'intérêt du peuple. Quelques mois plus tard, le mouvement prenant de l'ampleur, s'implante dans plusieurs villes avec des représentants notamment en France et les ambitions du chanteur compositeur s'affiche progressivement. En 2011, Youssou Ndour organise une réunion qui ressemble étrangement à un meeting politique où sont conviés certains candidats déclarés à la présidentielle de 2012 et plusieurs citoyens sénégalais. Il y fait un discours, qui est retransmis en direct par la *TFM*, et durant lequel il affirme sous les applaudissements de son auditoire qu'il jouera un rôle très important dans les élections de 2012. Il ne se déclare pas pour autant à la présidentielle, ce jour-là, mais cette sortie aura suscité des réactions mitigées même si une grande partie des sénégalais soulignaient le manque de « sérieux » de cette candidature, remettant en cause, son parcours scolaire « peu fameux », entre autres. Il faudra attendre plusieurs semaines pour qu'enfin, ce que bon nombre d'observateurs redoutaient arrive : Youssou Ndour, le chanteur-compositeur, directeur du groupe de « Futurs médias » se déclare candidat à la présidentielle de 2012 le 2 janvier 2012, à moins de deux mois des élections, en direct sur la *TFM*. Les réactions ne se font pas attendre. Le Président Wade ironise en lui souhaitant « beaucoup de chance », certains saluent son « courage » mais beaucoup s'interrogent sur l'éventuel conflit d'intérêt que pourrait susciter sa candidature en tant que celle du « patron » d'un des plus puissants groupes de presse du Sénégal. Sa popularité est telle que, pendant plusieurs jours, on ne parle

que de sa candidature, sur Internet, notamment les médias sociaux où les commentaires se multiplient autour de la question de la crédibilité d'une telle candidature, sur les chaînes de télévision et de radios nationales, dans la presse écrite mais aussi sur quelques JT à l'étranger. Malgré les avis divergents et les attaques fréquentes sur son parcours scolaire par exemple, Youssou Ndour va imposer au fur et à mesure l'image d'un candidat comme les autres en multipliant les déplacements, les sorties à la télé dans des émissions politiques, les apparitions à des manifestations contre le régime de Wade, aux côtés des autres opposants et des citoyens.

Cependant, le 27 janvier 2012, les ambitions politiques de Youssou Ndour sont freinées lorsque le conseil constitutionnel déclare sa candidature irrecevable avant de l'invalider quelques jours plus tard. La candidature du Président Wade est pourtant validée alors qu'elle est jugée anti-constitutionnelle. Cette décision entraînera des manifestations au Sénégal, plus particulièrement à Dakar où les populations affrontent les forces de l'ordre.

Malgré le fait qu'il soit exclu de la course à la Présidentielle, Youssou Ndour entend rester actif dans le champ politique et s'est montré de plus en plus offensif envers le Président sortant tout au long de la campagne, jusqu'à la défaite de ce dernier au second tour de la Présidentielle de 2012. Il sera, ensuite nommé ministre de la culture et du tourisme avant de se voir réduire son portefeuille pour se consacrer uniquement au tourisme, pour enfin exercer comme ministre-conseiller auprès du Président de la République sénégalaise.

Youssou Ndour est à la fois une « star » de la chanson sénégalaise, un homme politique et un patron de presse. Il est nettement perceptible, à travers son cas, que l'effritement des frontières entre les médias, la politique et le *people* tend à s'amplifier. Ces 3 champs semblent fortement liés pour plusieurs raisons. Etre un acteur politique de nos jours équivaut à être connu, particulièrement à travers les différents supports médiatiques, donc à devenir une célébrité, un *people*. De plus, pour renforcer leur image et recueillir le plus de sympathisants

possible, l'appel des acteurs politiques à des personnalités du « show-biz » ou tout autre domaine lié aux projecteurs, paraît même être inévitable.

Il arrive aussi que des journalistes s'engagent en politique pour prétendre à des fonctions électives ou pour défendre une cause. On a vu différents journalistes sénégalais, fortement critiques à l'égard du pouvoir politique, quelque soit le régime, intégrer le gouvernement de Macky Sall au lendemain de sa victoire contre Abdoulaye Wade. Mais, il ne s'agit pas, pour autant d'une nouveauté. D'autres ont revendiqué le droit de s'exprimer, au même titre que tout autre citoyen, à travers la protestation face aux actions du gouvernement de Wade. On pense forcément au mouvement *Y en a marre* (YEM), qui est différent du cas Youssou Ndour mais tout aussi symptomatique de la présence de célébrités et/ou journalistes dans l'arène politique.

L'idée de la mise en place de ce groupe a été, selon ses membres fondateurs, spontanément évoquée le 16 janvier 2011 lors d'une discussion entre un groupe d'amis, constitué de jeunes rappeurs et d'un journaliste. C'est, en effet, après une énième coupure d'électricité et au cours d'une discussion sur les problèmes qui touchaient le pays, que Fadel Barro et Thiat, deux principaux membres fondateurs du mouvement ont décidé de contacter des rappeurs pour les inviter à s'engager avec eux afin de lutter contre ce qu'ils dénoncent dans leurs chansons, à savoir les difficultés qui touchent les populations sénégalaises.

Le lancement officiel du groupe est fait le 18 janvier 2011 lors d'une conférence de presse et le mouvement se présente comme suit : « *Y en a marre est un mouvement patriotique. Il se veut avant tout populaire. Il n'est pas une organisation de trop dans la vague de contestations constatées ces derniers temps. Il n'a non plus la prétention de refaire «le sénégalais» habitué à se morfondre dans ce fatalisme d'une autre époque. Mais, pense que le Sénégalais n'est pas aussi résigné qu'on le prétend, ni aussi désengagé de son destin. Y'en a marre croit encore en*

la capacité d'indignation du peuple sénégalais et compte y puiser un sursaut salutaire pour prendre définitivement son destin en main, dans le respect des lois et règlements. Y'en a marre se veut également un élan patriotique, une convergence des forces de la jeunesse sénégalaise, une synergie de réflexions et d'actions précises et ciblées, pour amener les autorités à faire des préoccupations du peuple leurs urgences et arrêter d'ériger au rang de priorités des futilités ».

Leur première manifestation est organisée et lancée le 19 mars 2011, une date symbolique puisqu'il s'agit du 11^{ème} anniversaire de l'arrivée de Wade au pouvoir. Selon Fou Malade, un des membres du groupe, l'objectif de leur mouvement est de « *replacer le citoyen au cœur des décisions, l'intéresser à la chose publique. Y en a marre, c'est une force de pression populaire, une sentinelle. Nous avons élu Wade en 2000 mais nous ne l'avons pas surveillé pour le programme pour lequel nous l'avons élu.* ».

La deuxième manifestation du mouvement les fera connaître de tous. Il s'agit de la manifestation du 23 juin 2011 contre le projet très controversé de réforme constitutionnelle présenté par Abdoulaye Wade. Cette mobilisation a réuni, à travers les médias traditionnels mais surtout Internet et les réseaux sociaux, des milliers de personnes notamment des opposants et membres de la société civile autour d'un même objectif qui a été atteint puisque ledit projet a été retiré par Wade face à l'ampleur des protestations.

Y en a marre se veut porte-parole de la société sénégalaise et cherche à moraliser l'espace public notamment avec l'idée de « *Nouveau Type de Sénégalais* » (NTS) qui serait un citoyen modèle ayant comme principale arme sa carte d'électeur et non des pierres pour manifester et saccager les biens publics. Comme le souligne Mamadou Ndiaye « *Y en a marre représentait une catégorie non représentée de manière officielle. Les jeunes étaient révoltés mais il n'y avait pas de structure les représentant et YEM a joué ce rôle. Il y avait des jeunes qui*

cassaient, etc. mais YEM prônait un comportement irréprochable en parlant de « Nouveau Type de Sénégalais » pour se différencier de casseurs et autres. Il y a un journaliste par mi eux, Fadel Barro et ils ont beaucoup utilisé les médias, ce qui leur a permis d'être plus visible et de faire partie entièrement de la société civile. Ils ont reçu des hommes politiques étrangers et leur mouvement a gagné en notoriété grâce aux médias. Leur nom a été bien choisi et ça a intéressé les médias internationaux qui ont relayé l'information. Ils parlaient de révolte dans le cadre citoyen ce qui n'était pas forcément le cas dans les faits. ».

Dès lors, plusieurs questions nous interpellent sur la peopolisation politique et la collusion médias-politique :

- Comment les stars se politisent et comment les politiques se starisent au Sénégal ?
- Quelles conséquences peuvent en résulter ?
- N'y a-t-il pas conflit d'intérêt lorsqu'un propriétaire d'un groupe de presse s'active en politique ?

La politique étant de plus en plus centrée sur la communication et la visibilité, on assiste au développement de pratiques concourant à ce qu'on appelle peopolisation des acteurs politiques. Ces derniers veulent en effet être connus et reconnus et vont jusqu'à utiliser des méthodes très éloignées de ce qui caractérisait traditionnellement le domaine politique.

Des interviews sont souvent accordées à des magazines spécialisés « *people* », des photos à l'appui, mettant parfois en scène la vie privée de quelques personnalités du champ politique. C'est dans ce cadre qu'on voit en couverture de ce type de supports, quotidiens, hebdomadaires, ou mensuels, des hommes et femmes politiques qui n'hésitent plus à mettre au devant de la scène leurs femmes, enfants ou autres parents dans le but de se « rapprocher » des populations ou devrai-je dire des citoyens. On connaissait l'existence de genre de

pratiques en occident mais avec la mondialisation et les progrès fulgurants de la technologie, on constate sa démocratisation progressive en Afrique notamment au Sénégal. Qu'ils soient au pouvoir, dans l'opposition ou la société civile, tous veulent paraître dans les « unes » des magazines et font parfois appels à des pseudo-journalistes peu scrupuleux pour faire « le buzz ».

Parallèlement, une partie de ces acteurs apparaît sans le souhaiter dans ce type de presse, victimes souvent de photos volées soit par des paparazzis ou depuis leurs comptes sur les réseaux sociaux. Ce « jeu » pour gagner plus de notoriété peut donc avoir l'effet inverse. Il est de plus en plus fréquent de lire des histoires de mœurs impliquant des politiques dans la presse à scandale, dite « *people* ». Les sénégalais, comme la plupart du public mondial, sont très friands de ce type de récits et se ruent relativement vers les kiosques, presse en ligne, etc. pour avoir les détails et surtout pour voir les images illustrant les faits.

Une des conséquences de cette situation est la remise en cause de la crédibilité des journalistes par les sénégalais et les personnes (politiques, célébrités, hommes d'affaires ou autres) citées dans la presse pour des scandales quels qu'ils soient. Il est difficile dans certains cas de déceler le vrai du faux puisqu'il existe des informations « préfabriqués », des rumeurs sans fondement, relayées dans la presse et causant du tort à différents citoyens sénégalais.

Ainsi, les attaques contre les journalistes, sans distinction, se multiplient lorsqu'ils ne répondent pas aux exigences de tel ou tel autre acteur ou lorsqu'ils sont en tort, suite à la publication d'informations inexactes, biaisées, non vérifiées. Des intimidations aux agressions physiques, la protection des journaliste devient de plus en plus fragile dans un tel contexte.

Mais le fait de ne pas bien exercer son métier, mériterait-il une telle punition ?

Des agressions de journalistes peuvent-elles être justifiées ainsi, dans un pays démocratique ?

4.3.5. Les médias sous Wade : Des journalistes cibles du pouvoir

En octobre 2003 déjà, le Procureur de la République alertait dans un communiqué les médias sur les conséquences que pouvaient avoir certains de leurs propos. Il y soulignait que : *« certains organes de presse se sont spécialisés depuis quelque temps dans le rôle de support médiatique à des discours constitutifs d'atteinte aux institutions publiques en visant principalement le président de la république, l'armée nationale et la justice. Le ministère public, ayant vocation à réagir fermement à ces pratiques susceptibles de causer des troubles graves dans l'ordre public, tient à rappeler que le code pénal protège les institutions contre de telles dérives ».*

En analysant les incidents ayant opposé le Président Wade et la presse sénégalaise, on constate, paradoxalement, que l'origine du problème réside dans la victoire de l'opposition aux élections de 2000.

L'implication sans précédent des journalistes dans cette élection présidentielle a suscité bon nombre de confusions de part et d'autre. En effet, dans l'imaginaire collectif, Wade était élu « grâce aux médias », ce qui pose problème et ne tarde pas, au lendemain de ce changement politique, à entraîner des conséquences qui vont perdurer tout au long du « règne » libéral. Les journalistes, et quelques uns, en particulier, ont été perçus comme les alliés d'Abdoulaye Wade notamment par le pouvoir socialiste auquel il s'opposait depuis plus d'un quart de siècle, mais aussi par lui-même. Dans sa vision, cette presse, majoritairement privée, qui l'a « soutenu et accompagné »¹⁸⁷ durant la campagne de 2000, ne pouvait être que de son côté. D'autant plus qu'il avait, dès le début de son règne, augmenté de 50 millions l'aide à la presse, avant de doubler cette somme qui était de 100 millions sous le précédent régime. Il avait aussi des projets pour ces médias « alliés » du combat ayant abouti à son accession au

¹⁸⁷ Wade A., Kalfèche J-M., Delafon G., *Une vie pour l'Afrique*, Paris, éd. Lafon, 2008, 450 p.

pouvoir, notamment par la création d'une « maison de la presse » qui leur serait entièrement dédiée.

Parallèlement, des journalistes, une minorité, ont également estimé que la formule tant utilisée disant que les « *médias avaient élus Wade* » correspondait à la réalité et entendaient bien continuer le chemin avec Wade, ce qui n'était pas forcément incompatible avec leur métier dans un pays démocratique, puisque dit-on « *le journalisme mène à tout* ». Cependant, il est clair que l'exercice de fonctions journalistiques ne sera pas caractérisé de la même objectivité et indépendance, selon qu'il se fasse de façon autonome et libre ou qu'il implique de devoir répondre aux convenances d'un « maître ».

Les relations vont dans un premier temps, se caractériser par une euphorie post-électorale du changement inédit après 40 ans de pouvoir socialiste, et vont donc rester stables. Mais il suffira de quelques articles critiquant la politique gouvernementale, de journalistes s'interrogeant sur la bonne gouvernance ou des soupçons de corruption envers des « proches » du régime, pour faire déchanter le Président sur cet « accompagnement et soutien » qu'il attendait dans ses relations avec le monde médiatique. Il qualifiera ces « façons de faire » d'« ingratitude » suite à ses « cadeaux » faits pour l'amélioration des conditions d'existence des médias.

Cette réaction de Wade à l'encontre des journalistes est évocatrice d'une incompréhension du rôle des médias dans une démocratie et indique une volonté de disposer d'une presse allant dans le même sens que le pouvoir sans aucune possibilité de critique pour éviter une altération des rapports. Pourtant certains journalistes comme Mame Less Camara ou encore Abdoulaye Ndiaga Sylla lui ont à plusieurs reprises rappelé que le journaliste n'avait pas vocation à s'allier ou s'opposer au pouvoir mais juste à diffuser l'information auprès de la population.

Ainsi, au fil du temps, des journalistes professionnels vont persister dans leur travail d'information du public notamment en relatant des faits de mauvaise gestion de l'Etat, ce que Wade considère comme des « attaques violentes et injustes » envers lui et son entourage. Il tente alors de répondre à ses « détracteurs » qu'il voit comme ses adversaires. C'est ainsi qu'on assiste à une série de confrontations directes et/indirectes (convocations à la DIC, emprisonnement, destruction de locaux d'organes de presse, etc.) entre le gouvernement et les médias qui s'analysent aussi avec une prise en compte des représentations véhiculées sur le journaliste privé. Ce dernier est souvent perçu par les gouvernants comme « *briseur de la parole du pouvoir, d'un diffuseur de la parole de l'opposant (...). En outre, l'accent est mis, du côté des accusateurs, sur son appartenance supposée ou avérée à un parti d'opposition. Dans ce cas, il est perçu comme le relayeur zélé de prise de positions partisans* »¹⁸⁸.

Nous avons choisi de nous attarder sur quelques uns des cas de conflits les plus commentés et illustratifs des tensions ayant caractérisé les rapports entre le Président Wade et les journalistes tout au long de ses mandats.

- **Le « cas Madiambal Diagne », une mobilisation de la presse**

Une des situations les plus éloquentes et caractéristiques des relations conflictuelles entre le pouvoir libéral et la sphère médiatique est l'emprisonnement en juillet 2004 de Madiambal Diagne, journaliste et responsable du titre *Le Quotidien* créé un an plus tôt. Il a été détenu pour « *diffusion de correspondances et de rapports secrets, diffusion de fausses nouvelles et diffusion de nouvelles tendant à causer des troubles politiques graves* ». Globalement, le délit était celui d'atteinte à la sûreté de l'Etat, prévu dans le code pénal¹⁸⁹ suite à la publication de

¹⁸⁸ Diop M-C. (dir), *Le Sénégal sous Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, 2012, Paris, éditions Karthala, p. 640-641

¹⁸⁹ L'article 80 du code pénal prévoit d'inculper toute personne s'adonnant à des « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves »

deux articles intitulés « *Inculpation pour corruption, le nouveau rapport qui enfonce Boubacar Camara* » et « *Magistrature, ces bons juges que Wade ne veut pas* ». Ils traitaient respectivement d'un détournement de fonds publics par un responsable des douanes et d'un abus de pouvoir de la part du Président et du ministre de la justice à l'encontre de magistrats ne partageant pas leurs opinions. Le journaliste avait diffusé pour illustrer son argumentaire dans le premier article, une correspondance entre le ministre des finances et le Président de la République sur les faits en question. Dans le second article, il s'était appuyé sur un rapport du Conseil Supérieur de la Magistrature faisant état de mutations abusives de juges ayant montré un désaccord avec le gouvernement, particulièrement le ministre de la justice Serigne Diop et le Président Abdoulaye. Le journaliste avait refusé d'indiquer ses sources comme le lui permettait la loi qui dit que « *le journaliste a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique* », qu'il est « *tenu au secret professionnel tel que prévu par l'article 363 du code pénal* » et qu'il ne « *doit pas divulguer les sources des informations obtenues confidentiellement* ».

Cette arrestation a été qualifiée d'« arbitraire » par plusieurs organisations, notamment *Reporters sans frontières* qui y perçoit « *une nouvelle preuve du durcissement de l'Etat à l'égard de la presse sénégalaise. Auparavant, les autorités s'étaient contentées de multiplier les communiqués, les mises en gardes ou les intimidations sans prendre de mesures concrètes* ». L'existence de cet article 80 avait souvent été dénoncée par la société civile et des syndicats même si le cas Madiambal Diagne a permis de remettre cette question à l'ordre du jour. En effet, une forte mobilisation de différents acteurs de la presse, entre autres, va permettre la tenue de plusieurs manifestations publiques pour exiger la libération du journaliste. Le syndicat des journalistes, renforcé par les divers soutiens va organiser une manifestation devant les locaux du Ministère de l'information et la mobilisation ne fera que s'amplifier avec l'appui des médias privés qui, à travers des articles de protestation, des

débats, vont démontrer leur solidarité et leur refus de céder à toute tentative d'intimidation des autorités étatiques. Une « journée sans presse » a été ainsi organisée le 12 juillet 2004 avec la solidarité des journaux privés et des radios qui ont pu traiter des questions relatives à l'affaire Madiambal Diagne et qui se sont fait remarquer par la diffusion répétitive de chansons de protestation. Dans ce cadre, plusieurs organisations réunissant des journalistes, des syndicats, des représentants d'organes de régulation, des éditeurs, entre autres, ont créé un groupe nommé « *Collectif des journalistes pour la libération de Madiambal Diagne et pour la liberté de la presse au Sénégal* ». Leur objectif est de constituer un moyen de pression envers les autorités étatiques qui ont emprisonné le journaliste pour des faits qui, selon eux, relèvent de sa fonction de diffusion de l'information. Des manifestations regroupant plusieurs milliers de personnes affichant leur colère sur des banderoles et pancartes pour « *exiger la libération de Madiambal Diagne* ». Des slogans tels que « *Madiambal : ni violeur, ni voleur* », « *Peine de mort pour l'article 80* » ont été scandés par les manifestants dont des journalistes qui portaient fièrement au dos l'inscription « *Madiambal, c'est moi* ». Un des faits marquants de cet épisode a été la publication d'un éditorial au titre provocateur intitulé « *Tous contre le monstre* » par un grand nombre de journalistes, au lendemain de l'inculpation de Madiambal Diagne. Ce texte avait manifestement déplu au pouvoir qui n'a fait que renforcer ses moyens de pression à l'encontre des médias. Malgré les diverses initiatives des soutiens au journaliste, sa condamnation n'avait pu être évité ainsi que le rejet de plusieurs demandes de liberté provisoire.

Face à une forte mobilisation et pression, notamment internationale¹⁹⁰, le Président Wade qui tout au long de cette affaire avait indiqué qu'il ne pouvait pas faire de l'ingérence dans les affaires judiciaires vu la nette séparation entre l'exécutif et les autres pouvoirs, va s'engager à abroger l'article 80 du Code pénal (promise lors de sa campagne électorale) qui avait été à

¹⁹⁰ Lors de sa visite en France le 23 juillet 2004, l'affaire a été évoquée par Jacques Chirac qui a tenu à préciser à son homologue sénégalais « *l'attachement de la France au respect des droits de l'Homme partout dans le monde, en particulier la liberté d'expression* ».

l'origine de l'arrestation du journaliste. Après deux semaines de détention Madiambal Diagne obtient une liberté provisoire en attendant que la justice se prononce sur les chefs d'inculpation (« *diffusion de correspondances et de rapports secrets, diffusion de fausses nouvelles et de nouvelles tendant à causer des troubles politiques graves* »). Il faudra attendre cinq ans pour que la Cour d'appel de Dakar donne son verdict sur cette affaire avec un jugement de « *non lieu total* » en faveur du journaliste.

Cet épisode très médiatisé, même s'il ne s'agit pas du premier cas de conflit entre le pouvoir et le monde médiatique, a été marquant dans l'altération des rapports médias-politique sous le régime libéral puisqu'il a signé la véritable fin de « l'alliance » supposée ou réelle entre le Président Wade et les journalistes qui avaient « contribué à le faire élire ».

D'autres « affaires » ou difficultés relationnelles entre les deux champs (politique et médiatique) vont caractériser le règne de Wade et mettre en avant de la scène des conflits fréquents avec les journalistes jusqu'à la fin de son mandat.

- **Latif Coulibaly : un opposant au pouvoir (politique) ?**

Il s'agit là d'un journaliste qui s'est défini pour mission de mener des investigations et d'analyser en profondeur les activités de l'Etat afin de permettre aux citoyens de disposer d'une information crédible, quitte à passer aux yeux de ceux qu'il critique comme un « opposant ». Il a été l'un des journalistes les plus redoutés, notamment à la radio *Sud Fm* où son émission « *Èttub Sud* » pendant longtemps été la hantise des acteurs politiques du fait de la virulence de ses propos à leur égard, particulièrement lorsqu'ils y participaient. La notoriété de Latif Coulibaly s'est accrue grâce à ses critiques à l'encontre du régime libéral

d'Abdoulaye Wade dont la forte médiatisation a entraîné divers débats sur l'objectivité du journaliste, entre partisans et opposants du Président Wade.

L'opposition entre Wade et le journaliste Abdou Latif Coulibaly est très suivie et souvent commentée aussi bien par les acteurs politiques que ceux du monde médiatique. Et les nombreuses publications de ce dernier, sur la bonne gouvernance ou la corruption, entre autres, n'ont fait que renforcer les hostilités entre les deux hommes. Il faut préciser que le groupe *Sud Communication* où évoluait le journaliste a souvent eu des différends avec les gouvernants notamment sous le régime du Président Diouf. En 1999, Latif Coulibaly publiait un ouvrage mettant en cause les socialistes : *le Sénégal à l'épreuve de la démocratie. Enquête sur 50 ans de lutte et de complots au sein de l'élite socialiste*. Il y dévoile des détails jusque-là inconnus au grand public sur l'histoire politique du Sénégal, du parti socialiste, notamment des circonstances du départ de Senghor, donc de l'accession d'Abdou Diouf au pouvoir. Il met en lumière les enjeux des duels au sein du parti et des proches du Président, entre autres, celui opposant Ousmane Tanor Dieng à Djibo Leïti Ka.

Cependant, les rapports n'ont jamais été aussi compliqués que sous le règne libéral. C'est surtout avec la sortie de l'ouvrage intitulé *Wade, un opposant au pouvoir: l'alternance piégée?* en 2003 que Latif Coulibaly, et le groupe *Sud Communication* par conséquent, deviennent une des cibles privilégiées des attaques du pouvoir libéral. Il y dénonce la « mauvaise » gestion des marchés publics, la généralisation et la banalisation de la corruption, notamment dans la justice et plus globalement la centralisation du pouvoir dans les mains du « monarque républicain » (le président Wade, en l'occurrence) qui, selon lui, est devenu président et « s'est « apostasié » à une nouvelle religion dont le messie est Abdoulaye Wade »¹⁹¹. Deux ans plus tard, le journaliste publie un ouvrage intitulé *Affaire Me Seye, un*

¹⁹¹ Coulibaly A-L., Une démocratie prise en otage par ses élites: essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal, 2006, Sentinelles, 278p.

meurtre sur commande, revenant ainsi sur l'assassinat en 1993 du magistrat, un jour après la proclamation des résultats des élections législatives remportées par le Parti socialiste, au détriment du Parti démocratique Sénégalais de Me Abdoulaye Wade. Latif Coulibaly y présente des faits troublants reliant les membres du PDS dont Wade au crime et s'appuyant notamment sur la grâce présidentielle accordée par ce dernier pour la libération des assassins et par le fait d'avoir tenté d' « effacer ce crime de la mémoire collective » à travers une loi d'amnistie suite à son élection en 2000. Plusieurs autres livres résultant des investigations de Latif Coulibaly et impliquant le Président Wade et ses proches vont paraître au fil des années. On peut citer l'ouvrage intitulé *Une démocratie prise en otage par ses élites*, sorti en 2006, *Loterie nationale sénégalaise, chronique d'un pillage organisé. Lettre au président de la Commission nationale de lutte contre la corruption*, paru en 2007, *Contes et mécomptes de l'ANOCI* » en 2009 ou encore *La République abîmée* publié en 2011.

Ces enquêtes ayant abouti à la publication des ouvrages de Latif Coulibaly ont eu des conséquences diverses, dont un remaniement ministériel suite à la « colère » du pouvoir exécutif envers les propos du journaliste pour qui Wade serait « *la synthèse achevée de tous les défauts et vices* » qui peuvent habiter un chef d'Etat ». Mais le journaliste, considéré dès lors comme un « *politicien masqué* » par le Président Wade, va subir de nombreuses attaques allant de l'injure à l'intimidation par des menaces de mort, et l'organe de presse Sud Communication dont il fait partie, n'y échappera pas. Pourtant, rien ne pouvait laisser présager cette situation conflictuelle au lendemain de l'alternance, puisque le groupe en question avait souvent remis en cause le mode de gouvernance des socialistes, ce qui en faisait aux yeux de Wade, un acteur incontournable de l'alternance. Dès lors, Wade pensait « *devoir une fière chandelle à ce groupe en déclarant entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2000 – alors qu'il était presque sûr de sa victoire – que la première de ses*

décisions en tant que Chef d'Etat serait de rapatrier La Chaîne Africaine (LCA), la télé de Babacar Touré¹⁹² au Sénégal pour en faire le fer de lance du panafricanisme : « Nous allons vous aider autant que vous nous avez aidé » ». C'est dans ce cadre que s'inscrit la nomination de Chérif Elvalide Sèye (un des fondateurs du groupe Sud Communication) comme Conseiller spécial chargé de la Communication du chef de l'État. Le fait que Latif Coulibaly dénonce des pratiques de Wade, particulièrement la présence de sa famille et de ses proches dans la gestion des affaires de l'Etat, sonnait comme une sorte d' « ingratitude » pour le camp présidentiel. Ainsi, il s'opposa à l'arrivée sur le paysage médiatique sénégalais de la chaîne de télévision du groupe (chose à laquelle il était au départ favorable).

Il faut préciser que Latif Coulibaly est un des rares journalistes d'investigation du Sénégal et qu'il n'épargne pas les gouvernants, les opposants politiques, les magistrats, les députés, la société civile, les intellectuels, les guides religieux, etc. même s'il a fait plusieurs écrits sur la gouvernance du Président Wade. Même si ses relations avec certains acteurs politiques peuvent faire émettre des doutes quant aux finalités de ses actions contre le pouvoir (information des citoyens ou intérêts personnels ?), ses investigations auront permis de mettre à la disposition du public des informations auxquelles ce dernier n'avait pas accès. Il a pu aussi, en dénonçant les actes de corruption, par exemple, permettre d'élucider des faits qui jusque-là ne faisaient que susciter des interrogations.

Son expérience en journalisme lui a permis aussi de porter son regard critique sur le système médiatique et de mettre l'accent sur la « médiocrité » qui caractérise de plus en plus les médias sénégalais. Il analyse aussi le « laisser-aller » des sénégalais qui seraient « *d'une étonnante passivité et d'une indifférence choquante face au déroulement de leur propre histoire. Le fatalisme de ce peuple qui s'alimente à la source d'une foi biaisée et de certaines traditions anachroniques et insupportables autorise toutes les dérives au prince et à tous les*

¹⁹² A l'époque, PDG du groupe Sud Communications, il est actuellement Président du CNRA (depuis 2012)

politiques ». Ces propos ainsi que sa proximité avec certains membres de l'opposition vont altérer son image aux yeux de la population sénégalaise qui avaient jusqu'alors une certaine sympathie à son égard, notamment à cause des attaques du pouvoir à son encontre. De plus, il avait annoncé sa candidature à la présidentielle de 2012 avant de se rallier dans le camp de l'opposition. Après le départ de Wade en 2012 suite à la victoire de son successeur Macky Sall (qui n'est autre qu'un de ses anciens premiers ministres), Latif Coulibaly a troqué son étiquette de journaliste d'investigation connu pour ses dénonciations contre les « mauvaises » pratiques des gouvernants, à celle de ministre conseiller auprès du Président de la République, puis ministre chargé de la promotion de la bonne gouvernance. Il devient Secrétaire général du gouvernement suite à un échec comme candidat aux élections locales en 2014.

Les rapports entre Abdou Latif Coulibaly et le pouvoir politique sénégalais donnent un aperçu des caractéristiques des relations entre le champ médiatique et le champ politique. Le journaliste lui-même reconnaît qu'il n'est pas possible d'être objectif lorsqu'on exerce la fonction journalistique et ne nie pas le manque de sincérité des deux côtés. Lorsqu'il est question de vérité de la part des politiques ou de la sphère médiatique, on est tenté de se référer à la conception weberienne de l'objectivité et de la neutralité. Et comme le souligne Cayrol, la réalité présentée par les médias est « *plus ou moins forcée ou plus ou moins déformée* »¹⁹³. La relative proximité des acteurs politiques et médiatiques, les enjeux, les jeux de séduction et parfois les hostilités, donnent aux interactions entre les politiques et les journalistes, un caractère particulier qui pourrait expliquer le fait que les rares « amitiés » entre ces hommes, ne perdurent jamais. Les relations ne sont pas souvent clairement définies, entraînant ainsi des interprétations diverses des actes de part et d'autre. Ce qui peut être perçu comme une amitié par certains, est dans bien des cas, une façon d'obtenir des informations sur un sujet donné ou juste un moyen d'attirer une sympathie susceptible d'assurer une visibilité

¹⁹³ Cayrol, R., Presse écrite et audiovisuelle, Paris, PUF, « Thémis », 1973

ou d'éviter des investigations sur la gestion d'un tel ou tel autre dossier. Ces rapports fonctionnent donc sur la base d'intérêts réciproques qui, dès lors qu'ils sont insatisfaits, conduisent à des affrontements décrédibilisant les auteurs devant une opinion publique divisée, lorsqu'ils n'altèrent pas le niveau du débat public, voire de la démocratie.

- **Henriette Kandé : Le conflit « Wade-Médias » au féminin ?**

Dans le monde des médias, Henriette Kandé représente une figure emblématique, redoutée des politiques, qu'elle ne laisse jamais indifférents face à sa voix et sa plume qui symbolisent son engagement. Elle se présente comme une « *historienne de formation qu'on a accepté dans le monde du journalisme* ». Elle est plus connue pour ses chroniques à la radio qu'elle faisait dit-elle « *à l'improviste, selon son humeur, bonne ou mauvaise* ». Henriette Kandé était aussi directrice exécutive du journal *Sud Quotidien* du groupe *Sud Communications*. Elle nous confiait lors d'un entretien en 2013 avoir fait sa dernière chronique un an auparavant « *le 25 mars et elle s'intitulait « Wédi guiss bokou ci »¹⁹⁴. J'avais pris le slogan de Wade et j'avais conclut en disant à Macky Sall qu'il ferait mieux de faire attention parce qu'il n'y a pas de perpétuité dans la célébrité, et rien qu'à voir Wade on sait que « Wédi guiss bokou ci* ». A travers ces propos, elle donne un aperçu de ses rapports complexes avec Abdoulaye Wade à qui elle a consacré bon nombre de chroniques et billets sur son blog. Selon Mme Kandé, Wade avait « *un égo hypertrophié. Il devait être le plus beau, le plus intelligent du Caire au Cap* ». Elle n'a jamais été physiquement agressée par des proches du pouvoir libéral, ce qu'elle explique par son extrême prudence. Par exemple, dit-elle, « *Il m'est arrivé d'aller déjeuner dans un restaurant avec des amis et tout d'un coup P. S. M. qui était chef de cabinet de Wade et qui est connu pour être un voyou s'est adressé à la serveuse en disant : « hier j'ai*

¹⁹⁴ Cette expression signifie en français « on ne peut nier l'évidence »

oublié ici mon pistolet » et la serveuse lui a répondu qu'elle l'avait gardé pour lui. J'ai donc dit à mes amis de changer de restaurant. C'est pas de la paranoïa mais de la prudence parce qu'ils ont des leviers de défense que je n'ai pas. Ils sont capables de me tuer et de dire qu'on l'a trouvé dans un bar morte, cigarette au bec. Quelle image ça allait donner ? Donc j'ai appris à me protéger. C'était plus sournois leurs méthodes. Ils essaient tout le temps d'intimider ». Henriette Kandé précise que ce type de relations entre journalistes et pouvoir politique était différent de tout ce qui avait pu se faire avant l'alternance de 2000. Les journalistes étaient devenues des cibles du pouvoir libéral qui surestimait le pouvoir médiatique et qui s'est livré à un combat contre la presse qui ne pouvait avoir que des conséquences négatives pour ceux qui l'ont créé et pour la démocratie sénégalaise.

L'erreur est humaine, mais persévérer est diabolique

WADE L'ANTECHRIST* !

Dans l'acception populaire, « magg buur la » est un « prétexte » pour expliquer un retour à l'enfance des personnes âgées, sinon gâteuses. Mais que faut-il penser quand il s'agit d'un Chef d'Etat, dont les sorties, les frasques et les absences peuvent affecter la vie de la Nation ? Lors de la rencontre organisée lundi dernier avec les enseignants de la Génération du Concret », Maître-la-gaffe, comme qui dirait « élevé » dans une montgolfière s'en est d'abord pris à son gouvernement et à ses collaborateurs à qui il reproche de ne pas aller à son rythme et de lui faire perdre son temps, dans un délire empreint de mépris et de dédain dont lui seul a le secret. A quoi bon donc rémunérer des ministres et leurs membres de cabinets puisque notre coureur de fond ne connaît qu'une seule façon d'exprimer la mission de son gouvernement et de sa majorité : le "JE".

Si personne, ni aucun secteur n'est épargné, la religion est aujourd'hui la cible des élucubrations de Maître. A propos de religions, il s'en est donné à cœur joie en prêchant sa propre... religion du moment : son Monument de la Renaissance Africaine que d'aucuns ont rebaptisé le « Boniment de la Renaissance Africaine ». Celui qui croyait donc que le scandale financier et foncier qui est à la base de la construction de sa statue passerait comme lettre à la poste, s'est lourdement mépris. Obsédé par les résistances qui se font de plus en plus fortes, en reconquête permanente d'un électorat qui le fuit un peu plus chaque jour, humilié dans sa vision, « dénoncé par la presse internationale, et pris par les scandales de tous ordres, Maître bredouille et surtout radote.

Le débat que suscite ce monument, entre wadôlatres, idolâtres, anti-kheureum et la réaction de Maître n'est que la manifestation d'une forme extrême de mégalomanie couplée à son impuissance, qu'il traduit dans une violence verbale anti-religieuse. Sinon, comment comprendre, que dans un Etat laïc, qui doit garantir la liberté de culte et de pratique, Maître peut-il se permettre de dire à ceux qu'il considère comme ses coreligionnaires « d'aller voir ce qui se passe dans les Eglises, où des gens adorent le Christ qui n'est pas Dieu ». On pourrait croire alors que ses propos incitent à la fois à l'inquisition et au dénigrement systématique, voire au déni. Si on le suit dans son raisonnement par l'absurde, il faudrait également faire la même chose dans les bois sacrés, s'attaquer aux khambas, et aux tours, remettant ainsi en cause des pratiques religieuses, spirituelles, qui relèvent exclusivement de la sphère privée et intime des pratiquants. L'article 24 de la Constitution garantit « la liberté de conscience, les libertés et les pratiques religieuses ou culturelles, la profession d'éducateur religieux à tous, sous réserve de l'ordre public. Les institutions et les communautés religieuses ont le droit de se développer sans entrave. Elles sont dégagées de la tutelle de l'Etat. Elles règlent et administrent leurs affaires d'une manière autonome ». Par ces déclarations Maître se rend coupable d'un délit de parjure.

Qui disait que la vieillesse est un naufrage ? Maître se raccroche désespérément à son radeau de la Méduse et veut nous entraîner dans un naufrage collectif, après celui du Joola. Ce n'est ni dans son mouridisme cosmétique, ni ses nombreuses « pérégrinations » à la Mecque qui feront de lui un véritable disciple de Cheikh Amadou Bamba, ni même un musulman, mais un croyant. Tout simplement.

Les références à El Hadj Malick Sy et à Amadou Bamba : « Pourtant, El Hadj Malick Sy, Serigne Bamba sont passés devant des statues : celles de Faidherbe à Saint-Louis, de Van Vollenhoven devant le siège du gouvernement sénégalais, ils n'en n'ont jamais fait cas, ne se sont jamais émus. Mais tout cela, on semble l'oublier », sont offensantes et disqualifiantes pour ces Hommes

Par contre, ce que semble oublier Maître, ou, ce qu'ignore celui à qui « les Coréens ont témoigné de l'égard, lorsqu'ils ont eu connaissance de [son] cv » (sic), c'est qu'à l'époque, l'ordre était colonial et de rigueur. Ces Hommes-là faisaient l'objet de persécution et de harcèlements par le gouverneur qui s'inquiétait des foules de plus en plus nombreuses qu'ils drainaient. La suite, on la connaît : assignation à résidence, exil et déportation en Mauritanie et au Gabon pour Serigne Touba. Parler de leur indifférence ou de leur manque de réaction relève simplement du blasphème, par rapport à ceux qui ont animé une résistance culturelle et politique, en armant les Sénégalais de connaissances et de spiritualité. Un véritable disciple de Serigne Bamba n'a eu, à ce jour, l'outrecuidance de déclarer que le fondateur du Mouridisme a fermé les yeux ou pudiquement tourné la tête pour ne pas avoir à se prononcer sur les symboles du colonialisme. Statue ou pas. Monumentale méprise pour Maître qui se veut comme les colons, les Blancs, bâtisseur de « cathédrales » et de monuments et qui n'a réussi qu'à se faire houspiller pour sa mégalomanie.

Ces Hommes n'ont pas « réagi » face aux statues des colons. Mieux, ils ont résisté aux colons eux-mêmes. Ils ne se sont pas trompés, en ne s'attaquant pas aux symboles, mais ont vaincu par leur détermination et leur ancrage dans leur société et dans leur religion. Ces figures emblématiques de l'Islam confrérique avaient à cœur la Parole de Dieu, concernant les tous les Gens du Livre (Musulmans, Chrétiens et Juifs), adeptes d'une religion monothéiste. Seydou Nourou Tall a joué parfaitement cette partition avec le Cardinal Hyacinthe Thiandoum, et plus près de nous, une délégation de l'Eglise catholique a fait un déplacement à Touba peu après l'intronisation de Serigne Bara Mbacké en tant que Khalife.

Si Maître connaissait l'Islam dont il se réclame, il saurait que dans l'histoire religieuse, des Musulmans persécutés ont trouvé refuge dans des Eglises. L'exemple du Roi d'Abyssinie (Ethiopie) chrétien copte en est

une preuve. Pour sa gouverne également, il faut qu'il sache que Jésus est pour les Chrétiens, l'intercesseur entre de Dieu et les hommes, et qu'il est mort pour leur rédemption. Cette rédemption que tout croyant connaîtra quand après la mort, il devra répondre de ses actes posés sur terre. Le fait que certains fassent l'apologie de leurs religions alors qu'ils sont paradoxalement à mille lieux de leurs principes, tout ceci reste préjudiciable aux religions elles-mêmes. Il vaut mieux dans ce cas rester dans l'humilité et la discrétion.

« Lu dul dëgg du yagg ». Celui qui appelait du bout des lèvres à un Dialogue Islamo-Chrétien et qui voulait organiser un sommet sur le même thème, au Sénégal, pour entrer dans les bonnes grâces de l'Occident judéo-chrétien s'est réduit lui-même à paraître comme étant le plus grand commun diviseur des religions, des confréries, des familles, des groupes sociaux.

Mais déjà, du temps où il était opposant, en pleine campagne électorale pour la présidentielle de 1993, Maître avait déclaré, à Tivaouane, à son retour de Ziguinchor, que Monsieur Robert Sagna avait confectionné une liste confessionnelle, composée uniquement de Catholiques. Ce qui lui a valu un démenti cinglant et une mise au point d'anthologie de la part de Sud Quotidien, dans un article signé Abdou Latif Coulibaly, qui rappelait à Maître son devoir de réserve sur les religions et les cultes. Pour rappel, Jean Paul Dias, a été poursuivi jusqu'au « chœur » de la Cathédrale de Dakar un jour de Vendredi Saint, par les sbires de Maître qui il y a quelques semaines s'est ému de l'ingratitude des Chrétiens du Sénégal. Maître est un multirécidiviste impénitent.

Notre chance réside dans le fait que le Sénégal secrète des anticorps sociaux et culturels pour enrayer toute entreprise maléfique tendant à fissurer l'harmonie entre les différentes communautés qui composent la Nation sénégalaise et qui s'imbriquent dans des plages fusionnelles par la chair et par le sang, les espaces partagés, le mariage, le voisinage, le parrainage et toutes les sociabilités auxquelles nous sommes invités tous les jours.

Les différentes réactions de Maître face à la polémique qu'a suscité le scandale financier et foncier de sa statue ne sont-elles pas symptomatiques de quelqu'un qui voit son "destin" lui filer entre les doigts, non pas à cause d'une opposition politique, mais en affrontant des citoyens ? Moustapha Guirassy, aura beau jeu de faire re-visionner ses propos, il ne pourra plus faire croire à personne, qu'il y a « eu erreur d'interprétation ».

On se serait bien passée de réagir, mais il ne faut plus banaliser ce genre de discours tenu lundi par Maître, dont le discours anti-religieux, insidieusement, peut trouver écho chez quelques hurluberlus autour de lui et qu'il faut traquer sans merci.

Maître, comme tout prosélyte zélé est une personne qui, pour se convaincre lui-même, s'engage à persuader les autres du bien-fondé de sa Vérité. Il s'agit au fond de cette stratégie qui pense que la meilleure défense, c'est l'attaque. Cette posture cache souvent un doute et une grande fragilité, qui finit par verser dans le fanatisme de son « kheureum » qu'est le Monument de la Renaissance.

Un des problèmes de Maître, c'est à se demander, si en vieillissant, n'est pas envahi par ses premières amours qui apparemment ont marqué sa personnalité de façon structurelle : la franc-maçonnerie dans sa dimension athée, même si aujourd'hui, il prétend en être sorti, sans nous éclairer de quelle manière : de son propre gré ou à « l'insu de son propre gré » comme disait Richard Virenque, le cycliste dopé d'un Tour de France. Chaque fois qu'il laisse parler son inconscient, c'est un discours anti-religieux qui transparait à travers ses propos. Même quand il donne le sentiment de vouloir opposer une religion à une autre, il les a dans les faits, tous en grippe. Son monument, scandale parmi les scandales, est pour le moment, en attendant une autre élucubration dont il est devenu accro et son comportement décousu sont assez caractéristiques d'un individu en manque aigu.

(Re)faire de cet individu notre Président équivaldrait à se mettre une balle dans la tête ou... l'inverse... Ce qui prouverait que nous serions alors prêts pour le rejoindre dans un asile d'aliénés. « Wade » retro satanas !

* Antéchrist : Ennemi du Christ, selon Saint Jean, qui doit venir s'opposer à l'avènement du Royaume de Dieu, quelque temps avant la fin du monde.

HENRIETTE NIANG-KANDE, 30 décembre 2009

Le reporter Albert Londres disait aux débuts du 20^{ème} siècle : « *Je demeure convaincu qu'un journaliste n'est pas un enfant de chœur et que son rôle ne consiste pas à précéder les processions, la main plongée dans une corbeille de pétales de roses. Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie* ».

4.3.7 : Rapports médias-politiques : un problème de communication ?

On ne peut parler de rapports médias-politiques sans évoquer la question de l'espace public, non pas dans le sens physique (la rue, les institutions publiques, ...¹⁹⁵), mais comme un lieu de débats politiques rationnels sur les questions d'intérêt général et où se forme l'opinion publique¹⁹⁶. On parle ici de cet endroit symbolique parfois considéré comme « *la somme empirique d'énoncés à visée définitionnelle sur ce que sont les êtres, les actions, les événements, leurs caractéristiques, leurs comportements et les jugements qui s'y attachent* »¹⁹⁷. Et dans le contexte actuel, on rejoint la conception de la démocratie développée par Charaudeau qui entraîne une transformation de l'espace public telle que perçue auparavant car « *la masse a éclaté en une multiplicité de groupes qui ont pris conscience de leur existence, de leurs droits et donc de leur droit à revendiquer, et, chose encore plus récente grâce à la complicité des médias, de leur pouvoir de pression auprès de l'autorité politique. La masse ne constitue plus un amalgame homogène d'individus à opinion et comportement unique, elle est fragmentée en plusieurs types de groupes sociaux.* ».

Dans ce cadre, les médias qui sont parfois considérés comme observateurs ou acteurs de la réalité sociale, souvent accusés d'être à l'origine de tous les maux de la société, ont une influence (réelle ou fictive) sur les modes de vie des individus, leurs choix politiques, etc.

La croyance en leur « forte » capacité de manipulation, leur toute puissance conduit bon nombre de chercheurs à porter leur regard sur leur fonctionnement et plusieurs acteurs politiques à vouloir les « contrôler » à des fins électorales. En effet, en période électorale, les meetings, rencontres locales, et autres échanges avec le public, ne constituent plus les seuls lieux où s'exerce la communication politique, puisque les progrès technologiques ont permis

¹⁹⁵ Saint-Lary M., Samson F., « Pour une anthropologie des modes de réislamisation. Supports et pratiques de diffusion de l'islam en Afrique subsaharienne », *ethnographiques.org*, Numéro 22 - mai 2011 (en ligne), consulté le 25/08/2013

¹⁹⁶ Habermas J., 1978. *L'Espace public*, Paris, Payot

¹⁹⁷ Charaudeau, P., (1997), *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Nathan, INA, 286 p.

de diversifier les supports et d'introduire d'autres modes de « recueil de vote ». Ainsi, le marketing politique se développe et les tentatives d'instrumentalisation des médias, vus comme « omnipotents », se multiplient de part et d'autre. Les acteurs politiques soucieux de leur image et d'avoir une mainmise sur les médias, afin de pouvoir les utiliser à leur faveur, passent une grande partie de leur temps à scruter les sondages, et autres enquêtes d'opinion.

Cependant, même s'il est difficile de mesurer leur niveau d'influence, l'utilisation des médias n'a pas toujours abouti aux effets escomptés et peut même produire l'inverse des attentes initiales. On est loin de l'idée de stimulus/réponse à la Pavlov quand on analyse rigoureusement les effets des médias sur le comportement des électeurs. Et les recherches de ces dernières années sur les médias ont mis l'accent sur l'importance des déterminants sociaux dans les choix des individus comme le souligne Jacques Le Bohec en évoquant la question de l'influence de la télévision sur l'électorat : « *la télévision n'est pas la seule façon qu'ont les individus sociaux pour se forger une idée ou décider ce qu'ils vont faire : ils discutent en famille, avec leurs amis, voisins et collègues de travail et sont bien placés pour savoir ce qui reste dans leur compte en banque à la fin de chaque mois. L'erreur consistant à placer les médias hors de la réalité sociale ne doit pas déboucher sur l'erreur conduisant à en faire le nombril du monde, en se laissant fasciner par la technologie ou en lui attribuant des pouvoirs presque magiques* »¹⁹⁸.

L'analyse des questions relatives à la communication politique au Sénégal, plus précisément des rapports médias-politiques, nous éclaire sur les conséquences de l'idée largement partagée de la toute puissance des médias. C'est ainsi qu'on rencontre des cas de tentatives de manipulation des organes de presse par des acteurs économiques, sociaux, politiques, etc. même si, dans beaucoup de cas, cette manipulation se limite à l'intention de celui qui prétend l'exercer. Les faits ont permis de constater qu'au Sénégal, la presse a pu jusque-là fournir aux

¹⁹⁸ Le Bohec, *Élections et télévision*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Communication, médias et sociétés, 2007, 208 p.

citoyens sénégalais les principales informations, notamment en période électorale, sans l'influence réelle, avérée d'un quelconque pouvoir extérieur, malgré une mainmise de l'Etat (sous le régime socialiste) et une pression permanente (avec le régime libéral).

Cela ne veut en aucun cas dire que la liberté de presse est totale et qu'aucun obstacle n'a pu se dresser devant les professionnels des médias dont certains ont pu s'adonner à des pratiques contraires à l'éthique et à la déontologie régies par le métier. Cela signifie simplement que si la croyance en l'« omnipotence » des médias existe bien, l'impact de ceux qui tentent de les contrôler reste à prouver.

Par exemple, les médias de service public ont souvent été rappelés à l'ordre par les organes de régulation pendant la présidentielle de 2012 pour avoir donné de façon déséquilibrée, des informations en faveur du Président et candidat sortant Abdoulaye Wade par rapport aux autres candidats. Malgré ces faits, la défaite de ce dernier aux élections était incontestable. Ainsi, même si les médias ont un pouvoir, il ne se substitue en aucun cas au pouvoir de la carte d'électeur.

Abdoulaye Wade a eu des relations tumultueuses avec la presse sénégalaise depuis le début de son mandat et les faits évoqués dans cette étude permettent de voir que les tentatives d'entraver la liberté d'expression et le libre exercice du métier de journaliste lui ont plutôt desservi. A force de vouloir contrôler les médias, et d'avoir une emprise sur les informations qui devaient être diffusées ou non, il a plus attiré l'attention des journalistes qui ont, avec l'aide des technologies à leur disposition, pu s'intéresser davantage à la gestion des affaires publiques et renforcer leur investigation sur la gouvernance du pays.

Selon Mme Kandé : *« Il y a eu des pressions énormes sous Wade. Avec Wade ça été crescendo mais encore une fois je parle plus des rapports avec Sud. Le premier journaliste qui a été convoqué à la DIC c'était Mame Less Camara parce qu'il avait dit « le Monsieur il*

croit qu'il a la science infuse et qu'il est même capable d'apprendre à des mécaniciens comment serrer des boulons ». Une autre fois, on a convoqué un journaliste parce qu'il y avait des chars de combat qui se promenaient dans Ziguinchor et les gens s'étaient posés la question de savoir si c'était la guerre. Je crois que Thierno Talla avait été convoqué pour avoir dit que Wade avait eu un malaise. Ça a commencé comme ça et après c'est partie à « atteinte à la sureté de l'Etat ». C'était leur leitmotiv. On en rigolait avec mon collègue Madior Fall (qui est décédé) en disant « ah notre Etat là est fragile puisqu'au moindre truc, il est atteint ».

Ces difficultés dans les relations médias-politiques sous le régime libéral sont souvent expliquées par la proximité de beaucoup de médias privés avec Abdoulaye Wade lorsqu'il était dans l'opposition et « la distance » et les « critiques » sur sa gestion de l'Etat, incomprises par ce dernier qui pensait que les journalistes étaient ses amis. Pour certains professionnels de la presse, telle que Mme Kandé, l'incompréhension dans la nature des relations médias-politique n'explique pas de façon certaine cette récurrence des attaques du Président Wade envers la presse : *« quand les premières radios sont nés, même la presse privée lui avait beaucoup donné la parole parce qu'il était interdit sur les supports du service public. Est-ce ce qui a amené plus tard la confusion qu'il a faite entre la presse et lui ? je ne sais pas mais bon... Des fois on dit qu'il y a une confusion mais je n'en suis pas très sure, parce que qui connaît Wade sait qu'il connaît bien la puissance des médias et sait qu'on a toujours, plus ou moins, une sympathie quand on est dans l'opposition. Quand on a des professionnels qui se rendent compte qu'il n'y a pas d'équilibre et qui veulent faire parler et faire avancer la démocratie,...on lui a tendu des micros, on lui a prêté des colonnes de journaux, avec ces journaux à lui. A partir de 2000, dès le début de son mandat, il a fait convoquer plusieurs directeurs de publication et de rédacteurs en chef, en disant, parce que les gens commençaient à se poser des questions sur la voie qu'il empruntait, « il faut faire*

attention à ce que vous écrivez, si vous écrivez ça les bailleurs ne viendront pas, c'est l'image du Sénégal que vous vendez, ... ». Et M. Abdoulaye Ndiaga Sylla, qui était directeur de Sud Communications à l'époque avait répliqué en disant «Eh bien nous faisons notre travail. Ça a toujours été comme ça ».

Les médias et les politiques ont besoin les uns des autres, d'une part pour la visibilité que requiert l'exercice du pouvoir politique et d'autre part pour mener à bien les missions d'information envers les citoyens. Cependant, le rapport est « lucratif » pour reprendre les propos de M. Ndiaye pour qui *« On fait miroiter aux journalistes des postes de chargés de mission, des voyages, ... On voit que ce sont toujours les mêmes qui passent sur les plateaux TV, etc. le journaliste doit être conscient du fait que son travail c'est de donner une information vraie. Au CESTI, on dit toujours aux journalistes de faire attention à cela. L'information est différente de la communication, et elle doit être vraie, vérifiée, « sourcée », ... En communication, il y a des objectifs à atteindre et on peut être amené à user de la manipulation et le journaliste est une cible. Il faut donc être bien formé pour identifier les risques et limites pour ne pas céder à la tentation. Je dis ça mais je ne suis même pas convaincue parce que vu la précarité de certains parfois, la tentation est forte ».*

Ainsi, régler la question des rapports tumultueux entre presse et pouvoir au Sénégal passerait, au moins en partie, par la résolution du problème d'autonomie financière et matérielle, qui est malheureusement souvent évoquée mais aussi de celle, plus profonde et complexe, de l'éthique et de la déontologie. Il s'agit là d'un problème qui touche de façon plus large la société sénégalaise et qui mériterait une réflexion plus globale et soutenue, du fait qu'elle inclurait outre les médias et la politiques, toutes les sphères de la vie au Sénégal, en partant par l'éducation, la formation, qui sont les bases sur lesquelles pourraient s'appuyer toute initiative de développement, économique, social, politique, etc.

CONCLUSION

Cette recherche, centrée sur les médias et la politique, aborde des questions qui ont souvent été posées même si toutes n'ont pas été l'objet d'études empiriques. La politique a toujours été une question à controverses et le monde médiatique a toujours suscité des débats. Qu'il s'agisse de s'interroger sur la pratique de l'une ou les effets de l'autre, on ne peut nier l'importance de ces deux champs dans l'espace public. C'est dans ce cadre qu'ils sont devenus des objets privilégiés de la recherche scientifique traités par différentes disciplines, particulièrement en sciences de l'information et de la communication.

Notre regard sur ce thème médias-politique, même s'il s'appuie sur des travaux antérieurs fortement riches, s'est voulu spécifique du fait du terrain, de la période et du sujet étudiés. En effet, en s'intéressant aux rapports médias-politique durant le régime d'Abdoulaye Wade au Sénégal, nous avons mis l'accent sur des faits historiques de la vie politique et médiatique de ce pays, « vitrine démocratique », qui a connu sa première alternance en 2000, après l'arrivée au pouvoir d'un opposant (pendant 26 ans) au régime socialiste (qui a duré 40 ans avec Senghor puis Diouf).

Nous avons d'abord montré l'importance de traiter d'un tel objet dans un contexte particulier où la liberté de la presse a été si souvent remise en cause par le pouvoir politique, au point d'alerter à plusieurs reprises l'opinion internationale. Nous avons puisé dans les ressources disponibles (travaux de chercheurs occidentaux et africains, documents, entretiens, observation, etc.) des données essentielles à la réflexion sur les rapports entre le champ médiatique et le champ politique, de façon générale d'une part, puis avec plus de précision en faisant un « focus » sur le terrain sénégalais de 2000 à 2012. Nous nous sommes ainsi intéressés à la communication politique et les questions annexes dans le monde, à l'histoire politique du pays, de l'administration coloniale à aujourd'hui, en portant un regard attentif à

la progression des médias. Ce recul dans le temps a permis, au moins, d'avoir un aperçu sur la chronologie des événements politiques et médiatiques, de disposer d'une analyse fondamentale des mutations des deux champs ainsi que des conséquences générées dans l'espace public. Cela a aussi favorisé une meilleure compréhension du contexte dans lequel ont évolué les médias sous le régime de Wade, en pointant du doigt les spécificités par rapport aux régimes précédents, tout en précisant l'environnement socio-économiques et l'évolution des représentations, au regard des réalités culturelles, entre autres.

Il nous paraissait important de s'arrêter sur le paysage médiatique sénégalais d'aujourd'hui et la pluralité des supports qu'il présente en analysant bien sûr l'origine de cette diversité qui n'a été possible qu'après de longues années de « luttes » pour une liberté de presse, dans un pays où la mainmise des autorités étatiques sur les médias était clairement affichée, malgré quelques initiatives de « médias privés » évoluant dans la clandestinité. On perçoit à travers cette réflexion que les médias au Sénégal ont toujours été « l'affaire » de politiques, puisque beaucoup d'acteurs politiques (du pouvoir ou de l'opposition) ont été à l'origine de la création de journaux dits « privés » et ce, de l'administration coloniale au régime « wadien ».

Nous avons, après avoir décrit les « médias traditionnels », les médias internationaux présents au Sénégal et les nouveaux supports relatifs au développement des technologies de l'information et de la communication, mis l'accent sur l'environnement de travail des médias sénégalais. Les missions du ministère de l'information et de la communication ainsi que celles des organes de régulation ont été présentés et leur travail analysé. Ce qui a pu mettre en avant leurs difficultés à se doter d'une réelle indépendance, leur manque de transparence et d'autorité puisque bon nombre des sanctions qu'ils émettent à l'encontre d'organes de presse sont rarement, pour ne pas dire jamais, appliquées. Il est donc légitime, dans de telles conditions, de se poser la question de la pertinence de certaines instances de régulation dont les membres sont parfois nommés par le pouvoir politique, ce qui peut créer un réel conflit

d'intérêt. La question du syndicat qui défend les intérêts des professionnels de l'information et de la communication (SYNPICS) a été aussi abordée et a permis de mettre en lumière divers incidents et agressions envers les journalistes, en toute impunité. C'est, en effet, pour éviter ce type de dérives et assurer une meilleure protection à ces professionnels que le débat sur un « nouveau code de la presse » qui peine encore à être adopté, a été soulevé.

Un autre point essentiel dans la compréhension du système médiatique sénégalais a été développé au cours de ce travail. Il s'agit de la formation ainsi que du rôle et statut des journalistes au Sénégal. Cette question cruciale a été profondément analysée en s'appuyant d'abord sur une description de l'offre de formation existante, puis sur une discussion et une étude critique des questions relatives aux contenus des enseignements, à l'encadrement dans les rédactions ainsi qu'au sujet épineux de l'éthique et de la déontologie. Nous avons pu montrer que la complexité des rapports entre les acteurs politiques et les médias n'étaient pas uniquement du ressort des politiques puisque certains journalistes, souvent mal formés, n'exercent pas leur métier dans les règles définies. Plusieurs facteurs sont à l'origine de beaucoup de dérives, allant de la diffamation à la corruption, telles que le manque d'autonomie financière et matérielle, l'absence de vérifications de certains faits relayés par la presse, parfois dans une course au scoop. Nous avons ainsi montré dans cette partie de notre travail, les difficultés économiques qui rendaient les médias souvent vulnérables auprès de différents acteurs, notamment politiques.

Cette attention particulière sur le paysage médiatique et son environnement nous ont permis de pouvoir analyser le cœur de notre étude, en l'occurrence les rapports médias-politique de façon approfondie. En partant de la construction de l'Etat sénégalais, nous avons montré que la démocratie a toujours été au centre des questions politiques du Sénégal, ce « laboratoire démocratique » imprégné de réalités socio-culturelles plus importantes qu'elles ne puissent paraître dans l'imaginaire collectif. Nous avons, de ce fait, tenu à nous intéresser, dans l'étude

de l'emprise réciproque du monde médiatique et de la politique, à la place des acteurs de la société civile et du « pouvoir religieux » qui, au regard de l'histoire de ce pays (plus de 90% de musulmans), ont, à des degrés divers, un poids non négligeable dans la gestion des affaires de la cité et d'une certaine « auto-censure » de la part des médias, par respect à des normes socio-culturelles. C'est toujours dans ce cadre, où il est question d'aborder la culture, que nous avons montré la spécificité des rapports politico-médiatiques lorsqu'il s'agit des femmes. C'est ainsi qu'un retour sur les questions de genre en politique et leur représentation dans les médias, aussi bien dans le traitement des informations que dans l'exercice du métier de journaliste, nous a paru utile à étudier pour une meilleure compréhension de l'objet de notre recherche.

Nous avons choisi de parler, dans notre troisième partie de la récurrence des conflits entre médias et politique, en montrant que ce n'est pas le propre du régime d'Abdoulaye Wade. Que ce soit sous le pouvoir senghorien ou celui de Diouf, les tentatives de musellement de la presse ont toujours existé au Sénégal, comme dans d'autres pays. Les médias sous le régime socialiste se sont souvent fait entendre lors d'élections où des contestations et accusations de fraudes étaient fréquentes. Paradoxalement, c'est sous ce même régime que l'émergence des médias privés a eu lieu, permettant à des opposants comme Abdoulaye Wade de disposer de supports pour s'exprimer lorsque les médias de service publics étaient entièrement contrôlée par le pouvoir exécutif.

Cependant, la différence entre les socialistes et Wade dans les conflits médias-politique réside dans la fréquence des incidents, les méthodes employées et leur intensité puisque des agressions physiques et autant de convocations à la DIC et d'emprisonnement n'avaient été notés avant l'accession d'Abdoulaye au pouvoir. C'est pour cette raison que nous avons également montré dans cette partie les débuts de « l'histoire d'amour » qui caractérisait les rapports médias-politique avant et au début de l'alternance, en faisant un portrait d'Abdoulaye

Wade avec une analyse de son parcours politico-médiatique. Cela nous paraissait indispensable puisqu'il nous permet, non seulement de mieux comprendre le choix et l'intérêt de faire cette recherche, mais aussi de percevoir la complexité de ce personnage et l'intérêt qu'il a toujours suscité (positivement ou non). Nous avons, toujours dans ce cadre, fait un retour vers la période où ce dernier était opposant jusqu'à son élection et en analysant le rôle de la presse dans cette alternance qui les a vus être qualifiés de « médias électeurs ».

La dernière partie a été l'approfondissement des questions abordées antérieurement avec, dans un premier temps, une analyse des particularités de l'alternance de 2000 et du contexte qui l'a favorisée, notamment les progrès technologiques qui ont permis aux journalistes d'être au devant de la scène et de « garantir » un niveau de transparence jusque là jamais atteint. Dans un deuxième temps, nous avons mis l'accent sur les promesses du Président Wade envers ses « amis » journalistes aux lendemains de l'alternance et les premiers « malentendus » qui vont secouer « l'entente » qui caractérisait les rapports Wade-presse durant ses années d'opposition au pouvoir socialiste. Nous avons jugé important d'aborder les facteurs qui ont été à l'origine du « désamour » ayant conduit le Président Wade à qualifier les médias d'« opposants » politiques. Il n'a pas été question de dire qui avait tort ou raison mais plutôt de s'appuyer sur des faits en montrant les responsabilités des uns et des autres dans la dégradation des rapports médias-politique ainsi que des conséquences pour un pays comme le Sénégal.

Ainsi, pour illustrer les faits, nous nous sommes focalisés, en partie, sur la Présidentielle de 2012, qui a sonné la fin du règne d'Abdoulaye Wade, et dont le contexte de tensions qui a mobilisé toute la presse méritait une attention particulière. En mettant en avant des données qualitatives sur des sujets tels que la couverture de la campagne, l'implication de « people » (comme Youssou Ndour) fortement médiatisés et « politisé », dans le processus électoral, ou encore le mouvement *Y en a marre* né de la contestation citoyenne, l'idée était de porter un regard attentif au rôle des médias dans cette élection, et suite à la dégradation des rapports

avec le pouvoir exécutif tout en analysant la fin de la relation Wade-presse sénégalaise. Il était important aussi de revenir sur la question de la communication politique dans un contexte de progression fulgurante des technologies de l'information et de la communication et de démocratisation de l'accès à Internet, aux médias sociaux, au Sénégal. Cela a fait émerger d'autres interrogations telles que la question de la frontière de plus en plus réduite entre le journalisme professionnel et une forme de « journalisme amateur » qui tend à se développer. Pour bien faire comprendre la richesse de ce travail son ancrage empirique, nous avons choisi de terminer notre réflexion sur une question centrale et ouverte qui était de se demander si les difficultés dans les rapports médias-politique au Sénégal était tout simplement dû à un problème de communication avec, au préalable un retour sur des cas d'incidents politico-médiatique qui ont fortement marqué ou « entaché » le régime du Président Wade qui n'a pourtant pas cessé, tout au long de son parcours, de se définir comme un démocrate hors pair.

On perçoit, en définitive, à travers l'analyse de rapports médias-politique sous le règne d'Abdoulaye Wade, une forte croyance en la puissance des médias. On peut préciser, en nous appuyant sur le rappel de l'histoire politico-médiatique sénégalaise, que ces croyances ne datent pas 2000 et ont souvent été la cause d'abus de pouvoir de la part de dirigeants. Le gouvernement socialiste a longtemps tenté de contrôler les médias, convaincu que l'accès de ses adversaires à des supports médiatiques affaiblirait son pouvoir ou le renverserait. Ce qui a bien entendu été contre productif puisque cela n'a fait que renforcer l'intérêt de l'opposition envers les médias, notamment à travers la création de journaux clandestins et à une longue lutte pour plus de démocratie qui aboutira à la libéralisation de l'accès aux médias.

Des organes de presse privés ont ainsi été progressivement créés pour contrer le monopole de l'Etat sur les médias de service public, en permettant, entre autres, aux adversaires des socialistes d'avoir une tribune où s'exprimer et une forte audience pour diffuser leur programmes politiques au sénégalais. L'engouement que suscitera ces médias privés sera tel

que la défaite du parti socialiste à la présidentielle de 2000 va être à jamais associée à ces derniers.

La grande différence entre le règne socialiste et celui libéral lorsqu'il s'agit des médias est d'abord liée au contexte. En effet, la pluralité des supports (le « boom » médiatique) de la fin des années 90 permet aux citoyens d'avoir plus d'informations sur les actions de l'Etat et donne ainsi une plus grande « transparence » (en tous cas par rapport à la période précédente) sur la gestion des affaires de la cité. Tout en favorisant la visibilité des acteurs politiques, la diversité des médias les expose aussi aux critiques des journalistes et des sénégalais, désormais plus informés et écoutés, notamment par le biais d'émissions interactives tels que « *wax sa xalaat* » (qui signifie littéralement « donner son avis ») sur *Walfadjri* ou avec la presse en ligne.

Devrait-on, pour autant affirmer, que si les incidents entre médias et politiques sous le pouvoir libéral ont été souvent soulignés, c'est justement dû à une pluralité des médias ? Les socialistes, à cette place et dans le même contexte, auraient-ils eu autant de conflits avec les médias ?

Répondre par l'affirmative serait trop simpliste et ne prendrait pas en compte tous les facteurs. Notre analyse des faits permet de constater que le problème est bien plus complexe et résulte d'abord d'une incompréhension, de part et d'autre, du rôle de chacun. Ensuite, un réel problème de communication est à souligner dans les interactions entre acteurs médiatiques et acteurs politiques. Par exemple, plusieurs échanges se sont faits par médias interposés et ont ainsi contribué à exacerber les conflits et altérer les relations, sans aucune issue de solution. L'origine du problème est, comme on l'a montré tout au long de notre étude, un malentendu après l'élection de 2000, imputant aux journalistes la défaite du camp socialiste au profit de leur opposant historique Abdoulaye Wade. Ce dernier s'est alors proclamé « ami » des

journalistes auprès desquels il puisera pour constituer une équipe de conseillers, notamment en communication. Certains journalistes ont aussi clairement réclamé « leur part du gain » se qualifiant d'artisans de l'alternance sans lesquels la victoire du camp du « *sopi* » (changement) serait impossible.

Quel sont « les chances de survie » d'une relation née sur la base d'un tel malentendu ?

Les faits montrent au fil du règne libéral qu'elles sont minimales voire inexistantes. Certains journalistes, dont des journalistes d'investigation comme Abdou Latif Coulibaly, en faisant leur travail de recueil et diffusion d'informations auprès des sénégalais, ont été accusés de scruter les faits et gestes des gouvernants et leur « ingratitude » a été fortement soulignée, parfois même par le Président Wade en personne qui voyait en eux des opposants motivés par des ambitions politiques. En effet, leur « insoumission » et leurs dénonciations répétitives des dérives du pouvoir leur a valu plus que des critiques et menaces puisque des faits d'agressions et violences physiques sont avérés à l'encontre de bon nombre d'organes de presse et de journalistes. L'opinion internationale a souvent été alertée et une pression nationale et internationale a parfois été nécessaire pour apaiser les tensions, notamment dans le cas Madiambal Diagne, révélateur du climat conflictuel dans lequel baignaient les médias et la politique au Sénégal.

Le travail des journalistes a été d'autant plus visible avec la multiplication des cas de « mauvaise gestion », de corruption, de détournements de fonds, etc. dans lesquels sont cités des membres du gouvernement et de proches collaborateurs du Président Wade. Les articles et ouvrages dénonçant ces pratiques se sont multipliés, allant jusqu'à faire croire aux partisans de Wade que les médias prenaient la place de l'opposition et n'avaient pour objectif que de les « chasser » du pouvoir.

Senghor et Diouf avaient aussi des désaccords avec les journalistes mais leurs méthodes se différencient beaucoup de celles de Wade. En effet, ils tentaient souvent de museler la presse, en mettant des obstacles aux journalistes dans l'exercice de leur métier. Par exemple, en les empêchant d'accéder à certaines manifestations, en dégradant leurs conditions de travail, notamment avec une pression financière. Sous la présidence senghorienne, le contexte était particulier puisque le monopartisme et la concentration du pouvoir à l'exécutif ne favorisaient pas autant de liberté d'expression. Les médias publics, les seuls officiels pendant bien longtemps étaient fortement contrôlés par le Président lui-même qui attachait beaucoup d'importance à la façon dont il voulait que les médias fonctionnent et imposait sa vision. Il prenait beaucoup de temps à scruter les moindres détails des articles de presse avant leur diffusion, les journaux télévisés et les émissions radiophoniques. Senghor, l'homme de lettres, ne manquait jamais l'occasion de rappeler à l'ordre les journalistes lorsque leur façon de s'exprimer ne lui convenait pas. Les fameux cours de diction à destination des journalistes en est un exemple fort révélateur. Il n'hésitait pas à licencier ceux qui rechignaient à se conformer à ses critères. On imagine donc bien la pression des professionnels de l'information et de la communication qui en présentant leurs émissions ou en rédigeant leurs articles devaient avoir à l'esprit que l'œil du Président planait au-dessus d'eux et que la moindre erreur pouvait leur porter préjudice.

Abdou Diouf quant à lui était conscient que « l'argent était le nerf de la guerre » et adoptait des méthodes que les journalistes de l'époque qualifiaient de « sournoises ». Il préférait user de son pouvoir pour rendre la tâche des journalistes complexe plutôt que de les agresser verbalement ou physiquement. Par exemple, ces derniers rencontraient souvent beaucoup de difficultés à couvrir certains événements politiques ou autres à cause de freins que leurs mettaient le gouvernement socialistes. Le Président Diouf n'hésitait pas à porter les affaires qui l'opposaient aux médias devant la justice. Ainsi, des procès, où il sortait souvent gagnant

avaient parfois opposé des acteurs médiatiques au régime socialiste avec pour conséquences des condamnations pécuniaires qui affaiblissaient le pouvoir des organes de presse.

Avec le régime libéral, il est plutôt questions de convocations à la DIC, de menaces de mort récurrentes, d'agressions verbales et physiques, de destruction de biens, d'emprisonnement etc. impliquant parfois même des ministres en exercice comme Farba Senghor.

Qu'il s'agisse de journalistes étrangers ou sénégalais, critiquer le pouvoir ou dénoncer des faits s'avère être une pratique fortement risquée. De Sophie Malibeaux à Abdou Latif Coulibaly en passant par le groupe *Sud Communications*, *Le Témoin* ou *Walfadjri*, la sentence reste la même : il ne faut pas critiquer les actions du gouvernement libéral sous peine d'expulsion du Sénégal (pour les étrangers), d'intimidation, de pressions permanentes ou emprisonnement lorsqu'il n'est pas question de violences physiques.

Par ailleurs, le manque de transparence et l'absence d'un cadre bien défini concernant l'octroi des fréquences posent problème et pèsent sur l'autonomie des médias puisqu'il faut une souvent une certaine proximité avec le pouvoir pour avoir l'autorisation d'émettre. Le cas de la TFM est un exemple de ce manque de clarté des critères d'attribution de fréquences et d'autorisation d'émettre dans le paysage médiatique sénégalais. Il en est de même pour l'aide à la presse qui, même si son montant a considérablement augmenté après l'alternance de 2000, reste distribuée de façon inéquitable, parfois en fonction de la « gratitude » envers le régime libéral. La corruption est par conséquent assez fréquente dans ce domaine vu la vulnérabilité financière des professionnels de l'information et de la communication. Plusieurs cas ont été révélés, particulièrement en période électorale même si plusieurs organes de presse nous ont indiqué mettre à disposition de leurs employés les ressources nécessaires pour couvrir correctement la campagne. Cependant, la proximité de certains journalistes avec les acteurs politiques peut favoriser la création de liens et d'affinités modifiant le caractère même

de ce que devait être le rapport journaliste-politique. Des interlocuteurs nous ont confiés avoir été approchés par des membres de l'équipe de campagne de plusieurs politiques pour qu'ils rédigent des articles en leur faveur moyennant une importante somme d'argent. Certains n'ont pas hésité à nous affirmer avoir accepté puisque le montant proposé dépassait souvent leur salaire annuel et au regard de leurs charges, ils y voyaient une bonne opportunité pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Des politiques rencontrées nous ont indiqué avoir donné des sommes d'argent à des journalistes après des interviews mais soutiennent souvent qu'il ne s'agit pas de corruption mais juste d'une « *façon de les aider à exercer leur noble métier malgré les difficultés financières* ».

Cela ne signifie pas que tous les torts sont dans le camp du Président Wade puisque les médias sénégalais ne sont pas non plus totalement irréprochables. Les cas de diffamations liées à une insuffisance de vérification des faits dans la course au « scoop » ou « buzz » sont fréquents et les corrections/excuses après publication et diffusion d'articles sont devenues courantes. La formation est particulièrement remise en question, même par des journalistes de « la vieille école » qui ne comprennent pas le manque de compétences et de connaissances de certains de leurs confrères. Il faut reconnaître que même si une partie de l'aide à la presse est accordée à la formation, les moyens mis à disposition des étudiants journalistes sont insuffisants, qu'ils soient humains, matériels ou financiers. Lorsqu'on voit la faiblesse des revenus des journalistes qui sont souvent obligés de pratiquer d'autres fonctions comme ceux de chargée de communication, d'enseignant, conseillers, etc., on devine forcément les difficultés auxquelles peuvent faire face les étudiants en journalisme. De plus, durant leur stage dans les organes de presse, l'encadrement fait souvent défaut. Comme nous avons pu le constater et comme nous l'ont confirmé beaucoup de nos interlocuteurs, les professionnels n'accordent plus assez de temps aux étudiants dans les organes de presse. La transmission de connaissances acquises par l'expérience, « les ficelles du métier », ne se fait plus comma

avant et ces derniers sont souvent laissés à eux-mêmes lorsqu'ils ne sont pas recrutés pour exercer alors même que leur formation est en cours. En effet, certains organes voient en ces étudiants une main-d'œuvre à moindre coût sans se soucier de la qualité du travail rendu, ce qui a des conséquences néfastes pour le journalisme en général. Les relectures nécessaires ne sont parfois pas accordées aux textes des étudiants qui sont publiés sans aucune correction, avec des fautes d'orthographe, de syntaxe, voire des informations erronées. Mais ce problème de formation est un mal qui touche tout le système éducatif sénégalais et qui se perçoit plus dans le journalisme, puisque l'exposition y est plus importante.

Mais le problème le plus souligné est relatif au manque d'autonomie financière qui serait la cause des autres problèmes. Des interviews, des invitations à des émissions télévisuelles ou à la radio, entre autres sont monnayés suite à d'importantes négociations par une partie des journalistes. La question des compétences de ces journalistes est souvent posée mais comme le souligne Diane Senghor et Mouhamadou Tidiane Kassé « *la qualité des médias souffre en effet de ressources humaines peu qualifiées, mais aussi d'une situation économique précaire. L'Afrique sort alors d'une dizaine d'années de politiques d'ajustement structurel imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, pour être happée par la dévaluation*¹⁰. Face à la faiblesse du lectorat, à la multiplicité des titres et à l'atrophie d'un marché publicitaire "exclusiviste" (essentiellement dévolu à la presse publique) voire inexistant, le contexte est catastrophique. On assiste à un doublement des prix des intrants à la fabrication qui sont tous importés (surtout le papier journal), et les chants à la gloire de la presse se transforment un peu partout en chants du cygne. Cette incapacité à s'assurer une viabilité économique fera d'une bonne partie de la presse l'otage de milieux politiques et financiers, ou de lobbies en tous genres. L'État non plus ne manque pas d'arguments pour opérer une mise au pas. Le registre fiscal est toujours à portée de main pour imposer la ligne "politiquement correcte" aux journaux rebelles. La pérennisation du pluralisme de

l'information devient problématique. Des hebdomadaires deviennent quotidiens, des dizaines d'autres publications naissent, mais beaucoup d'autres disparaissent aussi »¹⁹⁹.

Il faut néanmoins reconnaître que même si le problème de corruption est mis en avant, notamment par des acteurs politiques, il reste quand même relativement marginal au regard des données recueillies auprès du nombre de journalistes interrogés. Cet état de fait peut s'expliquer par les difficultés pour certains d'avouer ce « crime » et par le mutisme de leurs confrères, parfois par solidarité. Ces éléments posent la question de l'éthique et de la déontologie dans la profession qui revendique souvent son pluralisme, sa rigueur et son impartialité. Mais peut-on apprendre l'éthique à quelqu'un. Selon Mouhamadou Tidiane Kassé, l'éthique reposerait sur « *un déterminisme individuel qui justifie le choix de dire ou de taire, mais surtout de trouver une manière d'informer sans porter atteinte aux droits des individus, à la vie privée d'un citoyen, sans heurter la société dans ses valeurs fondamentales. Il ne s'agit ni de censure, ni d'autocensure, seulement de juste mesure à respecter* »²⁰⁰.

Elle n'est donc pas perçue de la même façon d'une personne à une autre même une partie de la formation des journalistes traite de questions relatives à l'éthique et la déontologie. Cependant, il est de la responsabilité du journaliste de savoir respecter cette mesure même si le cœur de son travail reste la liberté d'informer. Comme disait M. Beuve-Mery « *il n'y a jamais de liberté sans responsabilité et les limites de la liberté, c'est justement la responsabilité* ». Les faits doivent donc être présentés et analysés de façon claire et objective qu'on soit en accord ou en désaccord avec son auteur. Ces responsabilités sont d'autant plus importantes dans le contexte de développement progressif et rapide des technologies de l'information et de la communication qui modifient considérablement les conditions d'exercice du travail journalistique. On a pu constater que même si ces changements

¹⁹⁹ Senghor D. et Kassé M., « Pluralisme médiatique en Afrique de l'Ouest : 10 années pour tout changer », *Les Cahiers du journalisme* n°9, Automne 2001

²⁰⁰ Institut PANOS, *Ne tirez pas sur les médias : éthique et déontologie de l'information en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 1996, p. 200

comportent des avantages non négligeables telles que la diversification des sources ou encore la rapidité de l'information, les inconvénients n'en sont pas moins nombreuses et émanent souvent de ces « avantages ». La vitesse à laquelle circule l'information dans le cadre de la mondialisation ne facilite pas la vérification des faits lorsqu'on sait que beaucoup de médias s'adonnent à une course effrénée au « buzz » pour disposer, entre autres d'un fort taux d'audience. Sur Internet, notamment les réseaux sociaux, l'heure est à la compétition pour le plus grand nombre de vues, « like » et commentaires. On perçoit nettement que les médias sénégalais ont du mal à s'adapter aux mutations technologiques qui leur causent des torts plus qu'elles ne leur servent. On entend souvent parler d'une opposition « old school »/« new school » qui correspondent à des disparités dans la pratique du journalisme entre les « anciens » et les jeunes à qui on semble laisser le monopole du « blogging », des réseaux sociaux en général, même si leurs usages restent majoritairement limitées par rapport aux possibilités qu'offre l'Internet. C'est ce que souligne Henriette Kandé selon qui « *Les politiques ont des pages Facebook mais je ne les ai pas encore vus sur Twitter. Tout ça parce que la classe politique est vieille. Elle ne reflète pas la jeunesse de la population. Parfois ils ne savent même pas ce qui se passe sur leurs pages sauf des personnes comme Serigne Mansour Sy Djamil qui regardent les sondages sur Facebook et qui suit activement ce qui s'y passe. Je lui ai dit que les sondages sur Facebook ne voulaient rien dire (rires). Les journalistes aussi sont de plus en plus présents sur les réseaux sénégalais. Je suis très curieuse des choses ou de la chose politique, notamment en France mais là je vois que les sénégalais ont encore du chemin à faire dans ce domaine.* ».

Les élections présidentielles de 2012 ont permis d'avoir un aperçu sur l'usage d'internet, notamment des médias sociaux par les acteurs médiatiques et politiques du Sénégal. Ce qui est souvent mis en avant sur les « timelines » des réseaux sociaux sont des événements ponctuels, des photos avec des « people », alors que parallèlement la présence du public y est

de plus en plus forte. Même s'il s'agit souvent de sénégalais de la diaspora et de jeunes élèves et étudiants, « intellectuels », s'exprimant sur tous les sujets et débattant de questions politiques lorsqu'une partie importante de la population est analphabète, illettrée ou vit dans des zones où la connexion au web est loin d'être acquise. Cependant, Internet est devenu un lieu de mobilisation fortement importante et les événements du 23 juin 2011 l'ont nettement prouvé et l'exercice du « journalisme amateur », avec ses avantages et inconvénients, y trouve un moyen de développement non négligeable. Vouloir limiter la liberté d'expression, et par conséquent la liberté de presse (nous pensons ici aux supports dits traditionnels) devient de plus en plus complexe. Qu'en serait-il donc des « nouveaux médias » ?

On peut déjà imaginer la difficulté que serait, pour un pouvoir politique (ou autre d'ailleurs) une tentative de contrôle des médias, dans ce contexte puisque Internet redéfinit forcément les notions d'espace et de temps.

En définitive, nous pouvons dire, dans tous les cas, que les rapports médias-politiques au Sénégal n'ont jamais été simples, aussi bien sous le régime socialiste que sous le règne de Wade, même si les atteintes à la liberté de la presse se sont faites à des degrés divers et variés, comme dans de nombreux pays. Cependant, la confusion souvent faite par ceux qui aiment insister sur l'image de démocratie que présente le Sénégal dans l'environnement africain, est que la démocratie ne se résume pas à des transitions démocratiques dites pacifiques. La liberté d'expression est un des piliers les plus importants d'un système démocratique et des atteintes récurrentes à la liberté au sens large méritent d'être signalées. Le droit d'informer, ou d'exprimer librement ses idées par tout moyen que l'on juge approprié est inscrit dans la constitution et les dérives liberticides qui, pendant les douze années du régime d'Abdoulaye Wade, et encore aujourd'hui, dans une certaine mesure, touchent la presse, les opposants politiques, et certains citoyens, de façon plus globale, sont incompatibles avec l'idée d'exception démocratique qu'entend incarner le Sénégal aux yeux du monde.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Adjovi E., *Une élection libre en Afrique : La présidentielle de 1996 au Bénin*, éd. Karthala, 1998, 192 p.

Bayart J. F., *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, 439p

Becker, H.S., *Les ficelles du métier, Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Ed. La Découverte, Paris, 2002, 352 p.

Bongrand M., *Le Marketing politique*, Paris, PUF, 1993, 125 p.

Bougnoux, D., *Introduction aux sciences de l'information et de la communication*, 2002 (2^{ème} édition), Paris, La Découverte, 128 p.

Bourdieu, P., Chamboredon J.-C., Passeron J.-C., *Le métier de sociologue*, 5^e éd., Paris, EHESS, 2006, 357 p.

Beaud S. et Weber F., *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*, 4^e éd, Paris, La Découverte, 2010, 331 p.

Bourges, H. *Décoloniser l'information*, Paris, éditions Cana, 1978, 160 p.

Cayrol, R., *La Presse écrite et audio-visuelle*, Paris, Presses universitaires de France, Thémis, 1973, 628 p.

Charaudeau, P., (1997), *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*, Paris, Nathan, INA, 286 p.

Coulibaly A-L., *Une démocratie prise en otage par ses élites: essai politique sur la pratique de la démocratie au Sénégal*, 2006, Sentinelles, 278 p.

Cruise O'Brian D., Diop M.C. et Diouf M., *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala, 2002, 231 p.

Cruise O'Brian D, *Saints and Politicians*, Essays in the Organization of Senegalese Peasant Society, Londres, Cambridge University Press, 1975

De Beauvoir S., *Le deuxième sexe, tome I : Les faits et les mythes*, Collection Folio essais (n° 37), Gallimard, 1986, 408 p.

De la Brosse R., *Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, 640 p.

Diop A. B., *La société Wolof, Tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination*, éd. Karthala, Collection Hommes et sociétés, 2012, 360 p.

- Diop M.C., et Diouf M., (dir). *La construction de l'État au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002
- Diop, M.- C., dir. *Le Sénégal à l'heure de l'information: Technologies et société*, Paris, Karthala, 2003, 390 p.
- Diop M.-C. (dir.), *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade. Le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 2013, 835 p.
- Fatton R. Jr, *The making of a liberal democracy: Senegal's passive revolution, 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1987
- Faye M., *Presse privée écrite en Afrique francophone: Enjeux démocratiques*. Paris, L'Harmattan, 2009, 394p
- Fournier P. et Arborio A.-M., *L'observation directe: L'enquête et ses méthodes*, 3e édition, Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.
- Frère M-S., *Elections et médias en Afrique centrale: voie des urnes, voix de la paix?*, Ed. Karthala / IPP, 2010, 364 p.
- Gazibo M., *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, 291 p.
- Gerstlé J. *La communication politique*, 2^{ème} édition, Paris, Armand Colin, 2008, 255 p.
- Gerstlé J., Piar C., *La communication politique*, Armand Colin 3^{ème} édition, Collection « U » Science politique, Paris, 2016, 255 p.
- Guèye I.T., *Les médias sous contrôle: Liberté et responsabilité des journalistes au Sénégal*. Paris, L'Harmattan, 2006, 151p.
- Habermas J, *L'espace public*, Paris, Payot, 1993 (5^{ème} édition), 324 p.
- IPAO, *Médias et élections au Sénégal, la presse et les NTIC dans le processus électoral*, Dakar, NEAS, 2001
- Kassé E. H., (2002), *Misères de la Presse*, Dakar, Graphi plus,
- Koutroubas, T. et Lits M. (2011), *Communication politique et lobbying*, Bruxelles, De Boeck, Coll. « INFO & COMMUNICATION ».
- Le Bohec J., *Elections et télévision*, Presses universitaires de Grenoble, coll. Communication, médias et sociétés, 2007, 208 p.
- Lenoble-Bart A. et Tudesq A.-J. (sous la direction de), *Connaitre les médias d'Afrique subsaharienne, problématiques, sources et ressources*, sous la direction, éditions Karthala, 2008, 176 p.
- Maarek, P. (2007), *Communication et marketing de l'homme politique*, Paris, Éditions Lexis Nexis, Coll. « Carré droit »

Mbembe A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris, Karthala, 2000, 280 p.

Niasse S. L., *Un arabisant entre presse et pouvoir*, Editions Groupe WalFadjri, 2003, 144 p.

Norbert E., *Qu'est-ce que la sociologie*, Paris, éditions de L'Aube, 1991, 227 p.

Norris P., *A virtuous circle: Political communication in postindustrial Societies*, Edition CUP, 2000, 420 p.

Peretz H., *Les Méthodes en sociologie : L'Observation*, 2^{ème} éd., Paris, La Découverte, 2004, 122 p.

Rieffel R., *Sociologie des médias*, Paris, Ellipses Éditions Marketing S.A., 2004. 224 p. (Collection Infocom)

Rieffel R., *Que sont les médias*, Paris, Editions Gallimard, coll. Folio actuel, 2005, 534 p.

Ruitort P., *Sociologie de la communication politique*, La Découverte, coll. « Repères », 2007, 121 p.

SARR I., *La démocratie en débats - L'élection présidentielle de l'an 2000 dans la presse quotidienne sénégalaise*, Paris, L'Harmattan, 2000, 322p.

Sartori G., *Partis et systèmes de partis, un cadre d'analyse*, Bruxelles, Editions de L'Université de Bruxelles, 2011, 476 p.

Sy J. H., *Crise de l'audiovisuel au Sénégal*, Aide Transparence, Dakar, 2003, 304 p.

Sy S.M., *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique, 1960-2008*. Paris, Karthala, 2009, 372p.

Taureg M. et Wittmann F., (dir.) *Entre tradition orale et nouvelles technologies : où vont les mass médias au Sénégal ?* Dakar, ENDA, 2004, 172 p.

Tchakhotine S., *Le viol des foules par la propagande politique*, Paris, Gallimard, 1992 (Première parution en 1939), 605 p.

Tudesq, A.-J. *Feuilles d'Afrique: étude de la presse de l'Afrique sub-saharienne*. Talence, éditions de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995, 362 p.

Tudesq, A.-J. (dir.), *La Presse et l'événement : recueil de travaux*, Paris, La Haye, Mouton, Publications de la Maison des sciences de l'homme de Bordeaux, 1973, 181 p.

Tudesq, A.-J., *Les médias en Afrique*. Paris, Ellipses, 1999, 160 p.

Quantin P., *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Kartala, 1997, 320p.

Wade A., Kalflèche J.-M., Delafon G., « *Une vie pour l'Afrique* », Paris, éd. Lafon, 2008, 450 p.

Zoller E., *Les grands arrêts de la cour suprême des Etats-Unis*, Editions Dalloz Sirey, 2010, 922 p.

ARTICLES

Achache G., « Le marketing politique », *Hermès, La Revue* 1989/1, n° 4, p. 103-112

Adjamagbo-Johnson K., « Le politique est aussi l'affaire des femmes, Revue Politique africaine », n°65, 1997, p. 62-73

Breton P., 1995, « Médias, médiation, démocratie : pour une épistémologie critique des sciences de la communication politique », *Hermès*, n° 17-18, p. 321-334

Champin C., « Le pactole de la communication politique en Afrique francophone », *Les Cahiers du journalisme*, N°9, Automne 2001, p. 206-217

Carbone Giovanni M., St-Sauveur Annabelle Larouche, « Comprendre les partis et les systèmes de partis africains. Entre modèles et recherches empiriques », *Politique africaine* 4/2006 (N° 104), p. 18-37

Cazeneuve J., « Qu'est-ce que la communication », *Les Cahiers de la publicité*, 1963 Volume 5, N° 1 pp. 11-14

Charaudeau P., "La justification d'une approche interdisciplinaire de l'étude des médias", *Revue Communication*, L'analyse linguistique des discours des médias : apports, limites et enjeux, Éditions Nota Bene, Québec, 2008.

Collier D. et Levitsky S., « Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, vol. 49, n° 3, 1997, p. 430-451

Coulon C., (dir.), « Sénégal : la démocratie à l'épreuve », *Politique africaine*, N° 45, mars 1992

Cova A., (2004), « La maternité, un enjeu dans le XXe siècle » in : le siècle des féminismes, Paris, Editions de l'Atelier et ouvrières

Daff M., « Réglage du sens du concept de démocratie au Sénégal », in *Politique Africaine*, 1996, N° 64, « Démocratie le pouvoir des mots », p.31-40

Dahou T. et Foucher V., dir. « Le dossier : Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », *Politique africaine*, N° 96, 2004, 222p.

Dahou T., Foucher V., « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive : "Sopi" or not "sopi"? », in *Politique africaine, Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions*, N° 96, 2004, p. 5-21.

Dakhlija J., Lhérault M., « Peopolisation et politique », *Le Temps des médias* 1/2008 (n° 10), p. 8-12

De Jong F., Foucher V., « La tragédie du roi Abdoulaye ? Néomodernisme et Renaissance africaine dans le Sénégal contemporain », *Politique africaine*, no. 118, 2010, p. 187-204.

Diaw Aminata, (2004), « Les femmes à l'épreuve du politique : permanences et changements » in *Gouverner le Sénégal*, Paris, Karthala, pp.229-245

Diouf M., « L'échec du modèle démocratique au Sénégal, 1981-1993 », *Afrika Spectrum*, N° 1, 1994, p. 47-64

Fall A.B., « La démocratie a l'épreuve de l'alternance », *Revue Afrilex* n°5, juin 2006, 61 p.

Faye M., « Bilan et perspectives de l'aide de l'état à la presse au Sénégal », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, N°16/1, 2015, p. 19-27

FAYE M., « Médias privés et changements sociaux en Afrique : Acquis, limites et perspectives : Exemples du Bénin, du Sénégal et du Togo » (Téléchargé depuis le site www.rosalux.sn)

Fouda V.S., « Les médias face à l'ouverture démocratique en Afrique noire : doutes et certitudes » in *Les Cahiers du journalisme* n° 19, Hiver 2009

Girard L., Sénégal. « Pouvoir politique/Pouvoir religieux : intérêts croisés ? », avril 2008

Guèye B., « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs*, vol. 2, N° 129, avril 2009, p. 5-26

Godelier M., 1993, « Les femmes et le pouvoir politique. Point de vue d'un anthropologue », G. Duby et M. Perrot éd., *Femmes et histoire*, Paris, Plon, p. 101-112

Gueye A., « Du piédestal au pilori, Abdoulaye Wade dans la littérature sénégalaise », in *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p.

Guèye B. « La démocratie en Afrique: succès et résistances ». *Pouvoirs*, 2009, vol. 2, no. 129, p. 5-26

Havard J-F. « De la victoire du "sopi" à la tentation du "nopi". "Gouvernement de l'alternance" et liberté des médias au Sénégal », *Politique africaine*, n° 96, décembre 2004, p. 22-38

Hesseling G., Locoh T., « Introduction au thème : Femmes, pouvoir, sociétés, in *Politique africaine*, N° 65, mars 1997, p. 3-20

Joffres A., « Démocratie participative et médias : jeux d'influence au Venezuela », *L'Ordinaire des Amériques*, 210 | 2008, 193-215

Lits M., « Du récit au récit médiatique Broché – 13 octobre 2008, De Boeck, collection Info&Com, 235 p.

Loum N., « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », *Questions de communication*, n°7, PUN- Editions Universitaires de Lorraine, 2005, p. 359

Loum N., 2015, « Repenser la régulation de l'information en ligne : nouveaux défis et nouvelles approches théoriques ». *Revue Africaine de communication*. 2: pp.157-168.

- Loum, Ndiaga, 2014, « Injonctions, boycottage, économie - la sémantique non innocente dans la gestion de la crise universitaire ». *Tisser le fil rouge. Le printemps érable en Outaouais- récits militants*. Montréal : M Éditeur, 2014. 171-179.

Loum N. 2014, « Médias, conflits et droits humains: actualité et pertinence d'une thématique ». *Revue Africaine de communication (RAC)*. Nouvelle série. 1 (2014) : 9-20.
Loum N., 2013, « Les médias sous Wade : entre contrôle et défiance », in Diop M.-C., *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade, le Sopi à l'épreuve du pouvoir*, Tome II, Paris, éditions Karthala, pp.591-624

Loum N. et Agbobli C., 2015, « Médias et changements politiques au Togo et au Sénégal : regards croisés et tentative d'approche comparative ». *Questions de communication* (28), pp. 285-297.

Loum N., 2015, « Pluralisme de l'information et groupes multimédias privés dans un contexte de fragilité institutionnelle et socioéconomique: le cas du Sénégal » dans George E. (sous la direction de), *Concentration des médias, changements technologiques et pluralisme de l'information*. Québec. Presses de l'Université Laval, pp.177-195.

Loum, N., 2014, « Paradigme de l'interdisciplinarité, communication et développement international ». *Revue Française des sciences de l'information et de la communication*

Mané B. D., « La loi et les médias au Sénégal », *Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest*, Ghana, 2012, 43 p.

Médard J. F., « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », Jean-François Médard, dir. *États d'Afrique noire. Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, p. 323-353.

Mercier A. « La communication politique en France : un champ de recherche qui doit encore s'imposer », *L'Année sociologique* 2/2001 (Vol.51), p. 355-363

Niang, « La société civile une réalité sociale en question », *Revue sénégalaise de sociologie*, N°. 2-3, Saint-Louis, Université Gaston Berger, 2000, p. 18

Otayek R., « Introduction au thème : Les élections en Afrique sont-elles un objet scientifique pertinent ? », *Politique Africaine*, n° 69, mars 1998, p. 3-11

Otayek R., « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, vol 9 n° 2, 2002, pp. 193-212

Paré C., « Etude des médias africains. TIC-INTERNET » in *Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France 1re Rencontre du Réseau des études africaines en France* 29, 30 novembre et 1er décembre 2006, Paris

Pasquier R., « *Les débuts de la presse au Sénégal* », Paris, *Cahiers d'études africaines*, N° 7, 1962, p. 476-490

Paye M., « La presse et le pouvoir », in *Sénégal - Trajectoires d'un Etat* (Momar Coumba Diop), Paris, Karthala, 1992, p. 331-377.

Pélissier, N. et Alii, « Tous journalistes : les établissements de formation au défi du web participatif », *Les Cahiers du journalisme*

Quantin P., « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 65-76.

Saint-Lary M., Samson F., « Pour une anthropologie des modes de réislamisation. Supports et pratiques de diffusion de l'islam en Afrique subsaharienne », *ethnographiques.org*, Numéro 22 - mai 2011 (en ligne), consulté le 25/08/2013

Sarr I., « Du héros au patriarche bâtisseur. Evolution et rupture dans la construction de l'image de Wade », in *Le Sénégal sous Wade. Le sopi à l'épreuve du pouvoir*, Dakar - Paris, Cres - Karthala, 835 p.

Senghor D. et Kassé M., « Pluralisme médiatique en Afrique de l'Ouest : 10 années pour tout changer », *Les Cahiers du journalisme* n°9, Automne 2001

Sow F., « Les femmes, le sexe de l'Etat et les enjeux du politique : L'exemple de la régionalisation du Sénégal », in *Femmes d'Afrique*, de Catherine Coquery-Vidrovitch et Françoise Thébaud, CLIO tome 6, Presses Universitaires Mirail-Toulouse - janvier 1998

Ramonet I. (1996), « Pour une information libre », *Le Monde Diplomatique*.

Tine A. « Du multiple à l'un et vice versa ? Essai sur le multipartisme au Sénégal (1974-1996) », *Polis*, vol. 3, n° 1, 1997, p. 61-102.

Valantin C., « L'élection présidentielle de 2000 au Sénégal », *Espace francophone des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix*

Webber, A. "All the Prejudice That's Fit to Print" in *Heading Nowhere in a Navy Blue Suit*, editors Sue Kedgley and Mary Varnham (Wellington: Daphne Brasell Associates, 1993)

Weber M. (1992), « Le premier des sujets. Allocution prononcée en 1910 à Francfort sur le Main à l'occasion des premières assises de la sociologie allemande », *Réseaux*, vol. 10, n° 51, pp. 101-108

Wittmann F., « La presse écrite sénégalaise et ses dérives. Précarité, informalité, illégalité », *Politique africaine*, 2006, N° 101, Editions Karthala, Pages 181-194

Wolton D., « La communication politique : construction d'un modèle », *Hermès, La Revue* 1989/1 (n° 4), p. 27-42

Wolton D. « *La communication, un enjeu scientifique et politique majeur du 21e siècle* », *Revue de l'année sociologique*, vol 51 / 2001 n° 2, PUF

RAPPORTS, MEMOIRES ET THESES

Africascope, TV, Radio, Mobile, Internet : décryptage de la conso médias en Afrique 2015

Article 19, Sénégal: Etude monitoring Femmes-Médias, mars 2014

Barry, M., *Médias et pouvoir au Sénégal depuis les indépendances (1960)*, Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon-Assas, mars 2012, 643 p.

Cissé, H. B. *La presse écrite sénégalaise en ligne: Enjeux, usages et appropriation des technologies de l'information et de la communication par les journalistes (1980-2008)*. Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, 2008, 992 p.

De la Brosse R., « Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique », Thèse de doctorat, Bordeaux, Université Bordeaux 3, 1999, 909 p.

Fondation pour les Médias en Afrique de l'Ouest La loi et les médias au Sénégal, , 2012, Ghana

FKA et CESTI, Les médiats au Sénégal, in *Les cahiers de l'Alternance*, Dakar, 2005, 121 p.

Lechasseur D., *Démocratie et société civile au Sénégal. Le rôle de la presse écrite privée (1988-2011)*, Maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2015, 254 p.

Ndiaye-Sylla Seynabou, (2001), femmes et politique au Sénégal : contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001, mémoire de DEA de sociologie, Paris, université de Panthéon-Sorbonne, 106 p

Rapport du Baromètre des médias africains, 2013, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), 130 p.

Reporters sans frontières, « Etre femme journaliste : un engagement et de nombreux défis, mars 2015 »

COMMUNICATIONS

Déclaration finale du premier sommet mondial de la société de l'information, Genève, Décembre 2003

Mercier A., « Pouvoir des journalistes, pouvoir des médias ? », communication, Forum du Centre des sciences sociales de la Défense, 23 janvier 2002

Paré C., Etude des médias africains. TIC-INTERNET in Etudes africaines / état des lieux et des savoirs en France 1re Rencontre du Réseau des études africaines en France 29, 30 novembre et 1er décembre 2006, Paris

Sénégal, Projet mondial de monitoring des médias (GMMP) 2010 Rapport national

Valantin C., « L'Élection présidentielle de 2000 au Sénégal », *Symposium international de la francophonie sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, Bamako, 6-8 novembre 2005*

WEB

www.aps.sn

www.osiris.sn

www.artp.sn

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques entretiens

Le 28/0313 au bar du Radisson Blu, à 16H47 GMT => Entretien avec Henriette Niang Kandé, journaliste...

F : On va parler des rapports entre médias et politique au Sénégal, particulièrement sous « l'ère Wade »...mais d'abord je vous laisse d'abord vous présenter...

HK : Je suis Henriette Niang Kandé, je suis historienne de formation. On m'a accepté dans le monde du journalisme. J'animais une chronique qui s'appelle « chronique de l'improviste » qui sortait à chaque fois que j'avais une humeur, bonne ou mauvaise. La date de parution c'était à l'improviste. J'ai été en même temps directrice exécutive du journal « Sud Quotidien » du groupe Sud Communications. J'ai quitté depuis un an. Est-ce une année sabbatique, est-ce que je referai mes chroniques ? je ne sais pas encore, je suis en train d'y réfléchir. Ma dernière chronique, je l'ai faite le jour du 25 mars et elle s'intitulait « Wédi guiss bokou ci ». J'avais pris le slogan de Wade et j'avais conclut en disant à Macky Sall qu'il ferait mieux de faire attention parce qu'il n'y a pas de perpétuité dans la célébrité, et rien qu'à voir Wade on sait que « Wédi guiss bokou ci ». J'ai eu aussi une petite expérience parce que Sud a ouvert la première école privée, pas seulement de journalisme parce que le Cesti, qui est un institut de l'université de Dakar le faisait déjà, mais il y avait aussi la communication. Les fondateurs de Sud et ceux qui avaient lancé le projet était partis d'un constat : C'est qu'en 1994 quand on venait de casser le monopole sur la bande FM de la radio avec la création de Sud FM, il y avait de nouveaux métiers qu'on voyait poindre avec la radio. Les publicitaires, les commerciaux, des voix, des animateurs,...il fallait savoir faire un programme radio etc. Sud a donc ouvert une école de journalisme qui avait, et a encore, une filière journalisme et une filière communication. Concernant la filière journalisme, pour y entrer, il fallait venir avec minimum une licence ou après une un diplôme de communication de deux ans, pour faire sa troisième année qui correspond à la première année en journalisme. Beaucoup de journaliste et d'animateurs, des vrais professionnels qui sont aujourd'hui dans les radios et les Tv, sortent de l'ISSIC qui a aussi formé beaucoup de communicants africains. Donc, je vous disais hier que les relations d'Abdoulaye Wade, pas seulement avec la presse,...(interrompu par le serveur)...il dit toujours avec fierté qu'il a créé des journaux, ce qui est vrai, et il a recruté des journalistes professionnels pendant toute la période où il était opposant. Ça c'est une petite analyse que je fais : quand les premières radios sont nés, même la presse privée lui avait beaucoup donné la parole parce qu'il était interdit sur les supports du service public. Est-ce ce qui a amené plus tard la confusion qu'il a faite entre la presse et lui ? je ne sais pas mais bon... Des fois on dit qu'il y a une confusion mais je n'en suis pas très sûre, parce que qui connaît Wade sait qu'il connaît bien la puissance des médias et sait qu'on a toujours, plus ou moins, une sympathie quand on est dans l'opposition. Quand on a des professionnels qui se rendent compte qu'il n'ya pas d'équilibre et qui veulent faire parler et faire avancer la démocratie,...on lui a tendu des micros, on lui a prêté des colonnes de journaux, avec ces

journaux à lui. A partir de 2000, dès le début de son mandat, il a fait convoquer plusieurs directeurs de publication et de rédacteurs en chef, en disant, parce que les gens commençaient à se poser des questions sur la voie qu'il empruntait, « il faut faire attention à ce que vous écrivez, si vous écrivez ça les bailleurs ne viendront pas, c'est l'image du Sénégal que vous vendez, ... ». Et M. Abdoulaye Ndiaga Sylla, qui était directeur de Sud Communications à l'époque avait répliqué en disant « Eh bien nous faisons notre travail. Ça a toujours été comme ça ». Mais avant d'être Président de la République, il est arrivé à se jouer des journalistes, à inventer même des faits. Je vous dis ce que je sais de ses relations avec les gens de Sud parce que dans les autres rédactions, je ne sais pas ce qui s'est passé... Il lui est arrivé d'appeler des journalistes de la rédaction avec qui il parlait souvent, pour leur dire « il y a ça et ça et ça qui s'est passé ». Avant de publier l'article, il fallait vérifier et quand on lui a dit donnez nous des noms, il a inventé un nom et les gens ne sont pas dupes. Il s'est aussi toujours targué de dire que le journalisme c'est un métier qu'il a toujours voulu exercer, je ne sais pas si c'est une confession mais en tout cas, il l'a dit... Il a eu des relations d'abord professionnelles puis personnelles, ou l'inverse, avec des acteurs de la presse. Il était ébloui et avec la presse s'est passé du grand amour au désamour parce qu'il était réfractaire à la critique, mégalomane, ... à la fin c'était pas très gai. Mais il faut reconnaître que l'aide à la presse qui était de 75 millions je crois sous Abdou Diouf puis 150 millions parce qu'il l'avait doublait, était de 600 millions sous Wade. Bien que la question de l'aide à la presse ne soit pas encore réglée, il faut lui reconnaître ça. La distribution ça a toujours causé des problèmes d'autant plus que Wade a dit que l'aide à la presse servait aux patrons de presse qui l'utilisaient pour épouser des femmes et pas à bon escient. Il faut reconnaître aussi que c'est sous Wade que beaucoup de fréquences TV ont été accordées. Mais cela ne relevait plus du Ministère de la communication, mais de Wade lui-même et c'était à la tête du demandeur. Il avait refusé à Sud Communications qui avait déjà lancé une TV en France parce qu'à l'époque il n'y avait pas de TV privée. Avant qu'il ne soit président, le Président du groupe Sud lui avait parlé des contraintes qu'il y avait à amener la TV et à diffuser ici, il était d'accord sur le principe. On a rapatrié et amené le matériel ici. Entre temps un livre est sorti...

Fatma : Le livre de Latif ?

HK : Oui. Et il a dit qu'il ne donnerait pas de fréquence à des gens qui l'insultaient. C'est pour ça que Sud, en lieu et place, a créé une maison de production de documentaire. Ça c'est dans le général. Bon il y a eu aussi la création de journaux logés à la Présidence ou financés par la Présidence et c'était des journaux qui faisaient tout sauf du journalisme.

F : Y avait-il selon vous un besoin de contrôle sur les médias ?

HK : Je pense que tous les dirigeants ont besoin de contrôler les médias. Si je me réfère à la France, depuis les écoutes de Mitterrand sur les journalistes, Sarkozy on a vu ses relations avec les journalistes, et ce qui se passe aujourd'hui, Cahuzac et Médiapart, même Valérie Trierweiler, on a vu DSK comment Anne Sinclair lui a ouvert, et son porte-monnaie, et son carnet d'adresses... Donc je pense que les politiques ont besoin d'encadrer, plus ou moins les médias. Y en a qui le font intelligemment, d'autres qui le font moins bien mais est-ce une qualité ou un défaut ? je crois que c'est le pouvoir qui veut ça. Maintenant au Sénégal, on en

est à un point où la bande FM, je ne dis pas qu'elle est saturée, mais y a plein de radios, auxquelles, il faut rajouter la presse communautaires, les journaux, la presse écrite elle a fleuri avec des journaux spécialisés « people », d'autres « couture », « sport », plus ceux qui sont sur le Net, plus la presse traditionnelle avec la TV... Beaucoup de gens disent que les TV sont des radios filmées...

F : Est-ce que justement pour vous cette pluralité des supports est une richesse ou un appauvrissement de la qualité dans le paysage médiatique ?

HK : Les contenus sont pauvres. Le fait d'avoir plusieurs chaînes est à saluer mais c'est la responsabilité des managers qui doit être mise en cause. Les programmes sont pauvres. Par exemple, vous voyez une TV où il y a 4 émissions qui parlent de lutte. J'ai lu dans les journaux, le dernier communiqué du CNRA qui alertait sur le fait qu'il y a beaucoup de danse, de lutte, qu'on parle pas Français, et même la bande passante à la TV est truffée de fautes. On revient là à la formation des journalistes mais j'ai l'habitude de dire la formation des journalistes c'est vrai mais dans un plus large spectre, est-ce que ce n'est pas la formation, l'éducation en générale, qui doit être remise en cause. Parfois, vous entendez des instituteurs parler, vous dites « non ce n'est pas vrai ». Vous entendez des étudiants en Master ou doctorat parler et vous vous demandez ce qui se passe ; C'est vrai que les journalistes sont sur les feux de la rampe parce qu'on les voit, on les lit donc on se rend mieux compte du bas niveau, du manque de culture,...ce qui est de l'éthique et de la déontologie, je me dit que ce sont des choses, tellement intimes et personnelles que je demande si on peut les enseigner. On peut ne pas l'apprendre et avoir de l'éthique et on peut l'apprendre et agir de façon contraire. Je ne dis pas que c'est de vains mots, mais on l'a ou on ne l'a pas. (Interrompu par un coup de fil).

F : Si on aborde la période électorale, quelle perception avez-vous de tous ces éléments, et des rapports hommes politiques-journalistes,...

HK : Je vais remonter un plus loin que 2000. J'ai eu la chance de travailler dans un groupe de presse où il y avait une radio et un journal m'a permis de voir une évolution de 96 à 2013 et les rédactions, je ne dirais pas se sont adaptées, mais ont eu l'intelligence de lancer un mouvement, bon y a des trucs traditionnels du genre, on met un journaliste dans chaque QG de campagne pour suivre un candidat s'il s'agit de l'élection présidentielle ou pour aller dans les localités ou voir ce qui se passent dans les mairies d'arrondissement lorsqu'il s'agit d'élections locales et municipales. Ce qui s'est passé c'est qu'il y a eu d'abord le fax, le téléphone portable, Internet qui a permis par exemple, cette année, les résultats des élections étaient attendus à 20H mais dès 18H, on savait déjà à peu près. Les résultats commençaient à tomber depuis la Belgique, l'Afrique du Sud, etc. On n'avait pas encore une large tendance parce que la diaspora ne pèse pas beaucoup mais il y avait cette avancée là. Je crois qu'à partir de 98, les politiques ont compris que la pluralité et la privatisation de la presse en générale pouvaient...c'était du « donnant-donnant ». On était dans une relation, je ne dirais pas de confiance, mais de séduction, qui a un revers aujourd'hui. Chaque politique a son ou ses journalistes qu'ils croient pouvoir manipuler. De toute façon, ils essaient de manipuler tout le monde, à tout moment. Cette évolution là, Diouf l'avait ressentie, les gens de Diouf encore plus parce que lui il a perdu le pouvoir et il est parti. Les politiques ont dû s'adapter à une

nouvelle donne qui était un champ communicationnel plus grand, sur plusieurs médias. D'une TV et une radio, on se perd aujourd'hui avec le nombre de médias. Les meilleurs accrochent le plus et ça amène le fait qu'à chaque fois qu'il y ait des sondages en audiométrie, c'est toujours remis en cause. On dit c'est pas vrai, c'est sur quel base, etc. Mais les politiques se sont adaptés à ça, il y a des avantages et des inconvénients. En tout cas, il y a des politiques qui sont très proches de certains journalistes mais ça se pose partout sauf aux États-Unis, je crois où le journaliste, il est pro fatma, il dit je suis pro fatma. Ça ne se pose pas la question de la neutralité, etc. Des politiques ont ouvert des maisons de presse. Farba en a eu, Macky a une radio, Wade, radio, TV, journal, Alioune Badara Niang a eu sa radio, on dit que TSL qui est devenu LCS, Canal info,...

F : Ils ont compris les enjeux des médias ?

HK : ils ont compris qu'ils avaient une influence bien que je crois qu'ils se sont souvent trompés en allant sur le mauvais médium. On est dans un pays où la TV a pris le dessus sur la radio alors que la TV on l'a vu jusqu'à Diomadio. Je veux dire que ça ne couvre pas toute l'étendue du territoire alors qu'en brousse vous y allez chacun a son poste-radio. L'image c'est très puissant et même des fois on voit les politiques ne pas quitter les plateaux de TV juste pour l'image. Parce qu'avant, lorsqu'il n'y avait que les radios, on les voyait lors des meetings et leur photo sur les bulletins de vote. La TV change la donne et ça a amené aussi une race de politique qui ne sont politiques que médiatiquement. Ils ont un parti mais on ne voit qu'eux. On dit aujourd'hui qu'il y a plus de 200 partis et on voit les mêmes souvent et depuis longtemps. Il y a une nouvelle race de politiques qui est en train d'émerger mais comme disait l'autre « entre la fin d'un cycle et un nouveau cycle, une dictature peut se réveiller ». Est-ce que c'est la dictature de la presse ou pas ? Mais elle est puissante.

F : En parlant de privatisation, est-ce que radio privée rime avec indépendance ?

HK : ça ne rime pas forcément et ça s'est vérifié quand les gens ont entendu les premières radios privées et les premiers quotidiens privés, les animateurs de ces médias étaient taxés d'opposant. Abdoulaye Wade l'a dit, que la presse c'était l'opposition et voilà. Aux premières heures de la radio privée, ce qui les animait étaient des opposants mais quand Abdoulaye Wade est venu des radios, des journaux étaient créés et financés par lui-même et on ne voyait plus d'indépendance. Des journalistes sans éthique, sans déontologie, ... qui insultaient des gens étaient dans ces groupes. De l'autre côté, des entrepreneurs créaient aussi leurs radios et journaux pour insulter Wade parce que leur entreprise devait être fermée. Pour le groupe Sud Communication, on est plus allé au tribunal sous Diouf que sous Wade et ça les gens ne s'en rendent pas compte. Wade a tapé dans le portefeuille. Avec Wade, on est allé à la police mais la méthode était plus lâche et a fait le plus mal. Diouf attaquait pour diffamation offense au chef de l'Etat, ... A un moment vers 95-96, Sud était condamné à verser à la Compagnie Sucrière Sénégalaise l'équivalent d'un million de dollars mais ça n'avait jamais été exécuté, tandis que Wade avait étouffé financièrement et économiquement. Ça fait plus mal dans un environnement où les entreprises de presse se débattent dans des difficultés économiques graves avec une trésorerie très tendue...

F : Hormis l'aspect financier, de quelles difficultés parlez-vous ?

HK : Il y a eu des pressions énormes sous Wade. Avec Wade ça été crescendo mais encore une fois je parle plus des rapports avec Sud. Le premier journaliste qui a été convoqué à la DIC c'était Mame Less Camara parce qu'il avait dit « le Monsieur il croit qu'il a la science infuse et qu'il est même capable d'apprendre à des mécaniciens comment serrer des boulons ». Une autre fois, on a convoqué un journaliste parce qu'il y avait des chars de combat qui se promenaient dans Ziguinchor et les gens s'étaient posés la question de savoir si c'était la guerre. Je crois que Thierno Talla avait été convoqué pour avoir dit que Wade avait eu un malaise. Ça a commencé comme ça et après c'est partie à « atteinte à la sureté de l'Etat ». C'était leur leitmotiv (Rires). On en rigolait avec mon collègue Madior Fall qui est décédé en disant « ah notre Etat là est fragile puisqu'au moindre truc il est atteint » (rires).

F : Et pour vous cela traduisait quoi exactement ?

HK : En tout cas dans l'acception populaire...en fait quand ça les arrange, ils disent « oui on l'a entendu à la radio c'est vrai » sinon c'est tout de suite « il ne faut pas écouter les journalistes, c'est des menteurs ». Pour ce qui est des politiques, Wade compris, y avait une crainte « qu'est-ce qu'on pense de moi » et comme il était fou, avec un égo hypertrophié. Il devait être le plus beau, le plus intelligent du Caire au Cap, etc.

F : Y avait-il une surestimation du pouvoir des médias ?

HK : Je pense que oui parce que l'élite en général s'est tu. On a rarement vu dans un pays où il y a quand même une liberté et où une élite a été aussi calme. C'est vrai qu'il y a des gens qui ont parlé mais la majorité s'est tue. C'est ce qui fait, à mon avis, que quand on dit que désormais on parle de la lutte, avant c'était le foot en 2002, c'est parce qu'il y a rien d'autre. On se pose des questions. Où est l'élite de ce pays ? Bon beaucoup sont partis, la fuite des cerveaux mais ceux qui sont restés là se sont tus. Wade a fait beaucoup de chose, dans le mauvais sens et on ne les a pas entendus, il n'y a pas eu de prise de position quand on voit ailleurs un BHL, ou Régis Debré,... défendre leurs positions...Ici on est intellectuel politique mais un intellectuel pur et dur, il y en a pas beaucoup, je n'en vois même pas.

F : Mais n'y a-t-il pas des dysfonctionnements dans l'organisation même du système médiatique ?

HK : Je vais répondre par une question : est-ce qu'on peut réglementer une activité qui est basée sur la liberté et là se pose la question de l'éthique et la déontologie. Si une activité, son âme, son ADN, c'est la liberté, je pense que les gens qui s'y engagent ont pour responsabilité leur liberté et pour limite leur liberté. Il y a eu une tentative de mettre en place un code pour le journalisme mais ça a amené un taulé. Mais vu les dérapages, on se demande si on peut mettre des limites à une profession basée sur la liberté. Y a quelqu'un qui disait, je ne sais pas en parlant de qui « ils sont bornés par manque de clôture », c'est exactement ça.

F : et dans ce contexte, quel rôle joue les organes de régulation ?

HK : Ils jouent leur rôle dans les limites que la loi leur a données. Je crois que la sanction est pécuniaire. On se réveille un matin Mme Nancy Ngom, nous dit que le groupe Sud doit payer une amende pendant les élections pour non respect de je ne sais quoi et c'était envers Cheikh

Tidiane Gadio. C'est lui-même qui a payé cette amende pour Sud. Je ne peux pas le confirmer parce que le collègue qui s'occupait de ça est décédé.

F : Que pensez-vous de la peopolisation des politiques ?

HK : on vous trouverait bizarre d'entendre votre nom, de lire vos papiers sans qu'il y ait un visage sur votre nom. Beaucoup de gens après l'animation de ma chronique croyaient que c'était un nom inventé. Je crois que des fois on fait beaucoup de comparaisons avec la France. Si on prend l'exemple de Ségolène Royal et François Hollande qui ont été parmi les premiers à ouvrir leur intimité aux médias, qu'on voit des photos, après son divorce de son compagnon, puis qu'elle porte plainte etc, ici c'est la même chose. Ils font tout pour qu'on parle d'eux. Ils donnent accès à leur intimité tant que c'est positif pour eux mais dès qu'on parle de leurs frasques, ou de celles de leurs proches, ils s'emportent. Sur les journaux « people » c'est toujours les mêmes. Yen a qui sont très discrets mais d'autres veulent qu'on les voit, qu'on parle d'eux, comme si ça leur grattait...

F : et du côté des journalistes, est-ce qu'être proche d'un politique est un privilège ?

HK : Pour certains oui. Ça pose la question de la fréquentation des journalistes. Jusqu'où on peut aller avec le politique, etc. J'ai lu quelqu'un qui disait « si vous voulez avoir une mi politique allez voir celui qui vient de perdre une élection parce qu'il est toujours seul ce jour là mais quand il fait sa remontée c'est à vous qu'il parle. Entre temps, il y a des liens d'amitié, etc. Il y a même des journalistes qui sont allés pendant 3 semaines dans l'équipe de campagne d'un candidat et qui ont été par la suite éblouis par ce dernier au point de venir écrire dans les journaux que c'est ce candidat qui allait gagner en dehors de toute analyse objective. Voilà. Si avec ça, tu mets une couche de ce que sont les rapports sociaux au Sénégal, ce serait très mal pris que tu sois un politique, qu'on ai mangé ensemble pendant des jours, qu'on ait dormi ensemble en brousse, etc et que 3 mois après que je dise que tu a volé dans la caisse...les gens vont mal comprendre et me percevoir comme un ingrat etc. Le social pèse très lourd.

F : Si on parle des médias de service public, qualifié de médias d'état, est-ce qu'ils arrivent à assurer leur rôle, notamment pendant les élections ?

HK : Je vais vous dire quelque chose qui peut étonner. Quand je lis le Soleil, la RTS je ne la regarde pas trop, je trouve que c'est un des journaux les plus équilibrés dans la façon d'écrire l'information même s'il parle des actions du gouvernement. C'est un média national, je ne dis pas gouvernemental. C'est un bon journal en matière d'équilibre de l'information. Je dis que le Soleil est un bon journal. Les actes posés dans la valeur informationnelle c'est bien maintenant le commentaire comme on dit...

F : Et justement que diriez-vous sur la crédibilité des journalistes qui démentent souvent des informations déjà publiées, diffusées, etc. ?

HK : Pour beaucoup...ça dépend. La majeure partie des sénégalais ne connaissent pas les journalistes de presse écrite. Dans les voix qu'ils entendent à la radio, il y en a qui sont crédibles. Ils savent faire la différence entre les « bons » journalistes et les autres. Je ne sais pas si c'est dans la façon de traiter l'information, de la diffuser, ...mais les sénégalais vous

disent : « telle personne, de telle radio est crédible, mais tel élément de la radio avec sa grande gueule ne l'est pas ». Maintenant, on est arrivés à du je ne sais quoi, c'est pas des faits divers mais c'est comme des « coming out ». Il y a quelques jours, j'avais personne à qui parler donc j'ai zappé et je suis tombé sur une émission où un animateur de « Lamb » est venue ac sa femme et ils racontaient comment ils se sont connus, aimés, etc. J'ai appelé un ami (Mbodj) et je lui ai dit « on voit une émission où les choses sont en train de changer à la TV. On dirait que c'était à la radio. Les gens parlent de leur intimité comme s'ils étaient sur un divan. En tout cas, je suis très curieuse, une curiosité saine, et j'ai une grande patience à observer puis analyser. Je suis une grande solitaire et je passe beaucoup de temps à observer et ça étonne parfois. Dans mes chroniques, je n'ai jamais été tendre ni avec Idrissa Seck, ni avec Macky Sall, ni avec Abdoulaye Wade. Je parlais à peine des gens de l'opposition, dans leur posture, le contenu de leur discours mais avec Wade je n'ai pas du tout été tendre (Rires) et au plus fort de nos mauvaises relations - c'est ce que je vous disais, le social est très lourd- c'est personnel, mais mon mari s'il me voyait pas vers 18H, il commençait à s'inquiéter. Quand je faisais un article qui devait être repris dans la revue de presse, j'appelais mon frère pour lui dire que Sud ne rentre pas chez ma maman, et qu'il éteigne la radio parce que même si elle ne lisait pas les journaux et n'écoutait pas la radio, mes tantes et autres proches, les voisins,... vont lui dire de me mettre en garde parce que Wade est capable de tuer, etc. Et donc si on n'a pas un fort caractère et qu'on n'est pas indépendant, c'est de l'auto-censure qu'on risque de faire.

F : Vous avez eu des menaces, de la pression de la part du régime Wade ?

HK : Oui, ils appelaient pour m'insulter, etc.

F : C'était juste verbal ou... ?

HK : physiquement non mais on a appris à faire attention. J'ai beaucoup d'anecdotes là-dessus. En y réfléchissant, je me dis que finalement, les gens me connaissent. Mon mari et moi habitons à Hann maintenant mais je suis née et j'ai grandi à Centenaire. Quand je n'ai pas envie de les voir, je passe par là très vite. Quand les gens m'appellent pour dire que ça faisait longtemps que je n'étais pas passé, je leur disais que je n'avais pas beaucoup de temps et ils me répondaient « menteuse va, on t'a vu passer avec tes cheveux blancs (rires)... J'ai eu des cheveux blancs très tôt, mais je ne m'en rends pas vraiment compte que les gens m'identifient souvent par ça. Par exemple, dans des menaces sur Internet, ils vont dire « ne touchez pas à ces cheveux blancs ». Il m'est arrivé d'aller déjeuner dans un restaurant avec des amis et tout d'un coup Pape Samba Mboup qui était chef de cabinet de Wade et qui est connu pour être un voyou s'est adressé à la serveuse en disant : « hier j'ai oublié ici mon pistolet » et la serveuse lui a répondu qu'elle l'avait gardé pour lui. J'ai donc dit à mes amis de changer de restaurant. C'est pas de la paranoïa mais de la prudence parce qu'ils ont des leviers de défense que je n'ai pas. Ils sont capables de me tuer et de dire qu'on l'a trouvé dans un bar morte, cigarette au bec. Quelle image ça allait donner ? Donc j'ai appris à me protéger. C'était plus sournois leurs méthodes. Ils essaient tout le temps d'intimider, etc.

F : et justement concernant l'aide à la presse, on dit souvent que c'est distribué de façon inéquitable et que...

HK : normalement il y a une commission mais elle a souvent été doublée par le ministre lui-même. Il y a toujours avant la date de répartition, des journaux qui se créent et qui se ferment automatiquement après avoir reçu l'argent. Il y a des critères tels que l'information en continu, la surface informationnelle, le nombre d'employés, ...mais il y a toujours eu des problèmes. On est allé à une journée d'études, sous l'ère Wade où Latif Coulibaly avait proposé un système de fonds de garantie pour les entreprises de presse, une sorte de banque où elles viendraient emprunter de l'argent pour changer de matériel, etc. mais ça ne s'est jamais fait. Pendant des mois, il y avait une « guerre » autour de cette aide. Et le sénégalais moyen, ne comprend pas que l'aide à la presse relève d'une loi et un droit pour les entreprises de presse. Ils diront que ces journalistes insultent le gouvernement alors qu'il leur donne de l'argent. Le public est assez manichéen. Du moment où les partis politiques n'ont plus fait d'éducation politique à leurs militants et où les écoles des partis ont été fermées ou ne marchaient plus. Les radios ont fait une éducation politique et ont mal comblé cela mais la démocratie a avancé. On ne peut pas ne pas parler de la presse. Elle est déterminante et avec la naissance de cette société civile qui est en train de prendre ses marques et qui n'est plus ignorée. Wade ou Souleymane Ndéné Ndiaye avait taxée la société civile de « politiciens encagoulés. En tout cas, il y a eu cette émergence de la presse, de la conscience civique, politique et pour ça on a connu de bons qualitatifs.

F : en 2012, on a vu la société civile très mobilisée, les jeunes aussi, quels rapports avaient-ils avec les médias ?

HK : Oui il y a eu des jeunes ont bénéficié d'un mécontentement, une presse vivante et une erreur politique de la part de Wade. Tous ces faits combinés ont été à l'origine de Y en a marre, du 23 juin,...Vers les années 2000, il y a eu le mouvement « Set Setal » avec le nettoyage des rues, etc. mais aujourd'hui c'est comme un « Set Setal » plus fin, plus raffiné, plus responsable et plus citoyen. Madior Diouf du RND avait théorisé le « Set Setal politique » mais aujourd'hui c'est des citoyens qui écoutent plus et mieux les journalistes que les politiques. J'ai même remarqué que les politiques à la TV, à la radio ou au cours de débats ne font que répéter ce que disent le citoyen et pour ça il y a une marge que le citoyen a pris sur le politique, ça c'est clair. Quand Souleymane Jules Diop avait été battu aux Etats-Unis par des éléments de Wade, Madické Niang assurait l'intérim de Cheikh Tidiane Sy... euh non ce n'est pas cette anecdote mais c'est quand Kara et Campbell avaient été battus par des policiers au stade, il y a eu une coalition de journalistes qui dénonçaient tout ça parce qu'on commençait à en avoir marre, et quand Madické Niang avec qui on parlait, a su que les insultes envers les journalistes ont été diffusées sur Internet, il n'en revenait pas. Bon Madické ce n'est pas une lumière mais qu'il soit ignorant à ce point, ça a fait rire les gens. Ça doit faire réfléchir à la question « qui nous dirige ? ». C'est un bon indicateur. Lundi, un politique, qui est chef de parti, qui a un mouvement, m'a appelé la veille de son intervention devant les médias pour me demander ce que je pensais de l'intervention d'Idrissa Seck. Je te jure, je lui ai parlé pendant une demi-heure et le lendemain, il a répété tout ce que je lui avais dit. Je l'ai appelé le soir pour lui dire « quand est-ce que tu verses les droits d'auteur » (rires). Je ne sais pas s'il prenait des notes quand on se parlait ou pas mais ça m'a étonné... (Interruption)

F : Concernant les TIC, qu'est-ce que ça a changé d'après vous dans le champ médiatique e dans le monde politique ?

HK : La rapidité mais par ailleurs la course au scoop fait qu'il faut prendre les choses avec précaution. Il y a eu pendant la campagne électorale, une histoire sur un diner qu'auraient partagé Karim Wade avec les journalistes. Cet article avait été repris par tous les sites. Il n'y a eu aucune vérification dans la livraison de l'information et je ne sais pas exactement dans quel but cela a été fait mais il a fallu que les personnes citées démentent d'elles-mêmes. Donc, la course à l'information, au scoop fait qu'il y ait beaucoup plus de problèmes sur Internet, à la radio, à la TV. Avec la presse écrite, on a le temps de relire, de vérifier mais il est arrivé qu'il y ait une confusion de personne concernant un ministre de Wade nommé Ibrahima FALL avec un autre Ibrahima qui était aux Nations-Unis et à la radio, ils ont parlé du CV du second plutôt que de la personne concernée... (Appel).

F : Pour ce qui est des présidentielles de 2000 à 2012, qu'est ce que ça a changé ?

HK : En 2000, on avait à l'époque Aliou Diouf qui faisait office de Secrétaire général à Sud et qui avait fait des projections. Et avant que les résultats ne commencent à tomber, ses projections avaient montré que Wade irait au 2nd tour. On était déjà à un niveau où le système informatique, avec le téléphone portable jouaient déjà un rôle important. Les projections étaient sur une disquette qu'on m'avait donnée pour que je la ramène chez Wade. Les gens du journal avaient un contact là-bas qui a été le premier conseiller en communication d'Abdoulaye Wade. Après 2000, il y a eu le référendum de la constitution de 2001 et cette constitution avait tourné sur le net et des gens qui étaient intéressés allaient le chercher, lisaient, en prenaient connaissance, etc. Entre 2000 et 2007, il y a cette presse, des sondages, des choses sur le vif, de dernière minute. Après il y a les réseaux sociaux. Ma fille me dit « Maman t'es pas encore sur Twitter ». Les politiques ont des pages Facebook mais je ne les ai pas encore vus sur Twitter. Tout ça parce que la classe politique est vieille. Elle ne reflète pas la jeunesse de la population. Parfois ils savent même pas ce qui se passe sur leurs pages sauf des personnes comme Serigne Mansour Sy Djamil qui regardent les sondages sur Facebook et qui suit activement ce qui s'y passe. Je lui ai dit que les sondages sur Facebook ne voulaient rien dire (rires). Les journalistes aussi sont de plus en plus présents sur les réseaux sénégalais. Je suis très curieuse des choses ou de la chose politique, notamment en France mais là je vois que les sénégalais ont encore du chemin à faire dans ce domaine. Dans le livre de Latif (Wade un opposant au pouvoir...), il décrit assez bien, avec ses mots, son humeur, les relations de Wade avec la presse.

Pour ce qui est des contacts, vous devez voir Barka Ba, Momar Dieng, Bakhoum (vieille école). Je vous conseille de rencontrer aussi un porte-parole des partis politiques et vous comprendrez un peu mieux les relations, en tant que politique, qu'ils peuvent tisser avec les journalistes. Je ne vais pas vous donner le nom d'Abdoulaye Wilane du parti socialiste que je connais bien mais je vais vous donner le nom du porte-parole de la LD/MPT parce qu'ils se sont arrangés pour être dans la tête des sénégalais moyens un parti qui s'est toujours opposé mais à bien observer, sauf sous Senghor, ce parti a été dans tous les régimes. Je vais vous envoyer le contact de Moussa Sarr, et il est aujourd'hui le directeur de cabinet du ministère de

l'urbanisme parce que la femme qui est là-bas est la directrice des femmes de la LD/MPT. Ce serait bien de rencontrer parmi une demi- douzaine de personnes qui remplissent les contributions des pages des journaux Mandiaye Gaye. Il faut aussi voir El Hadji Kassé, directeur du soleil, ancien militant, conseiller en communication d'ATT, chef du pôle communication de Macky Sall. Ça vous montre aussi les gens qui sont journalistes et qui sont dans la politique. On dit bien que le journalisme mène à tout...

madamekande@yahoo.fr

Le 21/03/13 à 11H28 au CESTI => entretien avec M. Mamadou Ndiaye

F : Avant de commencer, je vous laisse vous présenter...

MN : je suis Docteur Mamadou Ndiaye, enseignant chercheur au CESTI, à l'UCAD.

F : depuis quand êtes vous au CESTI ?

MN : depuis décembre 2007, date de mon recrutement. Après avoir soutenu ma thèse en SIC à Bordeaux, je suis rentré au Sénégal pour servir le CESTI.

F : Vous avez fait tout votre parcours à Bordeaux ?

MN : non j'ai eu une maîtrise en philosophie à l'UCAD et je suis allée en France pour une thèse de philo mais j'ai eu envie de changer un peu et me suis orienté en 3^{ème} cycle en communication. J'ai soutenu un mémoire sur le rôle de la presse privée dans la réalisation de l'alternance politique au Sénégal. Et à partir de là, j'ai voulu aborder une autre problématique relative à l'utilisation des TIC dans la communication de l'Etat. J'ai donc étudié la notion d'e-gouvernance en rapport avec la démocratie au Sénégal et ma thèse est en ligne.

F : Même si vous avez changé de problématique, il y a quand même une continuité par rapport au thème initial...

MN : oui, j'ai beaucoup utilisé mon mémoire dans le cadre de ma thèse tout en l'approfondissant. J'ai surtout parlé de la politique TIC du gouvernement avec l'ATP et l'ADIE (L'agence de l'Informatique de l'Etat)

F : donc vous êtes venu ici dès la fin de votre doctorat.

MN : oui avant même de finir ma thèse j'avais contacté l'UCAD en envoyant un mail au rectorat qui l'a transféré au CESTI. Je voulais juste savoir si mon profil intéressait le CESTI. J'ai eu une réponse positive et l'a directrice m'a appelé pour me dire qu'ils avaient besoin de moi. Après j'ai postulé et ma candidature a été sélectionné. Là on est en train de faire une autre sélection pour recruter deux enseignants-chercheurs et il y a une partie des dossiers là...

F : Ah d'accord...et pour en revenir à notre sujet, vous qui connaissez bien les médias au Sénégal, que pensez-vous du système médiatique ?

MN : Il est compliqué et en proie a de nombreuses difficultés. On se rend compte de plus en plus qu'il y a des groupes de presse qui sont créés alors que la viabilité économique fait

défaut. Il y a quelques années, avec le régime libéral du PDS, beaucoup d'organes de presse ont été créés par des politiques. Ça pose problème du point de vue de l'éthique. Il faut savoir qu'il existe une presse d'opinion. Si vous relisez l'histoire des médias au Sénégal notamment l'article de Moussa Faye, « Presse et pouvoir », on se rend compte que pendant longtemps, les partis politiques ont édité des journaux. Ça rentre dans le cadre de la presse d'opinion et c'est compréhensible mais quand un journal est créé par un homme politique qui au lieu de l'estampiller publiquement comme journal d'opinion mais en parle comme d'un journal d'information général, ça pose problème. Et souvent ces organes sont utilisés à d'autres fins, comme instruments d'attaques personnelles envers d'autres personnalités politiques, etc. Là je parle de la presse écrite. Concernant l'audiovisuel, vu qu'au Sénégal il n'y en a pas beaucoup - hier j'ai visité la TFM avec les étudiants mais les installations restent sommaires - à part la RTS qui est sauvée par les recettes publicitaires, les autres groupes n'arrivent pas à s'en sortir. J'ai participé à un séminaire récemment et un de leurs employés disait que chaque année, les recettes publicitaires engrangées sont de l'ordre de 10 à 15 milliards et c'est important pour leur budget. N'eût été cela, la RTS n'aurait pas réussi à assurer sa mission de service public. Si vous comparez avec ce qui se passe en France concernant l'audiovisuel public, la publicité, il y a matière à discussion. Le marché publicitaire au Sénégal tourne autour de 20 milliards, donc les autres groupes de presse doivent se contenter des 5 milliards restants, ce qui pose problème, d'autant plus qu'il y a Internet, les radios, ... Actuellement, il y a le groupe Canal Info qui n'émet plus parce qu'il a été en proie à des problèmes de loyers. Ce groupe a été sponsorisé, dit-on, par l'ancien régime et donc quand le régime chute, ça chute avec. Depuis, ils ont été expulsés de leur immeuble, leur matériel est saisi et ça n'émet plus. Si on s'intéresse à Internet, au Sénégal, on a plus de 60 sites répertoriés sur le web – parfois ce sont des sites qui sont au Sénégal, ou mis en ligne par des sénégalais de l'étranger – mais ils ont souvent une durée de vie assez limitée ou la qualité de l'information n'était pas vraiment là. Et si vous observez ces sites là, seuls Seneweb et 2 ou 3 sites arrivent à engranger des recettes publicitaires. Bon moi j'ai essayé de faire une étude pour voir un peu la viabilité économique de ces sites mais ils n'ont pas souhaité donner une réponse. Peut-être qu'ils risquent aussi d'avoir des difficultés avec le fisc. Par contre, ce qu'on peut dire clairement de cette forme de presse, c'est qu'il y a des promoteurs qui ne sont pas toujours mus par la volonté d'informer et qui créent des sites web juste pour avoir des rentrées en termes de publicité ou pour viser l'aide à la presse, que j'appelle le nouveau filon. Par rapport au modèle économique, ce modèle n'arrive pas à être viable parce qu'il n'y a pas au Sénégal un système de micro-paiement, qui pourrait permettre à ces sites là de vendre des éditions de journaux comme le ferait le Monde, Médiapart ou d'autres supports, ce qui pose le problème de rentabilité. Quand on parle d'achats en ligne, il faut parler du taux de bancarisation qui est très faible au Sénégal, il est de 7% comme la moyenne de l'UEMOA. La BCEAO voudrait amener ce taux à 21% mais ce n'est pas encore gagné malgré leurs campagnes de sensibilisation mais l'informel demeure. Sur le plan de l'espace médiatique sénégalais, la plus grande richesse se trouve au niveau des radios mais, même si elles sont aujourd'hui nombreuses, leur niveau d'émission ne dépasse pas Dakar. Il suffit de sortir de la capitale pour ne plus les capter, surtout celles « FM » qui sont surtout des radios commerciales. On voit aussi l'émergence des radios communautaires. Il en existe un peu partout, à Rufisque, dans les régions, ...elles sont souvent appuyées par des organisations internationales ou locales mais qui sont dans la

société civile. Les radios créés sur initiative locale, on souvent des problèmes de moyens. Si on n'a des difficultés à recruter de bons journalistes, on n'arrive souvent pas à produire de bonnes informations. Elles recrutent souvent des gens qui ont le bac mais qui ne sont formés que dans le tas. Il y a au Sénégal une politique depuis 2 ou 3 ans concernant l'aide de la presse. 10% est alloué au CESTI qui forme des journalistes qui sont en activité dans une radio communautaire ou autre et qui n'ont pas eu de formation en journalisme. Cette année, on est en train de former 40 journalistes et 10 photographes. Ces derniers sont partis à Gorée actuellement avec un photographe du « Monde » qui a été engagé et qui est là pour 15 jours. Dans l'ensemble, l'espace médiatique est assez riche avec environ une dizaine de chaînes de TV, une vingtaine de quotidiens, une vingtaine de radios aussi, plus de 60 sites web sur l'Internet mais ce qui pose problème c'est la qualité de l'information et la grande uniformité de l'information. Au Sénégal, c'est l'information politique, les faits divers et le sport. Il n'y a pas souvent d'institution qui creuse, même les radios communautaires, qui devraient normalement s'occuper des problèmes plus ou moins locaux, n'arrêtent pas de traiter des questions politiques ou parfois politiciennes. Voilà en gros, ce que je pourrai dire par rapport à cette question.

F : Il y a bien sûr le problème de viabilité économique mais qu'en est-il réellement de la formation que vous avez évoquée brièvement ?

MN : C'est une question difficile. Concernant la formation des journalistes au Sénégal, je maîtrise plus ce qui se fait au CESTI, qui est l'institution publique chargée de les former. Il y a des institutions privées qui existent et on ne peut pas garantir la qualité. Ils se disent « école de formation en journalisme » mais ils n'ont pas de studios. Ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas former des journalistes si vous n'avez pas des plateformes de pratique. Mais, on arrive à sortir des « produits » sur le marché qui sont quand même utilisés par les groupes de presse. J'évite d'émettre des jugements de valeur mais c'est un domaine qui mériterait d'être encadré. Il suffit de louer une maison, d'avoir 2 ou 3 intervenants pour dire qu'on a une école de journalisme. Le journalisme c'est un métier sérieux. Au CESTI, c'est notre effort permanent de former les journalistes. Tout à l'heure, il y a une dame, photographe, qui intervient à côté. Elle vient des Etats-Unis pour donner des cours de photographie parce qu'on avait un photographe mais qui est à la retraite même s'il est toujours dans l'institut. On a besoin de renouveler les savoirs. Nous essayons de mettre les meilleures ressources humaines à disposition de l'Institut. Quand on voit une compétence ailleurs, même si elle ne peut pas donner des cours dans le long terme, on la fait intervenir pour 20 ou 30 heures. Dans les autres domaines, moi aussi j'ai été recruté pour prendre en charge et vulgariser tous les enseignements relatifs au TIC dans le web-journalisme, la presse en ligne, etc. On fait également des efforts d'équipements en achetant du matériel qui n'existe pas encore dans les groupes de presse. Par exemple, des caméras « nouvelle génération »,... Cela permet aux journalistes de ne pas être dépaysés une fois dans les groupes de presse. Nous avons au CESTI une philosophie appelée la pédagogie active. L'étudiant d'abord en 1^{ère} année ne doit pas faire de stage mais, on l'a instaurée cette année, on fait des visites de groupe de presse pour les imprégner. L'étudiant du CESTI doit aussi faire ce qu'on appelle une visite rurale : on les amène dans une localité reculée du pays et ils passent 15 jours sur place à collecter des

informations auprès de la population pour ensuite les traiter et faire ici au CESTI ce qu'on appelle la session intensive, pendant 15 jours ils sont dans les conditions d'une rédaction. A côté, nous avons deux studios radio, un studio de TV pour leur permettre de faire des productions comme dans les groupes de presse. L'autre élément que je voudrais souligner par rapport à la qualité de l'information ici c'est « la grande enquête ». L'étudiant en fin de cursus produit s'il est en TV un film de 26 minutes sur une question quelconque, s'il est à la radio, un document de 26 minutes également et s'il est en presse écrite, un document où il traite tous les genres enseignés au CESTI, c'est-à-dire le billet, la chronique,... Pour avoir votre diplôme il faut que ce document soit publiable pour la presse écrite ou diffusable pour l'audiovisuel. On est quand même une école qui met un point d'honneur sur l'image et la discipline. Au CESTI, il n'y a pas de redoublement. Vous êtes remercié si vous n'êtes pas bon. Aussi, au bout de 3 absences vous recevez un avertissement, si vous en avez plus, le comité pédagogique peut se réunir et vous renvoyer à tout moment. Ce n'est pas comme à l'université où règne quand même parfois une grande pagaille. Voilà. D'ailleurs récemment on vient d'exclure une étudiante qui a comptabilisé plusieurs absences. C'est parce que dès la 2^{ème} année, ils sont souvent sollicités par les groupes de presse et y en a qui pensent qu'ils sont déjà journalistes alors qu'ils sont encore à l'école. On a aussi une formation en Master et pour s'y inscrire, il faut d'abord avoir minimum la moyenne de 12 en licence. La mention « Assez bien » est donc exigée. Si vous avez une licence et que vous réussissez le concours d'entrée, vous allez directement en 2^{ème} année pour une formation de 3 ans. Là je suis en train de traiter les dossiers pour le concours de cette année. On a une vingtaine de places pour les sénégalais et on a 700 à 800 dossiers. Ce n'est pas évident le traitement de tous ces dossiers. On voit ainsi que la demande est forte mais on n'a pas la possibilité d'accueillir un nombre important de journalistes. Ce qui veut dire que ceux qui sortent du CESTI ne suffisent pas pour prendre en charge tous les besoins des groupes de presse. Donc, ça nous ramène à la loi de 1996, organisant les groupes de presse au Sénégal, et sur la définition du journaliste : le journalisme ce n'est seulement celui qui a son diplôme. Peut être journaliste celui qui tire l'essentiel de ses ressources dans l'exercice de cette fonction là au Sénégal. C'est cette loi qui est exploitée par les personnes qui ne sont pas forcément formés au journalisme mais qui l'exercent et c'est souvent à partir de là qu'il y a des dérives, parce qu'ils ne sont pas formés à l'éthique et à la déontologie. Quand on fait des jugements par la suite, on dit « les journalistes ». Les étudiants qui sortent du CESTI sont suivis après leur formation. Notre slogan c'est « Cestien, un jour, Cestien toujours ». S'il y a des écarts par rapport à la norme éthique, on vous appelle et on vous le dit. Le directeur qui est un ancien journaliste, grand reporter au Soleil aussi, relit les articles des anciens étudiants au besoin Moi aussi, je le fais donc on recadre quand on voit que ça dérape avant publication, notamment sur notre site cesti-info.net. C'est une plateforme d'apprentissage en web-journalisme. Pour résumer, au Sénégal, la qualité de la formation en journalisme n'est pas la même partout. Au CESTI, c'est garanti, c'est notre crédo mais il y a des écoles privées et on ne sait pas ce qu'ils font vraiment donc on ne peut pas en juger. Je pense qu'en interrogeant les groupes de presse, vous verrez qui leur donne le plus satisfaction. Il faut quand même dire que le journalisme est un métier libéral et d'autres professionnels intègrent ce métier sans avoir fait une formation de journalisme auparavant.

F : Dans ce cas, que pensez-vous de l'organisation...

MN : il y a un problème d'organisation mais surtout de réglementation et même si on imposait aux groupes de presse d'avoir des journalistes diplômés, ils n'auraient pas les moyens de les prendre en charge. Ils préfèrent recruter un jeune qui a « cartouché » en géographie par exemple, lui demandent d'écrire des articles pour un salaire mensuel de 50000 francs au lieu de 150 ou 200000. Il y a un aspect économique qu'il faut prendre en compte. Les groupes de presse n'ont pas les moyens financiers pour prendre en charge toutes leurs activités. La plupart compte sur l'aide à la presse et ils n'ont pas beaucoup de personnel. J'ai relu récemment des rapports de stage de mes étudiants de 2^{ème} année mais ils disent surtout qu'ils ont des problèmes d'équipements, parfois 3 ordinateurs pour toute la rédaction. Tout cela créé des problèmes. Les difficultés sont nombreuses au Sénégal et elles s'entremêlent. On ne peut pas parler d'amélioration du statut du journaliste sans améliorer celui du groupe de presse. C'est le principal employeur, surtout dans la presse privée. Si on ne fait pas d'effort dans ce sens là, ça va impacter sur ce qui se passe dans le terrain. Des journalistes corrompus, c'est en partie à cause de ça parce que si vous avez une famille à nourrir et qu'une personne vous donne de l'argent pour un reportage, parfois vous prenez. L'éthique l'interdit mais il y a la réalité.

F : Pour vous c'est ce qui génère le plus de difficultés ?

MN : Je pense que oui. L'Etat a fait des efforts en octroyant l'aide à la presse qui n'est pas suffisant. Il faut quand même dire que quand on crée un groupe de presse on est dans les affaires. C'est un investissement et là chaque promoteur doit se débrouiller pour que son affaire soit productive mais ils ne le font pas. La presse écrite, à faible tirage souvent, n'arrive pas à avoir des contrats publicitaires. Dans un pays avec environ 50% d'analphabètes, on comprend que les gens n'achètent pas les journaux, qui souvent ne sont pas intéressants, et parmi les autres, on voit que certains s'informent sur les sites web. Aussi, un même journal est lu par beaucoup de personnes. Là, par exemple, j'ai le Soleil sous les yeux, on a une page d'information et 2 pages d'annonces, ainsi de suite. C'est ça qui apporte l'argent. Donc, c'est le manque de lecteurs, les faibles tirages et la rareté des ressources publicitaires qui posent problème. Ce sont des groupes publics qui attirent les contrats publicitaires. Certains paraissent même téléguidés et les institutions publiques communiquent d'abord sur les médias publics. Normalement, il faudrait s'adresser aux médias ayant plus d'audience mais ici c'est l'inverse. Il y a donc un petit déséquilibre qu'il faut peut-être corriger.

F : Cela justifie t-il le fait que les médias de service public soient appelés « médias d'Etat » ?

MN : j'ai essayé de l'aborder dans mon mémoire en disant que la RTS c'est un média d'Etat, c'est-à-dire chargé de vulgariser les politiques gouvernementales mais si on se réfère un peu aux théories en SIC, Lasswell nous parlait de l'impact de l'utilisation des médias sur les audiences en général. Au Sénégal, ces médias là se sont chargés de véhiculer la propagande gouvernementale. Vu que l'espace était pauvre et qu'il n'y avait pas d'autre support ça marchait bien mais avec l'émergence des médias privés c'est plus le cas. Depuis 96 avec l'arrivée de SUD, les gens ont commencé à bouder ces médias d'Etat et seuls ceux qui n'avaient pas le choix, ceux vivant dans les coins reculés du Sénégal, étaient les seuls à

s'intéresser à ces médias qui doivent s'adapter ou disparaître. RTS dit dans sa communication que c'est la TV des grands moments et certains sénégalais disent que la RTS signifie « Rien Tous les Soirs ». Ça pose problème, même du point de vue de l'image. Les sénégalais ne se retrouvent pas dans la grille de programmes ; On pensait qu'après Wade ça allait s'améliorer mais on voit que non. La nouvelle équipe mais en place les mêmes réflexes. Je pense qu'il faut qu'on réfléchisse sur les statuts du Directeur général de la RTS : est-ce qu'on doit le nommer, est-ce qu'il doit être un homme politique ? Est-ce que le mode de nomination ne devrait pas être démocratisé ? En tout cas, le SYNPICS est en train de réfléchir là-dessus mais il faut avouer que ça reste encore compliqué. Si vous prenez un militant de l'APR et vous le nommez DG de la RTS, il ne sera là que pour promouvoir son Président et son parti. On a aujourd'hui sur la RTS, les 20 premières minutes au minimum consacrées au Président et à son parti. Il y a donc un nécessaire redéploiement à faire pour que les médias de service public soient au service des populations et non du gouvernement. Il peut avoir la possibilité de véhiculer ses messages mais on doit davantage donner la parole aux populations. Ce qui a fait le succès de Sud et des supports privés, c'est qu'ils ont donné la parole aux personnes « sans voix ». Je le disais dans mes travaux. Aujourd'hui, avec Internet, ça a changé parce que les citoyens n'ont plus forcément besoin de ces supports pour s'exprimer, communiquer... Si on interdit à quelqu'un de communiquer, il peut créer un blog, faire des sons gratuitement et même créer une télé sur You tube. Le paysage a changé avec les sites de partages et les réseaux sociaux. On ne peut plus circonscrire le peuple dans ces schémas de propagande parce que ça ne marchera pas.

F : Dans ce cadre et parallèlement est-ce que pour vous médias privés rime avec indépendance ?

MN : Non. C'est une question pertinente. Les gens pensent qu'ils sont indépendants. Il faut analyser d'abord l'indépendance au niveau économique, par rapport à la publicité... Par exemple si « Orange » est votre principal client en matière de publicité et que vous ne survivez que grâce à ces recettes, comment ferez-vous en cas de scandale impliquant « Orange » ? Vous faites de l'autocensure. Donc, il n'y a pas de liberté, ni d'indépendance. Le deuxième niveau c'est l'indépendance par rapport au pouvoir politique. Au Sénégal, l'essentiel de l'information porte sur la politique et souvent derrière certains groupes de presse, même privés, il y a des hommes politiques : Océan FM c'était Pape Diop, Farba Senghor a créé ses journaux, pour Libération, on dit que c'est un ancien premier ministre... Le peuple ne savait pas mais dans le milieu on sait. Par ailleurs, il y a l'aide à la presse. C'est vrai que c'est dans la loi rectificative, c'est le parlement qui donne ça mais c'est l'Etat qui propose et c'est même le ministre de la communication qui répartit ça, souvent sur des critères que l'on ne maîtrise pas forcément. L'année dernière il y a eu des groupes de presse qui avaient rendu leurs chèques, mécontents des montants qui leur avaient été alloués ; Chaque groupe de presse doit s'appuyer sur un modèle économique viable. On dit qu'ils n'ont pas d'argent mais paradoxalement leurs directeurs roulent souvent en 4X4. Ça pose problème, avec acuité mais je ne suis pas sûr qu'on trouvera une réponse à cette tout de suite à cette question d'indépendance. S'il n'y a pas de connivence avec le monde des affaires, il y a connivence avec le monde politique. Le slogan de Médiapart c'est « Aidez-nous à mieux vous

informer » donc c'est en s'abonnant. Mais au Sénégal les gens ne font pas ça. Il y a des salariés à payer et parfois l'exigence économique prend le dessus sur l'exigence éthique. Parfois sur les radios et journaux privés, les journalistes dénoncent mais souvent c'est pour faire la part belle à un opposant. Si on voit aujourd'hui que des patrons de presse sont promus dans l'appareil d'Etat, on comprend un peu. Il y en a un à qui on a demandé récemment ce qu'il allait faire de sa liberté de ton et il a répondu qu'il n'est plus journaliste donc il n'est plus question de parler de sa liberté de ton alors qu'on peut être dans un système et critiquer. C'est juste intellectuel. Voilà.

F : Vous abordez là la collusion média-politique....

MN : Oui. C'est la prise en compte des personnalités. L'homme politique doit être conscient du fait qu'il a besoin de la presse pour sa visibilité. La presse a aussi besoin de l'homme politique pour la mise en œuvre de ses missions. Cependant, dans cette relation, les hommes politiques exploitent les faiblesses des journalistes, notamment la précarité. Ils jouent sur ça et utilisent souvent les journalistes pour régler des comptes. Le rapport est lucratif. On fait miroiter aux journalistes des postes de chargés de mission, des voyages,... On voit que ce sont toujours les mêmes qui passent sur les plateaux TV, etc. le journaliste doit être conscient du fait que son travail c'est de donner une information vraie. Au CESTI, on dit toujours aux journalistes de faire attention à cela. L'information est différente de la communication, et elle doit être vraie, vérifiée, « sourcée »,... En communication, il y a des objectifs à atteindre et on peut être amené à user de la manipulation et le journaliste est une cible. Il faut donc être bien formé pour identifier les risques et limites pour ne pas céder à la tentation. Je dis ça mais je ne suis même pas convaincue parce que vu la précarité de certains parfois, la tentation est forte. Même les diplômés du CESTI n'arrivent pas à trouver un emploi correct. Les groupes de presse évitent de les recruter parce qu'ils « coûtent cher » d'après eux et avec eux il faut appliquer la convention collective. Il faut retourner aux valeurs et lever la mainmise de l'Etat sur les médias de service public. Tout le monde connaît l'éthique ; C'est enseigné mais sur le terrain c'est autre chose. Il faut revoir le statut des journalistes car s'ils avaient les moyens matériels nécessaires, ils seraient moins exposés. Dans les rédactions, on ne trouve plus personne pour encadrer les journalistes parce que des qu'on est un peu célèbre on déserte les groupes de presse pour aller travailler avec les ministères, les entreprises qui payent mieux.

F : Pour parler des élections, notamment en 2000, qu'est-ce que les TIC ont changé... ?

MN : Les TIC ont joué un grand rôle dans ces élections. Quand on parlait des journalistes comme sentinelles de la démocratie c'est parce qu'ils étaient dans les bureaux de vote et diffusaient directement les résultats. En 96, Sud avait expérimenté ça pendant les élections locales mais en 2000 c'était encore plus visible. L'Internet a beaucoup joué dans l'information de la diaspora qui a été sensibilisé par les sites web comme Seneweb qui a commencé ses activités en 99 et qui s'est développé. Walf était en ligne depuis 96-97, le soleil aussi en 98 donc il y avait durant ces 3 ans ces 3 sites et après l'arrivée de Seneweb. Les TIC ont joué un rôle important dans l'information, la sensibilisation et pour préserver la transparence du scrutin. Ça été important avant, pendant et après l'élection. Il faut montrer

que le téléphone portable a été une innovation assez importante. C'était un outil de l'élite mais les groupes de presse s'en sont dotés en faisant les efforts nécessaires.

F : Quand on dit que les journalistes ont élu Wade, vous en pensez quoi ?

MN : le vote est individuel et les journalistes n'élisent personne mais ils font des personnages médiatiques. Je suis d'accord avec Wade lorsqu'il dit que c'est la presse qui a fait Karim. Chaque jour, il y a des titres sur lui et ça se vend bien. C'est comme avec Sarkozy avant. Les journalistes ont contribué à amplifier un phénomène de manque général au Sénégal. Lorsqu'on vous dit que dans la banlieue, il n'y a pas d'électricité depuis 24H alors que vous vous n'en avez pas depuis 48 H, vous validez. Pareil sur le chômage, etc. et parallèlement lorsque vous entendez qu'une personne a mis 20 milliard je ne sais où, ça vous révolte. Par rapport aux difficultés de la population, on voyait à côté que l'Etat avait un rythme dispendieux avec des millions dépensés de gauche à droite. C'est révoltant. La presse a donc alerté sur cela. Elle a donné à la population les moyens de bien apprécier ce qui se passait et de voter pour la personne de leur choix. Pendant l'élection, ils ont sécurisé le vote en informant à chaud les populations. Même quand je dis « journalistes sentinelles de la démocratie », je sursaute un peu parce que leur rôle c'est d'informer.

F : pour vous en 2000, ils ont juste fait leur travail ?

MN : oui mais il y avait aussi un peu de militantisme. On parle d'objectivité mais les journalistes sont aussi des citoyens et ils vivent certaines difficultés qu'ils évoquent. Il y avait parfois une démarche militante surtout dans le privé. Certains journalistes de la RTS ont été molestés et ce n'est pas à saluer. Les journalistes ne peuvent faire que ce que lui autorise sa ligne éditoriale. Même les journalistes de la RTS sont parfois censurés par leur rédaction.

F : et concernant les rapports entre Wade et les médias qui les qualifient d' « opposition »... ?

MN : Les relations s'étaient dégradées. Wade a pensé que sa relation avec les journalistes seraient les mêmes que lorsqu'il était opposant. Quand il rentrait de ses séjours à l'étranger, la presse publique boycottait et la presse privée couvrait ses déplacements. Ils l'ont accompagnés jusqu'à son élection parce qu'il savait galvaniser les foules et était un bon client pour la presse. Il pensait que les journalistes étaient dans son camp alors qu'ils savent utiliser leur liberté. Certains sont restés avec lui alors que d'autres non et il l'a parfois mal pris. Sous son régime, beaucoup ont été emprisonnés, inquiétés, etc. je pense que ça n'a pas honoré la démocratie sénégalaise. Il y a eu des abus. C'est pas parce qu'un journaliste n'est pas d'accord avec notre politique qu'on va l'emprisonner...

F : est-ce que ça existait avant ce genre de chose ?

MN : Avant, le paysage médiatique n'était pas le même. Il y avait juste la RTS et après SUD se battait seul. On leur avait fermé le robinet et ils avaient du mal à survivre. Le paysage médiatique était pauvre et c'était facile de masquer certains scandales sous le régime socialiste mais avec Wade, ça avait changé. Mais il faut dire aussi que tout ce qui était raconté n'était pas vrai, ni prouvé. Ce qui est regrettable. Avec Wade, les sénégalais ont été bien servis sur les informations concernant les audits incriminant tel ou tel ministre sans que la

justice suivie. Les hommes politiques en Afrique se servent plus qu'ils ne servent le peuple. Ça a été démontré sous Wade, mais sous Diouf et Senghor, l'Etat était plus organisé parce qu'il faut savoir choisir ses collaborateurs. Beaucoup d'informations partaient souvent de la présidence de la république sous Wade.

F : concernant la couverture des campagnes, y a-t-il eu une évolution ?

MN : oui. Pour faciliter les rapports entre l'armée, la police et les médias, il y a eu une carte de presse « spéciale élections » qui a été faite par le ministère de l'intérieur en rapport avec le ministère de la communication. Ça garantissait la légitimité. Il y avait aussi des gilets offerts par l'ambassade des Etats-Unis au SYNPICS et c'était le signe distinctif des journalistes. Même pendant les manifestations, on voyait des journalistes à côté des policiers qui faisaient correctement leur travail. J'ai encore des photos ici. Ils n'étaient pas trop inquiétés même s'il y a eu quelques bagarres notamment à Fatick. Du point de vue de la couverture, les groupes de presse ont fait des efforts supplémentaires pour doter leurs journalistes de moyens mais le Sénégal c'est 14 régions et les groupes de presse n'arrivaient pas à toutes les couvrir. Il y a des efforts à faire à ce niveau même si on a remarqué des progrès.

F : Et les TIC durant l'élection de 2012?

MN : les journalistes ont beaucoup utilisé « skype » pour diffuser les informations, notamment à la TFM. Les groupes de presse ont pu ainsi améliorer la qualité de leurs informations, de leurs publications. L'association des professionnels de l'information en partenariat avec le CESTI a mis en place un système de mutualisation. Les promoteurs, sachant qu'ils n'avaient pas les moyens de couvrir toutes les régions, ont créé une plateforme de mutualisation d'informations. Toutes les institutions membres de l'appel pouvaient puiser des informations à partir de ce serveur. Il y a eu aussi la publication des résultats sur YouTube, sur les réseaux sociaux, ... On a fait du « liveblogging » et 30 mn après on savait que Wade était battu. Déjà on avait vu sur Internet que Macky avait gagné en Europe, en Afrique du Sud, ... par rapport à l'instantanéité, c'était important. Les TIC ont apporté de la vitesse. On n'a pas attendu 5 jours pour connaître les résultats et avant 20H30 tout le monde savait que Macky avait gagné.

F : et c'est lié au taux de pénétration d'Internet ?

MN : oui. Pour ça Wade a joué un rôle important. Il était très volontaire dans le développement des TIC au Sénégal. En 2000, ça a commencé, en 2005 c'était une réalité mais à la fin de son mandat, il a eu d'autres priorités et ça a été oublié. En améliorant la téléphonie, avec 9 millions d'abonnés environ, et l'Internet, entre 2000 et 2002, le nombre d'utilisateurs est passé de 40000 à plus de 2 millions. Le taux de pénétration est de 17% environ. Ça commence à s'agrandir. Plus l'offre est accessible, plus la présence est importante.

F : que pensez-vous justement de la présence des acteurs politiques sénégalais sur Internet ?

MN : C'est une nouveauté par rapport aux autres élections. On a constaté que le fait d'être « bon » sur les réseaux sociaux ne signifie pas que les gens allaient voter pour vous. Par exemple, Cheikh Bamba Dièye, Ibrahima Fall, Idrissa Seck étaient très populaires sur

Facebook mais leurs résultats n'étaient pas très bons. Il faut savoir d'une part que ce ne sont pas les politiques eux-mêmes qui gèrent leur compte, d'autre part, lorsque vous payez, vous pouvez être encore plus populaire en ayant beaucoup de fans. En faisant de la publicité sur le net en payant 1 dollar par jour par exemple, on a plus de visibilité. Le profil d'Ibrahima FALL était géré par un jeune qui était à Paris mais la popularité ne s'est pas reflétée dans les urnes. Les réseaux sociaux peuvent faire connaître quelqu'un, mais ils ne font pas l'élection. C'est le principal enseignement en 2012 les concernant.

F : est-ce destiné plus à la diaspora ?

MN : oui même nous on contribuait à informer la diaspora en postant des photos. C'était une information très soft quand même ce qu'on voyait sur les pages des hommes politiques mais on ne voyait pas vraiment d'incitation à voter pour tel ou tel candidat. C'est ça qui était bizarre. On voyait, par exemple, « cheikh Bamba Dièye a visité telle structure »... Il y a une présence mais elle n'était pas bien travaillée. Il y avait d'autre part des bloggeurs qui postaient des informations mais les réseaux sociaux c'est plus pour toucher la diaspora. Ils peuvent savoir mais ne votent pas forcément. Ils sont des sortes de leaders d'opinion. Même si on n'est pas actif dans les urnes, on peut quand même donner son avis et y a des personnes qui votent en fonction de ça.

F : Concernant la TV, quelles mutations étaient liées à l'accroissement du nombre de chaînes ?

MN : elles sont plus nombreuses c'est vrai mais leur rôle n'était pas trop ça... lors de violentes manifestations, c'était la TFM et Walf qui couvraient les événements. Sur Walf c'était en boucle. Ils ont fait la promotion de la violence, je ne sais pas à quelles fins mais bon... et sur la RTS, on ne voyait rien même quand la violence atteignait un niveau élevé. C'était extraordinaire. Je l'ai moi-même condamné sur les réseaux sociaux et j'ai traité d'hypocrite le DG de la RTS. Il ne faisait pas de l'information. Même quand ils organisaient un débat c'était pour critiquer les manifestants en parlant de dégradation des biens publics etc. A un moment les images de violence, ça créait de la surenchère. Il faut dire que Youssou NDOUR avec la TFM amplifiait le phénomène parce qu'il avait des choses à régler avec le régime, pareil pour Sidy Lamine Niasse avec Walf. Ils ont quand même contribué à montrer ce qui se passait à Dakar d'abord puis dans les autres régions.

F : et sur le phénomène de Yen a marre (YEM), on voit qu'ils ont été beaucoup médiatisés. Comment ça s'explique d'après vous ?

MN : YEM représentait une catégorie non représentée de manière officielle. Les jeunes étaient révoltés mais il n'y avait pas de structure les représentant et YEM a joué ce rôle. Il y avait des jeunes qui cassaient, etc. mais YEM prônait un comportement irréprochable en parlant de « Nouveau Type de Sénégalais » pour se différencier de ceux qui cassaient... YEM était dirigé par un journaliste Fadel Barro et ils ont beaucoup utilisé les médias. Ça leur a permis de mieux être visible et de faire partie entièrement de la société civile. Ils ont reçu des hommes politiques étrangers. Leur mouvement a gagné de la notoriété grâce aux médias. Leur nom a

été bien choisi et ça a intéressé les médias internationaux qui ont relayé l'information. Ils parlaient de révolte dans le cadre citoyen ce qui n'était pas forcément le cas dans les faits.

F : Et pour le code de la presse qui est bloqué à l'assemblée depuis un certain temps...

MN : moi je regrette beaucoup le blocage. J'ai participé à la mise en place de certains articles concernant la presse en ligne. Le code pourrait régler beaucoup de choses parce qu'il prend en charge toutes les dérives qu'on note aujourd'hui notamment sur le statut du journaliste. Il est dit que pour avoir un site web, il faut au moins 3 journalistes diplômés. De manière générale, il est dit que pour exercer le métier de journaliste, si on n'a pas de diplôme, il faut avoir au moins la licence. Donc n'importe qui ne peut pas prétendre être journaliste. Le blocage du code est lié à l'article sur la dépénalisation des délits de presse. Pour les députés, dépénaliser, c'est rendre le journaliste impuni, intouchable alors que ce n'est pas ça. Le journaliste ne va plus aller en prison pour ses dires mais il va payer des amendes. Je suis déçu de voir que la nouvelle majorité s'attarde aussi sur cet article alors qu'ils avaient dit qu'ils allaient le faire passer lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Ils sont en train de demander qu'on revoie chaque article. Avec ce code, même la convention collective va changer.

F : concernant les menaces et pressions envers les journalistes, comment se protègent-ils ?

MN : Ils ne sont pas protégés parce que ceux qui doivent les protéger les attaquent. L'autorité publique demande de casser les plumes, de détruire des groupes de presse,... La carte de presse devait être sacrée mais non parce que le journaliste peut être agressé par n'importe qui. Dans le cadre de la journée de la presse du 3 mai, l'Unesco va mettre l'accent sur la sécurité.

F : il y aurait des cartes de presse qui se font maintenant par les rédactions...

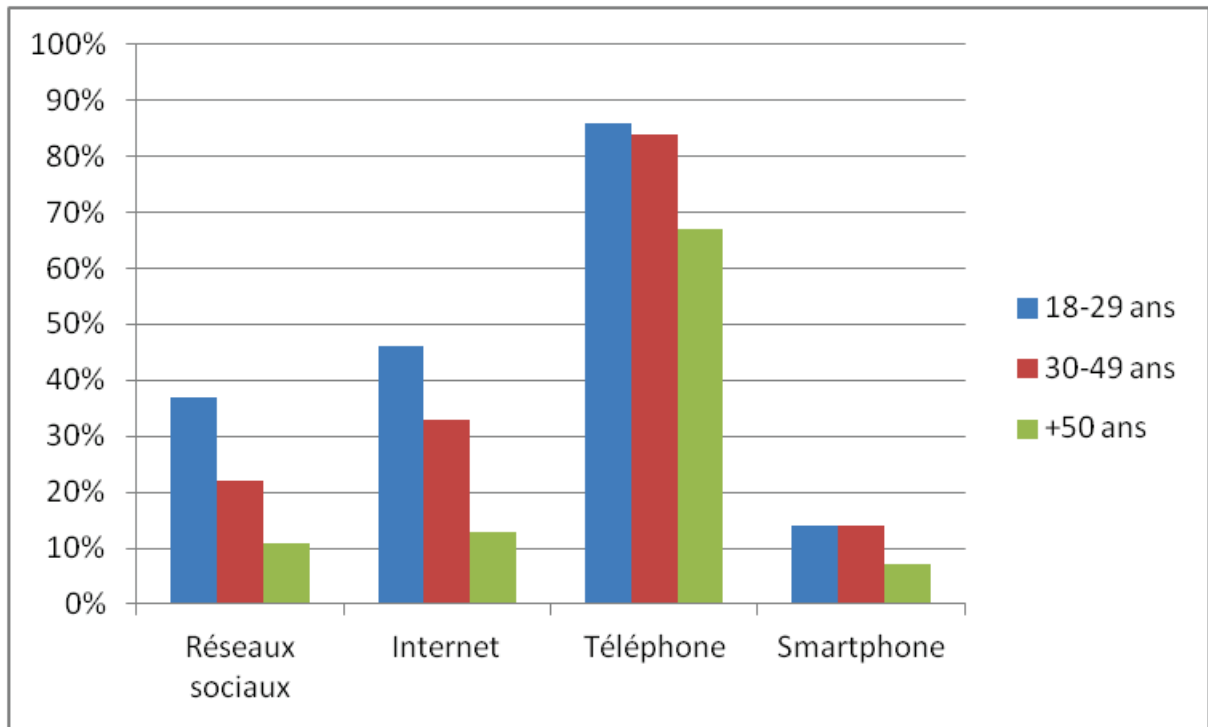
MN : oui parce que la commission chargée de s'en occuper ne le fait plus. Du coup la carte de presse ne protège plus.

F : Je sais que j'ai pris beaucoup de temps,... qu'est-ce que vous pouvez ajouter.

MN : la presse au Sénégal doit insister davantage sur les fondamentaux, une information de qualité et ne pas subir la dictature des politiques, des faits divers et du sports, particulièrement de la lutte. Si l'information est de qualité, ça peut créer le besoin. Sinon ça joue sur la crédibilité des journalistes et du groupe de presse. Au Sénégal la vérification, qui doit être sur 3 niveaux, n'est pas faite à cause de la course au scoop.

OFF : Présentation avec le Directeur du CESTI M. SARR...

Annexe 2 : Usage (s) des TIC au Sénégal, par tranche d'âge



Annexe 3 : Contestation « anti-Wade » et titres : Quelques images



Annexe 4 : Document CPJ sur l'intimidation de journalistes durant les élections de 2012



Le reporter Bocar Dieng, agressé suite à son reportage sur un présumé bourrage des urnes

« Nous condamnons les actes d'intimidation et de violence contre les journalistes qui couvrent les élections présidentielles au Sénégal et appelons les autorités à enquêter sur les incidents et à poursuivre les auteurs devant la justice » a déclaré Mohamed Keita, coordonnateur du Plaidoyer pour l'Afrique du CPJ. « Les agressions contre la presse nuisent à la transparence du scrutin et à la confiance du public vis-à-vis des résultats. Les journalistes doivent être autorisés à exercer leurs fonctions librement. »

Le 27 janvier, deux policiers ont bastonné M. Bâ lorsque des manifestations qui ont eu lieu à Dakar, la capitale sénégalaise, ont été violemment dispersées, ont rapporté les médias. « Ils m'ont insulté et frappé », a déclaré le journaliste au CPJ, ajoutant qu'il s'était clairement présenté comme journaliste. Le même jour, deux femmes journalistes du quotidien sénégalais *Le Populaire* ont également été agressées par la police, selon des médias. « [Un policier] m'a donné des coups de pied et m'a jetée au sol tout en m'insultant » a raconté Aminatou Ahane à Amnesty International. Mme Ahane a déclaré au CPJ que le policier a alors saisi les cheveux de sa consœur Adama Aidara Kanté, l'a giflée et l'a jetée au sol.

Hors de Dakar, trois stations régionales de la chaîne de radio et de télévision publique, Radio télévision sénégalaise (RTS), qui est considérée comme favorable au gouvernement de M. Wade, ont été attaquées par des assaillants non identifiés. Maguette Diop, chef du bureau de la RTS à Thiès, a déclaré au CPJ que sa station a été attaquée par « un groupe de jeunes en motos » qui y ont jeté des pierres et des bidons d'essence dans le but apparent de la brûler. L'intervention rapide de la police a contrecarré l'attaque, a-t-elle affirmé. Toutefois, les stations de la RTS dans les villes de Kaolack et de Fatick, situées au centre du Sénégal, ont été saccagées par des manifestants en colère, a rapporté l'Agence de Presse Sénégalaise (APS).

Au moins un journaliste étranger, le photographe indépendant français Romain Laurondeau, a été blessé lors des manifestations contre la candidature de M. Wade. M. Laurondeau a été blessé au bras le 17 février au moment où il prenait des photos des manifestants. « Un projectile venant du côté de la police m'a frappé. La douleur et les gaz lacrymogènes m'ont fait tomber, j'étais incapable de bouger, » a-t-il déclaré au CPJ par courriel. Un journaliste citoyen local a posté sur Twitter une photo de M. Laurondeau gisant sur le sol tenant son bras après avoir été blessé.

Le même jour, Basile Niane, un des principaux blogueurs sénégalais, a publié des photos de la journaliste Sophie Barro, du quotidien privé *L'Observateur*, portée par deux membres du personnel médical après avoir été blessée alors qu'elle couvrait les manifestations. « J'ai reçu une grosse pierre sur ma cheville gauche. Je ne sais pas d'où elle venait étant donné que les manifestants tout comme les policiers lançaient des pierres, » a déclaré Mme Barro au CPJ.

Même loin des manifestations de Dakar, certains journalistes ont été menacés et harcelés. Le 21 février, Mohamed Naby Sylla, correspondant de la station privée RFM à Saint-Louis, une ville au nord du Sénégal, a déclaré avoir reçu des menaces au téléphone à environ 1h05 du matin heure locale de la part de quelqu'un qui s'est présenté comme étant Masseck Ngom, un petit frère du ministre de l'Intérieur, Ousmane Ngom. Les menaces auraient fait suite au reportage de Sylla sur le saccage présumé de la maison de la famille du ministre lors d'une manifestation.

« Il a menacé de brûler la maison de ma mère, » a déclaré M. Sylla au CPJ. Le journaliste a affirmé avoir remarqué par la suite qu'il était filé par un véhicule 4x4 lorsqu'il est sorti. « Je n'ai pas dormi dans ma maison et j'ai immédiatement appelé ma famille pour qu'on ne permette à personne d'entrer dans la maison », a-t-il souligné.

Le CPJ n'a pas pu obtenir les coordonnées de Masseck Ngom. Interrogé sur les menaces présumées contre M. Sylla, le porte-parole du ministère de l'Information, Pape Atoumane Diaw, a déclaré au CPJ que le gouvernement n'avait rien à voir avec « les débordements des partis politiques », tout en ajoutant que le Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal avait condamné l'incident et que les journalistes étaient libres de porter l'affaire devant les tribunaux.

Par ailleurs, un responsable du Parti démocratique sénégalais (PDS) au pouvoir, basé dans la région de Tambacounda, située au sud-ouest du Sénégal, a déposé une plainte en diffamation contre Assane Diallo, correspondant du quotidien *L'Office*, pour un article publié le 20 février dans lequel le journaliste a indiqué que le responsable avait été hué lors d'un meeting de campagne, a rapporté samedi dernier *Rewmi*, un site local

d'information.

Bakary Konté, correspondant de RFM dans la ville de Sédhiou située au sud du Sénégal, a également déclaré avoir été victime d'une tentative d'intimidation de la part de partisans du PDS, a rapporté le journal *Le Quotidien*. M. Konté a déclaré au CPJ que plus d'une douzaine de journalistes locaux ont subi des menaces ou des pressions afin qu'ils ne diffusent que des informations favorables au PDS.

Bocar Dieng, correspondant du groupe de presse privé Walfadjiri à Fatick, une ville située au centre du pays, a affirmé que Sitor Ndour, un chef de file local du parti de M. Wade, l'a agressé à son domicile le jour du scrutin suite à son reportage rapportant un présumé bourrage des urnes, a rapporté l'APS. « Sitor Ndour a tenté de m'intimider parce que j'ai signalé la présence d'étudiants haïtiens à Fatick qui étaient venus pour voter dans la ville » a déclaré l'APS citant M. Dieng, ajoutant qu'il a eu l'œil enflé. M. Ndour a nié avoir agressé le journaliste, selon la même source.

M. Diaw, porte-parole du ministère de l'Information, a déclaré au CPJ: « Ces incidents isolés sont regrettables et condamnables », et a affirmé que le gouvernement avait organisé des ateliers avec la presse et la police avant les élections. Il a estimé que les réclamations supplémentaires devaient être adressées à d'autres bureaux gouvernementaux, soulignant qu'il n'était pas qualifié pour parler au nom du gouvernement en matière de politique et de justice.

M. Wade est arrivé au pouvoir en tant que réformateur démocratique, après avoir été emprisonné et passé des décennies dans l'opposition. Cependant, son règne a été caractérisé par une intense répression médiatique, notamment des emprisonnements, des intimidations par la police et un harcèlement des journalistes critiques à l'égard de son gouvernement, selon des recherches du CPJ. Le gouvernement du président Wade a rarement traduit en justice de puissants fonctionnaires ou personnalités publiques et les membres des forces de sécurité impliqués dans des actes d'intimidation contre la presse, selon des recherches du CPJ.

Annexe 5 : Partis politiques au Sénégal



Annexe 6 : Résultats élections sous Wade

Dakar, 27 mars (APS)

Le candidat de la coalition Bennoo Bokk Yaakaar, Macky Sall, a remporté l'élection présidentielle de dimanche dernier, au second tour, avec 65,80% des suffrages, contre 34,20%, pour son rival Abdoulaye Wade, selon les résultats provisoires publiés, mardi après-midi, par la Cour d'appel de Dakar.

Macky Sall a obtenu 1.909.244 voix sur les 2.901.800 suffrages valablement exprimés. Abdoulaye Wade a eu 992.556 voix.

Le taux de participation est de 55%. Il a connu une légère amélioration par rapport à celui du premier tour qui était de 51,58%

Résultats de l'élection présidentielle en détails :

- Inscrits : 5.301.648
- Votants : 2.915.893
- Bulletins nuls : 14.093
- Suffrages valablement exprimés : 2.901.800

Ont obtenu :

- Abdoulaye Wade : 992.556
- Macky Sall : 1.909.244

Taux de participation : 55%



Présidentielle de 2007

Victoire de Abdoulaye Wade à l'issue du scrutin présidentiel du 25-02-2007 avec 55,90% des suffrages valablement exprimés comme le montrent les résultats officiels ci dessous:

Electeurs inscrits : 4 917 157

- Nombre de votants : 3 472 712

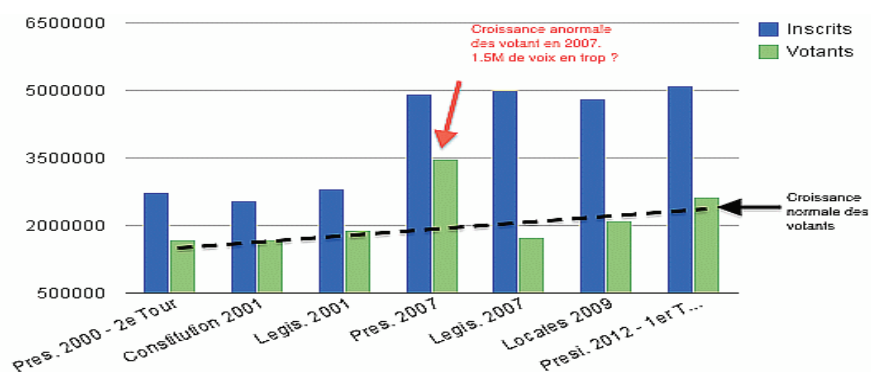
- Bulletins nuls : 47 786

- Suffrages exprimés : 3 424 926

- Majorité absolue : 1 712 464

Ont obtenu :

- Abdoulaye Wade : 1 914 403 soit 55,90%
- Idrissa Seck : 510 922 soit 14,92%
- Ousmane Tanor Dieng : 464 287 soit 13,56%
- Moustapha Niass : 203 129 soit 5,93%
- Robert Sagna : 88 446 soit 2,58%
- Abdoulaye Bathily : 75 797 soit 2,21%
- Landing Savané : 70 780 soit 2,07%
- Talla Sylla : 18 022 soit 0,53%



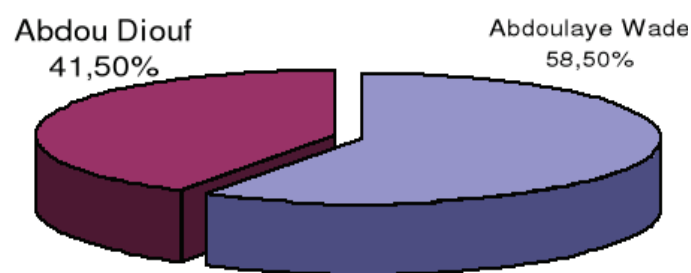
Suspicion de fraude électorale en 2007 – Source senegal.france24.sn

Présidentielle de 2000

Élection du 27 février 2000

Nom	Votes	%	Formation	Orientation
Abdoulaye Wade	517 642	30.8	Parti démocratique sénégalais	Centre droit
Abdou Diouf	690 886	41.6	Parti socialiste	Gauche modérée
Moustapha Niassé	280 085	16.8	Alliance des forces de progrès	Centre gauche
Djibo Leyti Kâ	118 485	7.1	Union pour le renouveau démocratique	Gauche modérée
Autres	64 313	3.8	Autres	
Autres candidats	*	*	*	*
Totaux	1 671 411	100		

Lors du deuxième tour, le 19 mars 2000, Abdoulaye Wade remporte la victoire en obtenant 948 483 votes (58.5%). Il devance son adversaire, Abdou Diouf, qui reçoit pour sa part l'appui de 667 824 électeurs (41.5%).



Annexe 7: Evolution du pouvoir d'achat des sénégalais sous le mandat des Wade

SENEGAL : TABLEAU COMPARATIF DES PRIX

PRODUITS	PRIX EN 2000	PRIX EN 2007	PRIX EN 2011	PRIX EN FEV. 2012
Sucre en poudre 1kg	320	600	620	700
Sucre en morceaux 1kg	450	650	670	800/900
Lait en poudre 1kg	1200	3000	2800	3200
Huile 1L	520	1000	1100	1300
Concentré de tomate 1kg	685	1000	1100	1100
Riz 1kg	140	250	280	475/500
Essence super 1L	420	715	783	850
Gasoil 1L	310	632	721	798
Gaz butane 6kg	1295	2500	3200	4100

WWW.SENREVOLUTION.COM

Le savoir est une arme, l'ignorance est un drame.

Annexe 8: Evolution de la presse sénégalaise

Organe	Création	Observations
<i>Paris-Dakar</i>	1936	Créé en 1933 devient quotidien en 1936
<i>Radio-Dakar</i>	1939	
<i>Dakar Matin</i>	1960	ancêtre du Soleil qui succède à Paris-Dakar
<i>Agence de presse sénégalaise</i>	2 avril 1959	
Le Soleil	1970	Le Soleil
<i>Le Politicien</i>	1977	Journal satirique
<i>Takoussan (Le Soir)</i>	1983	créé par Abdoulaye Wade
Walfadjri	janvier 1983	Bimensuel
<i>Walfadjri hebdomadaire</i>	novembre 1987	A la veille des législatives
<i>Walf</i> (quotidien)	février 1993	
<i>Sud magazine</i>	mars 1986	Sud Magazine
Sud Hebdo	1987	A la veille des législatives
<i>Cafard Libéré</i>	1987	Journal satirique
Chaînes étrangères sur la Bande FM	1991	Rfi arrive sur la FM en 91 et Africa n°1 en 92
Haut Conseil de la Radio et de la Télévision	1991	créé par le décret n° 91-537 du 25 mai 91
<i>Sud quotidien</i>	1993	Au départ <i>Sud au quotidien</i>
Cahier des charges radios privées	1993	Publié par le Ministère de la Communication
<i>Sud FM</i>	1994	
Sud Online	1996	Site Web via Metissacana
<i>Walf FM</i>	1997	Radio du Groupe Walfadjri
<i>Info 7</i>	1998	
<i>Le Matin</i>	Janvier 1997	
Portail d'informations <i>Seneweb</i>	1999	Créé par deux Sénégalais vivant aux USA
Le Quotidien	2003	
Conseil national de régulation de l'audiovisuel	2005	Nouvelle instance de régulation de l'audiovisuel
<i>Walf Grand Place</i>	novembre 2005	Walf Grand Place
<i>Walf Sports</i>	décembre 2005	Walf Sports
<i>Walf Tv</i>	décembre 2006	
Association des éditeurs et professionnels de la presse en ligne du Sénégal (Appel)	2011	Pour la plupart journalistes de la presse papier reconvertis au support numérique

Source : Diouf, A.M., « Médias et identité urbaine. La construction de l'idée de modernité dans les espaces urbains africains à travers la presse : le cas du Sénégal. », Thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux 3, 2013, p. 33



Annexe 9 : Discours du Président Wade - Présentation de vœux à la presse en 2011

Monsieur le Ministre de tutelle, Ministre de la Communication, Cher Moustapha GUIRASSY,
Monsieur le Président du Conseil des Diffuseurs et Editeurs de Presse du Sénégal, Cher Madiambal DIAGNE
Mesdames et Messieurs les Membres du CDEPS,
Chers Acteurs du Secteur des Médias,

Mesdames, Messieurs les invités,

Ma joie est très grande de vous recevoir, aujourd'hui, pour une cérémonie de présentation de vœux, en ce lieu des occasions solennelles.

Monsieur le Président du CDEPS,

Ainsi que vous l'avez indiqué, la grande famille de la presse et moi-même, sommes des compagnons de longue date. Au-delà de ma personne et dans la haute fonction que j'occupe, il est important de le noter :

Le cheminement de la presse dans notre pays, dans sa diversité et aux côtés de l'Etat, est un des plus anciens en Afrique.

Le premier organe de presse écrite en Afrique Noire Francophone est né au Sénégal, quand le Réveil du Sénégal fut créé, en 1885.

Notre pays, le Sénégal, a également été le premier pays d'Afrique Noire Francophone à posséder la radio, dès 1939.

L'Etat et la Presse sont l'envers et le décor de l'Histoire des Peuples et des Nations.

Il ne suffit pas que les Etats conduisent des politiques et que les peuples écrivent leur Histoire.

Encore faut-il qu'il y ait des Historiens du quotidien, pour en porter témoignage, l'interroger et, au besoin, l'éclairer.

J'ai nommé la Presse, ici représentée.

« Si je devais choisir entre vivre avec un gouvernement sans la presse et la presse sans le gouvernement, ma préférence irait à la dernière solution ».

Ainsi s'exprimait Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs de ce qui était alors la jeune nation américaine.

Vous et nous savons, que la Presse et le Gouvernement, sont tous les deux nécessaires, au développement humain et à l'exercice des libertés fondamentales.

Vous et nous savons, pour le plus grand bien de notre Pays et de notre Peuple, que les deux vont de pair, Presse et Gouvernement, dans la mission exaltante d'édification de notre Nation.

Dès lors, vous le comprendrez aisément, c'est dans une atmosphère détendue que je vous reçois, à l'orée de cette année nouvelle. Il ne saurait en être autrement.

Au moment de sacrifier à ce rituel, encore inédit, à l'égard de l'honorable corporation de la Presse, éminemment représentée ici par le Conseil des Diffuseurs et Editeurs de Presse du Sénégal, je nourris un vœu.

En effet, je dois vous l'annoncer, dès l'entame, je formule fermement le souhait que la cérémonie de présentation des vœux à la presse devienne et s'établisse, comme une tradition du protocole républicain de notre Nation.

D'ores et déjà, je vous l'annonce, l'année prochaine encore, puisse Dieu nous prêter vie à tous, c'est avec un plaisir renouvelé que je vous recevrais, à cette même occasion. Avec la ferme intention d'ancrer définitivement la cérémonie de présentation des vœux du Président de la République à la Presse.

Mesdames, Messieurs, Chers Acteurs du Secteur des Médias,

Comme les diplomates, vous savez ce que signifie une accréditation, puisque vous en disposez, pour couvrir des événements et des manifestations.

Vous êtes des Ambassadeurs de l'Information. J'escompte bien qu'il devienne désormais de tradition, que les représentants de la Presse nationale que vous êtes, se retrouvent en Corps Constitué au Palais de la République et soient accueillis dans le cadre d'une cérémonie solennelle de présentation de vœux.

Aussi, je suis heureux d'accueillir solennellement les Acteurs du Secteur des Médias, en ce haut lieu que la Nation s'est donné. Cette cérémonie est un bon rappel, si besoin en est, du sacerdoce que représente la haute charge de Président de la République :

A l'orée de la nouvelle année, il est bon de recevoir ceux et celles qui ont pour mission d'informer de tous vos faits et gestes, avec la liberté d'en dire ce qu'ils en pensent, en bien ou en mal.

Je compte bien que cette célébration s'établisse et se perpétue. Ainsi, j'aurais légué ce rituel républicain, somme toute plaisant et nécessaire, à celui ou à celle qui, un jour, ne manquera pas de me succéder à la haute fonction de Président de la République. En cela, ce successeur, sera alors, bel et bien, mon héritier. Et cela, je le réclame.

Cependant, ainsi que vos colonnes l'ont déjà relaté, pour ce qui est de ma succession, vous savez ce que j'en pense : rien ne presse encore.

Mesdames, Messieurs, Chers Acteurs du Secteur de la Presse,

L'avenir, c'est ici et maintenant.

L'avenir, c'est d'abord cette nouvelle année 2011, qui s'offre à nous.

Monsieur le Président du CDEPS,

Représentant de la corporation des Acteurs du Secteur des Médias et des Journalistes, dont vos membres sont les employeurs, je vous remercie pour les vœux aimables et les témoignages de reconnaissance que vous avez prononcés à mon endroit, en votre nom à tous.

A mon tour, à toutes et à tous, j'exprime mes vœux de bonheur les plus chaleureux, pour que cette année 2011 soit riche, passionnante et gratifiante de bienfaits, pour nous tous.

Dans vos vies personnelles, pour vous et vos proches, je souhaite que cette année 2011 soit faite de bonheur, de joies et de satisfactions,

Dans vos vies professionnelles, je forme le vœu que cette année nouvelle soit une année de poursuite de votre épanouissement et de sérénité.

Je vous souhaite de continuer à être les relais actifs des sujets qu'il nous tient à cœur de porter et qui touchent nos compatriotes dans leur vie.

Mesdames, Messieurs, Chers Acteurs du Secteur des Médias,

Je vous souhaite de la liberté dans vos choix éditoriaux, car la liberté de votre verbe et de votre plume fait la fierté de notre pays sur le continent,

Nous sommes réunis, ici, en toute liberté.

Nous sommes, également, réunis, ici, en toute responsabilité.

« Il n'y a jamais de liberté sans responsabilité et les limites de la liberté, c'est justement la responsabilité » disait Hubert BEUVE-MERY, votre confrère, qui fut le fondateur du quotidien Le Monde. Notre pays, le Sénégal, à l'instar des grandes démocraties, mérite une relation civilisée entre la presse et le pouvoir. Nous sommes une grande civilisation.

Vous le savez, je suis un militant de la presse.

Ainsi que vous l'avez indiqué, mon parcours et mes actes illustrent mon attachement à être un chantre du développement du secteur des médias. En tant qu'acteurs du secteur des Médias, vous avez un rôle éminent à jouer, pour aider le plus grand nombre, à donner du sens à ce qui engage notre avenir à tous.

Je suis convaincu, de la part essentielle de service public de votre activité, dont l'opportunité n'échappe à personne. Fort de cette conviction, je n'ai cessé de faire en sorte que l'Etat et le Gouvernement vous apporte leur soutien. Ainsi, ai-je continuellement décidé d'une augmentation du montant alloué à l'Aide à la Presse.

Le Fonds d'Aide à la Presse est passé de 150 millions en 2000 à 700 millions en 2011. La mission sociale, que vous portez, justifie également que des contraintes financières n'oblitérent pas la viabilité de vos entreprises de presse. Aussi, ai-je jugé opportun de procéder à une remise gracieuse de la dette fiscale des entreprises de presse, autant publiques que privées, pour un montant estimé à 8 milliards.

Je ne comprends que trop, le devoir d'ingratitude, qui doit quelquefois être le vôtre. Il peut vous éviter le parti-pris. Cependant, je compte sur vous, Pour que les facilités financières qui vous sont consenties par le Gouvernement, Je compte sur vous, Pour que les biens meubles et immeubles, que l'Etat met gracieusement à votre disposition, Au nom de la Collectivité nationale qui en supporte le prix, Puissent se traduire, d'abord et encore, par une amélioration des performances des entreprises de presse, Qu'ils aillent à l'entreprise de presse et profitent, notamment, à ceux qui en font vivre le cœur de métier. C'est-à-dire les journalistes, J'en appelle à votre sens de la responsabilité, qui se doit d'être élevé. Mon souci de tous les instants est le même : Je souhaite que les aménagements que le Gouvernement prend en faveur des entreprises de presse, à titre collectif ou individuel, aillent toujours dans le même sens. Celui d'un renforcement de l'entreprise de presse, de ses ressources humaines, de son capital et de son actif circulant. Il faut le redire, le journalisme est un métier noble.

Comme la profession de médecin, d'avocat ou encore celle d'architecte, pour n'en citer que quelques-unes. Afin que nul n'en ignore, j'ai décidé de la construction de la Maison de la Presse. La Maison de la Presse du Sénégal est un exemple unique en Afrique, de par son envergure et ses capacités d'accueil.

L'architecte – conseil, qui en conduit la maîtrise d'ouvrage, me l'a assuré. Cette Maison de la Presse vous est destinée. La réflexion est en cours, quant au statut et au fonctionnement de cet équipement collectif. Cette réflexion ne manquera pas, à terme, de répondre aux attentes légitimes des Acteurs du Secteur des médias, D'ores et déjà, je peux vous assurer d'une chose : Une délégation la plus large, de gestion collégiale, sera accordée aux Acteurs du Secteur des Médias, quant à la gestion de ce patrimoine de l'Etat.

L'entreprise de presse n'est pas une entreprise comme les autres. Il n'en reste pas moins que c'est une entreprise. Elle doit pouvoir emprunter auprès des banques, lever des fonds, attirer des investisseurs. Or, trop souvent, l'entreprise ne peut présenter que des garanties immatérielles.

Aussi, je marque mon entier accord, pour que L'Etat puisse accompagner la mise en place du Fonds d'Appui et de Développement des Médias. Sous la forme d'un Fonds de Garantie auprès des banques, il verra le jour, tel que cela est déjà prévu par le Code de la Presse. C'est ici l'occasion et le lieu de parler du nouveau Code de la Presse. Sous l'égide du Ministre de la Communication, des concertations nationales sur la presse se sont tenu.

Ces assises ont enregistré la participation de tous les acteurs, intervenant dans le secteur des médias. Il en est issu un Code de la Presse, qui marque un tournant important, dans l'histoire des médias de notre pays.

Pour la première fois, notre pays, le Sénégal, dispose d'un Code de la Presse, qui est le produit des réflexions de l'ensemble des acteurs de la presse.

Ce texte m'a été soumis. J'ai accepté de le porter, auprès de mon Gouvernement, sans y toucher une virgule. Ce projet de loi a été adopté en Conseil des Ministres, sans aucun amendement. En instruisant le Ministre de la Communication d'initier le Code de la Presse, j'ai souhaité alléger le régime pénal applicable aux journalistes.

Je me veux être un chantre de la liberté d'opinion et vous me le concédez : c'est pourquoi je suis heureux, de constater, que j'ai été suivi.

Aussi, le Code de la Presse supprime les peines privatives de liberté, afin de mieux protéger la liberté d'information et la liberté d'expression. Ces libertés sont fondamentales à un Etat de droit. Ce que nous sommes.

Mesdames, Messieurs, Chers Acteurs du Secteur des Médias,

Il est primordial de s'assurer de l'intégrité professionnelle et de préserver le niveau d'éthique personnelle, de ceux et celles, qui choisissent de faire du beau métier de journalistes, leur profession. La formation y aide beaucoup. Elle en est le socle.

En ce sens, je vous félicite des dispositions que vous avez bien voulu proposer et qui figurent dans le nouveau Code de la Presse, pour augmenter le niveau d'exigence à l'entrée de la profession de journalistes. Cette préoccupation éthique est, également, porteuse de belles perspectives pour les écoles de formation en journalisme. Grâce à vous, ces instituts universitaires de formation peuvent retrouver leur rôle de premier plan et leur lustre d'antan. Pour cela, il faut qu'ils redeviennent ce qu'ils ont toujours été : C'est-à-dire, un passage quasi obligé, vers cette belle profession.

Je pense d'abord au Cesti, qui a formé les premières élites du journalisme, en Afrique et au Sénégal. Cette belle tradition de l'école sénégalaise du journalisme fait notre fierté. A vos côtés, j'aurai à cœur de faire en sorte qu'elle se vivifie et se perpétue.

Mesdames, Messieurs, chers Acteurs du Secteur des Médias. Je remarque que la libéralisation du secteur audiovisuel est effective. A chaque époque, sa révolution médiatique.

Avant moi, des organes de presse écrite privés ont été autorisés. Je n'en ai, pas moins, favorisé l'éclosion de nouveaux titres de presse écrite. Le foisonnement de journaux quotidiens et de périodiques en atteste. Avant que je ne sois à la tête de ce pays, des radiodiffuseurs privés ont été légalisés.

Pour autant, je n'ai pas manqué d'appuyer les politiques en faveur de l'arrivée de nouvelles radios, aussi bien communautaires que commerciales. La radio est un média de proximité. Il ne doit pas être le parent pauvre du secteur de l'audiovisuel.

L'évolution des radios communautaires est remarquable. Le 5 radios communautaires en 2000, nous sommes passés à 60 radios communautaires en 2010. Presque autant de radios commerciales sont présentes sur la bande FM. Toutes contribuent à nous enraceriner dans notre culture, à nous renforcer dans nos valeurs, à nous parler les uns aux autres, et à nous ouvrir au reste du monde.

A leurs côtés, des radios étrangères offrent, à nos compatriotes, d'autres fenêtres sur le monde, d'autres regards sur nous-mêmes. Ils sont toujours précieux, parce que souvent différents. Toutefois, il est un rôle historique qui m'est revenu. C'est celui d'autoriser les premières télévisions détenues par des intérêts privés.

A la demande de leurs promoteurs, j'ai aussi consenti qu'une licence généraliste soit accordée, aux télévisions qui avaient une licence thématique. Toutes ces évolutions sont souhaitables. J'y ai donc procédé, en toute confiance. Ma confiance est adossée à la pleine conscience que la télévision, plus encore que la radio, est un outil à manier avec un sens élevé de la responsabilité.

La télévision joue un rôle important dans la vie d'une Nation, la formation de sa Jeunesse et l'information de son Opinion Publique. J'ai foi que les Acteurs du Secteur des Médias, que vous êtes, feront une utilisation patriotique des outils de communication audiovisuelle, qu'ils ont entre leurs mains.

Les fréquences hertziennes des télévisions et les fréquences radios de la bande FM sont des ressources rares. Aussi, l'Etat vous les concède-t-il, à titre précaire et révocable, au nom de la Collectivité Nationale. En effet, ces ressources sont rares, car elles ne sont pas extensibles à souhait. L'allocation de ces ressources rares exige, de leurs bénéficiaires, qu'ils s'acquittent du paiement de redevances à l'Etat. Ceci est la contrepartie de la jouissance des licences qui leur sont accordées.

Mesdames, Messieurs, Chers Acteurs du Secteur de la Presse, Internet est notre nouvelle frontière. Ce nouveau support mérite une réglementation conséquente. Il en a besoin, pour un renforcement du statut des éditeurs sur Internet, afin que la qualité éditoriale et le pluralisme d'opinions y soient préservés. Le Code de la Presse s'y est également attelé. Le journalisme sera aliéné sur Internet, si l'exploitation des autoroutes de l'information devait reposer, uniquement, sur la libre reprise des contenus d'autres supports, sans relations contractuelles claires.

Monsieur le Président du CDEPS,

Par deux fois, il m'a déjà été donné de recevoir une délégation de votre organisation. Je l'ai fait, toujours, avec le même plaisir. Soyez rassurés que je ne manquerais pas, non plus, de recevoir le SYNPICS, Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication, et le CORED, Conseil de régulation pour l'Ethique et la Déontologie. J'espère pouvoir le faire très prochainement. A cet effet, j'instruis le Ministre de la Communication de prendre les dispositions idoines.

Je demande, aussi, au Ministre de la Communication, d'étudier, avec le CNRA, la régulation des contenus des médias, notamment audiovisuels et en ligne

En ce sens, j'ai exhorté le Ministre de tutelle, à mettre en place un mécanisme de concertation et de réflexion. J'en espère, un règlement diligent, de la question des droits de diffusion et de retransmission.

Enfin, j'instruis le Gouvernement de procéder au dépôt d'une loi sur l'Accès à l'information. Tout Citoyen a droit à l'information, en ce qui concerne l'accès aux documents administratifs et à leur consultation, dans les délais habituels de leur déclassification. Tout refus devra être motivé, avec une possibilité de recours du Citoyen. A l'ensemble de votre corporation, je suis heureux d'annoncer que je vous marque mon accord pour associer des représentants de tous les segments de la presse nationale aux déplacements officiels que j'entreprends.

Enfin, je vous renouvelle ma disponibilité, pour ce qui est d'accorder des entretiens à la presse nationale, le plus fréquemment possible.

Mesdames, Messieurs, Acteurs du Secteur des Médias,

Je voudrais conclure.

Tout à l'heure, j'ai cité Thomas Jefferson. Le Président, qu'il fut, a pu quelquefois se tromper de jugement.

En effet, mon lointain homologue eut encore à déclarer, je le cite : "Dans la presse, seules les publicités disent la vérité". Pour ma part, vous le savez, ce n'est pas ce que je crois.

Notre Démocratie sera d'autant plus grande, d'autant plus forte, d'autant plus stable, qu'elle pourra supporter un volume important d'informations de qualité.

Dans un monde plus mobile, où les repères paraissent parfois moins clairs qu'auparavant, je formule un souhait renouvelé :

Que cette cérémonie de présentation de vœux, puisse signer une nouvelle page, dans l'édification, la défense et l'illustration d'une société de confiance.

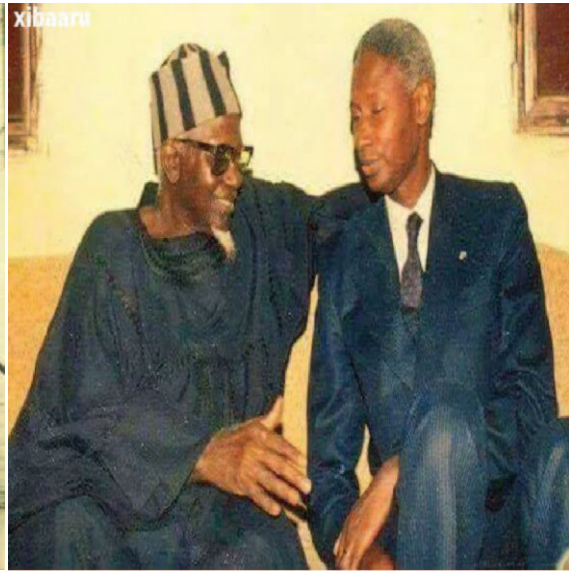
Déwénati.

Je vous remercie.

Annexe 10 : Pouvoir et religion au Sénégal



Le Président Senghor et Serigne Fallou Mbacké



Le Président Diouf et Serigne Abdou Lahad Mbacké



Le Président Wade et Serigne Saliou Mbacké



Le Président Sall et Serigne Abdoul A. Sy Junior



Le Président Sall et le Cardinal Théodore-Adrien Sarr